

106069

ANNUAIRE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

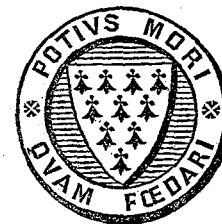
DE

BRETAGNE

PAR A. DE LA BORDERIE.

Année 1862.

RENNES. — IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET C^{ie},
Rue du Champ-Jacquet, 23.



68
910.
25
ANN

RENNES	PARIS
GANCHE, LIBRAIRE-ÉDITEUR	VICTOR DIDRON, LIBRAIRE
Douve de la Visitation.	Rue Saint-Dominique, 23.

1862

ANNÉE 1862.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	*1	Indiction romaine. . .	V
Epacte.	XXX	Lettre Dominicale. . .	E
Cycle solaire. . . .	23		

Fêtes Mobiles.

La Septuagésime. 16 févr.	Pentecôte	8 juin
Les Cendres. . . . 5 mars	Trinité	15 juin
Pâques. 20 avril	Fête-Dieu	19 juin
Ascension 29 mai	1 ^{er} Dim. de l'Av.	30 nov.

Quatre-Temps.

Mars. 12, 14 et 15	Septembre	17, 19 et 20
Juin 11, 13 et 14	Décembre.	17, 19 et 20

Les Quatre Saisons.

Le printemps commencera cette année le 20 mars, à 8 heures 53 minutes du soir.

L'été commencera le 21 juin, à 5 h. 30 m. du soir.

L'automne commencera le 23 septembre, à 7 heures 36 minutes du matin.

L'hiver commencera le 21 décembre, à 1 heure 29 minutes du matin.

Eclipses de 1862.

Il y aura cette année cinq éclipses, trois éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

Le 12 juin, éclipse totale de lune, invisible à Paris.

Le 27 juin, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Le 21 novembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Le 6 décembre, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.

Le 21 décembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Grandes Marées.

Pendant l'année 1862, les plus fortes marées seront celles du 17 mars et du 16 avril. Ces marées pourraient, si elles étaient favorisées par de grands vents, causer quelques désastres.

Nota. — Voir les *Abréviations* à la page xxvii ci-dessous, et les *Errata* à la page xxviii.

Signe du Verseau.

JANVIER.

P. Q. le 7, à 10 h. 56 soir. | D. Q. le 23, à 6 h. 45 matin.
P. L. le 16, à 2 h. 4 matin. | N. L. le 30, à 2 h. 59 matin.

Les jours croissent de 21 m. le matin et de 42 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1	merc.	CIRCONCISION.	7 56	4 12	8 30	5 31
2	jeudi	S. Basile.	7 56	4 13	9 1	6 51
3	vend.	S ^{te} Geneviève.	7 56	4 14	9 28	8 7
4	sam.	S. Rigobert.	7 56	4 15	9 50	9 20
5	Dim.	S. Siméon.	7 56	4 16	10 8	10 30
6	lundi	EPIPHANIE.	7 55	4 17	10 27	11 38
7	mardi	Ste Mélanie.	7 55	4 18	10 46	
8	merc.	S. Lucien.	7 55	4 20	10 7	0 45
9	jeudi	S. Adrien.	7 54	4 21	11 30	1 50
10	vend.	S. Paul, ermite.	7 54	4 22	11 39	2 55
11	sam.	S. Théodore.	7 53	4 24	0 33	3 58
12	1 D.	S. Modeste.	7 53	4 25	1 15	4 57
13	lundi	Baptême de N. S.	7 52	4 26	2 6	5 50
14	mardi	S. Hilaire.	7 52	4 28	3 6	6 36
15	merc.	S. Maur, abbé.	7 51	4 29	4 11	7 14
16	jeudi	S. Marcel, pape.	7 50	4 30	5 21	7 45
17	vend.	S. Antoine.	7 49	4 32	6 34	8 11
18	sam.	Ch. de S. Pierre.	7 48	4 33	7 48	8 35
19	2 D.	S. Canut, roi.	7 48	4 35	9 3	8 55
20	lundi	SS. Fabien, Sébas.	7 47	4 36	10 18	9 17
21	mardi	S ^{te} Agnès.	7 46	4 38	11 34	9 38
22	merc.	SS. Vinc., Anast.	7 45	4 40		10 0
23	jeudi	S. Raymond.	7 44	4 41	0 53	10 22
24	vend.	S. Timothée.	7 43	4 43	2 12	11 3
25	sam.	Conv. de S. Paul.	7 42	4 44	3 29	11 48
26	3 D.	S. Polycarpe.	7 40	4 46	4 39	0 44
27	lundi	S. Gilquin, conf.	7 39	4 47	5 36	1 50
28	mardi	S. Julien.	7 38	4 49	6 22	3 4
29	merc.	S. Franç. de Sales.	7 37	4 51	6 59	4 23
30	jeudi	S ^{te} Bathilde.	7 35	4 52	7 28	5 41
31	vend.	S. Pierre Nolasque.	7 34	4 54	7 51	6 58

Signe des Poissons.

FÉVRIER.

P. Q. le 6, à 8 h. 20 soir. | D. Q. le 21, à 2 h. 26 soir.
P. L. le 14, à 5 h. 15 soir. | N. L. le 28, à 4 h. 59 soir.

Les jours croissent de 46 m. le matin et de 44 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1	sam.	S. Jean de la Grille	7 33	4 56	8 11	8 9
2	4 D.	Purification.	7 31	4 57	8 30	9 18
3	lundi	S. Jeau Chrysost.	7 30	4 59	8 50	10 27
4	mardi	S ^{te} Jeanne de Val.	7 29	5 1	9 11	11 34
5	merc.	Ste Agathe.	7 27	5 2	9 34	
6	jeudi	S. André Corsini.	7 26	5 4	10 0	0 39
7	vend.	S. Romuald.	7 24	5 6	10 31	1 43
8	sam.	S. Jean de Matha.	7 22	5 7	11 9	2 44
9	5 D.	S. Ignace.	7 21	5 9	11 56	3 40
10	lundi	Ste Scholastique.	7 19	5 11	0 52	4 29
11	mardi	S. Séverin.	7 18	5 12	1 55	5 11
12	merc.	Ste Eulalie, vierge.	7 16	5 14	3 4	5 45
13	jeudi	S. Enogat, évêque.	7 14	5 15	4 16	6 13
14	vend.	S. Valentin.	7 13	5 17	5 30	6 38
15	sam.	S. Faustin.	7 11	5 19	6 45	7 1
16	Dim.	La Septuagésime.	7 9	5 20	8 3	7 22
17	lundi	S. Silvain.	7 7	5 22	9 22	7 44
18	mardi	S. Siméon, évêque	7 5	5 24	10 41	8 7
19	merc.	S. Gabin.	7 4	5 25		8 33
20	jeudi	S. Eucher.	7 2	5 27	0 1	9 6
21	vend.	S. Pepin.	7 0	5 29	1 18	9 47
22	sam.	S. Vincent.	6 58	5 30	2 28	10 38
23	Dim.	La Sexagésime.	6 56	5 32	3 28	11 40
24	lundi	S. Mathias.	6 54	5 33	4 18	0 50
25	mardi	S. Césaire.	6 52	5 35	4 57	2 5
26	merc.	S. Nestor.	6 50	5 37	5 28	3 21
27	jeudi	S ^{te} Honorine.	6 48	5 38	5 53	4 35
28	vend.	S. Romain.	6 47	5 40	6 16	5 49

Signe du Bélier.

MARS.

P. Q. le 8, à 5 h. 30 soir. D. Q. le 22, à 10 h. 0 soir.
 P. L. le 16, à 5 h. 26 matin. N. L. le 30, à 7 h. 55 matin.

Les jours croissent de 62 m. le matin et de 46 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1 sam.		S. Aubin, évêque.	6 45	5 41	6 35	6 59
2 Dim.		La Quinquagésime	6 43	5 43	6 34	8 8
3 lundi		S. Guénolé.	6 41	5 45	7 14	9 17
4 mardi		S. Casimir, confes.	6 39	5 46	7 36	10 24
5 merc.		Les Cendres.	6 37	5 48	8 2	11 28
6 jeudi		Ste Colette.	6 34	5 49	8 32	
7 vend.		S. Thomas d'Aquin	6 32	5 51	9 6	0 30
8 sam.		S. Jean de Dieu.	6 30	5 52	9 49	1 29
9 1 D.		Quadragesime.	6 28	5 54	10 40	2 21
10 lundi		Les 40 martyrs.	6 26	5 56	11 39	3 5
11 mardi		S. Euloge.	6 24	5 57	0 44	3 42
12 merc.		Quatre-Temps.	6 22	5 59	1 54	4 13
13 jeudi		Ste Euphrasie.	6 20	6 0	3 7	4 39
14 vend.		Quatre-Temps.	6 18	6 2	4 22	5 2
15 sam.		Quatre-Temps.	6 16	6 3	5 40	5 24
16 2 D.		S. Cyriaque.	6 14	6 5	6 59	5 46
17 lundi		S. Patrice.	6 12	6 6	8 20	6 10
18 mardi		S. Alexandre.	6 10	6 8	9 43	6 36
19 merc.		S. Joseph.	6 8	6 9	11 3	7 8
20 jeudi		S. Joschim.	6 5	6 11		7 46
21 vend.		S. Benoît.	6 3	6 12	0 17	8 34
22 sam.		S. Paul, évêque.	6 1	6 14	1 22	9 34
23 3 D.		S. Victorien.	5 59	6 15	2 16	10 42
24 lundi		Ste Catherine.	5 57	6 17	2 58	11 57
25 mardi		ANNONCIATION.	5 55	6 18	3 30	1 10
26 merc.		S. Simon.	5 53	6 20	3 57	2 23
27 jeudi		S. Rupert, évêque.	5 51	6 21	4 20	3 35
28 vend.		S. Gontran, roi.	5 49	6 23	4 40	4 46
29 sam.		S. Eustase.	5 46	6 24	4 59	5 54
30 4 D.		S. Zozime, évêque.	5 44	6 26	5 19	7 3
31 lundi		S. Guy, abbé.	5 42	6 27	5 40	8 9

 Signe du Taureau.

AVRIL.

P. Q. le 7, à 0 h. 23 soir. D. Q. le 21, à 6 h 12 matin.
 P. L. le 14, à 3 h. 7 soir. N. L. le 28, à 11 h. 36 soir.

Les jours croissent de 57 m. le matin et de 43 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1 mardi		S. Hugues.	5 40	6 29	6 5	0 14
2 merc.		S. Franc. de Paul.	5 38	6 30	6 33	10 18
3 jeudi		S. Richard.	5 36	6 32	7 6	11 18
4 vend.		S. Isidore, évêque.	5 34	6 33	7 45	
5 sam.		S. Vincent-Ferrier.	5 32	6 35	8 32	0 12
6 5 D.		PASSION.	5 30	6 36	9 27	0 58
7 lundi		Ste Perpétue.	5 28	6 38	10 29	1 36
8 mardi		S. Gauthier, abbé.	5 26	6 39	11 35	2 9
9 merc.		Ste Marie l'Egypt.	5 24	6 41	0 44	2 37
10 jeudi		S. Fulbert.	5 22	6 42	1 57	3 2
11 vend.		S. Léon, pape.	5 20	6 44	3 14	3 25
12 sam.		S. Jules.	5 18	6 45	4 32	3 48
13 6 D.		RAMEAUX.	5 16	6 46	5 53	4 10
14 lundi		S. Justin, martyr.	5 14	6 48	7 16	4 34
15 mardi		S. Fructueux.	5 12	6 49	8 39	5 5
16 merc.		S. Paterne.	5 10	6 51	9 59	5 41
17 jeudi		Jeudi-Sint.	5 8	6 52	11 1	6 27
18 vend.		Vendredi-Saint.	5 6	6 54		7 25
19 sam.		Samedi-Saint.	5 4	6 55	0 10	8 32
20 Dim.		PAQUES.	5 2	6 57	0 56	9 46
21 lundi		S. Anselme.	5 0	6 58	1 33	11 1
22 mardi		Ste Oportune.	4 58	7 0	2 1	0 15
23 merc.		S. Georges.	4 56	7 1	2 25	1 27
24 jeudi		S. Léger.	4 54	7 3	2 46	2 30
25 vend.		S. Marc, évangélis.	4 53	7 4	3 5	3 46
26 sam.		SS. Clet et Marcel.	4 51	7 6	3 24	4 53
27 1 D.		Quasimodo.	4 49	7 7	3 44	5 59
28 lundi		S. Brien, évêque.	4 47	7 9	4 8	7 5
29 mardi		S. Pierre, martyr.	4 45	7 10	4 35	8 8
30 merc.		S ^{te} Catherine.	4 44	7 11	5 6	9 9

Signe des Gémeaux.

MAI.

P. Q. le 7, à 3 h. 33 matin. | D. Q. le 20, à 3 h. 47 soir.
P. L. le 13, à 11 h. 8 soir. | N. L. le 28, à 3 h. 35 soir.

Les jours croissent de 38 m. le matin et de 38 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	coucher.	lever.	coucher.
1	jeudi	S. Phil. et S. Jacq.	4 42	7 13	5 44	10 5
2	vend.	S. Athanase.	4 40	7 14	6 26	10 53
3	sam.	Inv. de la S ^{te} Croix	4 39	7 16	7 20	11 34
4	2 D.	S ^{te} Monique.	4 37	7 17	8 19	
5	lundi	S. Pie V, pape.	4 35	7 19	9 23	0 8
6	mardi	S. Jean Porte-Lat.	4 34	7 20	10 31	0 36
7	merc.	S. Stanislas.	4 32	7 21	11 40	1 1
8	jeudi	App. de S. Michel	4 31	7 23	0 52	1 24
9	vend.	S. Grégoire de Naz.	4 29	7 24	2 6	1 47
10	sam.	S. Gordien.	4 28	7 26	3 23	2 10
11	3 D.	S. Gildas, abbé.	4 26	7 27	4 44	2 33
12	lundi	SS. Nérée et Achil.	4 25	7 28	6 7	2 59
13	mardi	S. François.	4 23	7 30	7 30	3 31
14	merc.	S. Boniface, mart.	4 22	7 31	8 47	4 12
15	jeudi	S. Isidore.	4 21	7 32	9 54	5 6
16	vend.	S. Jean Népomuc.	4 19	7 34	10 47	6 13
17	sam.	S. Pascal Babylon.	4 18	7 35	11 29	7 28
18	4 D.	S. Venant, martyr.	4 17	7 36		8 45
19	lundi	S. Yves confesseur.	4 16	7 38	0 2	10 2
20	mardi	S. Bernardin.	4 14	7 39	0 29	11 17
21	merc.	S. Pierre Célestin.	4 13	7 40	0 52	0 29
22	jeudi	S. Ubald, évêque.	4 12	7 41	1 12	1 38
23	vend.	Ste Angèle.	4 11	7 43	1 32	2 45
24	sam.	SS. Donat. et Rog.	4 10	7 44	1 53	3 51
25	5 D.	S. Grégoire, pape.	4 9	7 45	2 14	4 57
26	lundi	Rogations.	4 8	7 46	2 39	6 1
27	mardi	Ste Madeleine de P.	4 7	7 47	3 9	7 3
28	merc.	S. Félix de Cantal.	4 6	7 48	3 44	8 0
29	jeudi	ASCENSION.	4 5	7 49	4 26	8 51
30	vend.	S. Félix, pape.	4 5	7 50	5 16	9 34
31	sam.	Ste Pétronille, vier.	4 4	7 51	6 13	10 11

Signe de l'Écrevisse.

JUIN.

P. Q. le 5, à 2 h. 52 soir. | D. Q. le 19, à 3 h. 20 matin.
P. L. le 12, à 6 h. 26 matin. | N. L. le 27, à 7 h. 3 matin.

Les jours croissent de 5 m. le matin et de 13 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	coucher.	lever.	coucher.
1	Dim.	S. Pamphile.	4 3	7 52	7 17	10 42
2	lundi	S. Pothin, évêque.	4 2	7 53	8 22	11 6
3	mardi	Ste Clotilde, vierg.	4 2	7 54	9 29	11 30
4	merc.	S. François.	4 1	7 55	10 38	11 51
5	jeudi	S. Boniface.	4 1	7 56	11 49	
6	vend.	S. Norbert.	4 0	7 57	1 1	0 12
7	sam.	<i>Vigile sans jeûne.</i>	4 0	7 58	2 17	0 33
8	Dim.	PENTECOTE.	3 59	7 58	3 37	0 58
9	lundi	S. Prime.	3 59	7 59	4 59	1 26
10	mardi	S ^{te} Marguerite.	3 59	8 0	6 19	2 2
11	merc.	Quatre-Temps.	3 58	8 0	7 32	2 49
12	jeudi	S. Justin.	3 58	8 1	8 34	3 49
13	vend.	Quatre-Temps.	3 58	8 2	9 22	5 1
14	sam.	Quatre-Temps.	3 58	8 2	9 59	6 20
15	1 D.	TRINITÉ.	3 58	8 3	10 29	7 41
16	lundi	S. François Régis.	3 58	8 3	10 54	8 59
17	mardi	S. Avit, abbé.	3 58	8 3	11 16	10 13
18	merc.	S. Marcellin.	3 58	8 4	11 36	11 25
19	jeudi	PÈRE-DIEU.	3 58	8 4	11 55	0 35
20	vend.	S ^{te} Julienne.	3 58	8 4		1 42
21	sam.	S. Méen.	3 58	8 5	0 17	2 48
22	2 D.	S. Louis de Gonz.	3 58	8 5	0 42	3 53
23	lundi	S. Jacob.	3 58	8 5	1 10	4 55
24	mardi	S. JEAN-BAPTISTE	3 59	8 5	1 43	5 54
25	merc.	S. Guillaume.	3 59	8 5	2 24	6 48
26	jeudi	S. Jean, martyr.	3 59	8 5	3 12	7 34
27	vend.	S. Cressent.	4 0	8 5	4 7	8 12
28	sam.	S. Léon, pape.	4 0	8 5	5 8	8 44
29	3 D.	SS. PIERRE et PAUL	4 1	8 5	6 13	9 12
30	lund	Comm. de S. Paul.	4 1	8 5	7 20	9 36

Signe du Lion.

JUILLET.

P. Q. le 4, à 11 h. 0 soir. | D. Q. le 18, à 5 h. 22 soir.
P. L. le 11, à 1 h. 48 soir. | N. L. le 26, à 9 h. 14 soir.

Les jours diminuent de 32 m. le matin et de 26 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	coucher.	lever.	coucher.
1	mardi	S ^e Eléonore.	4 2 8 5	8 28 9	soir 57	
2	merc.	<i>La Visitation.</i>	4 3 8 4	9 37 10	soir 18	
3	jeudi	S. Thierry.	4 3 8 4	10 48 10	soir 39	
4	vend.	S. Irénée.	4 4 8 4	0 2 11	2	
5	sam.	S. Marse, évêque.	4 5 8 3	1 19 11	28	
6	4 D.	S. Tranquillin.	4 6 8 3	2 37 11	59	
7	lundi	S ^e Amélie.	4 6 8 2	3 55		
8	mardi	S ^e Elisabeth.	4 7 8 2	5 9 0	39	
9	merc.	S. Golven, évêque.	4 8 8 1	6 16 1	31	
10	jeudi	Les Sept Frères.	4 9 8 1	7 12 2	36	
11	vend.	S. Pie, pape.	4 10 8 0	7 56 3	51	
12	sam.	S. Jean Gualbert.	4 11 7 59	8 30 5	11	
13	5 D.	S. Anaclel, pape.	4 12 7 58	8 57 6	31	
14	lundi	S. Bonaventure.	4 13 7 58	9 19 7	49	
15	mardi	S. Henri, emper.	4 14 7 57	9 39 9	5	
16	merc.	N.-D. Mont-Carm.	4 15 7 56	10 0 10	17	
17	jeudi	S. Alexis.	4 16 7 55	10 22 11	27	
18	vend.	S. Camille de Lellis	4 17 7 54	10 46 0	35	
19	sam.	S. Vincent de Paul	4 18 7 53	11 2 1	41	
20	6 D.	S ^e Marguerite.	4 19 7 52	11 43 2	45	
21	lundi	S ^e Praxède, vierge	4 20 7 51		3 45	
22	mardi	S ^e Marie-Madel.	4 22 7 50	0 20 4	40	
23	merc.	S. Apollinaire.	4 23 7 49	1 5 5	29	
24	jeudi	S ^e Christine.	4 24 7 48	1 58 6	11	
25	vend.	S. Jacques, apôtre	4 25 7 46	2 58 6	46	
26	sam.	S ^e Anne.	4 26 7 45	4 2 7	16	
27	7 D.	Ste Nathalie.	4 28 7 44	5 9 7	41	
28	lundi	S. Samson, évêque	4 29 7 43	6 18 8	3	
29	mardi	S ^e Marthe.	4 30 7 41	7 29 8	24	
30	merc.	S. Nazaire, mart.	4 32 7 40	8 41 8	45	
31	jeudi	S. Germain l'Aux.	4 33 7 38	9 54 9	6	

Signe de la Vierge.

AOUT.

P. Q. le 3, à 5 h. 5 matin. | D. Q. le 17, à 9 h. 57 matin.
P. L. le 9, à 10 h. 2 soir. | N. L. le 25, à 9 h. 49 matin.

Les jours diminuent de 42 m. le matin et de 53 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	coucher.	lever.	coucher.
1	vend.	S. Pierre-ès-Liens.	4 34 7 37	11 8 9	30	
2	sam.	S. Alphonse de Lig.	4 35 7 36	0 23 10	0	
3	8 D.	Inv. du C. de S. Et.	4 37 7 34	1 40 10	37	
4	lundi	S. Dominique.	4 38 7 33	2 54 11	22	
5	mardi	S ^e Marie-des-Neig.	4 40 7 31	4 2		
6	merc.	<i>Transfiguration.</i>	4 41 7 29	5 1 0	18	
7	jeudi	S. Gaétan.	4 42 7 28	5 48 1	27	
8	vend.	S. Cyriaque.	4 44 7 26	6 25 2	44	
9	sam.	S. Ignace de Loyola	4 45 7 25	6 55 4	4	
10	9 D.	S. Laurent, martyr	4 46 7 23	7 20 5	23	
11	lundi	S ^e Philomène.	4 48 7 21	7 42 6	41	
12	mardi	S ^e Claire, vierge.	4 49 7 20	8 4 7	56	
13	merc.	S. Hippolyte.	4 51 7 18	8 26 9	8	
14	jeudi	<i>Vigile et jeûne.</i>	4 52 7 16	8 48 10	17	
15	vend.	ASSOMPTION.	4 53 7 14	9 13 11	25	
16	sam.	S. Roch.	4 55 7 12	9 43 0	31	
17	10 D.	S. Carloman.	4 56 7 11	10 19 1	34	
18	lundi	S. Hyacinthe.	4 58 7 9	11 1 2	31	
19	mardi	S. Louis, évêque.	4 59 7 7	11 51 3	22	
20	merc.	S. Bernard.	5 0 7 5		4 6	
21	jeudi	S ^e J. Fr. de Chant.	5 2 7 3	0 48 4	44	
22	vend.	S. Symphorien.	5 3 7 1	1 51 5	16	
23	sam.	S. Philippe Béniti.	5 5 6 59	2 57 5	43	
24	11 D.	S. Barthélemy.	5 6 6 57	4 6 6	7	
25	lundi	S. Louis, roi.	5 8 6 55	5 16 6	29	
26	mardi	S. Zéphirin, pape.	5 9 6 53	6 28 6	51	
27	merc.	S. Joseph de Calaz	5 11 6 51	7 41 7	13	
28	jeudi	S. Augustin.	5 12 6 49	8 56 7	37	
29	vend.	Décoll. de S. J. B.	5 13 6 47	10 12 8	6	
30	sam.	S ^e Rose de Lima.	5 15 6 45	11 29 8	41	
31	12 D.	S. Raymond Nonn.	5 16 6 43	0 44 9	23	

Signe de la Balance.

SEPTEMBRE.

P. Q. le 1, à 10 h. 28 matin. | N. L. le 23, à 9 h. 6 soir.
 P. L. le 8, à 8 h. 6 matin. | P. Q. le 30, à 4 h. 18 soir.
 D. Q. le 16, à 4 h. 31 matin.

Les jours diminuent de 42 m. le matin et de 61 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1	lundi	S. Césaire, évêque	5 18	6 41	10 53	10 15
2	mardi	S. Etienne, roi.	5 19	6 39	2 53	11 17
3	merc.	S. Grégoire.	5 20	6 37	3 43	
4	jeudi	S ^{te} Rosalie.	5 22	6 35	4 23	0 28
5	vend.	S. Laurent, évêque	5 23	6 33	4 56	1 44
6	sam.	S. Onesiphore.	5 25	6 31	5 23	3 2
7	13 D.	S. Euvèrte, évêq.	5 26	6 29	5 46	4 19
8	lundi	NATIVITÉ DE LA V.	5 27	6 27	6 8	5 34
9	mardi	S. Gorgon, mart.	5 29	6 25	6 29	6 47
10	merc.	S. Nicolas de Tol.	5 30	6 23	6 51	7 59
11	jeudi	S. Hiacynthe.	5 32	6 21	7 15	9 9
12	vend.	S. Raphaël.	5 33	6 18	7 43	10 16
13	sam.	S. Maurille, évêq.	5 34	6 16	8 17	11 20
14	14 D.	L'Ex. de la Croix.	5 36	6 14	8 57	0 19
15	lundi	S. Nicomède	5 37	6 12	9 44	1 13
16	mardi	S. Cyprien.	5 39	6 10	10 37	2 0
17	merc.	Quatre-Temps.	5 40	6 8	10 36	2 41
18	jeudi	S. Joseph de Cup.	5 42	6 6		3 15
19	vend.	Quatre-Temps.	5 43	6 4	0 41	3 43
20	sam.	Quatre-Temps.	5 44	6 2	1 49	4 8
21	15 D.	S. Mathieu, apôtre	5 46	5 59	2 58	4 31
22	lundi	S. Thomas de Vil.	5 47	5 57	4 9	4 54
23	mardi	S. Lin, pape.	5 49	5 55	5 23	5 17
24	merc.	S. Hilaire.	5 50	5 53	6 39	5 42
25	jeudi	S. Firmin.	5 52	5 51	7 56	6 9
26	vend.	Ste Justine.	5 53	5 49	9 14	6 41
27	sam.	S. Côme, martyr.	5 55	5 47	10 31	7 21
28	16 D.	S. Wenceslas.	5 56	5 44	11 44	8 12
29	lundi	S. Michel, Arch.	5 57	5 42	0 48	9 12
30	mardi	S. Jérôme doct.	5 59	5 40	1 42	10 20

 Signe du Scorpion.

OCTOBRE.

P. L. le 7, à 8 h. 54 soir. | N. L. le 23, à 7 h. 45 matin.
 D. Q. le 15, à 11 h. 51 soir. | P. Q. le 29, à 11 h. 53 soir.

Les jours diminuent de 46 m. le matin et de 58 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1	merc.	S. Rémi, évêque.	6 0	5 38	2 25	11 34
2	jeudi	Les SS. Anges Gar.	6 2	5 36	2 59	
3	vend.	S. Sultiac, confess.	6 3	5 34	3 26	0 50
4	sam.	S. François d'Assis.	6 5	5 32	3 39	1 5
5	17 D.	S. Placide, martyr	6 6	5 30	4 10	3 19
6	lundi	S. Bruno, confess.	6 8	5 28	4 31	4 31
7	mardi	S. Marc, pape.	6 9	5 26	4 54	5 42
8	merc.	Ste Brigitte.	6 12	5 24	5 19	6 51
9	jeudi	S. Denis et comp.	6 12	5 22	5 46	7 59
10	vend.	S. Clair, évêque.	6 14	5 20	6 5	9 5
11	sam.	S. Nicaise.	6 15	5 18	6 54	10 7
12	18 D.	S. Maximilien.	6 17	5 15	7 38	11 3
13	lundi	S. Edouard, conf.	6 18	5 13	8 28	11 52
14	mardi	S. Callixte, pape.	6 20	5 12	9 25	0 35
15	merc.	Ste Thérèse, vierg.	6 21	5 10	10 26	1 11
16	jeudi	L'ap. de S. Michel	6 23	5 8	11 31	1 42
17	vend.	Ste Edwige, veuve	6 25	5 6		2 9
18	sam.	S. Luc, évangéliste	6 26	5 4	0 38	2 33
19	19 D.	S. Pierre d'Alicant	6 28	5 2	1 48	2 56
20	lundi	S. Jean de Kenti.	6 29	5 0	3 0	3 18
21	mardi	S ^{te} Ursule, vierge.	6 31	4 58	4 15	3 41
22	merc.	S. Modéran, évêq.	6 32	4 56	5 31	4 7
23	jeudi	S. Hilarion.	6 34	4 54	6 49	4 38
24	vend.	S. Magloire.	6 35	4 52	8 9	5 16
25	sam.	SS. Crépin et Crép.	6 37	4 51	9 27	6 4
26	20 D.	S. Rustique.	6 39	4 49	10 38	7 5
27	lundi	S. Frumence.	6 40	4 47	11 38	8 11
28	mardi	SS. Simon et Jude	6 42	4 45	0 23	9 24
29	merc.	S. Facon.	6 43	4 44	0 58	10 41
30	jeudi	S. Lucain.	6 45	4 42	1 27	11 57
31	vend.	Vigile et jeûne.	6 47	4 40	1 53	

Signe du Sagittaire

NOVEMBRE.

P. L. le 6, à 0 h. 58 soir. | N. L. le 21, à 6 h. 23 soir.
D. Q. le 14, à 6 h. 19 soir. | P. Q. le 28, à 10 h. 11 matin.

Les jours diminuent de 45 m. le matin et de 34 m. le soir.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1 sam.		TOUSSAINT.	6 48	4 39	2 36	matin 10
2 21 D.		S. Marcel, abbé.	6 50	4 37	2 37	matin 21
3 lundi		Trépassés.	6 51	4 35	2 58	3 30
4 mardi		S. Charles Borrom.	6 53	4 34	3 21	4 39
5 merc.		S. Zacharie.	6 55	4 32	3 48	5 47
6 jeudi		S. Melaine, évêq.	6 56	4 31	4 18	6 53
7 vend.		S. Florent.	6 58	4 29	4 53	7 56
8 sam.		Saintes Reliques.	7 0	4 28	5 34	8 54
9 22 D.		S. Théodore mart.	7 1	4 26	6 21	9 46
10 lundi		S. André Avellini.	7 3	4 25	7 15	10 31
11 mardi		S. Martin.	7 4	4 23	8 15	11 10
12 merc.		S. René.	7 6	4 22	9 18	11 42
13 jeudi		S. Didace.	7 7	4 21	10 23	soir 10
14 vend.		S. Amand.	7 9	4 20	11 30	soir 34
15 sam.		S. Malo, évêque.	7 11	4 18		0 56
16 23 D.		S ^{te} Gertrude.	7 12	4 17	0 38	1 18
17 lundi		S. Grégoire.	7 14	4 16	1 49	1 39
18 mardi		Ste Aude, vierge.	7 15	4 15	3 3	2 3
19 merc.		Ste Elisabeth.	7 17	4 14	4 19	2 32
20 jeudi		S. Félix de Valois.	7 18	4 13	5 39	3 7
21 vend.		Présentat. de la V.	7 20	4 12	6 59	3 51
22 sam.		S ^{te} Cécile, vierge.	7 21	4 11	8 14	4 62
23 24 D.		S. Clément.	7 23	4 10	9 20	5 00
24 lundi		S. Jean de la Croix	7 24	4 9	10 15	7 7
25 mardi		Ste Catherine.	7 26	4 8	10 58	8 25
26 merc.		S. Pierre d'Alexan.	7 27	4 7	11 30	9 43
27 jeudi		S. Grégoire.	7 29	4 7	11 56	10 59
28 vend.		Ste Genev. des Ard.	7 30	4 6	0 20	
29 sam.		S. Saturnin.	7 31	4 5	0 42	mat. 12
30 1 D.		AVENT.	7 33	4 5	1 4	mat. 22

 Signe du Capricorne.

DÉCEMBRE.

P. L. le 6, à 7 h. 47 matin. | N. L. le 21, à 5 h. 13 matin.
D. Q. le 14, à 10 h. 41 matin. | P. Q. le 27, à 11 h. 53 soir.

Les jours diminuent de 22 m. le matin et de 3 m. le soir jusqu'au 9, et augmentent de 10 m. le matin et de 10 minutes le soir jusqu'au 31.

DATES.	JOURS.	NOMS DES SAINTS	SOLEIL.		LUNE.	
			lever.	couch.	lever.	coucher.
1 lundi		S. Eloi, évêque.	7 34	4 4	1 26	matin 31
2 mardi		Ste Bibiane, vierge	7 35	4 4	1 51	matin 38
3 merc.		S. François-Xav.	7 37	4 3	2 19	4 44
4 jeudi		S. Pierre Chrysol.	7 38	4 3	2 52	5 48
5 vend.		S. Tugdual.	7 39	4 2	3 31	6 47
6 sam.		S. Nicolas, évêque.	7 40	4 2	4 17	7 41
7 2 D.		S. Ambroise, évêq.	7 41	4 2	5 10	8 29
8 lundi		CONCEPTION.	7 42	4 2	6 7	9 10
9 mardi		S. Mathurin.	7 43	4 1	7 8	9 44
10 merc.		Ste Valère, vierge.	7 44	4 1	8 11	10 13
11 jeudi		S. Damase.	7 45	4 1	9 16	10 39
12 vend.		S. Corentin.	7 46	4 1	10 23	11 1
13 sam.		Ste Lucie, vierge.	7 47	4 1	11 32	11 21
14 3 D.		S. Nicaise.	7 48	4 1		11 42
15 lundi		S. Mesmin.	7 49	4 2	0 42	soir 4
16 mardi		S. Eusèbe.	7 50	4 2	1 55	0 28
17 merc.		Quatre-Temps.	7 51	4 2	3 11	0 58
18 jeudi		S. Eusèbe, évêque.	7 51	4 2	4 29	1 37
19 vend.		Quatre-Temps.	7 52	4 2	5 46	2 26
20 sam.		Quatre-Temps.	7 53	4 2	6 57	3 27
21 4 D.		S. Thomas, apôtre.	7 53	4 4	7 58	4 38
22 lundi		S. Honorat.	7 54	4 4	8 48	5 57
23 mardi		Ste Victoire.	7 54	4 5	9 27	7 19
24 merc.		Vigile et jeûne.	7 54	4 5	9 58	8 39
25 jeudi		NOËL.	7 55	4 6	10 24	9 56
26 vend.		S. Etienne, 1 ^{er} m.	7 55	4 7	10 47	11 9
27 sam.		S. Jean, apôtre.	7 55	4 7	11 9	
28 Dim.		Les SS. Innocents.	7 56	4 8	11 32	0 20
29 lundi		S. Thomas, évêq.	7 56	4 9	11 57	matin 29
30 mardi		Ste Colombe.	7 56	4 10	0 24	2 36
31 merc.		S. Sylvestre, pape.	7 56	4 11	0 55	3 40

CALENDRIER DES SAINTS DE BRETAGNE.

Avertissement. — Ce Calendrier a été composé principalement d'après les ouvrages du P. Albert Le Grand, de D. Lobineau et de M. l'abbé Tresvaux. On y a aussi ajouté un assez grand nombre d'indications tirées du livre de feu M. de Garaby; mais comme cette source est moins sûre, on a eu soin de l'annoncer en accompagnant d'une astérisque les dates de fêtes fournies exclusivement par cet auteur. On a évité, d'ailleurs, d'emprunter à M. de Garaby les saints dont l'existence est douteuse ou le culte mal établi, et ceux qui n'appartiennent point à notre province. — Pour quelques saints dont le culte est tout local, on a jugé à propos d'indiquer le lieu où ils sont principalement honorés.

Abréviations de ce Calendrier. — Ab., abbé; B., le bienheureux; B^{se}, la bienheureuse; Cf., conférez; conf., confesseur; disc., disciple; év., évêque; m., martyr, martyre; mo., moine; S., saint; S^{te}, sainte; s., siècle; sol., solitaire; v., vierge; ve., veuve.

Janvier.

- 1 S. Lupien ou Lucien, de Rezé, conf., disc. de S. Hilaire, iv^e siècle.
- S. Servan (Ecosais), apôtre des îles Orcades.
- 2 * S. Louhemel, mo., disc. de S. Convoion, ix^e s.
- 3 * S. Guencalon, mo., disc. du même, ix^e s.
- 5 S. Convoion, 1^{er} ab. de Redon, ix^e s.
- S. Tethwiu, mo., disc. de S. Convoion, ix^e s.
- 6 (*Fête*) S. Melaine, év. de Rennes, vi^e s. Cf., 6 nov.
- S. Pêtran, mo., vi^e s. (1).

(1) Il y eut de ce nom, au vi^e siècle, un disciple de S. Guennolé; et c'est lui sans doute qu'on honore en Bretagne. M. de Garaby l'a confondu, ce semble, avec un homonyme qui fut évêque, mais étranger à notre pays.

- 8 (*Mort*) S. Félix, év. de Nantes, vi^e s. Cf., 7 juil.
- 10 * S. Rasian, sol., disc. de S. Guennolé, vi^e s.
- 11 * Les saints martyrs de Lanrivoaré (1)
- 13 S. Énogat, év. d'Aleth, vii^e s.
- 20 S. Tariec, év., v^e s., honoré à Lannilis.
- 25 S. Conhoiarn, mo., disc. de S. Convoion, ix^e s.
- 29 (*Mort*) S. Gildas, 1^{er} ab. de Ruis, vi^e s. Cf., 11 mai.

Février.

- 1 S. Igneau, Igneuc ou Ignoroc, év. de Vannes, vii^e s.
- S. Jean de la Grille, év. de St-Malo, xii^e s.
- 6 S. Amand, év. de Maëstricht, né dans le pays d'Herbauge, vi^e s.
- 8 S. Jacut, 1^{er} ab. de St-Jacut de l'Île, frère de S. Guennolé, vi^e s. Cf. 5 juil.
- * S. Urfoel, Urfoëd, ou Urvoi, sol., cousin de S. Hervé, vi^e s.
- 11 S. Ehouarn, mo. de Ruis, xi^e s.
- 12 S. Rioc, sol., disc. de S. Guennolé, vi^e s.
- 17 S. Quirec, Guérec, ou Guévroc, sol., disc. de S. Tugdual, vi^e s.
- 25 B. Robert d'Arbrissel, ab. fondateur de l'O. de Fontevraud, xii^e s.
- 27 S. Onen ou Onet, mo. de St-Jean de Gaël ou St-Méen, vii^e s.
- 28 S. Ruélin, év., disc. de S. Tugdual, vi^e s.

Mars.

- 1 S. Aubin, év. d'Angers, né dans le pays de Vannes, vi^e s.
- 2 S. Jœvin ou Jaoua, év. de Léon, disc. de S. Pol, vi^e s.
- 3 S. Guennolé, 1^{er} ab. de Landevennec, v^e-vi^e s.
- 6 S. Sané, sol., vi^e s.

(1) Il y a à Lanrivoaré, près l'église, un enclos ou cimetière réservé, tout pavé de dalles, sous lesquelles furent inhumés, selon la tradition, les corps de 7,000 guerriers bretons, massacrés par des païens en défendant la religion chrétienne. Sans doute cette tradition se rapporte à quelque épisode des invasions normandes des ix^e et x^e siècles.

- 9 S. Félix, ab. de Ruis, *xi^e s.*
 12 S. Paul Aurélien ou S. Pol, 1^{er} év. de Léon, *vi^e s.*
 17 S. Patrice, apôtre de l'Irlande, *vi^e s.*
 24 S^{te} Christine, v., sœur de S. Hervé, *vi^e s.*

Avril.

- 4 (*Fête*) S. Goneri, sol., *vi^e s.* Cf. 18 juil.
 5 S. Vincent Ferrier, mo. espagnol, mort à Vannes, *xv^e s.*
 16 S. Paterne, 1^{er} év. de Vannes, *v^e s.*
 17 S. Donan (Ecoissais), ab. Cf. 24 septembre.
 19 * S. Gestin, sol., *vi^e s.*
 25 (*Mort*) S. Gurlo ou Gurloës, 1^{er} ab. de Quimperlé, *xi^e s.* Cf. 25 août et 8 oct.
 29 S. Secondel, sol., *vi^e s.* Cf. 1^{er} août.
 30 * S^{te} Onenne, v., sœur de S. Judaël, *vii^e s.*
 — * S. Hamon, chevalier (?) honoré à Plescop.

Mai.

- 1 S. Briec, ab. et év., *v^e s.*
 2 S^{te} Avée, v. m., l'une des compagnes de S^{te} Ursule, *v^e s.* Cf. 21 oct.
 4 * S. Enéour, ab.
 10 S. Guéganton, du *vi^e au ix^e s.*
 11 (*Transl.*) S. Gildas. Cf. 29 janvier.
 — * S. Tudi l'ancien, ab., *v^e-vi^e s.*
 12 S. Congar ou Congal (Ecoissais), ab.
 14 * S. Péver, ab., honoré à St-Péver.
 15 * S. Primel, sol., *v^e s.*
 16 S. Caradec, ab., *vi^e s.*
 17 * S. Tudon ou Tudoël, sol., père de S. Gouézou, *vi^e s.*
 19 S. Yves, official de Tréguier, patron des gens de justice, *xiii^e-xiv^e s.*
 22 * S. Autrom, ab. honoré en Trédarzec.
 23 * S. Sul, év. honoré en Trédarzec.
 24 SS. Donatien et Rogatien, premiers martyrs de l'Armorique, *iii^e s.*

- 25 * S^{te} Eliboubane, ve., mère de S. Goneri, *vi^e s.*
 28* S. Joran, conf., *v^e ou vi^e s.*, honoré à la Belle-Eglise, près Pontrieux.
 31 * S. Nérin, conf., *vi^e s.*, honoré à Plounérin.

Juin.

- 1 S. Renan ou Ronan, év. et sol., *v^e et vi^e s.*
 — B^{se} Ermengarde, v^e, duchesse de Bret., *vii^e s.*
 4 S^{te} Ninnoch, v., *vi^e s.*
 — * S. Jugon, berger, honoré en Carentoir et La Gacilly.
 — S. Perreux, ab., *vi^e s.* Cf. 4 sept.
 6 S. Goual, Gudwal, ou Gurval, év. d'Aleth, *vi^e s.*
 7 S. Mériadec, év. de Vannes, *viii^e s.*
 11 * S. Majan, sol., frère de S. Goueznou, *vi^e s.*
 14 S. Brandan ou Bedan, ab., maître de S. Malo, *vi^e s.*
 15 S. Vouga, Vougai, ou Vio, év., *vi^e s.*
 16 S. Similien ou Sambin, év. de Nantes, *iv^e s.*
 17 S. Hervé, ab., *vi^e s.*
 — * S. Herbot, Herbaud ou Albaut, sol., du *vi^e au ix^e s.*
 19 * S. Méaugon, honoré à Lan-Méaugon,auj. La Méaugon, sol., *vi^e s.*
 21 * S. Riagat ou Riocat, ab., *v^e s.*
 — S. Mars (de Bais), év. et sol., *vi^e s.*
 — S. Méen, 1^{er} ab. de St-Jean de Gaël, auj. St-Méen, *vii^e s.*
 22 S. Aaron, sol., *vi^e s.*
 — * S. Marcan. mo., disc. de S. Briec, *v^e-vi^e s.*
 23 S. Bili, év. de Vannes, du *vi^e au ix^e s.*
 25 S. Émilien, év. de Nantes et m., *viii^e s.*
 — S. Gohard, év. de Nantes et m., *ix^e s.*
 — S. Salomon, roi de Bretagne et m., *ix^e s.*
 26 * S. Sieu, mo., disc. de S. Briec, *v^e-vi^e s.*
 28 S. Austole, mo., disc. de S. Méen, *vii^e s.*
 — S. Maëlmon, év. d'Aleth, *vii^e s.*
 29 S. Gurthiern ou Gunthiern, roi et sol., *vi^e s.*

Juillet.

- 1 S. Léonore ou Lunaire, év. et ab., *vi^e s.*
 — S. Goulven, év. de Léon, *vi^e s.*

- 2 S. Oudocée, prince de Cornouaille, év. de Landaff dans le pays de Galles, *v^e s.*
 3 S. Jacut et S. Guéihenoc. Cf. 8 févr. et 5 nov.
 5 S. Cast, év. *v^e et v^e s.* (1)
 6 *St^e* Noyale, v. m. honorée à Bignan.
 7 S. Félix, év., de Nantes. Cf. 8 janv.
 — * S. Nona, év. *v^e ou v^e s.*, honoré à Penmarch.
 9 * S. Kyrio, év., *v^e ou v^e s.*, honoré en Plounérin, Ploujean, etc.
 10 S. Pasquier, év. de Nantes, *vii^e s.*
 12 * S. Balai, sol., *v^e s.*, honoré à Penflour près Châteaulin.
 13 S. Thuriau, év. de Dol, *vii^e s.*
 15 S. Rivoal, conf.
 16 S. Tenenan ou Tinidor, év. de Léon, *v^e s.*
 17 S. Helier, sol., m., *v^e s.*
 18 (*Mort*) S. Goneri, sol., *v^e s.* Cf. 4 avril.
 19 S. Maden, sol., disc. de S. Goulven, *v^e s.*
 26 *St^e* Popaia, ve., et *St^e* Sève, v., mère et sœur de S. Tugdual, *v^e s.*
 28 S. Samson, 1^{er} év. de Dol, *v^e s.*
 29 (*Fête*) S. Suliac ou Suliau, ab. et sol., *v^e s.* Cf. 1^{er} oct. et 8 nov.
 — S. Guillaume Pinchon, év. de St-Brieuc, *xiii^e s.*

Août.

- 1 S. Friard, laboureur, sol., et S. Secondel, son compagnon, *v^e s.* Cf. 29 avril.
 — Fête de S. Jean du Doigt, *xv^e s.*
 — * S. Pergat, év., disc. de S. Tugdual, *v^e s.*
 2 * S. Uniac, Ugnac ou Thugnac, ab.
 10 * S. Erlé (2), conf. m., *v^e ou v^e s.*
 11 * S. Ergat (3), ab.
 14 * S. Louénan ou Louévan, mo., disc. de S. Tugdual, *v^e s.*

(1) La plupart des auteurs ne font qu'un seul personnage de S. Cast et de S. Cado, Cf. 24 septembre.

(2) Patron de Ploaré, anciennement *Ploerlé*.

(3) Patron de Tréouergat et de Pouldergat, anciennement *Ploudergat* et en latin *Plebs S. Ergard*.

- * S. Rion ou Riowen, mo., disc. de S. Convoion, *ix^e s.*
 16 S. Armel ou Arzel, ab., *v^e s.*
 17 * SS. Gulien et Gulcien, martyrs, honorés à Jans.
 19 S. Guennin ou S. Guen, év. de Vannes, *vii^e s.*
 25 (*Fête*) S. Gurlo. Cf. 25 avril et 8 oct.
 28 * S. Elouan (1), sol., *v^e ou vii^e s.*
 29 S. Genevée, év. de Dol, *vii^e s.* (2)
 30 * S. Edern, sol., *ix^e s.*
 31 S. Botmaël, sol., *v^e s.* Cf. 18 nov.
 — S. Victor de Cambon, sol., *vii^e s.*

Septembre.

- 2 S. Just, év. de Rennes.
 4 (*Fête*) S. Perreux. Cf. 4 juin.
 6 S. Thégonnec, év. (*v^e s. ?*)
 9 *St^e* Osmane, v., *v^e s.*
 11 * S. Marbode ou Marbeuf, év. de Rennes, *xiii^e s.*
 12 S. Kénan, sol., *v^e s.*
 — * S. Léau (3), ab. et év.
 15 S. Mérim (Ecoissais), mo.
 18 S. Didier, év. de Rennes, et S. Rainfroi, son archidiacre, *viii^e-viii^e s.*
 19 S. Sezni, év.
 — * S. Rivoaré, conf., *v^e s.*
 20 B. Yves Mahyeuc, év. de Rennes, *xvii^e s.*
 21 S. Cado, év. m., *v^e s.* Cf. 5 juillet.
 — * S. Harmoët, sol.
 24 S. Malgand ou Maugand, conf.
 — * S. Donan, disc. de S. Brieuc, *v^e s.* Cf. 17 avril.
 27 S. Uran, Ourhan, ou Oran (Irlandais), év., *v^e s.*

(1) Aussi appelé Luan, Elvan, Elven et Gelven, selon M. de Garaby, qui l'identifie encore avec S. Elocan, mentionné dans les Actes de S. Léri.

(2) M. de Garaby admet deux saints de ce nom, tous deux évêques de Dol; il met l'un au 29 août, l'autre au 29 juillet. Mais il n'y en a vraiment eu qu'un seul.

(3) En latin *Levitavus* ou *Levianus*; il y avait en Plumieuc un prieuré de St-Leau dépend^t de l'abbaye de St-Jacut; et M. de Garaby, qui appelle ce saint *Levien* ou *Levias*, dit qu'il existe encore en Trédarzec une chapelle en son honneur.

- S. Gingurien, moine de Ruis, XI^e s.
- 28 B^{se} Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, ve et carmélite, XV^e s.
- 29 B. Charles de Blois, duc de Bret., XIV^e s.
- 30 S. Léri, sol., VIII^e s.

Octobre.

- 1 S^{te} Eurielle, v., sœur de S. Judicaël, VII^e s.
- (*Fête*) S. Suliac. Cf. 29 juil., 8 nov.
- 2 S. Méliau ou Miliou et S. Mélar ou Méloir, son fils, rois de Cornouaille et martyrs, VI^e s.
- 3 * S. Fracan (père de S. Guennolé), S^{te} Guen, sa femme, et S^{te} Clervie, leur fille, V^e s.
- 5 S. Maurice, 1^{er} ab. de Carnoët, XII^e s.
- 6 S. Yvi, sol., VII^e s.
- 8 (*Transl.*) S. Gurlo. Cf. 25 avril, 25 août.
- 10 S. Clair, 1^{er} év. de Nantes, I^{er} ou III^e s.
- 11 S. Ternoc, év. (VI^e s. ?)
- * S. Arnec, év. VII^e s.
- * S. Guinien, Guinien, ou Guiniau, sol., VIII^e s.
- * S^{te} Enora, v., VI^e s. Cf. 6 nov.
- 15 S. Conogan ou Guénegan, év. de Quimper, VI^e s.
- S. Balai ou Valai, sol., disc. de S. Guennolé, VI^e s.
- 16 S. Vital ou S. Viau, sol., VIII^e s.
- 21 S^{te} Ursule et ses compagnes, vierges martyres, ve s.
- S. Juvat, m., V^e s.
- 22 S. Modéran, év. de Rennes, VIII^e s.
- S. Benoît de Massérac, ab., et S^{te} Avénie, sa sœur, v., VIII^e s.
- S. Melon, év.
- 24 S. Magloire, év. de Dol, VI^e s.
- S. Martin de Vertou, ab., VII^e s.
- 25 S. Goueznou, év. de Léon, VI^e s.
- 26 S. Ailor, év. de Quimper, VI^e s.

Novembre.

- 1 S. Salaün (du Folgoët) XIV^e s.
- 2 S. Hernin ou S. Harn, sol., VI^e s.
- S. Mioc ou Mieu, sol., VI^e s.

- 3 S. Guenaël, ab. de Landevennec, VI^e s.
- S. Gobrien, év. de Vannes, VIII^e s. Le P. Albert Le Grand le met au 19 nov.
- 5 S. Colledoc, év., et S. Ké ou Kerrien, sol., VI^e s.
- S. Guéthenoc, sol., frère de S. Guennolé et de S. Jacut, VI^e s. Cf. 5 juil.
- 6 S. Efflam, prince et sol., et S^{te} Enora ou Honora, v. (épouse de S. Efflam), VI^e s. Cf. 11 oct.
- S. Winnoc ou Guennoc, ab., frère de S. Judicaël, VII^e s.
- * S. Condelu, mo., disc. de S. Convoion, IX^e s.
- 7 S. Iltud ou Idut, ab. de Laniltud ou Lantwit Major dans le pays de Galles, V^e-VI^e s.
- 8 S. Trémeur, m., et S^{te} Trifine, sa mère, VI^e s.
- (*Mort*) S. Suliac. Cf. 29 juil., 1^{er} oct.
- 14 S. Amand, év. de Rennes, V^e s.
- 15 S. Malo. 1^{er} év. d'Aleth, VII^e s.
- 16 * S. Milion ou Emillion, sol., VI^e s.
- 18 S. Maudez, ab., S^{te} Juvette, v., sa sœur, S. Tudi et S. Botmaël, ses disc., VI^e s. Cf. 31 août.
- S. Tanguai, ab., et S^{te} Haude, v., sa sœur, VI^e s.
- S. Budoc, év. de Dol, VI^e s. Cf. 8 déc.
- 19 S. Gobrien. Cf. 3 nov.
- 21 S. Colomban (Irlandais), abbé de Luxeuil, VIII^e s.
- 24 S. Bieuze, m., disc. de S. Gildas, VI^e s.
- * S. Houardon, év. de Léon, VI^e s.
- 25 S. Téliau, Téléau ou Télo, év. de Landaff dans le pays de Galles, VI^e s.
- S. Hermeland, Herblain ou Herblon, ab. d'Aindre, VIII^e s.
- 27 S. Alain, év. de Quimper, VII^e s.
- S. Goustan, mo. de Ruis, XI^e s.
- 30 S. Tugdual, 1^{er} év. de Tréguier, VI^e s.

Décembre.

- 2 * S. Tadec, ab. m., VI^e s.
- 7 * S^{te} Azénor, princesse de Léon, VI^e ou VII^e s.
- 8 S. Budoc, év. de Dol, selon le bréviaire de Dol. Cf. 18 nov.

- 9 S. Budoc ou Judoc, év. de Vannes, VII^e s.
 11 * S. Envel, sol., VI^e s. (1).
 — * S. Gerfred, mo., et S. Fidweten, son disc., IX^e s.
 12 S. Corentin, 1^{er} év. de Quimper, ve-vi^e s.
 13 S. Judoc, Judoce ou Josse, mo., frère de S. Judicaël, VII^e s.
 14 S. Guigner ou Fingar, prince et m., V^e s.
 15 B. Jean Deschaux ou Disalcéat, mo., XIV^e s.
 16 S. Judicaël, roi de Domnonée, mo., VII^e s.
 17 S. Briac, ab., disc. de S. Tugdual, VI^e s.
 18 * S. Judul, ab., VI^e s.

Nota. M. de Garaby place au 1^{er} novembre, jour de la Toussaints, la fête de plusieurs saints de Bretagne, dont apparemment il ignorait le jour spécial, savoir :

- S. Drel ou Drennalus, le premier des prétendus évêques de Lexobie;
 — S. Vollon, honoré en Plédran;
 — S. Potentin ou Pôtan, honoré en St-Pôtan;
 — S. Vellé, Ellé ou Elleau, honoré à Guic-Ellé ou Guic-quelleau (auj. c^{ne} du Folgoët);
 — S. Rivalin, honoré en Melrand;
 — S. Pyriec, honoré en Roscoff.

Le même auteur met encore, on ne sait pourquoi, au 25 décembre, sous le titre de *Saints de Bretagne peu connus*, les suivants :

- S. Denoual, honoré à St-Denoual;
 — S. Doha, honoré à Merdrignac;
 — S. Guiomar, honoré à St-Guyomard;
 — S. Tugean, sol. et ab., honoré à Primelen.

(1) Selon M. de Garaby, il y avait deux saints Envel, frères de St^e Jeune, et tous trois sont honorés à Loc-Envel, auj. Locquenvel.

ABRÉVIATIONS.

Arr. — Arrondissement.

Bibl. Roy. — Bibliothèque Royale, Nationale ou Impériale de Paris. — Comme elle a été fondée par les rois de France, dont elle fut longtemps la bibliothèque particulière, il semblerait naturel de lui laisser le nom qui indique clairement son origine.

Boll. ou Bolland. — Collection des *Acta Sanctorum* commencée par le jésuite Bolland et continuée par des religieux de la même société, connus dans le monde savant sous le nom de Bollandistes.

Bl.-M^x. — Collection des *Blancs-Manteaux*, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Paris.

Can. — Canton.

Ch.-l. — Chef-lieu.

Cf. — Conférez.

C^{re}. — Commune.

Dép. — Département.

L. — Ligne.

Ms. — Manuscrit, manuscrite, en latin *manuscriptus* et *manuscripta*.

Mss. — Manuscrits, au plur.

P. — Page.

Pr. — *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, publiées par D. Morice en 3 vol. in-folio.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 30, note (1), ligne 5 :

Au lieu de « *Langnenoc*, » lisez « *Languenoc*. »

P. 35, l. 30 :

Rétablir le dernier mot de la ligne qui a été omis et qui est l'article « le ».

P. 39, note (1) (Addition) :

Ajoutez : « S. Hervé, sans être évêque, assistait à ce concile du Menez-Bré (en 548), et c'est à cet événement de l'histoire de Comorre qu'il est fait allusion ci-dessus p. 28, l. 1 à 4. »

P. 46, l. 1 et 2 :

Au lieu de « § 2. Comté de Browerech (538-594), » lisez « § 2. Comté de Browerech (550-594). »

P. 49, l. 17-18 (Rectification) :

Date de la mort de S. Félix, évêque de Nantes : au lieu de « 6 janvier 582. » lisez « le 8 janvier 583. »

P. 50, note (3), l. 3 :

Au lieu de « deux jambages, » lisez « trois jambages. »

P. 69, note (2), l. 2 :

Au lieu de « *cleintis*, » lisez « *clientis*. »

P. 72, l. 15-16 :

Au lieu de « Lanrivoré, » lisez « Lanrivoaré. »

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

ou

PRÉCIS DES ORIGINES

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

DU V^e AU IX^e SIÈCLE.

DEUXIÈME PARTIE.

Dans la première partie de ce travail (1), nous avons établi les bases générales de l'histoire des Bretons du continent aux v^e et vi^e siècles de notre ère. Nous allons maintenant d'un trait léger, à main levée pour ainsi dire, esquisser la suite des événements, la série des personnages dont l'ensemble constitue cette histoire elle-même. Sauf quelques points capitaux, sur lesquels il nous semble nécessaire d'insister de suite, notre travail est même moins une esquisse qu'un cadre et un canevas. Peut-être un jour nous sera-t-il donné de remplir ce cadre et d'ourdir sur ce canevas la trame vivante et complète de nos vieilles annales. En attendant, il nous a semblé utile d'en indiquer brièvement l'enchaînement et la suite, qu'on ne saurait trouver nulle part ailleurs.

(1) *Annuaire Historique de Bretagne* pour 1861, p. 1 à 159.

I.

*Commencements des diverses principautés bretonnes
de la péninsule armoricaine.*

§ Ier. — Premiers établissements formés par les
émigrés bretons.

(465-500)

Riothime, roi des Bretons (470). — Le plus ancien établissement de ce genre qui ait une date certaine est celui de ces Bretons, installés en 469 *au-dessus ou au-delà de la Loire*, selon Sidoine Apollinaire, et dont le roi Riothime, appelé l'année suivante au secours de l'Empire par l'empereur Anthème, se rendit effectivement dans le Berri à la tête d'une armée de 12,000 hommes, pour défendre ce pays contre les attaques des Visigoths. Le chiffre seul de cette armée, le rôle important des Bretons en cette circonstance (1), dénotent un établissement déjà fort considérable. Il y a tout lieu de croire, comme nous l'avons déjà dit (2), qu'il était formé sur les côtes de notre péninsule les plus voisines de la Loire, c'est-à-dire sur celles du pays de Vannes; mais, tenant compte de l'importance numérique dont

(1) « Anthemius imperator protinus solatia Britonum postulavit (dit Jornandès). Quorum rex Riothimus cum duodecim millibus veniens, » etc. *De rebus Geticis*, cap. XLV.

(2) *Annuaire historique de Bretagne* pour 1861, p. 66.

il devait être pour fournir un pareil nombre de troupes, nous croyons très-volontiers, avec dom Le Gallois (1), que les colonies bretonnes d'où sortit cette armée s'étendaient, du côté de l'Ouest, au-delà des limites du pays de Vannes, dans le Sud du territoire osismien. — Quoi qu'il en soit, Riothime fut battu à Déols ou Bourgdieu (près Châteauroux) par le roi des Visigoths, Euric. Après une résistance acharnée, la plupart de son armée gisant déjà sur le champ de bataille, le roi breton se sauva avec le reste chez les Burgondes, alors amis des Romains, et dont le territoire était proche. On ne parle plus de lui depuis lors. Revint-il en Armorique? Apparemment, puisqu'il ne succomba pas dans la bataille. Mais ce désastre — qui est de l'an 470 — ne put manquer d'affaiblir beaucoup la grande colonie dont il était le chef. Pour relever dans le Sud de notre péninsule — soit au pays des Venètes, soit en celui des Osismes, — quelque souveraineté bretonne forte et durable, il fallut attendre ce que le temps ne pouvait d'ailleurs manquer d'apporter, c'est-à-dire de nouvelles émigrations (2).

Fracan, Riwal Ier, Conan, Conothec, petits chefs bretons (465 à 500 environ). — Dans le temps même ou à peu près que les Bretons de Riothime s'étaient établis sur les côtes méridionales de

(1) *Mémoires inédits sur les origines bretonnes*, Bl.-M^r, vol. XLIV.

(2) Sur l'histoire de Riothime, voyez Sidoine Apollinaire, *Epistol.* I, 7 et III, 9; Jornandès, *De rebus Geticis*, XLV; Grégoire de Tours, *Hist. eccl. Franc.* II, 18; et aussi l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 34, 66-67, 105-106.

notre presqu'île, les côtes septentrionales, spécialement celles du pays des Curiosolites, avaient aussi reçu de l'île de Bretagne des bandes d'émigrés assez nombreuses pour que l'histoire ait conservé le souvenir, non de toutes assurément, mais du moins de quelques-unes d'entre elles.

La première dont on puisse avec approximation, marquer la date, est celle qui arriva, vers 465, sous le commandement de Fracan, petit prince insulaire (*vir illustris*), et s'établit, à quelques lieues de la côte, sur les bords du Gouët, où elle forma un *plou* ou tribu indépendante, appelée du nom de son chef Plou-Fracan. — Autour de ce vaste golfe, dit aujourd'hui la baie de Saint-Brieuc, et non loin de cette première petite colonie, nous en voyons poindre trois autres du même genre et de la même importance, dont nos plus anciens documents mentionnent les chefs comme contemporains de Fracan, savoir : Riwal, Conan, Conothec.

Riwal — que nous appellerons Riwal I^{er} pour le distinguer d'un autre qui lui est de peu postérieur — était d'abord établi sur le rivage de la mer, à l'issue de ces deux vallées du Gouët et du Gouëdic, entre lesquelles s'élève maintenant la ville de Saint-Brieuc, vers le lieu même où l'on voit encore les ruines de la haute tour de Cesson : les documents historiques appellent sa demeure la cour ou le manoir du Champ-du-Rouvre, *aula Campi Roboris*. Son autorité semble s'être étendue de l'embouchure du Gouët à celle du Gouëssan (1), sur un territoire formant de nos jours quatre ou cinq communes.

(1) Petite rivière qui coule à l'Est de Saint-Brieuc, entre la paroisse d'Hillion et celle de Morieuc.

Pour Conan, il habitait les bords de la rivière de Jaudi, et Conothec vers le haut cours du Trieu, sans qu'il soit possible de mieux préciser leur résidence ni les bornes de leurs petites principautés, qui n'étaient sans doute guère plus étendues que celles de Fracan et de Riwal.

Nos vieux documents intitulent ces personnages ducs ou comtes; ils étaient réciproquement indépendants, mais en bonne intelligence, et menaient une existence des plus paisibles, tout occupée à faire paître leurs troupeaux, courir leurs chevaux, ou bien à chasser. Tout ceci nous reporte aux petits rois pasteurs, aux chefs de clan et de tribu : nous sommes plus près ici du régime patriarcal que du gouvernement politique. Aussi les personnages importants de cet âge antique, ce n'est pas ces principules, mais bien les prêtres et les moines.

Entre ceux-ci, au premier rang, se place Brioc, que nous appelons saint Brieuc, qui, venant de l'île de Bretagne, débarqua vers 480 en Armorique, où il fonda sur le Jaudi un premier monastère, en un lieu à lui donné par le comte Conan sus-mentionné; puis s'en vint, cinq ans plus tard environ, débarquer à l'embouchure du Gouët, sous le manoir de Riwal, dont il se trouva être le cousin et qui lui donna, avec sa propre demeure, l'espace compris entre le Gouët et le Gouëdic, dit alors la Vallée-Double et tout couvert de forêts, que Brioc rasa pour y élever encore un grand monastère, premier noyau de la ville actuelle de Saint-Brieuc. — Quant à Riwal, il fut habiter un autre manoir appelé Vieille-Étable, dont le bourg d'Hillion occupe aujourd'hui la place, et où il mourut vers l'an

500. Saint Brieuc le suivit de près, à l'âge de 91 ans, de 500 à 505. A sa charge d'abbé il unissait l'autorité épiscopale, mais qu'il ne semble point avoir exercée au delà des bornes de la petite colonie de Riwal.

De la mort de Conothec, de Conan et de Fracan, l'on ne sait rien; mais l'on sait beaucoup de l'un des fils de ce dernier, appelé Guennolé. — Né peu de temps après le passage de son père en Armorique, il avait été élevé dans l'île des Lauriers (aujourd'hui l'île Verte, à l'embouchure du Trieu), sous la direction de Budoc, saint et savant moine breton, qui avait fondé là une maison, monastère et école tout à la fois. Guennolé y crut en science, en piété et en vertu. Agé de 25 à 30 ans, tendant toujours davantage à la perfection, il résolut d'aller en Irlande se rendre disciple du grand apôtre de cette île, le célèbre saint Patrice, qui, quoique fort âgé, vivait encore. Il était déjà près de partir, quand Patrice, se montrant à lui en songe, l'en détourna, en lui annonçant qu'il allait devenir lui-même le chef d'une nouvelle famille monastique. Et le lendemain, en effet, Budoc, ayant donné onze de ses disciples à Guennolé, celui-ci quitta avec eux l'île des Lauriers et se dirigea vers l'Ouest pour aller fonder au fond de la rade de Brest l'abbaye de Landevenec, dont nous reparlerons un peu plus bas.

La date de la séparation de Guennolé et de Budoc est importante, comme étant l'un des plus sûrs jalons chronologiques de notre vieille histoire. D'après ce qu'on vient de dire, elle ne peut être postérieure à la mort de saint Patrice. Or, les très-anciennes Annales Irlandaises, dites de

Tigernach, mettent cette mort en 493 (1); et ce qui montre l'excellence de cette date, c'est que notre savant critique Le Nain de Tillemont, qui ne connaissait pas ces Annales et qui raisonnait seulement sur les autres documents de l'histoire de saint Patrice, établit que ce saint a dû mourir en 490 ou peu après (2). Guennolé a donc quitté Budoc en 493 au plus tard. Mais il n'a pas dû non plus le quitter beaucoup plus tôt, puisque, selon ses biographes, saint Patrice, parlant en songe à Guennolé, lui dit : « Ne va pas me chercher en Irlande, tu ne m'y trouverais plus, car le temps de ma mort est proche (3). » Il faut donc nécessairement mettre la séparation de Budoc et de Guennolé en 492 ou 493.

Sources de ce paragraphe.

Outre ce qui est marqué aux notes ci-dessus, voyez sur Riethime : Sidoine Apollinaire, Jornandès, Grégoire de Tours, aux lieux ci-dessus indiqués, p. 3.

Sur Fracan et sur saint Guennolé : Gurdestin, *Vita ms. S. Guengualoei* (au Cartulaire de Landevenec), lib. I, cap. 1-5, 7, 9, 11, 15-20, 22. — Sur Conothec : Gurdestin, *ibid.*, I, 16 et 17. — Sur Riwal : Gurdestin, *ibid.*, I, 18. — Sur Riwal, sur Conan et sur saint Brieuc : *Vita ms. sancti Brioci* de la Bibliothèque Royale, Mss. lat. 1149. — Voyez aussi D. Morice, *Prewes de l'Histoire de Bretagne*, I, col. 176; D. Lo-

(1) Voyez *Monumenta Historica Britannica*, t. I^{er}, p. 72 à la note.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XVI, p. 462 et 783-785.

(3) « Instat enim tempus meæ resolutionis; in proximo est ut ingrediar viam universæ carnis. » *Vita S. Patricii* apud Bolland. Martii t. II, p. 577.

bineau, *Vies des Saints de Bretagne*, articles de *saint Briec* et de *saint Guennolé* (ici et ailleurs, à moins d'indication expresse du contraire, nous citons toujours l'édition originale in-folio de 1725); — Cf. dans la *Biographie Bretonne*, à l'article *Domnonée (princesse de la)*, les paragraphes consacrés à *Riwal I^{er}*, *Conan*, *Fracan*, *Conothec*; dans le même ouvrage, l'article *Guen-nolé*; — et enfin, ci-dessous, à l'appendice de notre deuxième partie, la note critique sur *Fracan*, *Riwal I^{er}* et *S. Briec*.

§ 2. — Commencements du royaume de Cornouaille.

(480-538)

Riwelen Mur-Marc'houl, *Riwelen Marc'houl*, *Congar*, *petits chefs bretons* (vers 470.) — Comme le pays des *Curiosolites*, la partie méridionale de celui des *Osismes* avait d'abord été occupée par un certain nombre de petites colonies mutuellement indépendantes, dont la principale, venue selon toute apparence de la ville de *Corisopitum* en Grande-Bretagne (1), s'installa au confluent de l'Odet et du Steir, où elle rétablit le nom de la cité insulaire d'où elle sortait, — un quart de lieue environ au-dessus de la ville gallo-romaine d'*Aquilonia*, dès lors, ce semble, ruinée et abandonnée. Les trois premiers noms de cette liste informe, que l'on est convenu d'appeler le *Catalogue des comtes de Cornouaille*, ne peuvent s'appliquer qu'à trois chefs de ces premières petites colonies : ce sont *Riwelen Mur-Marc'houl* (*Riwelen le Grand Cavalier*), *Riwelen Marc'houl*

(1) Voy. Nouvelle opinion sur le nom de *Corisopitum* donné à Quimper, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 159 et suiv.

(*Riwelen le Cavalier*), et *Congar*. — Le désastre qui termina l'expédition de *Riothime*, en 470, dut nécessairement, comme on l'a dit, affaiblir beaucoup ces colonies; et il semble en outre que la pointe sud-ouest de notre péninsule se vit, vers le même temps, désolée par des descentes de pirates. Mais, d'autre part, les ravages de l'invasion saxonne dans l'île de Bretagne croissant de jour en jour, poussèrent sur le continent de nouveaux flots d'émigrés, capables de combler tous ces vides.

Grallon, premier roi de *Cornouaille* (480 à 505 environ). — Vers l'an 480, une émigration considérable, bien plus nombreuse que les petites bandes ordinaires dont nous avons parlé, débarqua dans l'angle sud-ouest de notre presqu'île, sous la conduite d'un prince insulaire appelé *Gradlon* ou *Grallon*, qui a reçu de la postérité le surnom de *Mur* ou *Grand*, et auquel de son vivant ses sujets même décernèrent, à cause de son exacte justice, celui de *Iaun*, c'est-à-dire la Loi, le Droit ou la Règle. Car D. Le Gallois a bien démontré, dans ses *Mémoires* sur les origines bretonnes (Bl.-M^x XLIV), qu'il y a identité entre *Grallon* et le personnage dont les *Actes de saint Mélar* font la tige des rois ou comtes de *Cornouaille*, personnage appelé dans un des manuscrits *Ian* ou *Iaun*, et, selon les autres, surnommé *Lex vel Regula*, ce qui est la même chose (1).

(1) Voy. D. Morice, *Preuves*, I, 223. — Dans le breton du continent comme dans celui du pays de Galles, *iaun* ou *iaun* signifie précisément le droit, la loi, la règle.

Toutes nos traditions les plus anciennes et nos plus vieux documents s'accordent en effet à nous représenter Grallon comme le fondateur du comté ou royaume de Cornouaille : d'où l'on peut légitimement induire que c'est la grande émigration par lui conduite qui donna à cette partie de notre presqu'île ce nom de *Cornubia*, *Cornovia*, en breton *Kernau*, exacte reproduction de celui des *Cornavii* ou *Cornabii* de l'île de Bretagne. C'est donc de cette tribu insulaire que devait être sortie cette émigration.

Grallon unit sous son sceptre tous les émigrés bretons et les indigènes armoricains établis dans le territoire qui forma jusqu'en 1789 le diocèse de Quimper, et il eut d'abord sa principale résidence dans cette naissante ville bretonne de Corisopit (aujourd'hui Quimper) dont on a parlé plus haut. — Il eut bientôt occasion de se signaler au dehors avec éclat. Non contents d'envahir la Grande-Bretagne, les pirates saxons infestaient encore les côtes de la Gaule, spécialement notre péninsule. Il s'était même formé dans les îles de la Loire un nid de ces oiseaux de proie, que les Francs de Childéric et de Clovis eurent plus d'une fois à combattre, et qui insultèrent aussi les états de Grallon. Mais celui-ci les attaqua sur leur propre élément, les poursuivit jusque dans la Loire, les battit à plate couture, leur tua cinq chefs et leur enleva un immense butin (1). Il semble, au reste, que cette expédition se fit de concert avec les Francs, dont Grallon aurait été l'allié.

Ce prince, d'ailleurs, n'était point un petit roi

(1) Gurdestin, *Vita*, ms. S. *Guengualoci*, II, 15.

pasteur à la mode de Fracan, Riwal I^{er}, et autres principicules à physionomie patriarcale dont il a été question plus haut, mais plutôt un roi barbare à la façon des premiers Mérovingiens, fastueux, impérieux, farouche même, disent les anciens documents, du moins jusqu'au jour où Guennolé trouva le secret d'adoucir son cœur.

Après avoir quitté son vieux maître Budoc (en 492 ou 493), Guennolé vint d'abord avec ses onze moines s'établir au fond de la rade de Brest, devant l'embouchure de la rivière actuelle du Faou, dans un îlot appelé alors Thopopège et aujourd'hui Tibidi. Lieu battu de vent, incommode, inhabitable, d'où l'essaim monastique déménagea dans la troisième année de son séjour (en 495) pour aller de l'autre côté de l'Aune, sur la rive de la presqu'île de Crozon, fonder le monastère de Landevenec, qui ne tarda pas de fleurir grâce à son chef, dont le vertueux renom se répandit rapidement par toute la Cornouaille. Grallon, curieux, désira de voir Guennolé; il le vit; après un long entretien, l'orgueil de son cœur tomba devant cette parole inspirée, cette charité ardente, et le moine devint depuis lors, en toute chose importante, le conseil et l'inspirateur du roi.

Les fruits de cette influence se montrèrent bientôt. Grallon combla de dons Landevenec, et protégea puissamment la propagation du christianisme en Cornouaille, poussée avec ardeur par les moines. Il protégea d'un même zèle tous les autres saints personnages qui s'associèrent à cette œuvre, entre autres saint Ronan, établi dans la forêt de Nêvet; — saint Tudi, à l'embouchure de l'Odét; — saint Idunet, sur le bord de l'Aune (au point où sied maintenant Châteaulin); — saint Gunthiern, au confluent de l'Ellé et de l'Isôle,

en ce lieu d'Anaurot qui prit plus tard le nom de Quimperlé, etc. Mieux que cela, il fonda à Corisopit un évêché, donna à l'évêque pour bâtir sa cathédrale son propre palais, et pour borner son diocèse les limites de son royaume. Le premier titulaire de ce siège fut saint Corentin.

La fondation de la Cornouaille, en tant que société chrétienne et société politique, est l'œuvre commune de Corentin, de Guennolé et de Grallon : aussi, au moyen âge, les Cornouaillais n'ont-ils cessé de vénérer ces trois grands hommes comme les pères et les patrons de leur patrie.

Grallon mourut dans les premières années du ^{vi}^e siècle, et probablement en 505.

Ce qui fixe son temps d'une manière certaine, ce sont ses relations avec Guennolé. Celui-ci ne put venir à Thopopége plus tard que 493, année de la mort de saint Patrice ; il fonda donc Landevenec au plus tard en 495 ou 496, et comme sa première entrevue avec Grallon suivit de près cette fondation, elle ne peut être plus récente que 497 tout au plus. Impossible, par conséquent, de rabaisser à l'an 512 le commencement du règne de Grallon, comme le voudraient cependant certains auteurs, fourvoyés par leurs systèmes, et qui prennent la fantaisie pour de la critique.

Daniel Dremruz (505 à 515 environ). — Fils de Grallon, lui succéda dans le royaume ou comté souverain de Cornouaille. D'ailleurs, on ne sait de lui que des fables. L'imagination féconde des vieux romanciers l'envoya généreusement régner en Allemagne et épouser à Pavie la fille de l'Empereur (1) ! Quoi qu'on en ait dit, il n'y a rien

(1) Voy. Pierre Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 91.

à tirer de là. — *Drem-ruz* signifie littéralement *Face rouge*.

Budic I^{er} (515 à 524 environ). — Fils et successeur du précédent ; eut maille à partir avec un autre Budic, dont le père, Cybydan ou Kébédan, appartenait certainement à la famille royale de Cornouaille et semble même avoir été (comme le croit D. Le Gallois) un fils puîné de Grallon-Mur. Budic, fils de Kébédan, réclamait de Budic, fils de Daniel, une part du comté de Cornouaille ; vaincu, il se réfugia dans l'île de Bretagne, d'où nous le verrons revenir plus tard. — Mais à la faveur de ces dissensions, un seigneur breton, appelé Conmôr ou Comorre, résidant à Kerahès (l'antique *Vorganium*, aujourd'hui Carhaix), parvint à enlever à la dynastie de Grallon tout le Nord de la Cornouaille, dont il fit une nouvelle petite principauté indépendante, sous le nom de comté de Poher, environ l'an 520. — Budic I^{er} laissa après lui deux fils, Méliau et Rivod, dont l'aîné lui succéda.

Méliau (524-531). — Le règne de cet excellent prince fut une époque de félicité pour la Cornouaille. Au bout de sept ans, il fut traîtreusement assassiné par son frère Rivod, qui se fit proclamer roi par ses séides. Le peuple et l'Eglise mirent Méliau au rang des saints ; il est encore aujourd'hui le patron de plusieurs paroisses bretonnes, comme, par exemple, Plu-Méliau (Morbihan), Plou-Miliau (Côtes-du-Nord), Guimiliau (Finistère), etc.

Mélar et le tyran Rivod (531-538). — Méliau laissait un jeune fils, Mélar ou Méloir, âgé de sept ans. Rivod, pour s'assurer le trône, voulut le tuer ; mais les seigneurs cornouaillais l'en empêchèrent. Il se borna à lui faire trancher le

pied droit et la main droite, pour l'empêcher de monter à cheval et de tenir un glaive. Les amis de Mélar lui adaptèrent une main d'argent et un pied d'airain.

Le 3 mars 532 mourut Guennolé, à qui saint Guenaël succéda dans ses fonctions abbatiales. Quant à Corentin, il continuait de gouverner l'église de Cornouaille, d'où la mort ne le retira qu'une douzaine d'années plus tard (vers 542-45).

Cependant Mélar approchait de sa quatorzième année; son nom était cher au peuple, foulé par Rivod. Même on disait que Dieu s'était plu à réparer par un miracle la cruauté du tyran, en donnant au pied d'airain et à la main d'argent du jeune prince la même croissance et la même souplesse qu'à des membres naturels. Rivod voulut en finir : par présents et par promesses il corrompit le gouverneur de Mélar, qui égorga l'innocent. Mais le tyran ne jouit guère de son crime : frappé par la main de Dieu, lui-même expira quelques jours plus tard, après sept ans de tyrannie (en 538), pendant que le peuple mettait sa victime sur les autels, où l'Église l'a maintenue à côté de son père Méliau.

Rivod mourut sans enfants; en lui finissait la postérité directe de Budic I^{er}. Alors on se souvint de cet autre Budic, fils de Kébédan, réfugié en Grande-Bretagne. Les hommes de Cornouaille lui envoyèrent offrir la couronne. — Pendant que leurs députés remplissent cette mission, revenons dans le pays de Vannes; voyons ce qui s'y était passé depuis 470.

Sources.

Sur Grallon, voir : Gurdestin, *Vita ms. S. Guengualoi*, l. II, cap. 15 et 16; — Cartulaire de Landevenec, dans D. Morice, *Pr. I*, 177-179; — *Vita ms. S. Gurthierni*, Bl.-M^x. xxxviii; — *Vita S. Melarii*, D. Morice, *Pr. I*, 223; — Mémoires mss. de D. Le Gallois, dans Bl.-M^x. xliv; — Vies de saint Corentin et de saint Ronan, dans Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 41-43, et 50-53; — Cf. *Biographie bretonne*, art. *Grallon-Mur*.

Sur les successeurs de Grallon jusqu'à la mort de Rivod, voir : *Vita S. Melarii*, Ibid; — Vie de saint Guennolé dans Lobineau, *Saints de Bret.*, p. 46; — Mémoires de D. Le Gallois.

Voir en outre, à l'Appendice de cette 2^e partie, la note critique relative aux rois ou comtes de Cornouaille.

§ 3. — Commencements du comté de Vannes ou Browerech.

(490-550.)

Eusebius, roi de Vannes (vers 490). — On peut croire que le roi breton Riothime, avant son expédition dans le Berri, étendait sa puissance sur tout le pays de Vannes. Mais après la catastrophe de Déols en 470, il en dut être autrement. Toutes les colonies bretonnes du territoire vénétique furent profondément atteintes par ce désastre : quoique décimées et à demi-ruinées, elles se soutinrent quelque peu à l'Ouest de la ville de Vannes; mais entre cette ville et la Vilaine, dans la partie orientale du pays, où elles étaient sans doute plus clairsemées, elles disparurent dès lors presque complètement; la race gallo-romaine y reprit la prépondérance, et avec la prépondérance l'autorité.

Ce fait se manifeste à nous par l'existence d'un petit chef appelé Eusebius, intitulé *roi de Vannes* par les documents qui le font connaître. C'était sans doute quelque magistrat municipal, qu'une usurpation heureuse, accomplie à la faveur du trouble universel, avait transformé en petit monarque, ou plutôt en tyranneau. Tout ce qu'on sait de lui, en effet, c'est qu'étant un jour sorti de la ville de Vannes avec son armée, il poussa vers le Nord-Est jusqu'au canton de Comblessac, où il fit crever les yeux et couper les mains à grand nombre de malheureux. Cette odieuse exécution était sans doute le châtement d'une résistance ou d'une rébellion, le dernier acte, en tout cas, d'une lutte quelconque; mais quelle lutte? quel genre de lutte? et par quoi causée? On l'ignore absolument.

On sait seulement que Dieu punit cette cruauté. Eusèbe, saisi tout-à-coup de douleurs atroces, Aspasia, sa fille, agitée de transports furieux et d'obsessions démoniaques, ne purent être guéris que par les soins et les toutes-puissantes prières de saint Melaine, mandé exprès à la résidence de Prima-Villa, près Comblessac, où gisaient les deux malades.

Eusebius, Aspasia, Prima-Villa, en ces noms rien de breton, rien qui ne révèle clairement une origine gallo-romaine. Quant à l'époque, elle précède évidemment ce traité de 497 qui, en unissant les cités armoricaines (mais non pas les colonies bretonnes) au royaume de Clovis, fit évanouir forcément ces petits souverains interlopes, dont Eusèbe est un triste échantillon. On peut donc, par approximation, mettre l'événement ci-dessus vers 490.

Guérech ou Waroch I^{er}, comte du Vannetais breton ou Brouerech (500 à 550 environ). — Le flot montant de la conquête saxonne continuant à chasser de la Grande-Bretagne en Armorique un flot correspondant d'émigration, les colonies bretonnes du territoire vénétique se fortifièrent peu à peu par l'accession de nouvelles bandes, au point de former bientôt entre la ville de Vannes et la Cornouaille un nouveau petit état, dont l'importance historique est incontestable.

Le premier souverain connu de cette principauté est Guérech, Werech ou Waroch I^{er}, que nos anciens documents qualifient de comte, de duc, et quelques-uns même de roi : tous titres de valeur égale, aux yeux des Bretons d'alors, pour marquer un chef souverain. — Le règne de Guérech embrasse presque en entier la première moitié du vi^e siècle.

L'époque de son commencement résulte de ses relations avec saint Gunthiern.

Ce saint, fils d'un des petits rois de l'île de Bretagne et exilé volontaire, était venu cultiver la solitude et la perfection chrétienne en vue des côtes vénétiques, dans les rochers de l'île de Groie. C'est de là que Grallon l'avait tiré pour l'établir en Cornouaille, ainsi qu'on l'a dit plus haut, dans le domaine d'Anaurot, au confluent de l'Isle et de l'Ellé. Pendant qu'il y était, le Vannetais breton se vit, une année, envahi par des légions d'insectes qui dévoraient les moissons : encore un peu, tout le grain allait être détruit et le peuple sans pain. Le comte Guérech envoya implorer l'aide de Gunthiern, qui accourut aussitôt, et par ses conseils, par ses prières, débarassa le pays de ce fléau : en retour duquel bien-

fait le comte lui donna le *plou* de Vénéac, dit aujourd'hui Kervignac (1).

Guérech I^{er} était donc contemporain de Grallon, c'est-à-dire qu'il régnait déjà vers l'an 500. D'autre part, il régnait encore (on le sait par les Actes de saint Méen) quand saint Samson, fraîchement débarqué en Armorique, construisait l'église de Dol, ce qui ne put guère, on le verra, avoir lieu avant 548. Mais on verra aussi qu'en 550 le comte Guérech avait certainement fait place à son successeur, Canao ou Conober. Guérech I^{er} régna donc de 500 à 550 environ.

Ce long règne fut très-paisible, marqué surtout par les œuvres, les vertus, les fondations de plusieurs pieux personnages de l'un et de l'autre sexe.

Ainsi, sainte Ninnoch, fille, comme Gunthiern, d'un des rois de l'île de Bretagne, vint fonder sur le rivage de Plœmeur, en un lieu à elle donné par Guérech, un grand monastère de femmes, appelé à cause d'elle-même Lan-Ninnoch (église ou monastère de Ninnoch), nom qui subsiste encore aujourd'hui, peu altéré, dans celui de Lan-Nennec (2).

Ainsi encore, à l'autre bout du littoral vénétique, à l'Est ou plutôt au Sud de la ville de

(1) C^{ne} du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, con du Port-Louis.

(2) Ou Lanennec, aujourd'hui village de la commune de Plœmeur, près Lorient, tout à fait sur la limite de Plœmeur et de Guidel. Le monastère de femmes fondé par Ninnoch ne semble pas avoir survécu aux invasions normandes du x^e siècle; mais depuis le xi^e siècle jusqu'en 1789, Lan-Nennec demeura un prieuré, dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

Vannes, l'illustre saint Gildas vint de la Grande-Bretagne fonder, vers l'an 530, le célèbre monastère de Ruis, qui remplit dans ces parages, pour la propagation de l'Evangile et de la civilisation chrétienne, un rôle analogue à celui de Landevenec en Cornouaille.

Saint Gildas entretint avec Guérech des relations fréquentes, intimes; c'est par son entremise que ce prince donna en mariage sa fille Trifine à Comorre, comte de Poher, dont on a déjà parlé, et qui alors était maître, comme on le verra plus loin, de la plus grande partie de notre Bretagne. Nous reviendrons sur l'histoire de ce mariage, dont il suffit de dire maintenant qu'il eut pour issue une catastrophe, la mort de Trifine, qu'on ne peut placer avant 548, et que suivit de près celle de Guérech, probablement advenue en 550.

La longue durée du règne de Guérech amena chez les Bretons l'habitude de nommer le pays soumis à ce prince Pays de Guérech, *Patria Warochi* en latin, et en breton *Bro-Werech*, nom qui s'est depuis toujours conservé. A proprement parler, le Browerech, c'est la partie du pays de Vannes possédée par les Bretons; à mesure que s'y étendit leur domination, le Browerech s'étendit aussi, au point de finir (au ix^e siècle) par embrasser le territoire entier de l'ancienne cité vénétique.

Guérech I^{er} laissa après lui cinq fils, dont on trouvera l'histoire ci-dessous, au Chapitre III, § 2.

Sources.

Sur Eusèbe, voir : *Vita S. Melanii*, cap. 24, 25, dans Bolland., Janvier, t. I^{er}, p. 331, 332; — Cf. *Biographie bretonne*, art. *Eusebius*.

Sur Guérech 1^{er}, voir : *Vita ms. S. Gurthierni*, Bl.-M^r, xxxviii; — *Vita S. Ninnocæ*, cap. 13-17, dans Bolland., Juin, t. 1^{er}, p. 410; — *Vita S. Gildæ*, cap. 20-23, dans Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti*, Sæc. I, p. 144-145; — *Vita ms. S. Mevenni*, Bl.-M^r, xxxviii.

Voir aussi, à l'Appendice de cette 2^e partie, notre note critique sur les comtes de Browerech.

§ 4. — Commencements du royaume de Domnonée.

(513-540.)

Rival II, fondateur du royaume de Domnonée (513 à 520 environ). — Si plus haut (au § 1^{er} du présent chapitre) nous n'avons mentionné, avant le vi^e siècle, que quatre petites colonies bretonnes sur l'ancien territoire curiosolite, c'est que les documents de l'histoire ne désignent nommément que ces quatre-là; mais nous ne doutons pourtant pas qu'il ne s'y en soit établi bon nombre d'autres du même genre, dans le demi-siècle compris de 460 à 510. Toutefois, ce n'était encore là que des clans et des *plous* éparpillés sur un vaste territoire, indépendants, isolés les uns des autres, sans lien qui les réunit, qui en fit une société, un état et une nation. — Mais cet ordre de choses changea quand, en 513, un nouveau ban d'émigrés, conduit par un prince du nom de Rival, vint aborder aux côtes septentrionales de notre province. Ce n'était plus cette fois une bande médiocre, comme toutes celles qu'on avait vu jusque-là débarquer dans ces parages; c'était une vaste émigration, l'une des plus nombreuses dont les documents historiques ont gardé le souvenir, entraînant dans son mouvement une grosse multitude d'hom-

mes et de navires (1), ce qui s'explique sans peine, puisqu'elle comprenait le tiers de la population d'une des principales provinces de l'île de Bretagne.

Ce Rival, en effet, dont nous parlons, fils d'un roi breton appelé Déroch, régnait originairement — conjointement avec ses frères Urbien et Donoth — sur les tribus de la Domnonée insulaire. Pressé par le fer saxon et voulant sauver au moins d'une ruine complète la partie de la nation domnonéenne dont il était responsable, c'est-à-dire son tiers, « il prit, » nous dit Ingo-mar, « la tierce partie de tous ses compagnons « tant mâles que femelles, et vint par navire deçà « la mer en la moindre Bretagne, avec très-« grand multitude de citoyens (2). »

Mais, par une rencontre assez étrange, ils retrouvèrent établis sur la côte nord de notre péninsule ces mêmes implacables ennemis qui les avaient chassés de leur île natale. C'était une horde de pirates germains, que certains vieux auteurs nomment Goths ou Frisons, mais qui, selon toute apparence, n'étaient que d'odieus Saxons poussés par l'orage à la côte armoricaine, alors qu'ils se dirigeaient sur la Grande-Bretagne pour y prendre part à la lutte terrible engagée par leurs compatriotes. Rival tomba d'un grand cœur sur ces misérables; il les défit, en tua la plus grande partie et contraignit le reste à fuir sur ses barques au plus vite et au plus loin. Puis

(1) Voyez *Chronicon Britannicum* ad an. 513, dans D. Morice, *Preuves* I, 3; *Chronic. Briocense*, ibid. 15; *Genealog. S. Winnochi*, ibid. 211; *Vit. S. Judoci* dans Du Chesne, *Hist. franc. script.*, I, 653.

(2) Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 65.

il occupa avec les siens tout le Nord de la péninsule, de l'embouchure du Couësnon au cours du Kefleut, partagea entre ses compagnons les parties inoccupées de ce grand territoire, et donna à la région tout entière le nom de Domnonée, en souvenir de sa patrie insulaire (1).

Quant aux Armoricaux indigènes et aux émigrés bretons qui l'avaient précédé, loin de les dépouiller ou de les chasser, il les laissa tranquillement jouir de leurs possessions, leur rendit même ce que leur avaient pris les pirates germains, et se borna à exiger d'eux que tous le reconnussent, quoique nouveau venu, pour leur roi ou chef supérieur. Ainsi fut constitué d'une manière définitive le royaume de Domnonée.

Riwal lui-même fut, du reste, forcé de reconnaître la suzeraineté nominale, sinon réelle, des rois mérovingiens. Les pirates germains chassés et son installation faite — sur la de-

(1) C'est ce Riwal de 513, ou Riwal II, qui importa le premier sur le continent ce nom de Domnonée. Trompé par des documents anciens qui donnent à Riwal I^{er}, contemporain de Fracan, le titre de duc de Domnonée (sans doute parce que le petit canton qu'il occupait forma, très-peu de temps après, le centre même du grand royaume domnonéen), trompé, dis-je, par ce titre, j'avais, dans la *Biographie bretonne*, rapporté à Riwal I^{er} l'introduction du nom de Domnonée en Armorique. Mais cette opinion ne peut se soutenir devant les anciens Actes de saint Briec, qui déclarent positivement ce Riwal *cousin* de Briec, et Briec originaire de la *Coriticiana regio*, Keretighiaun ou pays des Kerètes, aujourd'hui le comté de Cardigan, sis dans la Cambrie et non dans la Domnonée insulaire : d'où suit que Riwal I^{er}, né dans la Cambrie, n'avait pu apporter en Armorique le nom de Domnonée.

mande même, ajoute-t-on, du roi de Soissons, Clotaire I^{er} — il alla visiter ce dernier prince et lui demander en personne son approbation, son amitié, pour l'établissement nouveau qu'il venait de former en Armorique. Clotaire le reçut parfaitement. « Après plusieurs parlements, dit un « vieil auteur, les deux princes firent assem- « blément *mutuelles confédérations* et s'entre-pré- « sentèrent plusieurs dons. Puis print Riwallus « congé de Clotaire et s'en retourna en Bretagne, « c'est à savoir en Donnonense, que par la ma- « nière dessus dite (c'est-à-dire par l'expulsion « des pirates) il avoit acquise (1). » Cette démarche obséquieuse mit le nouveau royaume à l'abri du mauvais vouloir des Francs; mais on ne voit pas qu'elle ait attribué à Clotaire aucune autorité de fait sur les Bretons de Riwal.

Après cela, on ne sait plus rien de celui-ci, sinon qu'il eut deux fils, Déroch et Cabur. Si l'on met sa mort en 520, c'est seulement par estime.

Déroch (520-530 environ). — Fils aîné et successeur de Riwal II. C'est de son temps que saint Tugdual, suivi d'une nombreuse troupe d'émigrés, vint prendre terre sur la côte occidentale du pays de Léon (voir ci-dessous le § 5 du présent chapitre), et de là, s'avancant vers l'Est, commença de fonder dans le Nord de notre péninsule, depuis le cap Saint-Mahé jusqu'à la baie de Saint-Briec, un nombre considérable d'établissements religieux, dont le plus important et le plus célèbre fut le grand monastère de *Trécor*, aujourd'hui Tréguier, sur la rivière de Jaudi. Saint Tugdual appartenait lui-même à la famille

(1) Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 65.

royale de Domnonée; il était cousin-germain de Déroch par sa mère sainte Poupaia (1), sœur de Riwal II, laquelle mourut elle-même en Domnonée et fut, selon la tradition, enterrée dans l'église de Langoat (presqu'île de Tréguier), où de nos jours on montre encore son tombeau.

Déroch se plaisait à vivre sous l'ombre des forêts, dans cette contrée montueuse, alors toute hérissée de bois, qui avoisine les sources du Trieu. C'est là que son cousin Tugdual lui vint rendre visite; ne pouvant décider ce saint à se fixer près de lui, le prince le supplia de lui laisser au moins quelques-uns de ses moines, et Tugdual, acquiesçant à cette demande, désigna l'un de ses principaux disciples, appelé Briac, pour chef de la nouvelle communauté. Déroch, de son côté, donna à Briac un grand quartier de la forêt, tout près de la maison royale qu'il habitait; et bientôt, grâce aux labeurs des bons moines et au concours d'habitants qui se fit, là comme partout, à l'entour du nouveau monastère, la forêt disparut pour la plupart, et la petite ville de *Poul-Briac* (aujourd'hui Bourbriac) s'éleva sur un sol fécond, rendu à la culture (2).

C'est là tout ce qu'on sait de Déroch; son règne est mis de 520 à 530, par estimation.

Riatham ou Riatha (530-535 environ). — Fils et successeur de Déroch, il n'a laissé à l'histoire que son nom; l'époque de son règne n'est encore indiquée que par estimation.

Jonas (535-540). — Successeur du précédent,

(1) On l'appelle en latin *Pompæa*, en français sainte Pompée; mais les Bretons disent positivement *santez Poupaia*.

(2) *Poul-Briac* veut dire à la lettre Mare de Briac.

mourut assassiné vers 540 par Comorre, comte de Poher, et laissa un fils tout jeune, appelé Judual, dont nous parlerons plus loin.

La date de 540, pour la mort de Jonas, n'est pas, comme les précédentes, simplement fixée par estimation; du rapprochement des faits et des documents, il ressort que cet événement n'a pu avoir lieu qu'en cette année-là ou un peu avant, de 538 à 540, par exemple. D'autre part, la date de 513 est formellement assignée par nos chroniques à la grande émigration de Riwal II. Ainsi, les quatre règnes ci-dessus sont compris en vingt-sept ans. Quatre générations enfermées en un si petit espace, la chose est possible à la rigueur, mais difficile, et elle sort de l'ordinaire. Cependant une très-vieille généalogie de la dynastie domnonéenne (1), que nos plus anciens auteurs ont suivie, fait Jonas fils de Riatham. Je soupçonne une erreur dans ce document, dont le rédacteur a pu prendre une simple succession de règnes pour une succession de générations, et je croirais volontiers Riatham frère aîné et non pas père de Jonas. Avec cette très-légère correction, la suite de la dynastie domnonéenne ne présente plus aucun embarras; au reste, je le répète, en prenant la généalogie telle quelle, on a devant soi un fait singulier, mais non une impossibilité.

(1) C'est la Généalogie de saint Winnoc, qui sortait de cette race; elle porte : « Riwalus genuit filium nomine « Derochum, Derochus genuit Riatham et Riatha genuit « Jonam, et Jonas genuit Judwalum, » etc. *Genealog. S. Winnochii*, dans D. Morice, *Preuves I*, 211. La correction que je propose consisterait à supprimer les deux mots *Riatha genuit*.

Sources.

Sur les rois domnonéens depuis Riwal II jusqu'à la mort de Jonas, voir : Ingomar traduit par Le Baud (*Hist. de Bret.* p. 64, 65, 70, 73) et compilé par la Chronique de Saint-Brieuc (D. Morice, *Preuves* I, col. 14 et 15); — *Genealogia S. Winnochi*, D. Morice, *Pr.* I, 211; — cf. *Biogr. bret.* art. *Domnonée (princes de la)*.

Sur Riwal II en particulier, voir : *Chronicon Britannicum* ad an. 513, dans D. Morice, *Ibid.* 3; — *Genealog. S. Winnochi*, *Id. Ibid.*, 211; — *Vit. S. Judoci* dans Du Chesne, *Hist. Franc. script.* I, 653.

Sur saint Tugdual et saint Briac : *Vita ms. S. Tugduali*, Bl.-M^s, xxxviii; — Vie de saint Briac dans Albert Le Grand, *SS. de Bret.*, p. 651-653.

Voir aussi, à l'Appendice de cette 2^e partie, notre note critique sur Riwal, roi de Domnonée, et ses premiers successeurs.

§ 5. — Commencements du comté de Poher.

(520-540)

Comorre, comte de Poher (520-540). — Nous avons déjà mentionné plus haut (au § 2) le démembrement de la Cornouaille en deux principautés, dont la moindre, la plus récente, la plus septentrionale, ayant pour chef-lieu l'antique ville capitale des Osismes devenue la bourgade de Kerahès, prit le nom de comté de Pou-Caër (Pays de la Ville) et par contraction Poher.

Il est assez difficile de marquer la ligne séparative du Poher et de la Cornouaille; je ne crois pas que le Poher du vi^e siècle soit jamais descendu autant vers le Sud que, plus tard, l'archidiaconé de même nom; et l'Aune pourrait bien avoir sur ce point formé sa limite extrême. Comorre, son

fondateur, songea plutôt à s'étendre vers le Nord-ouest, autour de la rade de Brest. Mais pour s'agrandir de ce côté-là, tout comme pour conserver ce qu'il avait d'abord pris sur la Cornouaille, il lui fallut implorer l'appui et accepter la suprématie d'un souverain étranger. Riwal II avait reconnu la suzeraineté honorifique du roi de Soissons, Clotaire; Comorre se fit le client du roi de Paris, Childebart, non pas, comme Riwal II, client nominal mais effectif, mais agent et instrument de la domination franque contre la liberté bretonne; aussi nos vieux documents lui donnent-ils souvent le titre peu honorable de préfet ou lieutenant du roi des Francs.

C'est au point que Childebart lui prescrivait, par lettres royales, comme à l'un de ses officiers, d'escorter et protéger dans leur route les personnes privilégiées, placées sous la sauvegarde du prince. Ainsi en fut-il, entre autres, d'un certain Harvian ou Hyvarnion, barde de l'île de Bretagne, qui, après avoir charmé plusieurs années la cour du roi de Paris, voulut enfin regagner sa patrie. Sur l'ordre écrit de Childebart, Comorre se mit en devoir d'accompagner en personne Harvian, avec une troupe de guerriers, jusqu'au port d'embarquement sur la côte nord du Léon. Mais Harvian fut arrêté en route par un songe mystérieux, en suite duquel il épousa une jeune fille appelée Rivanone, nouvelle Rébecca, par lui chemin faisant rencontrée près d'une fontaine, un peu au Sud du lieu de Landouzan (1). De cette union naquit un fils, le cé-

(1) *Lanna Nusani* dans la Vie manuscrite de S. Hervé (Bl.-M^s, xxxviii) d'où je tire textuellement tous ces détails. Landouzan, jadis trêve du Dreñec, n'est plus qu'un

lèbre saint Hervé, qui, vers l'an 548 au plus tard, figura (comme nous le verrons au chapitre suivant) dans un événement considérable de l'histoire de Comorre : à ce moment saint Hervé avait déjà contruit son monastère et acquis un grand renom de piété; il ne pouvait avoir moins de 25 à 30 ans, ce qui reporte vers 520 le mariage d'Harvian et, par suite, les commencements du règne de Comorre.

C'est ce même prince qui donna à saint Gouëznou le domaine où il établit son monastère, aujourd'hui représenté par le bourg de Gouëznou, deux lieues au-dessus de Brest. La Vie de ce saint fait de Brest la cité des Osismes ou d'Osismor (*civitas Occismorum*); elle dit que Comorre régnait dans le territoire de cette cité (*in finibus Occismorum*), qu'il y possédait une résidence et des forêts giboyeuses, où il venait souvent se livrer au plaisir de la chasse (1).

La Vie manuscrite de saint Tugdual met aussi la ville des Osismes (*urbs Ocismi*) dans la situation de Brest. Elle y fait siéger un prince qui domine sur toute la côte méridionale du Léon jusqu'à l'Océan, à qui saint Tugdual, débarqué dans le *plou* de Macoër (aujourd'hui Ploumoguier), vient demander un coin de terre pour s'établir, et qui en effet lui en donne un, où le saint bâtit son premier monastère dit Lan-Pabu (2). Cette

simple village de cette commune, c^{on} de Plabennec, arr. de Brest, dép. du Finistère.

(1) *Vita ms. S. Goeznovei*, Bl.-M^x, xxxviii, et *Vetus Coll. ms. eccl. Nannet*.

(2) Aujourd'hui Trébabu, qui est, comme Ploumoguier, une c^{on} de S^t-Renan, arr. de Brest, dép. du Finistère. Voyez *Vita ms. S. Tugduali*, Bl.-M^x, xxxviii.

Vie, à la vérité, ne déclare pas le nom de ce prince; mais comme Tugdual aborda en Armorique pendant le règne du domnonéen Déroch, c'est-à-dire de 520 à 530 environ, il est clair que le prince alors résidant à Brest devait être Comorre.

Sans doute, la primitive capitale des Osismes n'était point à Brest; mais Brest, à l'époque romaine, était, sous le nom de *Gesocribate*, l'une des places importantes de ce territoire. Tout au moins, des faits ci-dessus rapportés il suit : 1^o que Comorre avait, outre Kerahès, une seconde résidence à Brest; 2^o qu'il tenait sous sa puissance le Sud-ouest du Léon. Mais il ne paraît pas que cette puissance se soit beaucoup écartée des côtes méridionales; la présence même de Comorre à Landouzan avec Harvian ne prouve pas que sa domination allât jusque-là; car, en cette occurrence, il accomplissait un ordre du roi Childebart, dont l'exécution pouvait le forcer à outrepasser les bornes de son propre territoire. — Et en effet, on va le voir, tout le Nord du Léon était alors en d'autres mains; mais si Comorre ne le possédait pas, on peut être sûr qu'il le convoitait vivement. Son appétit était bien plus vaste encore. Toutefois, pendant vingt années (de 520 à 540), il ne sortit pas des bornes ci-dessus marquées. Reste à dire comment, au bout de cette période, il agrandit ses états : c'est à quoi sera consacré le prochain chapitre.

Sources.

Sur Comorre, considéré comme comte de Poher, voir : Ingomar dans Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 73; — *Vita ms. S. Hervei*, Bl.-M^x, xxxviii; — *Vita ms. S. Goeznovei*, Bl.-M^x, *Ibid.* et *Vetus Coll. ms. eccl. Nannet.*; — *Vita ms. S. Tugduali*, Bl.-M^x, *Ibid.*

§ 6. — Commencements du comté de Léon.

(500-540)

Premières colonies : Romélius, Tudoël (500-520 environ). — On sait peu de choses des premières bandes émigrées qui durent aborder au pays de Léon dans la seconde moitié du ^{ve} siècle. Ce qu'on trouve de plus ancien en ce genre, c'est le comte Romélius, père de saint Guenaël, établi dans le Nord-ouest de ce territoire, en un lieu dit Languenoc, qui est aujourd'hui le village de Lanvenec, tout près et un peu au sud du bourg de Lanrivoaré. Les Actes de saint Guenaël ne nomment point la résidence de Romélius; mais, selon le cartulaire de Landevenec, Languenoc était le patrimoine de Guenaël (1), ce qui montre assez que ce domaine avait appartenu à son père. Saint Guenaël entra tout enfant à l'abbaye de Landevenec; il succéda comme abbé à saint Guennolé, mort en 532; et quoique, d'après ses Actes, il fût jeune encore pour une telle charge, on ne peut guère lui supposer alors moins de trente et quelques années, ce qui reporte son enfance, et par suite l'établissement de son père dans le Léon, aux premières années du ^{ve} siècle.

(1) Dans la donation de *Lanriwolé* (et non pas *Lanriunolé*, comme l'a imprimé D. Morice, *Pr.* I, 335), qui est Lanrivoaré, donation faite par Morbret à l'abbaye de Landevenec, on trouve, parmi les lieux nommément désignés, « *Langnenoc, hereditas S. Wenhæls qui primus post S. Wingaloëum abbas fuit.* » (D. Morice, *Ibid.* 336.) Lanrivoaré est auj. une ^{cne} du ^{con} de St-Renan, arr. de Brest, dép. du Finistère.

ou aux dernières du ^{ve}. Romélius, d'ailleurs, ne devait guère être qu'un petit chef de *plou*, dans le genre de Fracan, Riwal I^{er}, etc.

On trouve bien encore dans nos anciens documents un autre seigneur breton, appelé Tudoël (1), qui vint de la Grande-Bretagne, entre 500 et 520 environ, s'installer avec toute sa famille sur la côte nord du Léon, dans cette langue de terre comprise entre les deux rivières dites aujourd'hui l'Aber-Vrac'h et l'Aber-Benoît. Sans doute cette émigration donna lieu à l'établissement d'un *plou* important; mais Tudoël n'en resta pas longtemps le chef; il s'en fut vivre à l'écart, en anachorète, ainsi que sa fille Tudone et son fils Majan, pendant que son autre fils, Gouëznou, l'ainé et le plus connu de la famille, allait fonder auprès de Brest le monastère de Lan-Gouëznou, dont on a déjà parlé.

Withur, comte de Léon (vers 530). — Voici enfin, dans le Léon, mieux qu'un simple chef de *plou*, un prince à peu près semblable aux petits souverains de la Cornouaille, du Poher, du Browerech, etc., et dont la puissance embrasse le pays presque entier.

C'est le comte Withur, qui nous est surtout connu par ses relations avec saint Paul-Aurélien. Quelques mots d'abord sur celui-ci.

Saint Paul, avec une grosse troupe de clercs et de laïques, vint de la Grande-Bretagne en Armorique environ vers l'an 530, aborda dans

(1) En latin *Tudogilus*. Albert Le Grand, dans sa Vie de S. Gouëznou, l'appelle Tugdonius; mais *Tudogilus* est la leçon de la plus ancienne version des Actes de S. Gouëznou, citée par Le Baud, et de laquelle j'ai retrouvé un fragment original que j'ai dessein de publier.

l'île d'Ouessant où il resta un peu, passa sur le continent, s'établit non loin d'un *plou* appelé Telmédou (aujourd'hui Ploudalmézeu), fonda là un monastère assez important (Lampaul-Ploudalmézeu), puis, après quelque séjour, ayant résolu d'aller trouver le prince du pays pour en obtenir quelque assistance, il fila le long du rivage en marchant vers l'Est, tant qu'il rencontra enfin les ruines d'une forteresse ou d'une ville gallo-romaine (*castellum antiquæ structuræ*), habitée alors par des bêtes fauves. De ce point il remonta vers le Nord, passa un petit bras de mer peu profond, et se trouva enfin dans l'île de Baz, où se tenait le comte Withur.

Ce Withur est une figure assez curieuse, assez rare surtout dans ce temps. Ce ne semble pas avoir été un grand guerrier; mais il était lettré, savant, pieux et généreux. Il détestait le tumulte des affaires, des querelles, des plaisirs, tout le tapage en un mot des passions humaines. Il s'était retranché dans l'île de Baz avec un petit nombre d'amis, et cloîtré en quelque sorte dans une demeure qu'il avait appelée le *Secret*. Là, parmi un doux commerce d'esprit et d'affection, il se livrait à l'étude des Saintes-Écritures et se plaisait à les transcrire de sa main.

Un tel homme aurait dû être, ce semble, une proie facile pour Comorre, ambitieux sans frein, sans mesure, sans scrupule. Mais pour n'aimer point le bruit, Withur ne manquait pas d'habileté. Voyant Comorre obligé par la position qu'il avait prise de respecter tout ce qui de près ou de loin tenait à Childeberty, il s'était fait de Childeberty un bouclier contre l'ogre son voisin. Il s'était mis, lui aussi, dans la clientèle du roi de Paris; il disait même au besoin tenir son auto-

rité du Mérovingien : hommage qui ne l'empêchait point d'exercer chez lui les droits souverains, mais qui flattait Childeberty et rendait Withur sacré pour l'ogre : car en attaquant Withur, c'est Childeberty qu'on eût offensé. Ainsi, le comte de Léon parvint à sauver son petit état de la gueule de Comorre, qui en tenait déjà un coin et grillait d'avaler le reste.

On devine l'excellent accueil que Withur fit à saint Paul, d'autant qu'ils se reconnurent pour cousins; l'un et l'autre étaient sortis de la Cambie; pendant quelques jours, ils ne se quittèrent pas. Bientôt le saint paya cette hospitalité d'un immense service, en délivrant l'île de Baz d'un monstre qui la désolait. C'est l'histoire du fameux dragon de saint Paul : qu'on l'entende comme on voudra, toujours est-il qu'il y eut là un grand et public bienfait. Withur le reconnut dignement en donnant au vaillant moine toute l'île de Baz et, sur le continent, cette vieille enceinte ruinée qu'il avait trouvée, en venant, peuplée de bêtes fauves. Saint Paul édifia dans cette enceinte un monastère, un autre dans l'île, et de là, comme de deux forteresses sacrées, il fit de plus en plus rayonner dans tout le pays de Léon, où le paganisme vivait encore, la foi, la charité et la civilisation chrétiennes.

Les habitants de cette contrée n'avaient pas encore d'évêque; bientôt un cri unanime déféra cette dignité à saint Paul; au peuple se joignit le prince, le comte Withur, qui pressa instamment le moine de combler l'attente universelle. Mais le moine fut inébranlable. Je dirai ailleurs (voir ci-dessous au chap. VI) l'artifice au moyen duquel Withur lui fit imposer d'autorité l'épiscopat par le roi Childeberty, qui dès lors donna à ce nou-

veau diocèse les bornes qu'avait encore l'évêché de Léon à la veille de la Révolution. Cela dut se faire environ l'an 535. Saint Paul, évêque malgré lui, n'en reprit qu'avec plus d'ardeur sa lutte contre le mal, et porta au paganisme des coups mortels. Il est vrai qu'il combattit longtemps, n'étant mort que vers 580.

Quant à Withur, depuis l'élévation de saint Paul à l'épiscopat, on n'en parle plus; on ignore absolument l'époque de sa mort; je ne crois pas qu'il ait de beaucoup dépassé l'an 540. Nous verrons plus loin ce que devint le Léon après lui.

Sources.

Sur Romélius, voir : *Vita ms. S. Guenaëli*, Bl.-M^x, xxxviii; — Cartul. de Landevenec, dans D. Morice, Pr. I, 336.

Sur Tudoël : *Vita ms. S. Goeznovei*, dans la Vetus Coll. ms. eccl. Nannet.

Sur S. Paul-Aurélien et sur le comte Withur, voir : *Vita S. Pauli Aureliani*, Bolland. Mars, t. II, p. 115 à 119.

II.

Histoire de Comorre le Maudit.

(540-554)

Cependant Comorre étouffait dans son maigre comté de Poher, même avec le petit lambeau de grasse terre léonaise dont il l'avait allongé. Ne pouvant mordre sur le reste du Léon, défendu par la suzeraineté même de Childebert, il se mit à guetter la Domnonée, proie opime, digne de lui, le plus vaste et le plus beau des royaumes

bretons. Là d'ailleurs point de Childebert pour le tenir en bride; les descendants de Riwal II étaient les clients de Clotaire, et Clotaire l'ennemi de Childebert; donc, contre les amis de Clotaire Childebert permettrait tout, et Clotaire, trop éloigné, trop indifférent, n'empêcherait rien. Autre chance : la Domnonée avait alors pour roi un jeune homme, Jonas, imprudent peut-être, et n'ayant d'autre héritier qu'un enfant de cinq ou six ans, Judual.

Toutefois, avant de rien tenter, Comorre voulut resserrer son alliance avec les Francs et s'assurer auprès d'eux toute licence et tout appui : il envoya donc de beaux présents au roi Childebert et se mit dans la vassalité privée, ou, comme disaient les Francs, dans la *truste* d'Ultrogothe, femme du roi de Paris, à laquelle il fit aussi des dons précieux, salaire de la protection toute particulière que la reine lui assurait en le recevant au nombre de ses *fidèles*.

Comorre pouvait donc sans crainte attaquer Jonas. Mais un homme prudent ne donne rien au hasard; la guerre a ses chances, l'assassinat est plus sûr; à la vérité, il est aussi plus odieux; mais si l'assassin frappe en se cachant, s'il frappe par la main d'adroits et sûrs affidés, le vrai coupable, ignoré, pourra recueillir de son crime le fruit sans la honte. Ainsi fit Comorre. Jonas une fois tué par ses sicaires, et ne restant plus de la lignée de Riwal qu'une veuve et un enfant, comte de Poher entra en forces dans la Domnonée au milieu du trouble général, offrit, ou mieux, imposa son alliance à la veuve, et aux Domnonéens sa domination, comme tuteur de l'orphelin (en 540).

Entre lui et le trône cet innocent restait seul,

frêle obstacle, d'autant plus facile à supprimer que Comorre le détenait en son pouvoir. Mais, dans un accès de colère, le tuteur révéla son noir dessein; quelques serviteurs dévoués tirèrent Judual de ses griffes et coururent le déposer entre les mains de Léonore ou Lunaire, un saint évêque de l'île de Bretagne, venu comme tant d'autres en Armorique, et qui s'était bâti un monastère au bord de la mer, un peu à l'Ouest de l'embouchure de la Rance, là même où l'on voit encore maintenant la paroisse qui a conservé son nom (1). Comorre découvrit bientôt cet asile et vint réclamer sa proie. Mais Lunaire, étendant le bras vers la mer, lui montra du doigt, au loin, la barque qui emportait Judual.

Soit dessein formé, soit aventure, cette barque alla déposer l'enfant sur le territoire du roi de Paris, qui le fit aussitôt garder à vue, comme le gage le plus précieux et le plus sûr de l'absolue soumission de Comorre. Ainsi celui-ci, qui s'était sans doute réservé de reprendre son indépendance vis-à-vis des Francs dès que le but de son ambition serait atteint, se trouva pris dans son propre piège. A sa moindre désobéissance, Childebert n'avait qu'à lâcher Judual pour remettre en question toute sa fortune. Avec une telle épée sur la tête, Comorre comprit trop bien que son pouvoir dépendait du bon plaisir du Mérovingien; il agit en conséquence, et telle fut la misérable condition de cet usurpateur : tyran des Domnonéens, valet des Francs.

Cette situation, jointe à la répugnance qu'inspiraient l'usurpation et les violences de Comorre,

(1) St-Lunaire, c^{ne} du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de St-Malo, c^{on} de Pleurtuit.

tendit à accroître de plus en plus l'autorité de Childebert dans le Nord de la Bretagne. On affectait volontiers de ne voir dans Comorre qu'un subalterne, et dans Childebert, son maître, un refuge, un juge, un modérateur au moins de ce tyran méchant, dont on sentait les pieds sur sa tête.

Ainsi, par exemple, peu de temps après la mort de Jonas, saint Tugdual, voulant faire confirmer par l'autorité souveraine les nombreuses et importantes donations faites à ses monastères, ne s'adresse pas à Comorre, mais à Childebert qui, en effet, les approuve et lui accorde les immunités les plus étendues.

Ainsi, dans le même temps, les hommes du pays de Tréguier désirant avoir Tugdual pour évêque, ne le demandent point à Comorre, mais à Childebert qui, ayant alors ce saint près de lui à Paris, où il était venu pour l'affaire sus-mentionnée, le fait sacrer évêque malgré lui et le renvoie en Armorique exercer sa charge épiscopale, — toutefois sans attribution de territoire fixe (540 ou 541).

Ainsi encore, le sauveur du jeune Judual, saint Lunaire, grand abatteur de forêts, grand défricheur, ayant tout en défrichant trouvé dans la terre un lingot d'or de la valeur de trois mille sols, reconnaît que toute trouvaille de cette nature revient de droit au souverain, et porte sans hésiter la sienne au roi de Paris, duquel il reçoit en retour, pour l'entretien de son monastère, tout le territoire qui forme encore de nos jours la paroisse de Saint-Lunaire.

Childebert, on le voit par ces exemples, disposait souverainement en Domnonée des terres, des immunités, des dignités; il en était le vrai roi; et

Comorre, réduit au rôle d'officier subalterne, se vit frappé dans cela même qui l'avait poussé au crime : l'ambition de régner. Mais du moins il lui restait la liberté du mal, et il en usa. Il foula impitoyablement ses sujets. Les saints mêmes eurent à subir ses violences; il souffleta brutalement Lunaire pour se venger de la fuite de Judual; il essaya de faire tuer saint Tugdual par un de ses séides, un brigandeu appelé Ruz (1), et le coup ayant manqué, il prêta la main aux haines des druides, dont l'évêque avait jeté bas les autels, et parvint à le faire chasser de son monastère et même du pays de Trégor par un peuple égaré. Le grand crime de Tugdual, c'était sa mère, par où il tenait à cette dynastie domnonéenne, en butte aux attentats du tyran.

Comorre s'adonna surtout à une débauche effrénée. Après la mort de la veuve de Jonas, — qu'il avait prise pour colorer son usurpation et que sans doute il ménagea pour le même motif, — il épousa tour-à-tour un grand nombre de femmes, qu'il égorgeait toutes l'une après l'autre dès qu'il les voyait enceintes. — De là est né le fameux conte de Barbe-Bleue.

Entre les victimes de cette abominable luxure, la plus populaire est la belle et douce Trifine, fille de Guérech I^{er}, comte du Vannetais breton. Longtemps le pauvre père s'était refusé à livrer sa fille au monstre. Lassé de ses continuelles obsessions, il finit par s'en remettre à la décision de Gildas, fondateur du monastère de Ruis, vénéralisé comme le plus sage des Bretons. Gildas, voulant empêcher une guerre terrible, et après

(1) C.-à-d. le Rouge; *Ruthus*, dans la Vie ms. de S. Tugdual, Bl.-M^s, xxxviii.

avoir d'ailleurs fait jurer au tyran qu'il respecterait sa femme, consentit à son mariage avec la fille de Guérech. Bientôt le serment fut violé. Trifine, devenue grosse, lut dans les regards de Comorre le forfait qu'il méditait, et chercha tout éperdue son salut dans la fuite. L'infortunée fut atteinte dans un bois où elle s'était cachée, frappée là de la main de Comorre, et laissée pour morte sur la place. Ce crime mit le comble à l'indignation des peuples, qui trouva enfin pour éclater un énergique organe : les évêques de Bretagne assemblés en concile au sommet du Menez-Bré (1), dans les états mêmes de l'assassin, lancèrent sur lui, en présence d'une foule immense, les terribles anathèmes que l'Église réserve aux grands coupables (en 548 ou 549).

Les effets de cette malédiction solennelle suivirent bientôt. Un pauvre moine du nom de Samson, revêtu dans l'île de Bretagne de la dignité épiscopale, était venu vers le même temps (548) débarquer en Armorique avec une troupe d'émigrés. C'est dans l'Est du pays breton et presque sur sa frontière qu'il fonda son principal établissement, origine et noyau de la ville de Dol. Après quoi il passa plusieurs années à parcourir les diverses parties de la péninsule, combattant le paganisme et prêchant l'Évangile, défrichant des forêts et fondant des monastères, sans s'inquiéter le moins du monde des événements politiques qui agitaient ces contrées. Force lui fut enfin de s'en occuper. La tyrannie de Co-

(1) Cette montagne est auj. dans le département des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, en partie dans la c^{ne} de Pédernek, c^{on} de Bégar, en partie dans celle de Louargat, c^{on} de Belle-Ile en Terre.

morre arrachait à ses victimes des cris de détresse, dont Samson retrouvait partout le navrant concert. Le pieux évêque s'émut, s'enquit des causes de cette plainte universelle. On lui dit tout : l'usurpation de Comorre, ses violences, ses crimes, la fin sanglante de Jonas dont le mystère avait été pénétré, enfin la captivité de Judual, seul héritier légitime du trône domnonéen. Samson alors, mu de cette indignation sainte qu'allume dans tous les cœurs droits la vue du crime triomphant et de la justice opprimée, alla aussitôt, sans hésiter, trouver le roi de Paris (vers 550), et lui demanda sans ambages la liberté de Judual.

Il fut, on le devine, fort mal reçu, et d'abord rudement refusé. La reine Ultrogothe, surtout, jalouse de bien remplir vis-à-vis de Comorre son devoir de *patronne* et de montrer la puissance de sa protection, s'opposa avec ardeur à la demande du saint. Non-seulement elle y employa tout son crédit sur l'esprit du roi, mais elle souleva contre l'évêque les guerriers francs, ses *fidèles*, qui l'entouraient, et qui sans doute, dans leur zèle, dépassant les intentions de leur maîtresse, machinèrent plusieurs complots contre la vie de cet importun solliciteur : moyen le plus sûr, en effet, de faire échouer sa requête. Samson échappa, comme par miracle, à toutes ces embûches. Childebert, Ultrogothe même reconnurent là le doigt de Dieu qui protégeait l'un des siens. D'ailleurs, l'austère vertu du Breton et son audace inspirée avaient fini par frapper les âmes d'une impression profonde. Le roi craignit de résister à la volonté de Dieu, et, après de nombreux refus suivis de longs délais, il rendit enfin Judual aux prières de Samson (en 552).

Pour ne pas commettre le prince, bien jeune encore, avant que ses partisans ne fussent prêts à le recevoir, l'évêque le mena en lieu sûr attendre les événements, et ce lieu n'était autre que les îles du Cotentin *Angia* et *Lesia*, aujourd'hui Jersey et Guernesey. En Domnonée, la réaction fut moins prompte qu'on n'eût pu le croire : Comorre inspirait autant de terreur que de haine. A la fin, cependant, les amis de Judual commencèrent à se déclarer; le prince courut aussitôt se mettre à leur tête; sa présence en Domnonée souleva tout le pays; bientôt il eut une armée; déjà il se disposait à marcher droit au tyran, quand celui-ci, comptant le surprendre, vint l'attaquer avec toutes ses forces. Mal lui en prit. Battu d'abord en deux rencontres consécutives, Comorre, fidèle jusqu'au bout à son audacieux génie, sut trouver assez de ressources pour tenter une troisième fois la fortune dans une grande bataille : non-seulement il la perdit, mais il perdit en même temps l'empire et la vie (554). Cette dernière journée eut lieu au pied des montagnes d'Arez, près du site où s'éleva depuis l'abbaye du Relecq : ainsi l'atteste une tradition populaire immémoriale, confirmée par des documents anciens que résume le P. Albert, confirmée par la plus simple réflexion : le tyran, contraint à reculer par les deux premiers succès de Judual, devait nécessairement se rapprocher du comté de Poher, premier berceau de sa puissance, y aller chercher des renforts, et s'y adosser en quelque sorte pour livrer à son rival un dernier combat.

Telle fut la fin de Comorre. Son usurpation en Domnonée avait duré quatorze ans, de 540 environ à 554. — Esprit habile et rusé, ambition au-

dacieuse et insatiable, cœur livré sans contre-poids aux plus effrénées passions de la barbarie, il a ému violemment l'imagination des peuples qui, même aujourd'hui, le connaissent encore sous le nom de *Comor ar Miliguet* (Comorre le Maudit), et brodent sur son histoire cent contes terribles. Personnage double, à vrai dire, composé d'un grand homme et d'un monstre; mélange de crime et de génie : mais le monstre, en lui, étouffa le grand homme, et fit du génie le valet du crime.

Comorre le Maudit laissa un fils de son nom, Comorre II, qui semble avoir tranquillement régné dans le comté de Poker, et dont on ne connaît qu'un fait : c'est qu'un jour, chassant dans une forêt des montagnes, au cœur même de ses états, il y retrouva sous les débris d'une cabane le tombeau d'un saint ermite breton appelé Harn ou Hernin, et recouvrit pieusement cette tombe d'une chapelle, devenue depuis l'église tréviale de Locarn (1).

Une dernière observation. Quelques auteurs modernes ont cru voir, dans le mot de Comorre ou Commôr, un titre plutôt qu'un nom propre; cette conjecture ne nous semble pas fondée; nous nous en expliquerons, à l'Appendice de cette seconde partie, dans la note intitulée : *Eclaircissement critique sur Comorre*.

(1) Voy. Albert Le Grand, *Vies des SS. de Bret.*, 2^e et 3^e édit., p. 542. — Locarn ou Loc-Harn (Ermitage de S. Harn ou S. Hernin), autrefois trêve de Duault, est aujourd'hui une c^{te} du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, c^{on} de Maël-Carhaix.

Sources.

Vita S. Samsonis, lib. I, cap. 52 à 59, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. I, p. 178-180; — *Vita ms. S. Samsonis*, lib. II, cap. 3, 14, 17, Bl.-M^s, xxxviii; — *Vita S. Leonorii*, Du Chesne, *Hist. Franc. script.*, I, 536, et Bolland. Juillet, t. I^{er}, p. 123-124, et 121, 123; — *Vita ms. S. Tugdual*, Bl.-M^s, xxxviii; — *Vita S. Gildæ*, cap. 20 à 23, Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. I, p. 144-145; — *Vita ms. S. Hervei*, Bl.-M^s, xxxviii; — *Chronicon Briocense*, D. Morice, *Pr. I*, 15-17; — Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 73-75; — Cf. *Biographie Bretonne*, art. *Domnonée*, § *Commôr*.

III.

Suite de l'histoire des diverses principautés bretonnes.

§ I^{er}. Royaume ou comté de Cornouaille.

(538 à 577)

Budic II, comte de Cornouaille (538 à 570 environ). — Les députés envoyés en Grande-Bretagne pour offrir la couronne de Cornouaille à Budic, fils de Kébédan (voir ci-dessus chap. I^{er}, § 2), trouvèrent ce prince établi dans la Démétie (1) comme un homme qui n'en comptait plus sortir : et de fait, il y était déjà depuis vingt ans ou plus. Il y avait épousé une femme appelée Anauved, sœur de Télo (2), alors évêque de Landaff,

(1) Partie de la Cambrie ou pays de Galle, répondant à peu près au comté actuel de Pembroke.

(2) En latin *Teliavus*; les Gallois disent Teilo; on a dit aussi Teliau, Teleau et Télo.

laquelle avait déjà donné à Budic deux fils, Ismaël, engagé dans la milice sacrée sous la discipline de son saint oncle, et Tyfei, mort enfant avec le renom de martyr.

Budic revint dans la Petite-Bretagne avec une grosse suite, formée tant de ses serviteurs que de Bretons émigrants charmés de trouver, pour passer en Armorique, une si belle occasion. Il prit possession du trône de Cornouaille sur la fin de 538 ou le commencement de 539; et peu de temps après son arrivée, sa femme, déjà enceinte avant de quitter l'île, lui donna un troisième fils, qu'on appela Oudocée.

Budic régnait depuis dix ou onze ans, quand il vit arriver dans ses états (vers 550) son beau-frère Télo, suivi d'une foule d'insulaire qui venaient chercher en Armorique un refuge, non contre les Saxons, mais contre un autre fléau non moins terrible, une épidémie affreuse, connue sous le nom de *peste jaune*, dont la Cambrie était alors désolée. Télo resta sept ans sur le continent, durant lesquels il paraît avoir remplacé Samson comme abbé et comme évêque dans son monastère de Dol, pendant les longues et nombreuses absences auxquelles ce dernier fut obligé pour procurer la restauration du roi Judual. Au bout de sept ans (en 556), Télo retourna en Grande-Bretagne, emmenant avec lui son neveu Oudocée, jeune homme de haute vertu et de belle espérance, qui plus tard lui succéda sur le siège épiscopal de Landaff.

Oudocée et Ismaël devinrent des saints l'un et l'autre, grand honneur pour la Cornouaille, mais qui eût cependant laissé ce royaume sans héritier, si Budic II n'avait eu un quatrième fils appelé Teudric, qui resta dans le siècle.

Cependant Budic vieillissait; il avait déjà régné de longues années sans troubles, sans événements dont l'histoire ait gardé le souvenir. Craignant de laisser par sa mort son fils encore jeune à la merci de quelque usurpateur, il fit avec Macliau, comte de Browerech (dont nous parlerons ci-dessous au § 2) un traité d'alliance, par lequel chacun des deux s'engagea à défendre et protéger, comme ses propres enfants, les fils de celui des deux qui mourrait le premier. Tranquille sur cette assurance, confirmée par un serment solennel, Budic mourut vers l'an 570.

Teudric (570 à...). — A peine était-il en terre que Macliau, se parjurant sans vergogne, chassa de Cornouaille le jeune Teudric et y régna à sa place. Longtemps (*multo tempore*, dit Grégoire de Tours), longtemps l'orphelin erra fugitif, sans espoir et sans appui. Mais Dieu abhorre le parjure, surtout chez les princes; et s'il le laisse parfois triompher, ce n'est que pour mieux le punir. Au bout de quelques années, Teudric étant parvenu à réunir une troupe de gens résolus, se jeta à l'improviste sur Macliau, le tua ainsi que son fils Jacob ou Jacut, et se remit aussitôt en possession de son comté de Cornouaille.

Ces événements sont de 577 (date certaine). Là se borne tout ce que nous savons, non-seulement de Teudric, mais aussi de l'histoire de la Cornouaille avant le commencement du ix^e siècle.

Sources.

Sur Budic II, voir : *Vita S. Oudocci*, dans le *Liber Landavensis*, p. 123-124; — *Vita S. Teliavi*, *Ibid.* p. 101 à 107; — Grégoire de Tours, *Hist. eccl. Franc.* V, 16.
Sur Teudric : Grégoire de Tours, *Ibid.* V, 16.

§ 2. Comté de Browerech.

(538-594)

Canao ou Conober (550-560). — Guérech I^{er} étant mort en 549 ou 550, il y eut débat entre ses cinq fils touchant la succession paternelle. Pour y mettre fin, l'un d'eux, appelé Canao, Conoo ou Cono-Ber, c'est-à-dire Cono-le-Court, massacra trois de ses frères, et allait en faire autant au quatrième, appelé Macliau, dont il venait de s'emparer, quand le nouvel évêque de Nantes, saint Félix, intervint et obtint la vie du prisonnier, sous la seule condition qu'il jurerait d'être à l'avenir fidèlement soumis à Conober. Macliau jura sans peine (550), et sans peine aussi, peu de temps après, croyant le moment bon pour se venger, se parjura.

Vaincu encore, il dut fuir, et, pressé de toutes parts, n'eut d'autre ressource que d'aller demander asile à Comorre le Mandit, encore alors tout-puissant. Celui-ci le reçut; mais peu soucieux de se mettre une guerre sur les bras dans l'unique intérêt de ce proscrit, il usa de stratagème, cacha Macliau dans un caveau souterrain, sur lequel il érigea une tombe — qui n'était peut-être qu'un *tumulus* à la mode celto-bretonne; — puis, quand les envoyés de Conober vinrent réclamer de lui le fugitif : « Macliau est mort, dit-il, c'est là qu'il gît. » De quoi les autres joyeux, après avoir bu gaïement sur la tombe du mort-vivant, revinrent aussitôt porter cette nouvelle à leur maître (552).

Sept ans après, Conober vit à son tour arriver dans ses états un fugitif poursuivi par des haines domestiques. C'était Chramne, fils du roi Clo-

taire I^{er}, révolté contre son père, et qui, ayant l'année précédente (558) perdu son oncle et allié Childebart I^{er}, se voyait forcé de venir au fond de la Bretagne chercher un refuge contre la colère paternelle. Conober épousa chaudement sa querelle, et quand, au bout de quelques mois, Clotaire s'en vint jusque là poursuivre son fils, devant son armée se dressa l'armée bretonne, prête à combattre. La bataille, qui se livra en vue de la mer, fut acharnée : Conober et son allié y périrent; les Bretons furent vaincus, et le Browerech saccagé par les vainqueurs : — le tout en 560.

Macliau (560-577). — Sitôt sorti du tombeau où Comorre l'avait caché, Macliau était allé à Vannes, où, s'étant fait tondre, ayant quitté sa femme et reçu la prêtrise, il avait été promu à l'épiscopat (552). — Preuve sûre que la ville de Vannes n'était point encore alors aux Bretons, sans quoi Macliau n'y eût guère été en sûreté. — D'ailleurs, en 560, à peine instruit de la mort de Conober, il quitta Vannes et son évêché, reprit sa femme et ses cheveux, et se mit en possession du Browerech. Les évêques de la province l'excommunièrent sans rien tirer de lui. Mais Dieu, à la fin, se lassa de ses crimes; on a vu, au paragraphe précédent, comment un dernier parjure finit par causer sa mort et celle de son fils Jacut en 577. — Un autre fils lui restait, qui lui succéda et qui fut le héros de sa race : c'était

Guérech ou Waroch II (577 à ...). — Il semble qu'il commença par enlever aux Francs la ville de Vannes; et ce fut pour la reprendre que Chilpéric envoya contre lui, en 578, une grosse armée composée des hommes du Poitou et de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, mais dont le

meilleur corps était une troupe fournie par les colonies saxonnes établies depuis plus d'un siècle dans le pays de Bayeux. Waroch avec ses Bretons accourut défendre contre eux la ligne de la Vilaine. Les deux armées étaient là, en face l'une de l'autre, et séparées par le fleuve, quand une nuit Waroch, trompant par un stratagème la vigilance de ses ennemis, tomba sur les Saxons du Bessin et les tailla en pièces. Il profita de ce succès pour faire la paix; avant tout il lui fallait éloigner de lui ces masses redoutables; aussi fut-il très-coulant sur les conditions. Il s'engagea par serment à rester *fidèle* au roi Chilpéric, c'est-à-dire à reconnaître sa suzeraineté; il lui rendit de plus la ville de Vannes, à condition que ce roi lui en laisserait le gouvernement et recevrait par ses mains le tribut annuel de cette cité; il donna même son fils en otage, et, l'affaire ainsi conclue, l'armée de Chilpéric se retira. A peine eut-elle été licenciée que Waroch viola ses promesses, voulut annuler le traité, et osa même envoyer à Chilpéric l'évêque de Vannes, Eonius, pour lui signifier ses prétentions. Ce pauvre prélat, quoique innocent, porta tout le poids de la colère du prince et fut jeté en exil (1).

L'année suivante (579) les Bretons, déchirant cette fois, non plus en paroles seulement mais en actes, le traité de 578, envahirent le pays de Rennes, brûlant et saccageant tout jusqu'au bourg de *Cornutium* (2), situé à quatre lieues au

(1) Greg. Turon., *Hist. eccl. Franc.*, V, 27.

(2) Auj. *Cornuz* ou, selon la ridicule orthographe moderne, consacrée officiellement, *Corps-Nuds*, cne du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, c^{on} de Janzé. Dans des actes des ^{xii}e et ^{xiii}e siècles, cette paroisse est

Sud de la ville épiscopale, et revinrent chez eux traînant un immense butin et une foule de prisonniers. Alors Beppolène, général franc, qui ne s'était point opposé à cette invasion, entra à son tour dans la Bretagne, dont il dévasta quelques cantons (1). Pour s'en venger, les Bretons se reprirent à saccager avec une nouvelle furie les pays de Rennes et de Nantes. En vain l'évêque de cette dernière ville, Félix, personnage fort respecté, leur envoya une députation; ils lui promirent bien de réparer le mal, mais, selon Grégoire de Tours, ils s'en tinrent à la promesse (2).

Le pieux évêque, cependant, ne se découragea pas; il fit tout pour éviter à ses ouailles le retour de ce fléau, et il eut la gloire d'y réussir (3). Non seulement jusqu'à sa mort advenue le 6 janvier 582, mais encore pendant cinq années au-delà, on ne voit pas que les Bretons aient renouvelé leurs guerres.

Ils les reprirent en 587, et c'est encore sur le comté de Nantes que tomba le désastre. Gontran, roi d'Orléans, qui possédait alors ce pays tant en son nom qu'en celui de Clotaire II, son pupille, donna l'ordre d'y faire marcher une armée, et envoya préalablement un messenger porter de sanglantes menaces aux Bretons,

appelée *Cornutium*, tout comme dans Grégoire de Tours; l'identité n'est donc pas douteuse. Quant à ceux qui ont voulu faire du *vicus Cornutium* de Grégoire S^t-Aubindu-Cormier, ils ont oublié qu'avant 1225 il n'y avait à S^t-Aubin ni bourg ni paroisse.

(1) Greg. Tur., *Ibid.*, V, 30.

(2) Id., *Ibid.*, V, 32.

(3) Fortunat, *Miscellanea*, III, 8.

qui, voulant à tout prix détourner l'orage, se montrèrent prêts à céder. Au lieu d'une armée, Gontran leur expédia donc une ambassade, composée de plusieurs grands personnages, entre autres, l'évêque d'Orléans, Namase, et Bertram, celui du Mans. De leur côté, les Bretons avaient deux principaux chefs, Waroch d'abord, et un autre, dont les éditeurs de Grégoire de Tours ont (je le crois) fort mal déchiffré le nom sur les manuscrits : où ils lisent *Vidimacl* ou *Vidimael*, il serait tout aussi aisé de lire *Judwael* (1), et dès lors il semble que le compagnon, l'allié de Waroch, en cette rencontre, n'était autre que le roi de Domnonée Judual, ou plutôt (car on ne peut guère prolonger jusqu'à cette époque le règne de Judual) son fils et successeur Judaël (2).

Quoi qu'il en soit, les deux chefs bretons avouèrent et promirent tout ce qu'on voulut : « Nous savons très-bien, déclarèrent-ils, que ces cités (Rennes et Nantes) appartiennent aux fils de Clotaire I^{er}, et que nous-mêmes nous devons reconnaître leur suprématie ; aussi composons-nous sans retard pour tout ce que nous avons fait contre la justice. » Ils donnèrent des cautions, souscrivirent des engagements, promirent de payer à chacun des rois Gontran et

(1) Les manuscrits, en effet, portent un mot composé de trois jambages, un *d*, quatre jambages, puis la finale *aelo* ou *aelo*. Or, des deux jambages qui précèdent le *d* on peut tout aussi bien faire *Iu* ou *Ju* que *Ui* ou *Vi* ; et de même les quatre jambages placés après le *d* donnent aussi bien *uu* ou *w* que *im*. Donc la lecture *Judwael* est tout aussi bien fondée que celle de *Vidimacle* ou *Vidimael*.

(2) Voir ci-dessous le § 3.

Clotaire mille sous d'or de composition, et assurèrent qu'ils n'attaqueraient jamais plus le territoire de ces cités. Les choses ainsi arrangées, les députés vinrent rendre compte au roi (1) » ... Et quelques mois après, Waroch, suivi de ses Bretons, entra dans les vignobles nantais, fit la vendange, et emporta le vin à Vannes. Gontran, outré de colère, ordonna encore une fois de faire marcher contre lui une armée ; mais l'hiver était bien proche, et encore une fois cet ordre resta sans effet (2).

Encouragés par l'impunité, les Bretons, pendant les années suivantes, continuèrent de dévaster les comtés de Nantes et de Rennes, surtout en 588 (3) et au commencement de 590.

A la fin, Gontran jugea qu'il y allait de son honneur de réprimer ces attaques. Il lança contre la Bretagne une grosse armée, sous les ordres de deux généraux, les ducs Ébracaire et Beppolène. Cette division du commandement fut le salut des Bretons. Les deux généraux, fous de jalousie, se partagèrent l'armée, et loin d'agir de concert, s'accablèrent d'injures mutuelles. D'ailleurs, tout le long de leur route, même dans les états de Gontran et de Clotaire, ils firent autant de mal que les Bretons. Ils atteignirent ainsi le pays de Vannes ; ils passèrent la Vilaine, ils passèrent l'Oust : loin de se montrer, cette fois, Waroch s'était retranché à l'écart avec son armée en des lieux inaccessibles. Pour découvrir sa retraite et arriver jusqu'à lui, il fallut qu'un

(1) Greg. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, IX, 18, trad. Guadet et Taranne.

(2) Greg. Tur., *Ibid.*, IX, 18.

(3) Id., *Ibid.*, IX, 24.

prêtre du pays, mais sans doute de race gallo-romaine, servit de guide à Beppolène. Ébracaire, bien entendu, refusa de suivre son collègue; la plus grosse moitié de l'armée demeura avec lui.

Beppolène, avec le reste, combattit seul. Les Bretons s'étaient postés dans un terrain tout coupé de ravins et couvert par des marais; ils avaient nécessairement l'avantage des lieux; ils venaient de recevoir en outre un renfort inattendu : c'était un corps de ces Saxons du Bessin, que la reine Frédégonde (mère de Clotaire II), grande ennemie de Beppolène, avait fait tondre et vêtir à la mode bretonne, et envoyés à Waroch pour l'aider à vaincre ce général. La bataille dura trois jours : les Francs, dans les deux premiers, s'attribuèrent l'avantage, et firent essayer, dit-on, de grandes pertes à leurs ennemis. Mais ceux-ci avaient manœuvré de façon à les attirer le troisième jour dans des gorges et dans des fondrières, où ils massacrèrent à plaisir tout ce que la fange n'engloutit pas. Beppolène, gravement blessé d'un coup de lance, combattait en brave, quand Waroch, le reconnaissant, se jeta sur lui, le tua, et acheva ainsi la déroute de son armée.

Mais il en restait une autre, celle d'Ébracaire, qui, pendant ce temps-là, vainqueur sans combat, entra dans Vannes avec pompe, précédé de tout le clergé de la ville, que l'évêque Régalis avait envoyé à sa rencontre. Le langage de l'évêque même, parlant en cette circonstance au nom de toute la cité, est digne de remarque : « Sache bien, dit-il au duc, que nous ne sommes « nullement coupables envers les rois nos seigneurs, et que jamais nous n'avons pris parti

« contre leur pouvoir; mais, tenus en captivité « par les Bretons, il nous faut courber la tête « sous ce joug pesant. »

Cependant on disait que Waroch, ayant chargé ses trésors sur des navires et gagné la haute mer pour se retirer dans les îles qui regardent le littoral vénétique (sans doute Houat, Hédic, Belle-Ile) avait vu une effroyable tempête engloutir toutes ses richesses. Ce fait n'est guère vraisemblable, et Waroch n'en était pas à prendre ce parti désespéré. Le glaive l'avait violemment débarrassé de l'armée de Beppolène. La ruse l'allait délivrer de celle d'Ébracaire, mais une ruse déjà tellement usée que, si le Franc y fut pris, c'est qu'il voulut l'être. Cette ruse fut de promettre tout ce qu'on voulut, afin d'obtenir la paix et le départ de l'armée. Il renouvela ses serments de fidélité et de soumission aux Mérovingiens, donna son neveu en otage, et surtout n'oublia point de faire à Ébracaire de grands présents. Moyennant tout quoi il garda Vannes, d'où le duc sortit enfin avec ses troupes. Sur ses talons Waroch envoya son fils Canao avec quelques escadrons guetter, au bas de la Vilaine, le passage de l'armée franque qui se dirigeait vers le pays de Nantes. Ce passage en effet n'était pas facile; tout ce qu'il y avait de bonnes troupes l'effectua d'abord, et poursuivit sa route sans souci des pauvres hères, moins bien équipés, moins bien armés, blessés, éclopés, malades, qui formaient en grand nombre la queue de l'armée. Le fils de Waroch tomba sur cette multitude, dont la plupart, ne résistant point, furent faits prisonniers, et le reste massacré (1).

(1) Greg. Tur., *Hist.*, X, 9.

Tel fut le dernier exploit de Waroch II (590), dont l'histoire ensuite ne parle plus. Frédégaire, en sa *Chronique*, mentionne bien encore, quatre ans plus tard (en 594), une grande bataille entre Francs et Bretons, très-sanglante des deux côtés, mais sans dire où ni par qui elle fut livrée. Waroch, s'il vivait, y était sans doute; mais on ignore tout à fait l'époque de sa mort. Le Baud et d'Argentré placent cette bataille au bord de la grande forêt rennaise, près d'un petit ruisseau de Noire-Onde et d'un monastère d'Alion, non loin de l'antique château de Chevré (1). Il y a bien vraiment en ce lieu tradition d'une vieille rencontre entre Francs et Bretons, mais pas de raison suffisante — du moins à mon su — pour appliquer (autrement que par conjecture) cette tradition à la bataille de 594.

Ce qui paraît sûr, c'est que les Bretons, après Waroch, restèrent maîtres de la ville de Vannes jusqu'au moment où elle fut reprise, en l'an 753, par Pépin-le-Bref. On ne peut douter non plus qu'ils n'aient semé depuis lors, entre cette ville et la Vilaine, un certain nombre de petites colonies.

Sources.

Sur Canao ou Conober, voir : Grég. de Tours, *Hist. eccl. Franc.* IV, 4 et 20; — Cf. *Biogr. Bret.*, art. *Conober*.

Sur Macliau : Grég. de Tours, *Ibid.*, IV, 4, et V, 16.

Sur Guérech ou Waroch II : Grég. de Tours, *Ibid.*, Y, 16, 27, 30, 32; IX, 18, 24; X, 9.

(1) Anj. en la c^{ne} de la Bouëxière, c^{on} de Liffré, arr. de Rennes, dép. d'Ille-et-Vil.

§ 3. Royaume de Domnonée.

(554-652)

Judual (554 à 580-85). — Après ce qui a été dit au chapitre précédent de la naissance, de la captivité et du rétablissement de ce prince, il ne reste à mentionner sur son compte qu'un fait important. C'est que, pour reconnaître l'immense service qu'il avait reçu de saint Samson, il soumit tout son royaume, c'est-à-dire la Domnonée entière, à la juridiction spirituelle des évêques de Dol (en 555). Il est donc le véritable fondateur de cet évêché. Du reste, il gouverna sagement son état par les conseils du même saint Samson; il fit aux églises de Dol et de Léon de grandes libéralités; il eut, d'une femme dont le nom nous est inconnu, cinq fils : Judhaël, Haëlon, Déroch, Doëthwal et Archael. On peut, par estimation, mettre sa mort de 580 à 585. — Saint Samson était certainement mort avant lui, aux environs de 570.

Judhaël (580-85 à 605-610). — Fils aîné et successeur de Judual. Sauf l'histoire de son mariage et la longue nomenclature de ses enfants, on sait de lui peu de chose. Il épousa la belle Prizel (*Pritella*), fille d'Ausoch, comte de Léon, dont on parlera ci-dessous au § 4. Il eut d'elle un fils aîné appelé Judicaël, et, tant d'elle que d'une autre femme dont on ne sait le nom (1), vingt autres enfants. Voici la liste complète

(1) L'*Histoire ms. de S. Judicaël*, qui est dans les Bl.-Ms., dit positivement que ce prince, encore tout jeune (*parvulus*), avait une marâtre.

de cette nombreuse progéniture; nous avons pris soin de restituer ces noms à leur sincère orthographe, singulièrement altérée, quoique encore reconnaissable, dans les anciennes généalogies. Ce sont d'abord seize fils, savoir :

Judikhaël ou Judicaël,	Riwal,
l'aîné de la bande,	Judworet,
Eoc,	Haëloch ou Hailoch,
Eumaël ou Emmaël,	Judon,
Judoc ou Judganoc,	Guennoc ou Winnoc,
Doëthwal,	Guenian,
Wrhaël ou Gourhaël (1),	Guenmaël,
Larghaël,	Judhaël, posthume.
Riwas,	

Plus cinq filles, qui sont :

Euriel ou Urielle,	Cléor,
Onenne,	Prust.
Bredguen,	

Tel est l'ordre généralement suivi dans les anciennes listes; mais à part Judicaël, qui est certainement l'aîné, et Judhaël, certainement le dernier en qualité de posthume, rien ne prouve que cet ordre soit exactement celui des naissances. Ce qui est sûr, c'est que plusieurs de ces enfants devinrent des saints : l'aîné d'abord, dont nous parlerons plus loin; Judoc ou Judoce, vulgairement appelé saint Josse, qui fut cacher ses vertus dans les forêts du Ponthieu; Winnoc ou Guennoc, qui des siennes alla illustrer la Flandre.

(1) Gallet a fait de ce Gourhaël ou Gorel un roi de Bretagne du nom de Salomon II; voir, sur cette plaisante méprise, la *Biographie Bretonne*, art. *Salomon II*.

Et, parmi les filles, Eurielle, encore invoquée de nos jours comme patronne de la paroisse de Sainte-Urielle (1); Onenne, honorée en la même qualité à Tréhorenteuc (2), petite paroisse perdue sur la lisière de la forêt de Penpont, où se trouve un champ que la tradition désigne comme l'emplacement primitif du *château de sainte Onenne*.

Judhaël, ainsi que son père Judual, fut contemporain de plusieurs autres personnages qui, sans tenir à la dynastie domnonéenne, illustrèrent la Domnonée par l'éclat des plus saintes œuvres et des plus sublimes vertus. Nommons surtout saint Magloire et saint Budoc, les deux premiers successeurs de saint Samson sur le siège de Dol; saint Suliau ou Suliac, l'apôtre des bords de la Rance; saint Méen, établi au cœur de la forêt de Brocéliande; enfin, saint Malo. — C'est vers 580, c'est-à-dire dans les dernières années du règne de Judual ou dans les premières de Judhaël, que saint Malo convertit à la foi chrétienne l'importante cité d'Aleth, jusqu'à ce moment infectée des superstitions druidiques. C'est Judhaël, certainement, qui approuva l'élection du saint, que les Aléthiens convertis avaient choisi pour évêque, et l'établissement d'un siège épiscopal dans leur ville.

On peut, par estimation, placer la mort de ce prince vers 605-610.

Haëloch (de 605-610 à 615 environ). — Jud-

(1) Auj. réunie à Trédias, c^{ne} du départ. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, c^{on} de Broons.

(2) Paroisse et c^{ne} du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, c^{on} de Mauron.

haël mort, le trône revenait de droit à son fils aîné Judicaël ; il en prit effectivement possession, non pour longtemps.

Les petits rois bretons de ce temps avaient pour usage de donner à chacun de leurs fils une sorte de patron ou père nourricier, appelé dans les documents latins *nutritius* ; nous dirions aujourd'hui un gouverneur. Haëloch, l'un des puînés de Judhaël, avait pour *nutritius* un certain Rethwal, qualifié d'hérétique dans nos légendes, païen peut-être, mais tout au moins fort mauvais chrétien, qui complota de mettre sur le trône son pupille, afin de régner sous son nom. Pour mieux réussir, il résolut de tuer tous les frères d'Haëloch : on sait qu'il y en avait quinze. Judicaël échappa en se faisant moine dans le monastère de Saint-Jean-de-Gaël, dont saint Méen était abbé. Sept autres furent aussi heureux sans qu'on sache comment ils se sauvèrent. Sept enfin furent massacrés par Rethwal, dont entre autres un jeune enfant, que son *nutritius* avait caché dans l'enceinte du monastère de saint Malo. Rethwal, furieux, l'arracha pendant la nuit de cet asile sacré et le fit égorger par ses séides, au mépris des prières et des larmes du saint évêque d'Aleth.

C'est par cette voie qu'Haëloch arriva au trône, peu de temps après la mort de Judhaël (vers 605-610). Rethwal, dit-on, ne tarda pas d'être puni de ses crimes par une mort tragique ; mais son pupille, son élève, ne se montra que trop digne de lui.

Un jour qu'il était allé pour chasser dans la forêt de Brécilien, où il habitait un manoir qu'on croit être Gaël, il fit jeter dans un cachot et cruellement torturer, avant de le livrer au dernier

supplice, un de ses serviteurs contre qui il s'était irrité pour une faute d'ailleurs légère. Le malheureux, du fond de son chachot, poussait des cris lamentables. Saint Méen, passant par là d'aventure, les entend, entre et conjure à deux genoux le prince de faire grâce au prisonnier. Haëloch, pour toute réponse, fait jeter à la porte le moine, qui alors s'adresse au ciel. Grâce à ses prières, le captif réussit à s'évader et vient chercher un refuge au monastère de Saint-Jean-de-Gaël, sous la protection du saint. Les gens d'Haëloch ont bientôt découvert le fugitif, mais nul n'ose violer son asile. Alors Haëloch accourt furieux, brise la porte de l'abbaye, force le cloître, envahit le temple, et de sa main arrache sa proie du milieu des moines jusque sous l'ombre du sanctuaire.

Une autre fois, dans le pays d'Aleth, mu de haine contre saint Malo, et au mépris des prières de ce pieux évêque, il démolit, ruine et rase stupidement le monastère de Raux (Roz-sur-Couesnon), que ce prélat venait de fonder.

Mais à ce coup l'attendait Dieu, qui à la suite de cette expédition le frappa de cécité. Sous cette plaie le prince s'humilia, détesta ses fautes, implora le pardon du saint, qui, en lui lavant les yeux avec de l'huile, lui rendit la vue du corps, et par son intercession la vue de l'âme, c'est-à-dire une complète et solide conversion. — Depuis lors, en effet, il ne cessa de se conduire par les avis de saint Malo, dont le premier conseil sans doute fut pour faire rendre au légitime héritier le trône de Domnonée, vers 613-615. Haëloch garda d'ailleurs en apanage le pays d'Aleth du consentement de son aîné, et vécut encore une dizaine d'années ou environ (jusqu'en

620-625), pendant lesquelles il ne cessa d'être l'énergique et libéral défenseur des pauvres et des églises, et de se montrer aussi bon qu'il avait d'abord été mauvais.

Saint Judicaël (615 à 652). — Judicaël n'était entré dans le cloître que pour échapper aux coups des sicaire de Rethwal; bien que son âme profondément religieuse se fût sans beaucoup de peine soumise aux obligations de la vie monastique, pourtant le goût qu'il y prit ne fut pas assez fort pour l'empêcher de rentrer dans le siècle et de remonter sur le trône, quand Haëloch lui restitua sa couronne.

Son règne fut long et prospère. Comment ne l'eût-il pas été avec un prince dont nos anciens chroniqueurs nous tracent ce portrait :

« Il fut doux et amiable à toutes gens, de grande et belle stature, la face plaisante, le regard débonnaire et doux parler, et quand il fut en âge viril, il confondit, par agilité de corps et la force de ses bras, maintes compagnies de ses ennemis dont il étoit environné (1)..... Avec le saint homme Maclou (saint Malo) avoit grand familiarité, et très-volontiers ouoit (écoutait) ses sermons; car il étoit continuellement tendant à la vie spirituelle et à honorer les hommes ecclésiastiques, très-ententif consoleur des désolés, recepneur des pauvres, hôte des pèlerins, défenseur des veuves, père des peuples, releveur des misérables et fracteur des orgueilleux... Et fit édifier plusieurs monastères, et ceux qui étoient brisés par ancienneté fit réparer au mieux (2). »

(1) Ingomar, traduit par Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 82.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 87.

Les faits justifient cet éloge; car il donna à l'abbaye de Saint-Jean-de-Gaël ou Saint-Méen des terres considérables et d'importants privilèges; il fonda le monastère de Penpont; il logea et entretenait sur ses domaines bon nombre de pieux solitaires, entre autres, saint Élocou, saint Léri, etc. On sait aussi, d'autre part, qu'à la suite de sa cour il avait toujours une armée de pauvres, nourris à ses frais, parfois même servis de ses propres mains, et qu'il remit bien souvent à ses colons les redevances dont ils étaient chargés envers lui. Au milieu de sa cour il continuait les austérités du cloître. Ingomar rapporte « qu'il s'abstint par sept ans de boire vin, « sans qu'aucun en eût connoissance, fors son « bouteiller, duquel il avait foy qu'il le tien- « droit secret (1). »

En revanche, il exerçait l'hospitalité d'une manière vraiment royale. « Rien (nous dit le même auteur) ne pouvait se comparer à l'abondance de ses festins. Nobles ou plébéiens, pauvres ou étrangers, il faisait à tous joyeux accueil. Jamais, dans son palais, on ne demanda à un hôte : — D'où est-tu? que viens-tu faire ici? — Mais tout ce qu'il désirait, on le lui donnait sur-le-champ; et quand il voulait partir, toujours on lui faisait un présent (2). »

Justicier exact, incorruptible, jamais on ne le vit faire acception des personnes, encore bien moins céder à la menace, à l'arrogance. Au contraire, nul prince mieux que lui ne savait faire la police de ses états et réprimer énergiquement les perturbateurs. « La seule crainte de son nom

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 87.

(2) *Chronicon Briocense ms.*, f. 56, r^o.

détournait les brigands du brigandage; car Dieu l'avait fait fort et vaillant dans les combats, et plus d'une fois il lui arriva, avec l'aide du Tout-Puissant, de mettre en fuite, seul, armé de son glaive, des bataillons entiers de ses ennemis (1). »

C'est qu'avec toute sa piété, Judicaël n'en était pas moins un prince belliqueux, très-enclin à guerroyer contre les Francs, et qui plus d'une fois céda à sa pente. Au temps du roi Dagobert, les hostilités entre les deux races devinrent de plus en plus vives et de moins en moins heureuses pour les Gallo-Francs. Certains auteurs ont brodé là-dessus des fables ineptes; mais ces fables ne sauraient détruire le fond qui est vrai, ni les témoignages contemporains qui racontent d'une façon si honorable pour Judicaël la négociation par où se termina cette guerre.

Dagobert envoya effectivement au Breton, pour avoir satisfaction, un des personnages les plus vénérés de sa cour, l'évêque de Noyon, Éloi. Ce saint ne pouvait manquer de s'entendre avec Judicaël. Bientôt le traité fut conclu, la paix arrêtée, les otages donnés. Mais Éloi fit plus; il sut manier l'esprit du Breton avec tant d'habile douceur, qu'il lui persuada de venir lui-même confirmer cette paix à la cour de Dagobert. Judicaël se met donc en route, mais il n'est pas seul; il traîne avec lui une suite, non, une véritable armée de Bretons (*cum multo exercitu generis sui*). C'est dans ce fier appareil qu'Éloi le présente au roi des Francs, dans sa villa de Creil, où, par l'entremise du même Éloi, le traité de paix entre les deux princes devient un traité d'alliance (*pacificæ confœderavit*). Le Breton fit de grands pré-

(1) *Chronicon Briocense ms.*, fol. 55, v^o.

sents au Mérovingien, qui se piqua de lui en rendre de plus beaux encore lors de son retour en Bretagne (1).

Ces derniers faits sont de l'an 636 (date certaine). Quelques années après, environ 640, Judicaël abdiqua la couronne de Domnonée pour se rendre simple moine en l'abbaye de Saint-Jean de Gaël, que depuis la mort de son fondateur (advenue en l'an 617) on appelait déjà Saint-Méen. Il y passa le reste de ses jours dans la pratique des plus rudes vertus, soumis comme le dernier des frères aux dernières obligations de la discipline. Plus d'une fois, dit-on, ses royales mains préparèrent le repas des moines; mais il avait moins de bonheur, dit-on encore, en cuisine qu'en guerre (2). Il mourut dans ce monastère le dimanche 16 décembre 652 (3), et fut après sa mort honoré comme saint.

Judicaël avait épousé une noble fille du pays d'Ach en Léon, appelée Moronoë, dont il avait eu plusieurs fils et filles. On connaît seulement le nom d'un de ses fils, Urbien, que Lobineau présume avoir remplacé son père sur le trône domnonéen; mais le fait n'est point sûr, car rien ne

(1) Nous suivons ici la version de saint Ouën, contemporain et témoin oculaire, en sa *Vie de S. Éloi*; Frédégaire parle de ce fait un peu autrement; nous y reviendrons ci-dessous dans le chapitre IX, concernant les relations des Bretons avec les Francs avant le ix^e siècle.

(2) *Vita ms. S. Judicælis*, Bl.-M^s, xxxviii.

(3) Ses Actes disent expressément qu'il mourut un dimanche, neuf jours avant Noël : d'où il faut conclure que, cette année là, le 16 décembre était un dimanche : circonstance chronologique qui se rencontra également en 647, 652 et 658. J'ai choisi l'année intermédiaire comme la plus probable.

prouve que cet Urbien fût l'ainé. En tout cas, lorsque Judicaël abdiqua, son fils aîné devait être encore fort jeune, car il avait voulu à ce moment appeler au trône — sans doute comme régent — son frère Judoc, qui, pour esquiver ce fardeau, s'enfuit d'une traite jusque dans le pays d'Amiens.

Il semble incontestable, néanmoins, que la postérité de Judicaël continua de régner en Domnonée jusqu'au temps où la Bretagne fut conquise par les lieutenants de Charlemagne, dans les quinze dernières années du VIII^e siècle. Mais, des princes, des événements, qui remplirent cet intervalle plus que séculaire écoulé depuis la mort de Judicaël, on ne sait absolument rien, ni noms ni dates, rien de rien.

Sources.

Sur l'histoire de Domnonée de Judual à Judicaël en général, voir : Ingomar traduit par Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 80 à 82 et 86 à 89, — et compilé par le *Chron. Brioc.*, D. Morice, *Pr. I*, 17; — *Geneal. S. Winnochi*, D. Morice, *Ibid.*, 211; — Cf. *Biogr. Bret.*, art. Domnonée, §§ Judual, Judhaël, Haëloch, Judikhaël.

Sur Judual en particulier, voir : *Vita ms. S. Samsonis*, II, 19, Bl.-M^x, xxxviii; — *Vita S. Pauli Aurel.*, cap. 47, Bolland. Mars, t. II, p. 119; — Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 80.

Sur Judhaël et ses enfants : Le Baud, p. 81; *Chron. Brioc.*, D. Morice, *Ibid.*, 17; *Geneal. S. Winn.*, *Id.*, *Ibid.*, 211.

Sur S. Magloire, S. Suliac, S. Méen et S. Malo : *Vita S. Maglorii*, Mabillon, A. SS. O. S. B., Sæc. I, p. 223 et suiv.; — *Vita S. Sulini vel Suljavi*, Boll. Octobre, t. I, p. 196-197; — *Vita ms. S. Mevenni*, Bl.-M^x, xxxviii; — *Vita S. Maclovii* dans Surius, de *Sanctorum Vitis*, Novembre p. 351-354; et dans Mabillon, A. SS.

O. S. B., Sæc. I, p. 219 et suiv.; — Cf. les vies de S. Magloire, de S. Suliac, de S. Méen et de S. Malo, dans les *Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand et de D. Lobineau; et l'article intitulé *l'Apostolat de S. Malo* dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VIII, p. 62-76 et 118-132.

Sur Haëloch : *Vita S. Maclovii*, D. Morice, *Pr. I*, 192-193; — *Chron. Brioc. ms.*, fol. 52 v^o; — l'*Apostolat de S. Malo* dans la *Revue de Bret.*, VIII, p. 72-76.

Sur Judicaël : Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 82 et 86 à 89; — *Vita S. Judicaeli*, D. Morice, *Pr. I*, 204-206; — *Vita S. Judoci*, *Id.*, *Ibid.*, 206; — *Histor. et Vita ms. S. Judicaeli*, Bl.-M^x, xxxviii; — *Vita ms. S. Lauri*, *Ibid.*; — *Chron. Brioc. ms.*, fol. 48 et suiv.; — *Vita S. Eligii*, auctore S. Audoëno, dans Surius, Décembre, p. 4.

§ 4. Comté de Léon.

(540-600)

Hélen (vers 545). — Comme il n'est plus fait nulle part mention du comte Withur après la fondation de l'évêché de Léon en 535, on doit croire que ce prince ne survécut pas beaucoup à cet événement, et mourut probablement environ 540, un peu avant ou un peu après.

On trouve ensuite dans le Léon un comte Hélen, qui paraît avoir été le successeur de Withur, sans qu'on sache d'ailleurs s'il était son fils ou même son parent; car on ne le connaît que par un épisode très-court de la vie de saint Hervé.

Pendant que ce saint était occupé à construire son monastère de Lanhouarnau, les ressources lui faisant défaut, il passa en Cornouaille pour demander aide à certains seigneurs de cette con-

trée, et à son retour de Cornouaille il se rendit, sans doute dans le même but, à la cour du comte Hélien. Ce comte est représenté comme un prince riche et fastueux, qui chaque soir, dans les grandes salles de sa résidence, ne régala pas moins de mille guerriers. Mais, dans ces festins vraiment royaux, souvent l'ivresse, embrasant peu à peu tous les convives, provoquait des querelles, des rixes, parfois d'effrayantes scènes de carnage. Hervé attaqua résolument l'abus de cette sanglante débauche. On conte même qu'il découvrit, dans l'intendant des tables d'Hélien, un démon caché sous forme humaine, habile à composer des breuvages qui inspiraient fatalement cette ivresse homicide. Quoiqu'il en soit, il parvint à vaincre le fléau, et, par suite, à faire d'Hélien l'un des plus solides appuis de son monastère.

C'est aussi au temps d'Hélien, et vers l'an 550, qu'on doit placer le débarquement sur la côte occidentale du Léon d'un pieux moine, saint Armel ou Arzel, venu de l'île de Bretagne avec une émigration nombreuse, conduite par lui et par un guerrier appelé Carenkinal, cousin de saint Paul Aurélien. Cette bande fonda un grand *plou*, ayant pour centre l'église et le monastère construits par Arzel, d'où la colonie entière s'appela Plou-Arzel (1). Bientôt la pieuse renommée d'Armel s'étendit au loin; elle vint jusqu'au roi de Paris, Childebert I^{er}, qui avait, on le sait, des rapports fréquents avec le Nord de notre péninsule, et y exerçait par Comorre, ainsi qu'on l'a vu au chapitre précédent, une autorité réelle.

(1) Plouarzel,auj. c^{ne} du dép. du Finistère, arr. de Brest, c^{on} de St-Renan.

Ce prince voulut voir Armel, et, malgré sa répu gnance, celui-ci dut se soumettre aux ordres royaux. Il resta, dit-on, six ans à la cour de Childebert et ne revint pas dans le Léon.

On ignore absolument l'époque de la mort d'Hélien.

Ausoch (vers 580). — On ne peut douter que Comorre, après son usurpation du trône de Domnonée en 540, pressant de toutes parts le pays de Léon, n'en ait bientôt réduit le prince, soit Withur s'il n'était mort, soit après lui Hélien, dans un état de dépendance à peu près équivalent à une véritable vassalité. Après la chute de Comorre, le profit de cette situation demeura encore assez longtemps acquis aux rois de Domnonée. Ainsi, on lit dans les *Actes de S. Paul Aurélien* que le roi Judual, étant allé une fois (vers 560-565) visiter ce saint évêque dans sa ville épiscopale et ayant été témoin d'une cure merveilleuse obtenue par son intercession, lui donna tout un canton, appelé depuis du nom même de saint Paul, dit l'auteur des *Actes*, et où Lobineau, non sans fondement, croit reconnaître le territoire nommé jusqu'à la Révolution le *Minihé Saint-Pol*, répondant aux deux communes actuelles de Roscoff et de Saint-Pol de Léon. Mais l'auteur des *Actes* ajoute qu'après cette libéralité Judual reçut la bénédiction de saint Paul et retourna dans ses propres états (*remeavit ad propria*) : d'où il suit évidemment que ni la ville épiscopale de Léon ni le territoire qui l'entourait ne faisaient véritablement partie des états de Judual. Dès lors, à quel titre ce roi y pouvait-il faire ainsi acte d'autorité, sinon en qualité de prince suzerain confirmant une donation antérieurement faite par l'un des comtes de Léon,

que Comorre apparemment avait refusé d'approuver? Et qui ne sait que, dans les documents du moyen-âge, ces sortes de confirmation sont très-souvent appelées donations?

L'histoire d'Ausoch justifie encore cette manière de voir.

Ce chef habitait au bord de la mer, sur la limite du *pagus Leonensis* proprement dit (archidiaconé de Léon) et du Quéménet-Ili, dans un petit *plou* ou trève, que la résidence même du prince avait fait nommer la Trève de la Cour, en breton *Tref-Lès* (1), et dans les calques latins pris sur le breton *Tribus Lesiæ*. Là il menait grande vie, et les princes de Domnonée ne dédaignaient point de venir prendre avec lui le plaisir de la chasse et de recevoir l'hospitalité dans son manoir. Ainsi fit, entre autres, Judhaël, soit dans les dernières années de son père Judual, soit au premier commencement de son propre règne, en tout cas, dans la première fleur de sa jeunesse, vers 580-85. Un soir, après l'une de ces grandes chasses, délices des hommes de cette époque, ce prince, recru de fatigue et de plaisir, se jeta d'une pièce sur sa couche et s'y endormit d'un profond somme. Bientôt, parmi les images confuses d'un songe mystérieux, surgit devant lui une figure brillante de grâce et de beauté; il y reconnut aisément la douce et charmante Prizel (*Pritella*), fille d'Ausoch; et le résultat de ce songe fut qu'il en demanda le len-

(1) Treflès, auj. *cne* du dép.⁷ du Finistère, arr. de Morlaix, *cen* de Plouescat. *Lès* ou *lis*, c'est proprement une cour de justice, *aula*. Le mot *tref* désigne originellement une subdivision du *plou*; quelques-unes de ces subdivisions sont devenues elles-mêmes de petites paroisses,

demain la main à son hôte, et en fit la reine de Domnonée, mère de saint Judicaël.

L'antique auteur qui raconte cet épisode nous apprend encore d'Ausoch deux choses : d'abord, qu'il était de race royale, descendant d'un roi appelé Hispertit (1), que dom Lobineau présume avoir régné dans l'île de Bretagne, et où il est naturel de voir la tige première des comtes de Léon, Withur, Hélien, Ausoch : car cette royale descendance, jointe au reste de l'histoire, ne permet point de méconnaître, en Ausoch aussi, un comte de Léon. D'autre part, dans le même récit, on le qualifie formellement vassal ou client de Judhaël (2). Ainsi, les rois de Domnonée gardaient encore à cette époque une suzeraineté ou, si l'on repousse ce terme comme prématuré, une suprématie incontestable sur les comtes de Léon.

Even le Grand (vers 590-600). — Mais, dans les dernières années du *v^e* siècle, le Léon paraît être enfin sorti de ce vasselage, grâce à un héros qui sut rétablir l'indépendance des comtes de ce pays, non par une guerre entreprise contre les Bretons de Domnonée, mais par ses brillants exploits contre les ennemis communs de la patrie bretonne.

Éven, comme Ausoch, habitait le Quéménet-Ili, mais non le manoir de Tref-Lès. Il avait porté sa cour (*lès*), c'est-à-dire sa principale résidence plus au Sud, en un lieu où de nos jours s'élève

(1) *Vita S. Judicaëli*, D. Morice, *Pr.* I. 204.

(2) « Cum Judaelus, post venationem suam fatigatus, se sopori in domo Ausochi sui cleintis dedisset. » *Vita ms. S. Judicaëli*, Bl-M¹, xxxviii, et *Chronic. Brioc. ms.* fol. 48.

une petite ville qui s'appelle encore la Cour d'Éven, ou en breton Les-n-Even (1).

Sous le règne de ce prince, des bandes de pirates du Nord, d'origine anglo-saxonne, vinrent ravager les côtes du Léon. Voulant pénétrer dans l'intérieur, ils remontèrent la rivière d'Élorn, et mirent bientôt pied à terre pour continuer leurs ravages. A cette époque, une grande forêt s'étendait depuis l'Élorn jusqu'aux lieux où se trouve maintenant le bourg de Plabennec (2). Tous les habitants du bas Léon, pensant y trouver un refuge inaccessible aux barbares, s'y étaient retirés avec leurs richesses. Les pirates, alléchés par l'espérance d'un splendide butin, s'avancèrent dans la forêt. Mais il y avait en ces bois un saint ermite appelé Ténénan, venu là de l'île de Bretagne pour trouver la solitude et le calme. Au lieu du calme, il avait trouvé un peuple en crainte, en alarme, sans chef et sans direction. Comprenant alors ce que Dieu voulait de lui, il s'était fait le chef de ce peuple; par ses conseils, les réfugiés de la forêt s'étaient habilement retranchés, ils avaient garni les meilleurs postes de tours et de bonnes fortifications : si bien que les pirates vinrent là se heurter contre une résistance vaillante, inattendue, dont ils ne purent triompher et qui les força à se rembarquer avec de grosses pertes (3).

Ces forbans ainsi battus, loin de renoncer à

(1) Pour *Les-an-Even*; *an* est l'article. Lesneven, ch.-l. de c^{on} du dép. du Finistère, arr. de Brest.

(2) Auj. ch.-l. de c^{on} du dép. du Finistère, arr. de Brest.

(3) Voyez Albert Le Grand, *Saints de Bretagne* (2^e édit.), p. 288-290.

leur proie, méditèrent une éclatante revanche. Ayant donc repris la mer et contourné le rivage du Léon, ils vinrent avec toutes leurs forces opérer une descente sur la côte nord, à deux ou trois lieues seulement de Lesneven. Sans doute leur dessein était de tomber sur la résidence du comte, de le surprendre et de le tuer, tout au moins de piller sa demeure et d'y faire un grand butin. Even ne leur en laissa pas le temps : à peine instruit de leur présence dans ces parages, il rassemble ses guerriers et marche droit à eux. Toutefois il se détourna un peu pour visiter un pieux personnage — encore un anachorète — vénéré de tout le Léon, et appelé Goulven. Il le trouva dans son ermitage, priant au pied d'une croix. Le dialogue entre eux fut bref :

— Paix à toi, homme de Dieu, dit le comte. Aujourd'hui je vais attaquer les pirates : prie pour moi!

— Paix à toi! répondit le moine. Va sans crainte; et à ton retour viens me trouver ici.

Cela dit, le moine se remit en prière et le comte en marche. Il atteignit les païens sur la grève de Kerlouan (1), à peine sortis de leurs navires; il tomba sur eux de furie, en fit massacre, et remporta une victoire complète. Le peu qui échappa s'enfuit par mer et pour ne revenir jamais. Nos chants populaires bretons ont gardé le souvenir de cette grande journée :

« A Kerlouan, dit l'un d'entre eux, sur le champ de bataille, il y a un arbre qui domine le rivage; il y a un chêne au lieu où les Saxons

(1) Auj. c^{on} du dép. du Finistère, arr. de Brest, c^{on} de Lesneven.

prirent la fuite devant la face d'Iwen-Bras (1).

Iwen-Bras ou Even le Grand ne fut point ingrat. Près de l'ermitage de saint Goulven, il bâtit une église et un monastère, il y mit des moines, il leur donna pour leur subsistance tout un grand quartier de forêt, qu'ils jetèrent bas pour en faire le canton le plus fertile du Léon, appelé depuis lors le *minihi Saint-Goulven*, dont la paroisse de Goulven (2) marque la situation.

Even était d'ailleurs de nature libéral envers l'Église. Il donna à l'abbaye de Landevenec une trêve voisine de l'Élorn, appelée Lan-Wivret (3), et à un saint prêtre nommé Morbret, qui lui-même ensuite la transféra au même monastère de Landevenec, l'église de Lan-Riwolé ou Lan-rivoré, et tous les villages en dépendant.

Dans aucun des documents relatifs au comte Even, on ne trouve trace d'une sujétion quelconque vis-à-vis des rois domnonéens. Et de vrai, comment le glorieux vainqueur des païens, acclamé par les Bretons du surnom de Grand, aurait-il pu après sa victoire être le vassal de quelqu'un? Il légua donc à ses descendants sa petite principauté tout à fait indépendante. Mais quels furent ses descendants, nous l'ignorons. Ici encore, jusqu'au ix^e siècle, tous les renseignements nous font défaut. Quelques critiques ont même voulu transporter Even le Grand dans le x^e siècle; on trouvera à l'Appendice de cette

(1) Villemarqué, *Chants popul. de Bret.*, 3^e édit., t. I, 212-13.

(2) C^{ne} du dép. du Finistère, arr. de Brest, c^{on} de Lesneven.

(3) Auj. Lanenfret, c^{ne} du dép. du Finistère, arr. de Brest, c^{on} de Ploudiri.

seconde partie de notre *Précis* la réfutation de cette opinion.

Sources.

Sur Hélen, voir : *Vita ms. S. Hervei*, Bl.-Ms., XXXVIII; et sur S. Armel : *Vita ms. S. Armagili*, Ibid.; vie de S. Armel dans les *Saints de Bret.* d'Albert Le Grand et de D. Lobineau.

Sur Ausoch : *Vita S. Pauli Aurel.* c. 47, Boll. Mars, II, 119; — Le Baud, *Hist. de Bret.* p. 81; — *Vita S. Judicaeli*, D. Morice, Pr. I, 204; — *Chron. Brioc. ms.* f. 48; — *De S. Judicaele rege historia ms.*, Bl.-Ms., XXXVIII.

Sur Even : Vies de S. Goulven et de S. Ténénan dans Albert Le Grand; — *Vita ms. S. Golweni*, Bl.-Ms., XXXVIII; — *Cartul. de Landevenec*, D. Morice, Pr. I, 335-336 et 338; — la ballade de Bran dans Villemarqué, *Chants popul. de la Bret.* I, 205-215.

IV.

Tableau résumé des dynasties bretonnes. — Lacune historique du VII^e au IX^e siècle. — Conquête carlovingienne.

(691-799)

Pour fixer plus aisément dans l'esprit l'histoire de nos petites principautés bretonnes, du v^e au vii^e siècle, comme elle vient d'être exposée dans les trois chapitres précédents, nous allons donner ici, en récapitulant, la liste générale et, autant que possible, la suite généalogique de tous les rois, comtes et chefs ci-dessus mentionnés.

A. Chefs antérieurs à la constitution définitive des principautés bretonnes.

1^o Dans le territoire de la cité des Vénètes :

Riothime, roi des Bretons, en 469.

Eusebius, roi (gallo-romain) de Vannes et du Vannetais oriental, vers 490.

2^o Dans le territoire de la cité des Curiosolites :

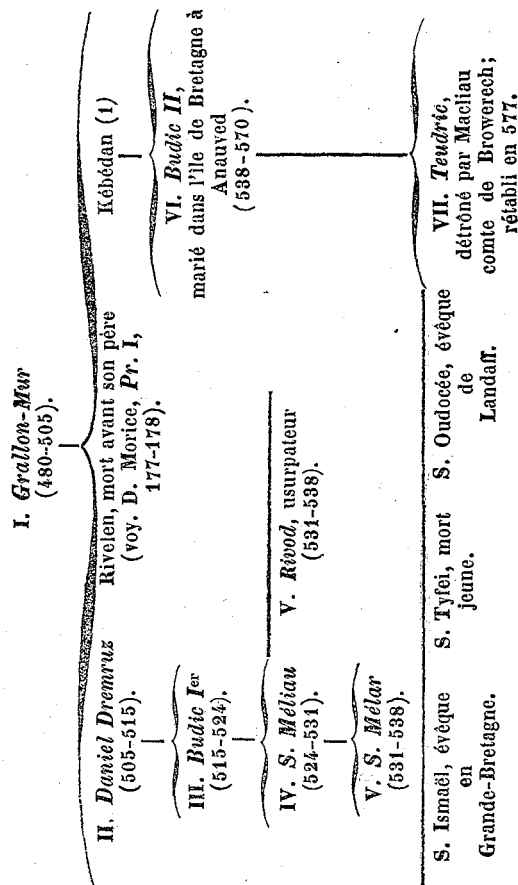
Fracan
Rival I^{er}
Conan
Conothec } petits chefs bretons, de 465 à 500.

3^o Dans le territoire de la cité des Osismes :

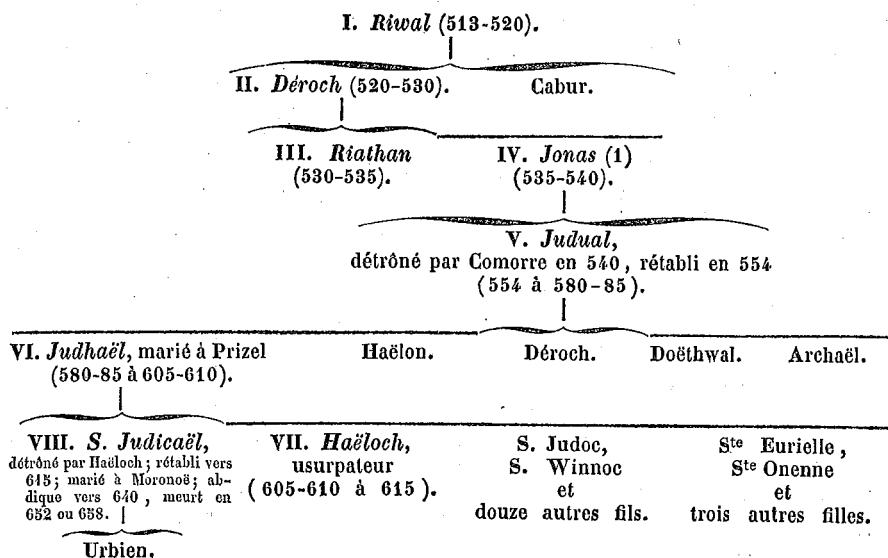
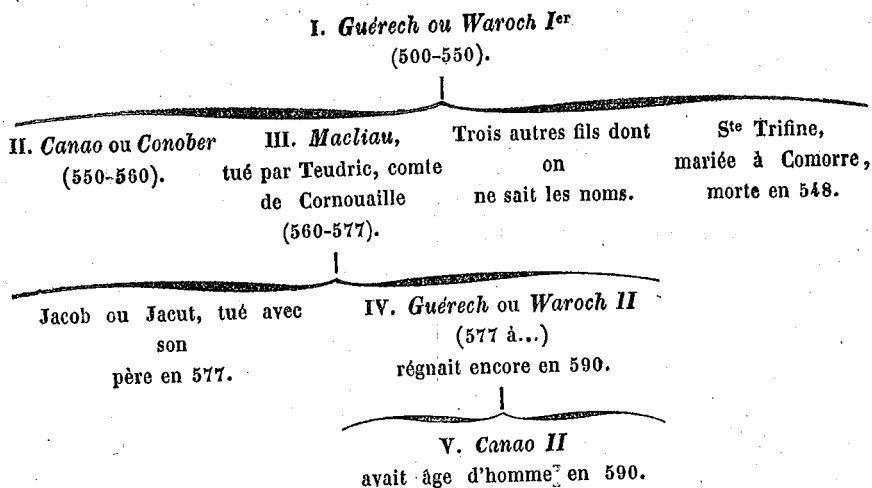
Rivelen Mur-Marc'hou
Rivelen Marc'hou
Congar } petits chefs bretons, établis dans le Sud du territoire osismien (Cornouaille), vers 470.

Romélius
Tudoël } petits chefs bretons dans le Nord-ouest du territoire osismien (Léon), de 500 à 520.

B. Rois ou Comtes de Cornouaille.



(1) Ce n'est que par conjecture que l'on fait Kébidan fils de Grallon, mais il appartenait certainement à la famille royale de Cornouaille.



(1) Les anciennes généalogies font Jonas fils de Riathan; on peut voir ci-dessus (chap. I^{er}, § 4) pour quels motifs je propose de les corriger ici, en faisant ces deux princes frères, et tous deux fils de Déroch.

E. Comtes de Léon.

Il y a lieu de croire que les comtes de Léon, dont les noms nous ont été conservés, appartenaient à la même famille et descendaient tous de ce roi *Hisperit* dont il a été question ci-dessus (chap. III, § 4). Mais on ne sait si ce roi régna dans l'île de Bretagne ou en Armorique. On ne sait non plus quels rapports de parenté existaient entre les quatre comtes de Léon dont nous avons parlé. Dans cette incertitude, nous nous bornerons à rappeler ici leurs noms :

- I. *Withur*, de 530 à 540 environ;
- II. *Hélen*, vers 545;
- III. *Ausoch*, vers 580;
- IV. *Éven le Grand*, vers 590-600.

F. Comtes de Poher.

Nous ne connaissons que deux comtes de Poher antérieurs au ix^e siècle, savoir :

- I. *Comorre I^{er} le Maudit*, de 520 environ à 554;
- II. *Comorre II*, fils du précédent.

Mais il est incontestable que ce comté continua d'avoir ses princes particuliers, puisque nous les retrouvons au ix^e siècle dans les titres du cartulaire de Redon, avec toute la figure et la situation des grands comtes de Bretagne (1).

(1) Voy. D. Morice, *Pr. I*, 145, 273, 309, 332.

On voit que toutes ces listes vont à peine jusqu'à la fin du vi^e siècle, une seule exceptée (celle de Domnonée) qui se prolonge jusqu'au milieu du vii^e.

La fin de nos listes ne marque celle ni des petites principautés bretonnes ni de leurs dynasties, mais seulement le point où s'arrêtent nos documents historiques.

Pendant près de deux siècles, en effet, depuis le milieu du vi^e pour la Domnonée, et pour le reste du pays depuis la fin du vi^e jusqu'à la conquête carlovingienne (799), la Bretagne n'a pas d'histoire. Pas un document écrit, pas une tradition de quelque importance : un silence absolu, une nuit complète. Une seule chose semble certaine, c'est la persistance des petites principautés bretonnes, probablement sous le sceptre des mêmes dynasties, et leur indépendance vis-à-vis des Francs.

A cet égard, nous avons un témoignage d'autant plus irrécusable qu'il est étranger à la Bretagne : c'est celui des *Annales de Metz*. Il y est dit, sous la date de 691 (1), que Pépin de Herstall, ayant définitivement assis sa domination comme maire du palais, ne songea plus qu'à faire rentrer sous l'empire des Francs les nations qui l'avaient reconnu jadis et s'en étaient depuis affranchies, par l'incurie des Mérovingiens. Ces nations, on nous les nomme : Saxons, Frisons, Bavaïois, Allemands, Aquitains, Gascons, Bretons. « Déjà le vaillant Pépin, ajoute-t-on, en avait réduit quelques-unes; mais les autres

(1) C'est la date des *Annales*; mais D. Bouquet la corrige en celle de 688; voyez *Recueil des historiens de France*, t. II, p. 680.

« persistaient dans leur rébellion (1). » Nul doute que ce dernier cas ne fût celui des Bretons, contre qui Pépin de Herstall n'avait jusqu'alors rien entrepris et depuis lors non plus n'entreprit rien; du moins, l'on n'en trouve pas trace : d'où il faut conclure qu'à leur égard il s'en tint au désir, sans trouver le temps de passer à l'exécution. Ainsi nos Bretons restèrent plus indépendants que jamais.

Mais le petit-fils entama ce que l'aïeul n'avait pu faire. Pépin-le-Bref, à peine roi et encore à la première année de sa dynastie, envoya contre les Bretons (en 753) une armée, qui leur prit la ville de Vannes et se vanta d'avoir soumis toute la Bretagne (2). Ce qu'il peut y avoir de vrai sous cette fanfaronnade, c'est que les Bretons, pour éloigner l'ennemi, se soient soumis au tribut, comme jadis en pareil cas Waroch II. Ils tinrent leurs engagements comme Waroch, et se lassèrent bientôt de payer. Aussi, quelque trente ans plus tard (en 786), voyant que toutes ses injonctions n'en pouvaient rien tirer, Charlemagne envoya pour les réduire son sénéchal Audulf, qui avec ses troupes entra dans le pays, prit un certain nombre de châteaux ou postes fortifiés, et contraignit les Bretons à venir à composition, donner des otages, payer le tribut (3). Par ail-

(1) « E quibus quosdam præcellentissimus princeps Pippinus jam subegerat; quidam adhuc rebelles extiterant. » *Annales Francorum Mettenses*, dans D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, *ibid.*

(2) *Annal. Francor. Mett.*, a. 753, dans Bouquet, *Ibid.*, t. V, p. 336.

(3) *Annal. Francor. Loisel.* et *Annal. Eginhardi* an. 786, dans Bouquet, *Ibid.*, V, p. 44 et 207.

leurs, ils restaient indépendants : ce n'était donc pas encore une conquête.

Elle eut lieu treize ans après (en 799), par les mains du comte Gui, gouverneur de la Marche franco-bretonne, résidant à Vannes, qui sans doute avait eu souvent à souffrir des courses et des pilleries de ses rudes voisins. Soit revanche, d'ailleurs, soit agression, il appela à son aide plusieurs comtes Francs ses amis, et tous ensemble ayant fait une grosse armée entrèrent en Bretagne. Ils pénétrèrent jusqu'au fond de la péninsule, la soumirent tout entière et tout à fait : *ce qui ne s'était encore jamais vu*, disent les chroniqueurs (1). A ce coup, les Bretons ne s'en tirèrent pas au prix d'un tribut; leur liberté y passa; force leur fut de plier sous le joug d'un maître étranger, et de voir leur pays réduit en province de l'empire Franc.

Sur le mode même de leur soumission, les contemporains notent un détail qui a son intérêt. C'est que les divers princes bretons, en se soumettant, remettaient à Gui, pour les envoyer à Charlemagne, leurs armes avec leur nom gravé dessus. « Par cette remise, nous dit-on, chacun

(1) « An. 799. Wido comes, qui in marca Britanniaë præsidebat, una cum sociis comitibus Britanniam ingressus totamque perlustrans in deditionem accepit; et regi de Saxonia reverso arma ducum qui se dediderant, *in-scriptis singulorum nominibus*, præsentavit : *nam his se et terram et populum unusquisque illorum tradidit*. Et tota Britannorum provincia, *quod nunquam antea a Francis fuerat*, a Francis subjugata est. » *Annal. Francor. Loisel.* dans Bouquet, *Ibid.*, V, 52; Cf. *Annales Eginhardi*, eod. anno, *Ibid.*, V, 214.

« d'eux entendait livrer au roi Charles soi, sa terre et son peuple. » Ainsi la Bretagne était encore partagée entre plusieurs princes, dont chacun avait son peuple, son petit État, se soumettait et traitait séparément. Voilà donc la preuve certaine que nos petites principautés bretonnes du VI^e siècle conservèrent leur existence et leur respective indépendance jusqu'au temps de la conquête carlovingienne.

Au jour même de cette conquête nous nous arrêtons, comme au seuil d'une nouvelle ère de l'histoire de Bretagne. Au lieu d'y entrer, il nous faut maintenant revenir sur nos pas, pour étudier de plus près le côté ecclésiastique de nos origines.

V.

De l'Eglise. — Du rôle historique des saints de Bretagne.

Nous avons déjà dit (1) que l'Eglise bretonne remplit, dans la fondation de notre société britanno-armoricaine, un rôle capital. Rôle qui se développe en une action triple, savoir : 1^o la lutte des évêques et des moines bretons contre le paganisme armoricain; 2^o leurs efforts pour restaurer, dans une terre à demi-déserte, la civilisation matérielle; 3^o leur influence personnelle sur l'esprit des princes et la marche des événements politiques.

(1) Voyez notre I^{re} partie, chap. V et VII, *Ann. hist. de Bret.* pour 1861, p. 43 et 68.

§ 1^{er}. Lutte contre le paganisme.

Dans tout le pays occupé par les émigrés bretons, c'est à eux qu'on doit la ruine du paganisme et l'établissement de la foi chrétienne. Ainsi l'atteste, comme on le verra tout à l'heure, la voix unanime des traditions et des documents anciens.

On a pourtant contesté cette vérité.

Le pays possédé par les Bretons avant le IX^e siècle c'est, comme on l'a déjà dit, la partie de notre péninsule sise à l'ouest d'une ligne allant de l'embouchure du Couësnon au golfe du Morbihan, soit tout l'ancien territoire des Curiosolites et des Osismes, une grande partie de celui des Vénètes, et une petite de celui des Rédons. Or, il existe une antique nomenclature, la *Notice des provinces et des cités de la Gaule*, rédigée très-probablement avant la grande invasion barbare de 406, certainement avant la mort d'Honorius (423), et où nul, jusqu'à ces derniers temps, n'avait vu qu'une topographie civile, devenue ensuite le modèle des circonscriptions ecclésiastiques, mais n'en ayant pas moins dans le principe et lors de sa rédaction un caractère purement civil. Depuis quelques années, certains auteurs se sont avisés d'y voir une topographie ecclésiastique. Selon eux, toutes les cités portées sur cette liste eussent été des évêchés dès le temps de sa rédaction, c'est-à-dire dès 406; et comme on y trouve, outre les cités des Rédons, des Namnètes et des Vénètes, celle des Curiosolites et celle des Osismes, il suivrait de là que tous ces peuples avaient déjà des évêques, c'est-à-dire

étaient chrétiens, soixante ans avant la venue des Bretons en Armorique. Dès lors, ce ne serait donc pas les Bretons qui eussent apporté le christianisme dans l'Ouest de notre péninsule. De là sortiraient encore d'étranges conséquences, par exemple, l'existence de l'évêché de Vannes longtemps avant saint Paterne, l'existence d'un évêché et d'un diocèse de Corseul, d'un diocèse et d'un évêché de Carhaix ou *Vorganium*, dont jamais on n'ouït parler à aucune époque, en un mot, le renversement de toutes les traditions, de tous les documents anciens de notre histoire ecclésiastique. Pareilles conséquences sont bien pour faire réfléchir. Mais il y a mieux : la base même du système manque, les arguments allégués en faveur du caractère originellement ecclésiastique de la *Notice* ne reposent que sur un malentendu, et la méprise dissipée, ils s'évanouissent. On s'en convaincra sans peine, nous le croyons, en lisant, à l'Appendice de cette deuxième partie, notre note *Sur le véritable caractère de la Notice des Gaules*. Il n'y a donc point à se préoccuper de ce genre d'objections : libres de ce côté, recueillons maintenant le témoignage de la tradition bretonne et de nos antiques documents.

Les prêtres de la Grande-Bretagne, chassés de leur île par le fer saxon, ne furent point sans pressentir la grande mission réservée à leur zèle sur le continent. Voyez, par exemple, la Vie de saint Briec :

« Dans la nuit de la Pentecôte, Briec, après avoir terminé l'office au chœur, fut surpris par un léger sommeil, durant lequel un ange lui apparaissant lui ordonna de passer dans la Bre-

tagne continentale pour éclairer cette région des lumières de sa science et de sa vertu (1). »

Et dans la Vie de saint Lunaire :

« Un jour qu'on lisait devant Lunaire l'Évangile où le Seigneur dit : *Si vous ne quittez votre père et votre mère, vous ne jouirez point du royaume des cieux*, le saint se prit à songer aux moyens de se rendre réellement disciple du Christ. Alors une voix venant à lui : « Lunaire, tes pensées sont bonnes, dit-elle, hâte-toi, traverse la mer : là-bas des peuples t'attendent pour sortir, à ta parole, de la nuit du paganisme (2). »

Et saint Paul Aurélien, quand à son arrivée de la Grande-Bretagne il débarque en l'île d'Ouessant, et là s'arrête et hésite, tout en ayant devant les yeux ce beau pays de Léon dont il doit être l'apôtre et le premier pasteur, alors aussi vient d'en haut une voix céleste qui le pousse et l'excite : « Ce n'est point là, lui crie-t-elle, le lieu que la Providence t'a destiné. Un autre pays t'attend, et dans ce pays tout un peuple d'origine diverse que ton devoir est d'instruire et de conquérir à Jésus-Christ. Pars donc, et passe sur le continent (3). » Saint Paul écouta cette voix. Qu'en résulta-t-il ? Que les idoles furent détruites dans tout le Léon et les païens

(1) Boll. Mai, I, p. 93.

(2) « Leonori, bene cogitas; ultra mare pergere non differas, quoniam illic gentes te expectant, ut eas convertas ab errore paganorum. » *Vita S. Leonorii*, Boll. Juillet, I, p. 125.

(3) « Non enim iste tibi designatus est locus; alius quippe te expectat, in quo multiplex diversi generis populus per te edocendus Christo acquiratur... » *Vita S. Pauli*, c. 24, Boll. Mars, II, p. 116.

confondus, grâce aux merveilles de sa charité, de sa science et de ses saintes prédications (1).

Là même où il moissonnait, d'autres trouvaient encore à glaner. Un Irlandais, Sané ou Sezni, devint l'apôtre, puis le patron du canton dit aujourd'hui Plou-Sané, où l'on voyait encore au ^{xvii}^e siècle les deux croix qu'y planta ce saint à son arrivée pour en prendre possession au nom du Christ, et jusqu'à l'autel de pierre sur lequel il célébra sa première messe (2).

En Cornouaille, les deux chefs de la propagande chrétienne sont saint Corentin et saint Guennolé, le premier à raison de sa charge d'évêque, l'autre comme fondateur du plus ancien et du plus grand monastère du pays. On nous montre Corentin tout occupé à verser aux peuples le breuvage savoureux de la foi chrétienne (3), et Guennolé, du fond de son abbaye, étendant sur la Cornouaille, de la rade de Brest à l'Ellé, tout un réseau de colonies monastiques formées de ses plus chers disciples : à Ermelliac

(1) « *Destructa sunt igitur templa idolorum quia per totam Britanniam, Paulo doctore, effulsit claritas operum bonorum. Nam quique insignes certabant Deo ecclesias fabricare, monasteria construere... Confundebatur, si quis paganus inveniebatur, Pauli sanctissimi signis mirabilibus et stupendis virtutibus; moliebatur perfidorum corda prædicatio sancta.* » *Vit. S. Pauli*, c. 46, *Ibid.*, p. 119.

(2) Albert Le Grand, 2^e édit., p. 77-78. Plousané est auj. ^e^e du dép. du Finistère, arr. de Brest, ^e^e de St-Renan. Selon M. de Kerdanet (p. 64), ces deux croix subsistaient encore en 1837.

(3) Cum... nitentem porgeret haustum
Ac populo sitiienti Courentinus, in almo
Ordine præfulgens cum sacro corpore Christi.

(Gurdestin, *Vita ms. S. Guengal.*, II, 18.)

(aujourd'hui Irvillac) saint Valai et saint Martin, à Castel-Nin (Châteaulin) saint Idunet, à Lothey saint Dey, saint Wigon à Trégourez, saint Rasian et saint Tanvoud dans les cantons de Choroë (Corai), Scaër et le Faouët; saint Rioc à Lanriec (1), etc. Chacun de ces petits nids monastiques était un centre d'action et de prosélytisme évangélique. Ajoutons-y, quoiqu'ils ne fussent pas disciples de Guennolé, saint Tudi à l'embouchure de l'Odet (à Loc-Tudi), et l'Hibernois saint Ronan, perdu sous l'ombre de la forêt de Névet, mais qui prodiguait ses soins aux habitants du pays de Porzai (2).

Dans le pays de Vannes, saint Gildas évangélisa le littoral et la vallée du Biavet. Il avait au bord de ce fleuve, et sous la montagne de Castennec, un monastère et un oratoire creusé dans le roc, qui est maintenant une petite chapelle dite de Saint-Gildas. La vieille statue, connue sous le nom de Vénus de Quinipili (près Baud), se trou-

(1) Voy. Cartulaire de Landevenec *passim*, D. Morice, *Pr. I*, 177-179, et la Vie de S. Guennolé dans les *Saints de Bretagne* de Lobineau, p. 47.

(2) Entre autres, au mari de Kéban; voir la légende de S. Ronan dans Villemarqué, *Chants popul. de la Bret.*, 3^e édit., II, p. 402-403. — S. Ronan habitait à Locronan, auj. ^e^e du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, ^e^e de Douarnenez. Des autres paroisses ci-dessus, une seule est dans le Morbihan, savoir : le Faouët, ch.-l. de ^e^e de l'arr. de Pontivy. Les autres sont du dép. du Finistère, savoir : — de l'arr. de Quimperlé, Scaër, ch.-l. de ^e^e; — de l'arr. de Quimper, Lanriec, ^e^e de Concarneau, et Loctudi, ^e^e de Pont-l'Abbé; — de l'arr. de Châteaulin, Châteaulin, ch.-l. d'arr., Lothey, ^e^e de Pleyben, Corai et Trégourez, ^e^e de Châteauneuf-du-Faou; — de l'arr. de Brest, Irvillac, ^e^e de Daoulas.

vait au ^{xvii}^e siècle sur la montagne de Castennec, et l'on croyait alors que cette idole avait été renversée et cachée en terre par saint Gildas, d'où on l'aurait exhumée à une époque relativement moderne (1). L'un des disciples de Gildas, Bieuzi, qui a donné son nom à la paroisse où se trouve Castennec, fut tué par un chef païen du voisinage (2). Plus au Nord, au-dessus même de Pontivy, saint Goneri, retiré dans une grande forêt dont un petit reste subsiste encore sous le nom de Branguili, convertit au christianisme un autre chef païen, nommé Alvandus, et tout le peuple des environs (3).

Les grands missionnaires abondent en Domnonée. À l'Ouest, c'est saint Tugdual, avec son armée de disciples, saint Ruelin, saint Kirec, saint Briac, saint Louénan et bien d'autres, car il en avait, dit-on, dans presque tous les cantons de la péninsule (4).

(1) *Hist. ms. de l'abbaye de St-Gildas*, Bibl. Roy. Mss., fonds St-Germain fr. n° 922, p. 257-258.

(2) *Ibid.*, p. 258. — Bieuzi, auj. c^{ne} du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, c^{on} de Baud.

(3) « Beato Gonerio prædicante, semen verbi Dei in Alvandum et famulos ejus seminante, docenteque populum super articulis fidei, quos quasi omnes ignorabant... » *Vita ms. S. Gonerii*, Bl.-M^x, xxxviii. — St-Gonnery, auj. c^{ne} du dép. du Morbihan, arr. et c^{on} de Pontivy.

(4) « Per omnes fere Armoricae regionis provincias verbum Dei disseminans, Tugdualus celebris habebatur... Satagente igitur strenuo Christi milite, Minoris Britanniae potentes verbo fidei illuminati prædia in elemosynam ei dederunt... Ab occidentali ad orientalem ejusdem regionis partem, raræ essent parochiæ in quibus S. Tugduali non haberentur discipuli. » *Vita ms. S. Tugduali*, Bl.-M^x, *Ibid.*

Au centre de la Domnonée, saint Brieuc, qui étendit ses travaux apostoliques des rives du Jaud à celles du Gouët.

Dans l'Est, enfin, nous trouvons saint Samson et saint Lunaire, saint Suliac et saint Malo. Un poème historique du ^{viii}^e siècle, composé par un clerc de l'église de Dol, dit positivement :

« Dieu avait envoyé des docteurs apostoliques
« répandre en divers climats les semences de la
« vie éternelle. Mais aucun d'eux, nous l'a-
« vouons, n'avait encore dirigé ses pas vers
« nous, quand, par l'ordre du Seigneur, Samson
« vint enfin nous visiter. La savante Gaule n'a-
« vait point cherché à nous instruire et à dissi-
« per notre ignorance : c'est l'arrivée de Samson
« qui fit briller la lumière sur notre pays (1). »

Saint Samson s'employa de tout son pouvoir et avec un grand succès à répandre autour de lui cette divine lumière de l'Évangile (2). Il avait en Lunaire et en Suliac deux vaillants auxiliaires, dont le dernier eut la gloire, outre beaucoup

(1) Jam Dominus misit patriarchas atque prophetas,
Misit apostolicos doctores semina vitæ
Spargere perpetuæ passim per sæcula cuncta.
Ex ipsis nullum nobis venisse fatemur,
Ni Domini jussu venisset denique Samson.
Gallia nundum nos stolidos doctrix docuisset :
Adventu regio Samsonis nostra refulget.

(*Vita ms. S. Samsonis*, Bl.-M^x, xxxviii.)

(2) Illis in partibus adhuc dæmonum squalebat spurcitia et, jam passim Evangelii regnante gratia, ibi restiterant idolatriæ vestigia... S. Samson in territorio urbis in qua episcopatum administrabat non mediocriter laborem impendebat ut de regno Domini sui exturbaret paganismum et ad laudem Dei ampliaret christianismum. » *Vita S. Maclovii*, cap. 12, dans Surius, Novembre, p. 351.

d'autres conquêtes, de convertir à la foi un chef païen qui dominait sur la Rance, dans le canton même habité par son convertisseur (1). Grâce aux efforts de ces trois apôtres, l'idolâtrie fut réduite pour dernier refuge à la ville d'Aleth et à son territoire immédiat, *pagus Alethensis*, en breton Pou-Aleth, ce qu'on a plus tard nommé par contraction Pouleth et Clos-Pouleth.

Par une exception remarquable en Armorique, Aleth était demeurée jusqu'au ^v^e siècle le siège d'un commerce actif et étendu, dont la prospérité retenait dans ses murs une population relativement considérable. Aussi le druidisme en avait-il fait sa citadelle (2). Derrière ses remparts il tint longtemps. C'est saint Malo qui eut la gloire de l'en déloger vers l'an 580, et de mettre ainsi la dernière main au triomphe de l'Evangile dans notre péninsule. L'histoire de cette conversion est curieuse, circonstanciée; je l'ai racontée ailleurs en détail (3); je regrette de ne pouvoir la reprendre ici, mais ce serait dépasser le cadre d'un simple précis.

(1) « Cum autem multis (S. Sulinus vel Suliavus) poleret virtutibus, plurimi, inter quos princeps regionis illius, ad eum convenientes, ab errore paganorum ad christianismum reversi, baptizati sunt. » *Vita S. Sulinii*, Boll. Octobre, I, p. 197. Sur saint Lunaire, voir *Vita S. Leonorii*, c. 5, Boll. Juillet, I, p. 121-122.

(2) « Antiquissima civitas Aletis (sic), eo tempore, populis et navalibus commerciis frequentata, sed christiana fide erat vacua. » *Vita S. Maclovii*, c. 10, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. I, p. 219. Suit le récit de la conversion d'Aleth par S. Malo.

(3) Voyez *Bulletin Archéol. de l'Association Bretonne*, t. II, 1^{re} partie, p. 37-39; et *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IX, p. 67-69.

Quant au centre de la Bretagne, à ce grand pays tout boisé appelé le Poutrecoët, ni la profondeur de ses forêts, ni le silence de ses vertes solitudes ne le purent sauver des atteintes de nos missionnaires bretons. C'était de toute la péninsule la contrée la plus déserte; pourtant on y rencontrait encore quelques habitants; au fond des vallées les plus fertiles vivaient encore çà et là quelques petites tribus, cachées dans les oasis formées par les clairières de la forêt. Le reste du monde les ignorait, nos apôtres les découvrirent; ils pourchassèrent jusque-là le druidisme, et parvinrent, là comme ailleurs, à faire triompher la foi du Christ. Parmi ceux qui se consacrèrent à cette tâche figure au premier rang saint Armel. Après un séjour de six années à la cour de Childebert 1^{er}, il avait enfin eu de celui-ci permission de revenir en Armorique; mais le roi prétendait au moins le garder dans son royaume, en lui donnant sur le territoire du comté de Rennes un canton où le saint devait habiter, où il bâtit effectivement un monastère, une église, et qui aujourd'hui encore s'appelle Saint-Armel des Boschaux (1). Armel y séjourna quelque temps, au milieu de la vénération universelle. Mais cette vie était pour lui trop calme et trop douce. Ce qu'il voulait, c'était à la fois plus de peine et plus de mérite. Il franchit donc la frontière bretonne, se lança intrépidement (*erupit*) à travers les cantons les plus déserts, les plus écartés de Bretagne, et voua le reste de sa vie à répandre la lumière évangélique parmi ces pauvres peuplades armoricaines per-

(1) C^{ne} du dép. d'Illet-et-Vilaine, arr. de Rennes, c^{on} de Châteaugiron.

dues dans leurs bois, et que leurs bois dérobaient au monde entier (1). Sa place d'armes, dans cette campagne contre le paganisme, fut un monastère fondé par lui à l'intérieur même du Poutre-coët, autour duquel se forma un *plou* qui retint le nom de son fondateur : c'est aujourd'hui la ville de Ploërmel (2).

Saint Méen, dont le monastère n'était pas fort éloigné, s'associa à l'entreprise de saint Armel. La tradition populaire conserve encore le souvenir de ses prédications. Dans une lande (3), entre Ploërmel et Malestroit, s'élève un groupe de rochers qui de loin présente l'aspect d'une muraille crénelée, et que les paysans appellent le *château de saint Méen*. L'une des roches de cette forteresse naturelle, placée un peu en avant, a la forme d'une tribune, et aussi est-ce pour le peuple la *chaire de saint Méen* : là, dit-on, le saint prêchait la foi chrétienne à des multitudes nombreuses qui couvraient la lande; et, pour compléter le sens de cette tradition, on peut voir de cette chaire même un dolmen celtique en ruine, dont les gros blocs renversés gisent sur la bruyère.

(1) « Timens itaque vir beatus (S. Armagilus) ne populari favore vitam sanctam macularet, et fructus desiderans facere uberiores verbum Dei seminando, ad deserta loca Britanniae erupit, et antiqua paganorum commenta idolorumque figmenta destruens, omnem vitiorum labem atque peccatorum sordes extingui conabatur. » *Vita ms. S., Armagili*, Bl.-Mx, xxxviii.

(2) Ch.-I. d'arr., dép. du Morbihan. On écrivait au moyen âge Plou-Armel.

(3) La lande de St-Méen, en la commune de la Chapelle-sous-Ploërmel, con de Malestroit, arr. de Ploërmel, dép. du Morbihan.

Enfin, ce sont aussi des moines et des évêques venus de la Grande-Bretagne qui conquièrent à l'Évangile les îles du Cotentin : *Angia* (aujourd'hui Jersey), *Resia* ou *Lesia* (Guernesey), *Sargia* (Serk), et autres. Saint Samson y détruisit le paganisme (1); saint Magloire y fonda des monastères, des écoles, y fit fleurir toutes les œuvres de la foi et de la civilisation chrétiennes (2).

Il est donc incontestable que ce sont les émigrés bretons qui ruinèrent l'idolâtrie et fondèrent le christianisme dans toute la partie de notre péninsule où ils s'établirent. Je n'ai pas craint, pour le prouver, de multiplier les faits et même les citations au bas des pages. Il faut que ce soit désormais une vérité constante. Aussi ai-je eu à cœur de montrer l'antiquité, la généralité, la concordance de cette tradition sur tous les points de notre province. C'est là vraiment, en Bretagne, une tradition universelle; et puisqu'on ne peut alléguer contre elle aucune preuve certaine de sa fausseté, une pareille tradition est elle-même une preuve inébranlable.

§ 2. Travaux civilisateurs.

Un fait tout aussi certain, appuyé d'une tradition non moins générale, non moins constante, c'est que les émigrés bretons trouvèrent dans

(1) Voyez *Vit. S. Samsonis*, l. II, c. 13, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sec. I, p. 184.

(2) Voyez *Vit. S. Maglor.* dans Mabillon, *Ibid.*, p. 224 et suiv.; et la brochure de feu M. de Gerville, intitulée *Recherches sur les îles du Cotentin et sur la mission de S. Magloire*, Valognes, impr. H. Gomont, 1846.

notre péninsule nombre de grands espaces vides, incultes, désolés.

L'habitation humaine est un accident dans ces déserts; la règle, c'est la ronce, le buisson, la forêt et son hôte, la bête féroce. Les indigènes épars dans ces solitudes ne forment plus ni peuple ni société; trop faibles et souvent trop isolés les uns des autres pour se prêter dans le danger mutuelle et efficace assistance, ils attendent secours de ces émigrés bretons, que la Providence envoie pour être le ciment, le lien, la pierre angulaire du nouvel édifice social qu'elle a dessein de relever sur notre sol.

Quand Samson vient débarquer en 548 à l'embouchure de la petite rivière du Guïoul, au lieu où se trouve aujourd'hui le bourg du Vivier (1), il voit sur le rivage une maisonnette (*tuguriolum*) et devant cette maisonnette un homme les yeux sur la mer. Dans la maison, deux femmes se tordaient en d'affreuses souffrances; l'homme, époux de l'une, père de l'autre, n'était point allé chercher de secours autour de lui; mais depuis des jours, tendu vers les flots, il appelait, il attendait l'arrivée de quelques barques bretonnes : c'était là tout son espoir, qui ne fut point trompé. Il semble au reste qu'il fût le seul habitant de toute la contrée. Quand saint Samson eut guéri sa femme et sa fille, il lui dit : « Tout ce que tu vois devant toi est mon « patrimoine; va donc, parcours, examine, choisis « pour t'y établir le lieu qui te paraîtra le meilleur : je te le donne d'avance (2). » Or, le pa-

(1) *Auj. cne du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de St-Malo, con de Dol.*

(2) « *Ecce tota hereditas mea coram vobis est; intue-*

trimoine de cet homme logé dans une toute petite maison (*tuguriolum*), il n'était pas de petite étendue : Samson et ses compagnons passent toute une première journée à le parcourir, mais sans rencontrer d'ailleurs lieu qui leur agrée, sans rencontrer visage d'homme ni rien à manger : aussi reviennent-ils le soir chez leur hôte, recrues de faim et de fatigue. Le lendemain, ils recommencent leurs pérégrinations dans ce désert; c'est la Vie ancienne du saint qui l'appelle ainsi : après y avoir encore erré quelques heures, ils rencontrent, au milieu d'un sol aride peuplé de sauterelles, les restes d'un puits antique, comblé de terre et tapissé de broussailles (1). C'est là que Samson s'établit et bâtit son monastère de Dol, bientôt devenu le centre d'une nouvelle ville.

Tel était avant Samson le pays de Dol : où

« *mini et pertransite eam, et quemcumque locum in-*
« *neritis in ea optimum et elegeritis, ego dabo vobis in*
« *hereditate perpetua.* » *Illi autem illa die euntes et*
« *redeuntes, in illa hereditate discurrentes, nullum locum*
« *optimum invenientes, toto illo die jejunantes, ad vespe-*
« *rum ad domum illius viri supradicti reversi sunt.* » La
« nuit, en songe, un ange dit à Samson : « *Noli dubitare,*
« *quia, crastina die, ambulans in hoc deserto, puteum*
« *antiquissimum invenies pulvere et vepribus plenum, et*
« *ibi instrue monasterium.* » *Vita ms. S. Samsonis. l. II,*
« *c. 1, Bl. M., xxxviii.*

(1) « *Et mane surgentes (Samson et ejus discipuli) cum*
« *lætitia bini et terni, quaterni et quini, seni et septeni,*
« *per desertum ambulantes ut signum à Deo promissum*
« *hii aut illi invenirent; at S. Samson, cum duobus ex dis-*
« *cipulis per desertum ambulans, circa horam tertiam pu-*
« *teum invenit plenum pulvere et vepribus, et locustæ*
« *erant circa illum.* » *Id., ibid.*

trouver plus forte image de la désolation due au défaut d'habitants? Cependant il y manque un trait, la forêt n'y est pas encore; mais nous la trouvons assez ailleurs.

Ainsi, non loin de Dol, sur la rive droite de la Rance, saint Suliac s'établit dans une forêt; saint Lunaire, dans une forêt de l'autre côté du fleuve au bord de la mer; saint Briec, dans une forêt au fond de la vaste baie qui porte aujourd'hui son nom; Fracan, un peu plus haut sur le Gouët, dans une forêt; saint Briac, dans une forêt, aux sources du Trieu. Quand saint Eflam aborda sur la Lieue de Grève, un peu au Sud de l'embouchure du Léguer (1), il vit tout le rivage couvert, à perte de vue, d'une immense forêt.

Saint Paul Aurélien ne se borna pas à construire son église épiscopale dans une ville romaine en ruine, devenue un repaire de bêtes fauves; il avait commencé par bâtir son premier monastère (Lampaul-Ploudalmézeau) au fond d'une forêt. Quand il le quitta pour aller chercher Withur, il retrouva le long de la côte de vastes forêts, à travers lesquelles paissaient par grandes troupes les pourceaux du comte. Saint Goulven, au fond de l'anse qui porte aujourd'hui son nom, s'établit dans une forêt, que plus tard le comte Even lui donna. Kirec ou Guévroc, disciple de saint Tugdual, se fixa aussi dans une forêt, qui couvrait alors la paroisse actuelle de Ploudaniel (2). Dans une autre, appelée *Duna*,

(1) La Lieue de Grève est auj. en St-Michel-en-Grève, c^{ne} du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, c^{on} de Plestin.

(2) Anj. c^{ne} du dép. du Finistère, arr. de Brest, c^{on} de Lesneven.

c'est-à-dire forêt *profonde*, en Plouvien (1), vécut longtemps saint Urvoi et après lui son neveu saint Hervé.

Faut-il citer encore saint Gouëznou, établi dans la forêt de Land, près Brest, dont Comorre lui donna un grand quartier; saint Tenénan, dans celle de Beuzit, sur la rive droite de l'Élorn, appelée depuis forêt de Landernau et qui, en se prolongeant au sud du fleuve, prenait le nom de forêt de Talamon; saint Ronan, saint Corentin, saint Primel, dans la grande forêt de Nêvet, qui couvrait à cette époque-là tout le pays de Porzai; saint Hernin et saint Herbot, dans les forêts montagneuses du comté de Poher? Faut-il rappeler qu'à la fin du ^{ve} siècle, quand Guennolé s'y fixa, le territoire de Crozon était rempli de bois, et qu'il en devait être de même de celui de Plœmeur lors du débarquement de sainte Ninnoch, puisque, d'après les Actes de cette sainte, le comte Guérech I^{er} y venait chasser le cerf?

Des bois épais ombrageaient aussi la presque île de Ruis, et Gildas y établit, outre son grand monastère, une autre maison appelée Coëtlahem ou plutôt Coëtlan, ce que sa Vie latine traduit *Monasterium Nemoris* (Monastère de la Forêt).

Quant au centre de notre Péninsule, à peine est-il besoin d'en parler; son nom seul de Poutrecoët, ou Pays-à-travers-Bois, montre assez que ce n'était là en quelque sorte qu'une seule et immense forêt, la fameuse Brocéliande. Inutile donc de revenir sur ce que nous avons déjà dit de saint Méen, de saint Gonéri, de saint Armel, etc.

(1) Anj. c^{ne} du dép. du Finistère, arr. de Brest, c^{on} de Plabennec. — *Dun* ou *doun* veut dire profond en breton.

Ainsi, c'était de tous côtés des déserts, des bois sans fin, et dans ces bois des moines et des monastères.

Mais il ne faut pas se représenter ces monastères comme nos couvents d'hommes en France au dernier siècle, dont les principaux comptaient au plus quinze ou vingt religieux. Pour savoir ce qu'était aux ^{vi}^e et ^{vii}^e siècles un monastère breton, ouvrons Bède : il nous montre celui de Bangôr, dans le nord de la Cambrie, partagé en sept classes ou subdivisions, dont chacune ne comprenait pas moins de trois cents moines, en tout plus de deux mille (1). Tous sans doute n'étaient pas prêtres, et Bède non plus ne le dit pas; sans doute aussi il comprend dans ce chiffre les serviteurs, les novices, etc. Mais avec tout cela, on voit quel nombre d'hommes enfermait un monastère breton.

Bangôr, dira-t-on, devait être le premier des monastères bretons : soit, mais les autres du moins, tant en Grande-Bretagne qu'en Armorique, se modelaient nécessairement sur ce type et travaillaient de leur mieux à s'en rapprocher. Aussi bien, en débarquant sur nos côtes, nos saints avaient-ils déjà de passables escortes : Tugdual, soixante-douze disciples; Lunaire, soixante-treize; saint Briec, cent soixante-huit. Saint Paul n'avait avec lui que douze prêtres, mais outre ces douze prêtres « beaucoup d'autres » compagnons attachés à lui soit par l'affection, « soit par le sang, avec un nombre de serviteurs » proportionné (2). » Saint Samson conduisait de

(1) Bède, *Hist. eccl. gentis Anglorum*, l. II, c. 2.

(2) Erant cum eo duodecim sacerdotes, et alii plures tam affinitate carnis quam caritatis affectu eidem sancto

même toute une bande composée de clercs et de laïques (1). A la suite de sainte Ninnoch il n'y avait pas moins de quatre évêques, une foule de prêtres, de diacres, de religieuses, et par ailleurs des laïques de l'un et de l'autre sexe; en tout, de quoi remplir sept grands navires (2).

Toutes ces bandes de clercs et de pieux laïques amenés d'outre-mer formaient, si j'ose dire, le premier fonds des monastères établis en Armorique par nos saints, et ce premier fonds ne cessait de s'accroître par suite de la propagande chrétienne. Qu'on suppose donc, au milieu du ^{vi}^e siècle, dans la partie de notre péninsule occupée par les Bretons, une vingtaine de monastères importants, forts chacun, non de deux mille, mais seulement, par exemple, de deux cents moines; qu'on y joigne les communautés secondaires, sans doute en bien plus grand nombre, et toutes ces petites colonies d'anachorètes semées, on peut le dire, de tous côtés. Et qu'on juge si cette phalange monastique, obéissant à des règles et à des inspirations communes, ne constituait pas une force de premier ordre,

viro adhærentes, cum sufficienti mancipio. » *Vita S. Pauli*, c. 23, dans Boll. Mars., t. II, p. 115.

(1) « Cum tam clericorum quam laïcorum collegio. » *Vita S. Maglor*. Mabillon, *A. SS. O. S. B. Sæc. I*, p. 223.

(2) « Quatuor et amplius erant episcopi, cum magna turba tam presbyterorum quam diaconorum necnon et sanctimonialium virginum atque utriusque sexus hominum... Qui, fines Letaviæ circumeuntes, cum septem instrumentis navium applicuerunt in locum cui Pull-Ilfin vocabulum est. » *Vita S^æ Ninnochæ*, c. 13-14, dans Boll. Juin, t. I^{er}, p. 410.

capable d'entraîner par son action et par son initiative, dans les voies où elle s'engagerait elle-même, la nation bretonne-armoricaine.

Mais de quel genre était cette action? Nos moines ne faisaient-ils que prêcher, prier, se macérer? On l'a prétendu; c'est une erreur. Bède parle autrement de Bangôr, ce prototype des monastères bretons, puisqu'il rapporte que chacun des deux mille moines de cette immense communauté vivait de l'œuvre de ses mains. Le travail manuel était donc de première obligation. En Armorique pareillement. Au départ de Guennolé, son vieux maître Budoc résume en trois pratiques essentielles toute la discipline du monachisme : l'étude, l'œuvre des mains, la prière (1). Guennolé, de son côté, enseigne à ses disciples qu'ils ne viendront point à bout des ruses du démon s'ils ne joignent au jeûne et à la prière la pratique fréquente du travail manuel (2). Et saint Lunaire ne cesse de crier aux siens : Tra-
« vaillez! Celui qui ne travaille pas ne doit pas
« manger; car l'oisiveté est funeste à l'âme hu-
« maine (3). » Le travail manuel est donc de pré-
cepte étroit, et le travail manuel fréquent.

(1) « *Lectioni vacate; operi manuum inservite; ora-
tioni instate. In his etiam tribus sententiis omnia quæ
hujus vitæ quam capitis pertinent commodis continentur.* »
Gurdestin, *Vita ms. S. Guengualoei*, l. I, c. 21.

(2) « *Nisi per orationem et jejunium cum opere ma-
nuum frequentato.... expelli antiquus hostis nequa
quam potest.* » Id. *Ibid.*, l. II, c. 1.

(3) « *Monens fratres ut laborarent, dixit eis : « Qui
non laborat non manducet, quia otiositas inimica est
animæ. » Vita S. Lenor., dans Boll. Juillet. t. I^{er},
p. 125.*

Que feront nos moines pour accomplir ce pré-
cepte? Quel sera le premier objet de leurs tra-
vaux?

Il n'y a pas besoin de chercher beaucoup : ce
sera le défrichement, la mise en culture de ces
bois et de ces déserts qui de toute part les
pressent. Ils se sont bravement campés au cœur
de ces âpres solitudes; c'est donc pour eux une
nécessité de combattre cette nature rétive reve-
nue à l'état sauvage, et de rétablir sur elle l'em-
pire de l'homme. Or, la première manifestation
de l'empire de l'homme sur la terre, c'est de
forcer cette terre avare à le nourrir, c'est l'a-
griculture. L'agriculture fut donc le premier et
le principal objet du travail manuel prescrit aux
moines par leurs règles. J'ai cité ailleurs, comme
un exemple des plus caractéristiques, l'histoire
des travaux agricoles de saint Lunaire. En voici
un autre qui ne l'est pas moins, et que je tire
mot pour mot de la Vie originale de saint Briec;
il s'agit de l'établissement de ce pieux évêque
dans la Vallée-Double, à lui donnée par Riwal (1) :

« Briec, après avoir prié Dieu, met le premier
la main à l'œuvre de la construction de l'église.
Tous ses compagnons l'imitent et travaillent avec
ardeur : ils renversent les grands arbres, taillent
et percent les fourrés, extirpent des masses d'é-
pines et de broussailles, et bientôt, grâce à leurs
sueurs, cette forêt impénétrable est devenue une
plaine. La grâce du Christ favorise ses servi-
teurs; tout leur succède; la basilique est achevée.

Voilà, si j'ose dire, le premier acte de la fon-
dation de nos monastères; on défriche d'abord

(1) Voir ci-dessus, 2^e partie, chap. I, § 1^{er}, p. 5.

un quartier de forêt, et avant tout on construit l'église; voici la suite :

« Aussitôt, — continue ce curieux document, — sans renoncer à poursuivre la construction des bâtiments qui leur sont indispensables, ils reprennent de jour et de nuit leurs exercices spirituels, lectures, prières, veilles, jeûnes; mais sans jamais oublier d'y joindre, selon le précepte de l'apôtre, le travail manuel. Les uns, la hache à la main, équarrirent des poutres; les autres, avec la doloire, taillent des solives dont ils forment les parois de leurs bâtiments; d'autres unissent avec soin les lambris des plafonds. — *La plupart sont occupés à la terre* : ils l'ouvrent avec la houe, la retournent avec la bêche, et après y avoir tracé de menus sillons, ils en partagent l'étendue en compartiments suivant la variété des cultures (1). — A des heures déterminées, tous se réunissaient à l'église pour le service de Dieu. Après vêpres, ils se reposaient un peu. Après complies, ils allaient se coucher en silence, se levaient à minuit pour chanter hymnes et psaumes, puis se recouchaient, et se levant ensuite au chant du coq, recommençaient leur journée en chantant matines. »

Telle était la vie de tous nos moines, aux premiers siècles de notre histoire. Deux traits avant tout sont à noter : c'est que le travail manuel occupait la plus grande partie de leur journée, et l'agriculture la plus grande partie de leurs bras.

(1) « Vertebant plerumque glebas ligonibus; excolebatur deinceps humus sarculis, sulcisque minutissime exarata pulchra varietate formabatur consequenter in areis. » *Vita ms. S. Brioci*, Biblioth. Roy. Mss. lat. 1149.

Mais la besogne qu'ils faisaient là était rude, si rude que parfois le courage leur manquait, et que l'on vit, un soir, entre autres, les disciples de saint Lunaire comploter une fuite nocturne pour se soustraire aux rebutantes fatigues des grands travaux de défrichement entrepris par leur chef (1).

Quand ce rude labeur du défrichement était enfin accompli, le grain semé et même déjà sorti de terre, tout n'était pas fait; bien des périls menaçaient encore cette verte espérance de la moisson. Souvent, de la forêt voisine (car on avait beau abattre, il en restait toujours), des troupes de bêtes fauves se ruaient tout au travers des récoltes, ravageant tout. Il faut voir dans les Actes de nos saints quelles tribulations causaient à nos moines agriculteurs ces ennemis dévorants. Pourtant, à force de patience, d'adresse, de persévérance et surtout de prières, ils finissaient par mener à bien leur œuvre, ils étendaient leurs cultures; et bientôt leurs monastères devinrent de vrais greniers d'abondance, où venaient puiser sans crainte l'étranger, le voyageur, le pauvre, en cas de disette la nation entière; il y en a de beaux exemples, entre autres, dans la Vie de saint Guennolé et dans celle de saint Magloire (2).

Impossible, on le sent, de raconter ici en détail l'histoire agricole de nos vieux saints. Citons seulement en courant, dans chacune des divisions de notre péninsule, ceux dont le souvenir de-

(1) *Vita S. Leonor*. Boll. juillet, t. I^{er}, p. 125.

(2) Gurdestin, *Vita ms. S. Guengual*, II, 22; et *Vita S. Maglor.*, cc. 17, 21, 22, 23, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B. Sæc. I*. p. 226 et 228.

meure plus intimement lié à la grande œuvre du défrichement des forêts armoricaines.

Outre saint Brieuc, saint Lunaire et saint Ma gloire qu'on vient de nommer, nous trouvons encore en Domnonée saint Samson et saint Télo, qui plantent autour de Dol de véritables forêts d'arbres fruitiers; saint Malo, qui tente dans le pays d'Aleth la culture de la vigne; saint Suliac, qui dispute aux bêtes sauvages les fertiles bords de la Rance; saint Méen, qui s'attaque intrépidement aux futaies séculaires de Brocéliande; saint Briac, dont les disciples défrichent un grand canton de bois, qui, devenu plus tard une seigneurie, n'en retint pas moins durant tout le moyen âge le nom de Minihi-Briac (1).

En Léon, le grand saint Paul ne dédaignait pas de combattre les bêtes sauvages et d'améliorer les races d'animaux domestiques. Sainte Juvette, sœur de saint Maudez, selon un vieux tableau qui existe encore dans l'église d'Henvic, « défendait aux oiseaux et bestes d'endommager le bled des pauvres gens (2). » Saint Urvoi et saint

(1) Et par contraction Minibriac, châellenie, membre du comté de Guingamp; elle comprenait les paroisses de Bourbriac, St-Adrien (trêve de Bourbriac), Coadout, Magoar (trêve de Coadout), et une part de Plésidy : toutes ^{c^{tes}} auj. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, ^{c^{on}} de Bourbriac, excepté Coadout qui est du ^{c^{on}} de Guingamp. *Minihi* ou *Menehi* est lui-même une contraction de *Menec'h ti*, c.-à-d. *Monachorum domus*, maison des moines, monastère, par extension, terre appartenant à un monastère, territoire consacré, asile.

(2) Voir M. de Kerdanet, dans les notes de son édition d'Albert Le Grand, p. 726; et M. de Garaby, *Vies des SS. de Bret.*, p. 515. — Henvic, auj. ^{c^{te}} du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, ^{c^{on}} de Taulé.

Hervé entamaient courageusement la sombre forêt *Duna*. Saint Goulven faisait de celle que lui avait donnée le comte Éven la plus fertile terre de tout le Léon. Saint Ténénan bâtissait aux deux bouts de la longue forêt de Beuzit deux églises, devenues depuis lors, l'une une petite ville, l'autre un gros bourg, aujourd'hui Landernau et Plabennec (1).

Saint Guennolé et ses pieux disciples, répandus, comme on l'a vu, par petites colonies dans toute l'étendue de la Cornouaille, ne mettaient pas moins d'ardeur à ouvrir et à cultiver le sol qu'à répandre dans les âmes les semences de la vérité chrétienne. Retiré dans le désert où s'élève aujourd'hui son église (2), saint Herbot était renommé pour son habileté à guérir les bestiaux. Il en était de même de saint Armel.

Au pays de Vannes, saint Gildas mettait lui-même son grain sous la meule, et de sa main le réduisait en farine. Dans la presqu'île de Ruis, à quelque distance de son principal monastère, il en avait établi un autre au beau milieu d'une forêt, de laquelle même il tirait son nom (Coëtlan, *Monasterium Nemoris*) et que ses moines avaient pour tâche de défricher. Ils s'en acquittaient si bien, que des voisins, regrettant probablement les belles chasses de cette forêt, prétendaient leur faire restreindre les bornes de leur culture..... Dans le même temps, on rapportait

(1) L'un et l'autre, ch.-l. de ^{c^{on}} de l'arr. de Brest, dép. du Finistère.

(2) La curieuse chapelle de St-Herbot, quoique voisine du bourg de Loqueffret, n'est pas en cette ^{c^{te}}, mais en celle de Plounévez-du-Faou, dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, ^{c^{on}} de Châteauneuf-du-Faou.

au mérite de sainte Ninnoch la fertilité de tout le pays compris entre le Blavet et l'Ellé, et l'on vénérât dans saint Gunthiern le protecteur des moissons du Browerech.

Nous ne parlons ici que des travaux agricoles proprement dits; nous laissons de côté et à dessein d'autres faits intéressants d'une nature particulière, par exemple, la destruction de certains monstres homicides, invariablement appelés dragons dans nos légendes, qui les multiplient sans doute plus que de raison et en donnent des descriptions fabuleuses, mais dont au fond l'existence n'a absolument rien d'impossible, — l'exercice de la médecine et naturelle et surnaturelle, etc., etc. — Tout cela nous mènerait beaucoup trop loin. Mais, en montrant que c'est aux moines venus de l'île de Bretagne que les déserts et les forêts de notre péninsule durent d'être remis en culture dans le cours des *vi*, *vii*, *viii* siècles, nous en avons dit assez pour acquiescer à nos saints l'honneur d'avoir restauré en Armorique la civilisation matérielle.

Qu'on se représente en effet la situation des émigrés insulaires au moment où ils débarquaient sur nos côtes. Accablés par les désastres de leur patrie et les douleurs de l'exil, ils rencontraient devant eux une nature sauvage, une terre ingrate et rétive, qui repoussait le soc et qui payait maigrement les plus rudes fatigues. Pour soumettre et féconder ce sol rebelle, il fallait une lutte pénible, incessante, entrecoupée de mille déceptions, de mille échecs; et, pour supporter cette lutte sans fléchir, un courage patient, à toute épreuve. Où nos pauvres émigrés, abattus déjà par tant de souffrances, eussent-ils pu d'eux-mêmes puiser ce courage? — Mais, dans la né-

cessité, dira-t-on, dans le besoin de vivre. — Le besoin de vivre ne suffit point : ne voit-on pas, même de nos jours, des races paresseuses ou énervées se laisser mourir de faim sur les terres les plus fertiles?

Nos Bretons pouvaient, d'ailleurs, au moins pour un temps, soutenir leur vie par des moyens moins pénibles, la pêche, la chasse, par exemple, ou l'industrie pastorale, par dessus tout la course et le pillage. Combien de peuples n'ont pas vécu autrement, surtout aux époques de barbarie et de bouleversement universel comme ce cruel *vi* siècle! Combien de peuples, dépouillés et chassés de chez eux par la conquête, se sont dédommagés en pillant d'autres! Mais cette vie d'aventures ne peut fonder ni nation ni société : on ne fonde rien sur le mépris de la loi morale. Il n'y a d'ailleurs de nations durables que celles qui poussent, par l'agriculture, leurs racines dans le sol. Une telle vie ne peut donc fonder que des hordes plus ou moins vastes, qui, après une existence souvent éclatante, toujours précaire, disparaissent dans une catastrophe suprême, léguant pour tout souvenir à l'histoire un nom sinistre.

Donc, pour les émigrés bretons, le problème se posait ainsi : être une nation ou une horde. Pour être une nation, un seul moyen : conquérir légitimement, au prix d'une lutte pacifique mais formidable, le sol qui les avait accueillis, en le rendant par là culture à la civilisation. Là gisait précisément la difficulté; car pour vaincre en une telle lutte, il fallait un rude, un inflexible courage, et nos pauvres émigrés, brisés par tant d'infortunes, n'en avaient plus guère. Pour sou-

tenir et réchauffer ce peu qui leur restait, une impulsion vive, active, incessante, devenait donc indispensable; c'était là leur unique chance de salut.

Mais d'où pouvait venir cette initiative? — Des princes, des chefs laïques? Non, car ils partageaient le découragement du reste de la nation. Aussi, dans nos anciens documents, les voyons-nous occupés de guerre, de pillage, de chasse, parfois du soin de leurs troupeaux, — mais d'agriculture jamais.

L'initiative ne pouvait venir que de l'Eglise, ou, si l'on préfère, des moines, ce qui est la même chose, car avant le ix^e siècle les moines sont à peu près le seul clergé qu'on trouve chez les Bretons d'Armorique. Leurs règles, on l'a vu, leur prescrivaient fort impérieusement le travail manuel fréquent, quotidien, presque incessant. D'autre part, la force des choses les poussait à appliquer ce travail à la culture du sol. Ils travaillèrent donc la terre pour obéir à leurs règles. Comme nous l'avons dit plus haut, et comme tous les documents l'attestent, ils entamèrent chacun de leur côté cette grande œuvre du défrichement de nos déserts. Ils ne se demandèrent même pas si le labeur serait long et difficile : à quoi bon? Leurs vœux, leurs règles ordonnaient à chacun d'eux de travailler toute la vie comme au premier jour. A cela ou à autre chose, que leur importait? Pendant qu'ils jetaient bas nos forêts et y traçaient des sillons, leur plus cher désir était bien plus de faire germer en leurs âmes les vertus chrétiennes que les moissons sur notre sol. Car ils travaillaient pour travailler, non pour réussir. Justement parce que le succès ne les

inquiétait guère, l'insuccès ne pouvait les décourager, ni, à la fin, le succès leur manquer. Bientôt, autour de chaque monastère, fleurirent de vastes cultures.

Nous n'entendons pas, d'ailleurs, que les moines aient tout fait par eux-mêmes. Mais ils donnèrent l'impulsion, et les autres la suivirent. Ranimés par leurs exemples, fortifiés par leurs religieuses exhortations, les émigrés laïques s'établirent le plus souvent auprès d'eux; et sous leur direction en quelque sorte, guidés par leur expérience et leurs conseils, ils poursuivirent peu à peu l'œuvre du défrichement, si hardiment entamée par les cénobites. Chaque monastère, grand ou petit, devint le centre d'un nouveau village, d'une colonie agricole — nos plus vieilles paroisses ne portent-elles pas encore les noms de nos vieux saints? — et ainsi de proche en proche, la majeure partie de nos solitudes se trouva remise en culture. Au lieu de dégénérer en horde pillarde, destinée à disparaître bientôt, nos ancêtres s'attachèrent énergiquement à ce sol fécondé par tant de fatigues, baigné de leurs sueurs et de leurs larmes. A ce prix ils furent une nation.

Mais dans l'œuvre civilisatrice qui fonda cette nation, l'initiative, l'impulsion, la première part revient à l'Eglise. Les évêques et les moines venus d'outre-mer, voilà en réalité les promoteurs, les conducteurs, les premiers agents de cette œuvre.

Telle est la vue générale qui ressort de l'ensemble des traditions et des documents relatifs à nos origines. Telle est la gloire légitime de nos vieux saints : aveugle qui ne la voit, ingrat qui la nie.

Sources du § 2.

Voir à l'Appendice de notre 2^e partie la note contenant les *Principaux textes relatifs aux travaux agricoles des saints de Bretagne.*

§ 3. Action politique.

L'action politique de nos moines et de nos évêques, aux premiers siècles de notre histoire, fut assurément considérable. C'est assez, pour le prouver, de rappeler quelques faits.

N'avons-nous pas vu plus haut presque tous les chefs de nos petites principautés bretonnes prendre pour amis, pour conseillers, les plus célèbres de nos saints? Exemples : Riwal I^{er} et saint Briec, Grallon et saint Guennolé, Guérech I^{er} et Gildas, Déroch et Tugdual, Withur et saint Paul, Judual et Samson, Éven et Goulven, Judicaël et saint Méen ou saint Malo, etc. Quant au genre d'influence exercé par nos saints sur ces petits rois, il est très-bien caractérisé dans une des Vies de saint Guennolé : « Grallon (dit-elle) exerçait « d'abord sa royauté avec les mouvements d'un « cœur farouche; mais s'étant laissé toucher par « les exhortations de Guennolé, il devint plus « doux dorénavant, et gouverna pieusement son « royaume (1). » Et saint Samson, suivant sa Vie manuscrite, adressait au roi Judual ces conseils :

(1) « Gradlonus rex, primum feroci animo regni negotia pertractans, hujus (Winwaloei) monitis petit ædificari. Dehinc, mitior factus, hujus viri benedictione ditatus, terrenum piissime tenuit regnum. » *Vita S. Winwaloei*, Boll. Mars, t. I^{er}, p. 225.

« Sois miséricordieux, pour que Dieu te fasse miséricorde; sois affable, pieux, libéral, juste et bon; bâtis des églises et défends-les; mais surtout ne te lasse pas de faire l'aumône aux « pauvres; sois humble à tes propres yeux pour « être grand à ceux de Dieu; sois clément pour « mériter la clémence divine (1). »

Ainsi ils ne cessaient de disputer le cœur des puissants aux passions de la barbarie : la barbarie le poussait à toutes les violences; l'Église, par la voix de nos saints, le retenait dans la douceur, la paix et la charité chrétiennes, c'est-à-dire dans la civilisation.

Mais quand leurs conseils étaient repoussés, quand la furie barbare l'emportait, en face du mal triomphant, du crime et du parjure sur le trône, croyez-vous qu'ils se taisaient, qu'ils se bornaient à gémir dans le secret de leur cœur? Erreur. Ils attaquaient les tyrans en face, ils les proclamaient infâmes, les accablaient de menaces, d'anathèmes, et ils défendaient hautement, sans nul souci des revanches de la force, la cause sacrée de la justice et de la faiblesse. Qui ne connaît les âpres invectives de Gildas contre les rois prévaricateurs de l'île de Bretagne? Ce saint joua le même rôle en Armorique (2). — On se rappelle le solennel anathème, lancé du haut de la montagne de Bré par tous les évêques bretons sur la tête de l'assassin de Trifine, et l'audacieuse entreprise, enfin cou-

(1) *Vita ms. S. Samsonis*, II, c. 19, Bl.-M., xxxviii.

(2) Homicidas autem, adulteros, sacrilegos, fures, raptos, cujuscumque conditionis essent, arguebat, nullius personam verens. » *Vita S. Gildæ*, c., Mabillon, A. SS. O. S. B. Sæc. I, p. 144.

ronnée de succès, de l'évêque Samson contre la tyrannie de cet affreux Comorre (ci-dessus chap. II). — Le plus ancien biographe de Guenolé met au rang des plus précieuses vertus de son héros la liberté courageuse de sa parole en face des puissants du siècle (1); et les Actes de plusieurs de nos saints, notamment ceux de saint Lunaire, de saint Méen et de saint Malo, nous fournissent de beaux exemples de la protection sympathique accordée par l'Eglise aux opprimés (2).

Mais si nos saints avaient tant à cœur de défendre les opprimés, comment fussent-ils restés insensibles aux périls de leur race qui, après tant d'épreuves, se voyait encore en butte aux attaques, soit des Francs mérovingiens soit des pirates saxons, et ne pouvait qu'à grand peine défendre sa propre vie contre ces implacables agresseurs? Aussi nos vieux saints s'associèrent-ils, dans la mesure et la convenance de leur caractère, à l'œuvre de la défense nationale. On a vu plus haut (chap. III, § 4) l'histoire de saint Ténénan et de saint Goulven. Voici un autre trait non moins curieux.

Les Bretons passaient, au moyen-âge, pour être une excellente cavalerie, et de fait ils gagnèrent à cheval leurs batailles les plus glorieuses, notamment celle de Ballon (en 845) qui

(1) « Cui ergo, tu sanctissime, comparari potes, Guingaloe, mirandus in abstinentia, in verbi Dei scientia nitidus, in vocis libertate contra terrenas potestates strenuus? » Gurdestin, *Vita ms. S. Guengual.* II, 2.

(2) Sur S. Lunaire, voir ci-dessus chap. II; sur S. Méen et S. Malo, chap. III, § 3.

affranchit la Bretagne du joug carlovingien (1). Or, c'est à un saint du ^{vi} siècle que leurs anciennes traditions rapportent l'honneur de cette supériorité militaire. La Vie de saint Télo, rédigée au ^x ou ^{xi} siècle, mais sur des documents plus anciens, raconte en effet que ce pieux évêque, voulant reconnaître la bonne hospitalité qu'il avait reçue de Budic II, comte de Cornouaille (2), et des Bretons d'Armorique, « s'adressa à Dieu en présence du peuple, et le supplia instamment de rendre les guerriers armoricains supérieurs à tous les autres dans le combat à cheval, afin que par ce moyen ils pussent avec succès défendre leur patrie et repousser victorieusement tous leurs agresseurs. A la prière de Télo, le Seigneur leur octroya ce privilège, qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours (ajoute l'hagiographe), ainsi que me l'ont attesté tous les anciens du pays. Car, aujourd'hui encore, les Bretons armoricains, quand ils combattent l'ennemi, sont sept fois plus forts à cheval qu'à pied (3). »

VI.

De l'Eglise. — Origine et formation des évêchés de Bretagne.

Nous venons d'esquisser le rôle de l'Eglise bretonne dans l'établissement de la société britanno-

(1) Voyez la *Chronique* de Réginon, aux années 860 et 889.

(2) Voir ci-dessus chap. III, § 1^{er}.

(3) *Vita S. Teliavi* dans le *Liber Landavensis*, p. 116-117.

armoricaïne; il nous reste à faire connaître les traits principaux de son organisation intérieure, c'est-à-dire l'origine et la formation de nos évêchés.

En Gaule, et en général dans l'Occident, chaque évêché, attaché à un siège fixe, voyait sa juridiction renfermée dans des limites fixes aussi et nettement déterminées. L'Eglise des Gaules prit ordinairement pour sièges d'évêchés les capitales des cités gallo-romaines, et par suite les limites de ses diocèses tendirent naturellement à se confondre avec celles des cités. Cette tendance dut s'accuser surtout après que le concile de Chalcedoine de 451 eut prescrit de modeler autant que possible les circonscriptions ecclésiastiques sur les divisions civiles (1); c'est depuis lors que la *Notice des provinces et des cités de la Gaule* devint en quelque sorte le prototype, l'idéal de la topographie ecclésiastique du même pays.

Mais cet idéal fut-il partout et de tout point réalisé? Il ne semble pas. D'abord, plusieurs circonstances faciles à imaginer, — entre autres les résistances du paganisme, plus ou moins prolongées selon les lieux, — durent venir sur plus d'un point déranger notablement la coïncidence des limites des diocèses et de celles des cités : et de là l'incertitude qui couvre presque partout les dernières, dont la détermination la plus probable doit être aujourd'hui cherchée dans les lignes de

(1) Cette prescription est portée dans le 17^e canon de ce Concile, ou le 16^e, selon quelques éditions. J'en ai cité la teneur en latin, dans la 1^{re} partie de ce *Précis* (*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 69). Voir aussi, sur ce sujet, à l'Appendice de cette 2^e partie, notre note intitulée : *Du véritable caractère de la Notice des Gaules*.

frontières naturelles fournies par la configuration du sol. — Il est sûr, d'autre part, que certaines cités possédèrent, dès le v^e siècle, deux évêchés (1), pendant que d'autres au contraire n'en ont jamais possédé. La Lyonnaise III^e présente des exemples de cette double anomalie : en dehors de notre péninsule, la cité des Diablintes n'eut jamais d'évêque, et fit constamment partie du diocèse du Mans; et dans notre péninsule, où la *Notice des Gaules* ne met que cinq cités, il y eut jusqu'à la Révolution neuf évêchés, dont sept, ou tout au moins six, étaient certainement fondés avant le vii^e siècle.

§ 1^{er} — Cités de la péninsule Armorique et évêchés d'origine gallo-romaine.

Les cinq cités gallo-romaines de notre péninsule, je les ai déjà nommées : Rédons, Namnètes, Vénètes, Osismes et Curiosolites : j'en ai déjà indiqué les bornes approximatives (2); il est pour tant nécessaire d'y revenir ici.

Les Namnètes ou Nannètes étaient bornés au Sud par la Loire, limite certaine qui les séparait

(1) Exemples : la cité des *Suessiones* partagée en deux diocèses, Soissons et Laon; celle des *Eduens*, aussi en deux évêchés, Autun et Nevers. Laon et Nevers étaient sièges épiscopaux dès le v^e siècle, et ce qui est assez curieux, c'est que Nevers n'appartenait pas à la même province ecclésiastique qu'Autun; Autun était sous la métropole de Lyon, et Nevers sous celle de Sens. Voir B. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 115, 116.

(2) Au chap. I de la 1^{re} partie de ce *Précis*, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 2 et 3.

des Pictaves ou Pictons (peuples du Poitou), à l'Est par le territoire des Andégaves (peuples d'Anjou), à l'Ouest par la mer, au Nord par le cours de la Vilaine, qui les séparait des Vénètes, et par celui du Samnon ou Semnon, qui formait la limite sud des Rédons. — Le diocèse de Nantes, constitué au plus tard dès la fin du III^e siècle ou le commencement du IV^e, avait encore ces limites au IX^e siècle (1). Au X^e, il acquit définitivement sur la rive gauche de la Loire tout un grand canton enlevé au Poitou, comprenant le pays de Retz ou d'Herbauge, et partie des pays de Mauge et de Tifauge (2); mais en même temps il perdit, du côté du Nord, une dizaine de paroisses passées dans le diocèse de Rennes, en sorte que sa limite ne toucha plus qu'en un point (vers Soulvache) le cours du Semnon.

Les Rédons étaient bornés au Sud par le Semnon, à l'Est par les territoires des Andégaves, des Diablintes (peuples de Jublains et du département actuel de la Mayenne), et des Abrincates (peuples d'Avranches). A l'Ouest, leur limite est moins certaine; pourtant elle semble marquée naturellement par le cours de la Vilaine depuis le point où ce fleuve reçoit le Semnon en remontant au Nord jusqu'à celui où il reçoit le Meu, puis par le cours du Meu, enfin par celui de la Rance jusqu'à la mer. Au Nord, de l'embouchure de la Rance à celle du Couësson, la limite des Rédons était la mer. Toutefois, à l'embouchure de la Rance, le territoire des Curiosolites empié-

(1) *Chronicon Nannetense*, dans D. Morice, *Pr. I*, 140.

(2) *Id.*, *Ibid.*, 146.

tait peut-être un peu sur la rive droite de ce fleuve, car on croit généralement (mais le fait n'est pas certain) que la ville gallo-romaine d'Aleth, dont notre Saint-Servan occupe en partie l'assiette, dépendait de la cité des Curiosolites.

Des auteurs modernes donnent même à ce dernier peuple, et non aux Rédons, toute la partie des anciens diocèses de Dol et de Saint-Malo comprise à l'Est du Meu et de la Rance, qui forme un canton considérable, sous prétexte que ce canton ne semble avoir jamais fait partie du diocèse de Rennes. Cette opinion ne me paraît pas bien fondée, car on ne trouve de ce côté aucune frontière naturelle, et partant l'on ne voit pas ce qui eût empêché les Rédons de s'étendre jusqu'à la mer. Si ce canton resta en dehors du diocèse de Rennes, c'est que le paganisme y persista compact et vivace jusque dans la seconde moitié du VI^e siècle, comme on le voit par les Actes de nos saints bretons, Samson, Suliac et Malo; c'est que l'idolâtrie n'y fut détruite que par l'influence des émigrations bretonnes, qui firent tout naturellement passer ce territoire sous l'autorité civile des princes bretons et sous la juridiction spirituelle des évêques de même nation, auxquels il devait d'ailleurs la lumière de l'Évangile. Si même nous admettons comme probable que la ville d'Aleth dépendit de la cité des Curiosolites, ce n'est pas parce qu'elle devint le siège d'un évêché entièrement distinct de celui de Rennes; c'est parce que les monnaies gauloises découvertes jusqu'ici à Saint-Servan se rapprochent beaucoup plus, dit-on, du type des monnaies trouvées à Corseul, à Saint-Brieuc, à l'île des Ébihens, que du type de celles rencon-

trées ordinairement aux environs de Rennes (1). Encore le doute est permis, car tous ces types monétaires sont-ils bien fixés, bien reconnus et bien distingués les uns des autres? D'ailleurs, donner pour ce fait la ville d'Aleth aux Curiosolites, ce n'est pas leur donner *ipso facto* toute la partie des diocèses d'Aleth et de Dol située à l'Est du Meu et de la Rance. Aleth n'était qu'un poste avancé, une forteresse plantée en sentinelle sur son promontoire pour garder l'entrée de la Rance et la frontière des Curiosolites; tout au plus entraînerait-elle avec soi le *pagus Alethensis* proprement dit, le Pou-Aleth ou Clos-Pouleth du moyen-âge, petite banlieue répondant à une douzaine de paroisses actuelles, enfermée entre la Rance (vers Châteauneuf) et la baie de Cancale (vers Saint-Benoît-des-Ondes).

D'après cela, je regarde comme assuré que l'évêché de Rennes, gallo-romain d'origine, existant authentiquement dès 439 (2), n'atteignit pas les limites de la cité gauloise des Rédons, puisqu'il n'embrassa jamais ce grand canton situé à l'Est du Meu et de la Rance, compris jusqu'en 1789 dans les diocèses de Dol et de Saint-Malo.

La cité des Vénètes était bornée à l'Est par la Vilaine qui la séparait de celle des Namnètes, au Sud par la mer, au Nord par le grand massif central des forêts armoricaines : à l'Ouest, on peut hésiter à lui donner pour limite le Blavet ou l'Ellé. Le Blavet est un plus gros fleuve, sa vallée est

(1) Voyez le *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, t. II, 1^{re} partie, p. 149.

(2) Voir le chap. V de la 1^{re} partie de ce *Précis*, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 40.

plus profonde; l'Ellé, toutefois, est assez considérable pour former une frontière naturelle; et puisque César vante tant la puissance des Vénètes, il semble à propos de choisir entre ces deux frontières celle qui est à leur avantage, je veux dire l'Ellé.

Le diocèse de Vannes, fondé en 465, au tout premier commencement des émigrations bretonnes, est incontestablement d'origine gallo-romaine, ainsi que nous l'avons déjà dit (1); il dut tendre par conséquent à prendre autant que possible pour ses limites celles de la cité. Mais une circonstance bien propre à troubler cette économie, c'est que les deux tiers au moins du territoire des Vénètes — toute la partie située à l'Ouest de Vannes — furent occupés par l'émigration bretonne, et formèrent, ainsi qu'on l'a déjà dit, la principauté connue sous le nom de Browerech. Toutefois, il ne semble pas que les Bretons du Vannetais aient jamais tenté de constituer une église distincte avec des évêques particuliers; ils paraissent au contraire avoir promptement reconnu sans résistance les évêques de Vannes successeurs de saint Paterne : fait aisément explicable par la nature des rapports établis dès l'origine entre les Gallo-Romains de Vannes et le roi Riothime, premier chef des Bretons du Vannetais. La cité de Vannes, comme toutes les autres cités de la confédération armoricaine, était à ce moment (vers 465-470) alliée de l'empire, Riothime aussi, puisqu'il combattit pour lui : de là nécessairement entre les Bretons de Riothime et les habitants de la ville de Vannes, dont l'évêque était le premier magistrat, une

(1) Ibid., p. 40, 41.

bonne intelligence qui conduisit les Bretons à reconnaître au spirituel l'autorité de ce prélat, d'autant que ce prélat (Paterne) était un saint. — Depuis, le siège de Vannes fut plus d'une fois occupé par des évêques de race bretonne, ce qui assura de plus en plus la soumission des Bretons du Browerech à la houlette pastorale des héritiers de saint Paterne.

La cité des Osismiens occupait certainement du Nord au Sud toute l'extrémité de notre péninsule; la mer la bornait donc de trois côtés. L'Ellé, au Sud-est, la séparait des Vénètes; mais où placer, au Nord-est, la ligne qui la séparait des Curiosolites? Quelques-uns ont proposé le Leff et le Trieu, limite commune des anciens diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier; mais ils n'ont pas réfléchi que ces deux diocèses ne furent constitués qu'au IX^e siècle, et qu'ainsi cette limite-là ne peut avoir aucune valeur pour l'époque gallo-romaine. Elle aurait en outre l'inconvénient de donner aux Osismiens, moins puissants que les Vénètes selon César, un territoire véritablement exagéré. Reste le choix entre la rivière de Morlaix (le Kefleut) et celle de Lannion (le Léguer). Nous pencherions volontiers pour la première; mais au-dessus de Morlaix le Kefleut n'est plus qu'un cours d'eau insignifiant, assez peu propre à former frontière naturelle. Le Léguer a au contraire tout ce qu'il faut pour cela, large cours, profonde vallée, et c'est pourquoi je l'ai indiqué au début de ce *Précis* (1) comme ligne séparative des Curiosolites et des Osismes; mais il faut avouer pourtant qu'on

(1) Au chap. I^{er} de la 1^{re} partie, *Ann. hist. de Bret.* de 1861, p. 3.

peut hésiter entre ce fleuve et la rivière de Morlaix.

Enfin, les Curiosolites étaient séparés des Osismiens par le Léguer ou le Kefleut, des Rédons par le Meu et la Rance, sauf ce que j'ai dit ci-dessus de la ville d'Aleth. Ils avaient au Nord la mer pour borne, et au Sud le grand massif central des forêts armoricaines.

Telles étaient les cinq cités gallo-romaines de notre péninsule. Quant aux neuf diocèses qu'on y voyait avant 1789, ce sont Nantes, Rennes, Vannes, Cornouaille ou Quimper, Léon, Dol, Aleth (transféré au XII^e siècle à Saint-Malo), Saint-Brieuc, et Tréguier.

Les trois premiers de ces diocèses sont certainement d'origine gallo-romaine : aussi répondent-ils ou à peu près, comme on vient de le dire, aux trois cités des Namnètes, des Rédons et des Vénètes; on trouvera la suite de leurs évêques ci-dessous au chapitre VII, consacré exclusivement à l'histoire de la Marche franco-bretonne du V^e au IX^e siècle.

Quant aux six autres évêchés — qui embrassaient le territoire des Curiosolites et des Osismes et une petite partie (un quart environ) de celui des Rédons, — d'après toutes les traditions et tous les documents qui nous restent, ils sont incontestablement de fondation bretonne. Brieuc, Tugdual, Paul-Aurélien, Samson et Malo, honorés jusqu'à nos jours comme premiers évêques de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Léon, de Dol et d'Aleth, sont tous venus de l'île de Bretagne dans notre péninsule. Corentin, premier évêque de Cornouaille, est bien à la vérité né sur le continent, mais de parents émigrés nés eux-mêmes dans l'île (*ex transmarinis parentibus*).

C'est donc aux origines de ces six diocèses que nous devons maintenant nous attacher. Mais pour ne point trop nous égarer dans nos recherches, pour ne point nous perdre en hypothèses aussi stériles qu'arbitraires, il faut partir de ce principe, évident de soi : que les émigrés bretons apportèrent en Armorique les règles et les coutumes qu'ils suivaient dans l'île. Donc, pour bien comprendre l'histoire de nos antiquités ecclésiastiques et des origines de nos évêchés bretons, pour en éclaircir l'obscurité, la première chose à faire est de rechercher et de constater autant que possible les règles et coutumes suivies en pareille matière par l'église bretonne dans l'île de Bretagne, au temps où s'opérait l'émigration (1).

§ 2. — Ancienne organisation de l'Église bretonne dans l'île de Bretagne.

Consultons les savants Bénédictins, pères de notre histoire, dom Lobineau, dom Le Gallois. Sur nos origines il faut souvent les citer. Ce n'est pas sans doute qu'ils soient impeccables; quelquefois ils appliquent mal les principes par eux posés; d'autres fois ils s'arrêtent en chemin, négligeant, on ne sait pourquoi, d'en tirer les conséquences qu'ils renferment. Mais sur les

(1) C'est pour avoir oublié ce principe que les auteurs d'un ouvrage, d'ailleurs fort estimable, sur l'histoire du *Diocèse de Saint-Brieuc*, MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, se sont singulièrement fourvoyés dans la matière même qui nous occupe; nous les retrouverons forcément sur notre chemin.

principes eux-mêmes ils se trompent rarement : de là la solidité de leur critique. — Voici donc comme dom Le Gallois représente en raccourci l'organisation de l'Église bretonne dans l'île de Bretagne au moment de l'émigration, d'après les plus anciennes traditions et les divers documents historiques qui concernent cette époque :

« J'observe (écrit-il) que le génie des Bretons étoit de multiplier les évêchés comme les couronnes, et de consacrer des évêques partout, dont plusieurs ne pouvoient être que titulaires (1) ou n'étoient que comme des curés de campagne, dépendant quant à la juridiction d'un évêque principal. Car comment entendre autrement les 355 évêques consacrés par S. Patrice dans la seule Hibernie? les 106 qui se trouvèrent au synode de Brevy pour la seule Cambrie? les 7 qui accompagnèrent saint Fingar ou Guigner? et tant d'autres prélats qu'on trouve de tous côtés, dont la plus grande partie vivoient dans des monastères et étoient ordonnés par des métropolitains ou même par de simples évêques pour y servir de pasteurs aux peuples voisins, sans que ces dignités tirassent à conséquence pour des successeurs; car ces évêchés passagers, si on ose parler ainsi, finissoient avec les évêques, en sorte qu'après tout il n'en est resté que quatre dans toute la Cambrie. La dignité d'archevêque étoit personnelle et indépendante des sièges, et les évêques d'une province choisissoient entre eux celui qu'ils jugeoient le plus digne d'être métropolitain, qui le devenoit par cette élection,

(1) D. Le Gallois entend par là qu'ils avaient le titre d'évêque sans juridiction.

quelque siège qu'il tint auparavant : ce qui étoit sans conséquence pour ses successeurs, parce que sa dignité n'étoit point attachée au siège de son évêché. Cette remarque et la précédente (ajoute en terminant dom Le Gallois) seront peut-être d'usage pour expliquer l'ordination de quelques évêques nouveaux dans l'Armorique et l'archiépiscopat de saint Samson (1). »

Voici un épiscopat organisé, on le voit, sur des bases toutes différentes de celles de l'Eglise des Gaules. Ajoutons un dernier trait, que dom Le Gallois a aussi noté ailleurs : c'est que tous ces évêques bretons, quel que soit leur rang, auxiliaires, principaux ou métropolitains, se présentent presque toujours à nous assistés d'une communauté monastique dont ils sont les chefs; mais la qualité d'abbé est, en eux, soumise à la dignité d'évêque. Il ne sont point évêques parce qu'ils sont abbés, mais le contraire. Sans insister en ce moment, prouvons par quelques nouveaux exemples la vérité du tableau tracé par D. Le Gallois.

Le dernier trait de ce tableau; la collation de la dignité métropolitaine par voie d'élection sans aucun égard au siège, est fondé sur les traditions les plus antiques du pays de Galles. Ainsi, le premier métropolitain connu de la Cambrie après la mission de saint Germain d'Auxerre est saint Dubrice; il résidait à Caërléon-sur-Usk, aujourd'hui ville du comté de Monmouth, que les documents de l'époque romaine appellent *Isca Legionum*. Il mourut au commencement du VI^e siècle; et les évêques cambriens choisirent pour lui succéder Dewy ou David, qui étoit

(1) Bibl. Roy. Mss. Bl.-M^s, XLIV.

évêque à Ménévie, maintenant appelée de son nom Saint-David dans le Pembrokeshire. Puis, saint David étant mort aux environs de 550, ce fut saint Télo qui fut élevé par le vœu de ses collègues à la dignité métropolitaine. Or, saint Télo ne résidait ni à Caërléon ni à Ménévie, mais à Landaff. Ce triple exemple, attesté par d'unanimes témoignages, que le savant Usher a recueillis dans son ouvrage sur les *Antiquités des Eglises Bretonnes*, prouve amplement, ce me semble, la vérité du principe énoncé par dom Le Gallois au sujet des métropolitains.

Quant à la multiplication des évêchés ou plutôt des évêques (car, qu'est-ce que des évêchés temporaires?), quant à l'existence fréquente, habituelle, constante même, d'évêques auxiliaires agissant comme des lieutenants sous les ordres d'un évêque principal, elle n'est pas moins bien marquée et moins précisément attestée dans les plus vieilles traditions ecclésiastiques de l'île de Bretagne. On en trouve une preuve curieuse dans la Vie de saint Samson qui, avant d'émigrer en Armorique, avait longtemps vécu en Cambrie, où il s'étoit même acquis une haute réputation de sainteté.

En vain pour échapper aux honneurs il se cacha au fond des déserts. Un ordre de son évêque le contraignit d'en sortir, et un synode le fit malgré lui « abbé d'un célèbre monastère, « que saint Germain d'Auxerre avoit autrefois « bâti dans cette contrée, et qui étoit pour lors « sans supérieur. » Bientôt même on le fit évêque, toujours malgré lui. Pour qu'on ne m'accuse pas d'interpréter les textes et de commenter les faits à ma guise, je laisse la parole à Lobineau :

« Peu de temps après la tenue de ce synode (où Samson avait été fait abbé), trois évêques de la province s'assemblèrent au monastère de Samson pour ordonner un évêque dont le siège n'est point marqué. L'écrivain de la Vie du saint dit à ce propos que *l'usage des églises de Cambrie étoit que l'on ne sacroit jamais un évêque seul, et, comme il falloit, selon les canons, trois évêques pour en ordonner un nouveau, que ces évêques de Cambrie ordonnoient toujours aussi deux évêques assistans avec celui qui devoit remplir le siège vacant*, de manière qu'il y avoit toujours autant d'évêques ordonnés qu'il y en avoit à les ordonner. On avoit déjà choisi deux des sujets qui devoient recevoir l'imposition des mains, et l'on ignoroit encore qui seroit le troisième, parce que les prélats avoient remis sa nomination au temps de leur assemblée, après qu'ils en auroient conféré. La veille du jour qu'ils devoient faire leur choix (pendant la nuit) S. Dubrice fut averti par un ange que Dieu avait choisi Samson pour être le troisième de ceux qu'on devoit sacrer..... Sur la parole de Dubrice, Samson fut élu pour être le troisième et reçut effectivement l'imposition des mains avec les deux autres...

« Cette coutume d'ordonner ainsi deux évêques assistans avec un titulaire peut servir à rendre raison de tant d'évêques bretons insulaires dont on n'a point marqué les sièges, et nous persuade que Samson, qui ne fut sacré que comme second assistant d'un titulaire, n'eut aucun titre d'église que celui de son abbaye, d'où, par la permission de l'évêque diocésain, il rendoit aux peuples voisins tous les services de pasteur et de père, avec subordination et dépendance de celui qui tenoit le siège, et qui, plus soigneux du salut

des âmes que jaloux de son rang, étoit bien aise de faire part à ses assistans des honneurs de sa dignité, afin qu'ils prissent part aux travaux de son ministère (1). »

Telle étoit la situation de ces évêques auxiliaires. On la trouve encore très-bien marquée dans un passage de la Vie de saint Télo, que je vais traduire. — Pour échapper à la peste jaune qui désolait la Cambrie, saint Télo, évêque de Landaff, passa, comme nous l'avons dit, dans la Bretagne Armorique, où il resta sept années; au bout de quel temps, environ l'an 554, il retourna dans l'île de Bretagne : « Il regagna « donc, dit son biographe, sa ville épiscopale, où « il résida depuis lors jusqu'à sa mort, exerçant « sa primatie sur toutes les églises de la Bretagne « méridionale (2). Et ainsi cette sainte église,

(1) Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 101 et 102. La Vie de S. Samson que Lobineau allègue n'est pas celle qu'a publiée Mabillon, mais bien la Vie manuscrite des Bl.-M^s, xxxviii, dont nous-même avons ci-dessus plus d'une fois cité le texte. Voici d'ailleurs le passage correspondant de la Vie imprimée dans Mabillon, *A. SS. O. S. B. Sæc. I*, p. 176 :

« ... Venientibus autem illis episcopis ad diem conditum consuetamque (ad episcopos ordinandos), duos apud illos ad ordinandum deferentibus, tertium, *secundum morem antiquitus traditum*, ordinare volentibus, sed quis adhuc esset ignorantibus, nocte insecuta adest Dei angelus ad sanctum papam Dubricium, ut ipse postea referebat, in somnio sanctum Samsonem summum sacerdotem fore [af] firmans Deique placitum esse dicens. »

(2) « Principatum tenens super omnes ecclesias totius « dextralis Britanniae. » *Liber Landav.* p. 108. *Dextralis Britannia*, c'est-à-dire la Bretagne méridionale, c'est la partie méridionale de la Cambrie appelée *Deheubarth*.

« pendant longtemps dispersée, recommença à
 « fleurir, grâce à saint Télo, autour duquel vin-
 « rent se rassembler les anciens disciples de saint
 « Dubrice, Guermaët, Lunap, Cynmûr, Touli-
 « doc, Luhil, Fidèle, Ismaël, Oudocée, et avec
 « eux une foule d'autres, jaloux de suivre les
 « mœurs et la doctrine de Télo. C'est parmi eux
 « que celui-ci prit Ismaël, pour le consacrer
 « évêque et l'envoyer gouverner l'église de Mé-
 « névie, restée sans pasteur depuis le trépas de
 « saint David. Il prit en outre dans les mêmes
 « rangs, pour les élever à l'épiscopat, beaucoup
 « d'autres personnages, auxquels il donnait mis-
 « sion de visiter le pays et attribuait des districts
 « spéciaux (*dividens parochias*), suivant les néces-
 « sités du clergé et du peuple (1). »

Ce texte est vraiment curieux. On y voit l'évêque-primat de la Cambrie, au milieu d'une communauté ou monastère habité par ses disciples, entre lesquels il choisit ses auxiliaires épiscopaux : ceux-ci parcourent le pays, prêchant, catéchisant, faisant toutes les fonctions pastorales au nom de l'évêque principal, qui de sa propre autorité partage entre eux le territoire, suivant les besoins de son peuple ; mais ces districts ne sont point des diocèses, car les diocèses ont des limites fixes qui ne varient point selon le gré d'un métropolitain ou la commodité des fidèles. Nous sommes bien loin, comme on voit, de l'organisation ecclésiastique des Gaules ; et à vrai dire, cet antique régime de

(1) « Et multos alios ejusdem ordinis viros similiter sublimavit in episcopatum, mittens illos per patriam dividensque parochias sibi, ad opportunitatem cleri et populi. » *Liber Landavensis*, p. 109.

l'Église bretonne n'a guère, que je sache, d'analogue en Occident. Aussi est-ce peine perdue de vouloir l'assimiler à ce qu'on rencontre ailleurs. Ses évêques auxiliaires, par exemple, ne sont ni des *episcopi vagantes* ni des évêques-abbés, comme on l'a récemment prétendu (1).

Les évêques vagabonds, chassés de leur siège par quelque invasion barbare ou démissionnaires de leur plein gré, n'étaient que de rares exceptions, et n'avaient point de place marquée dans la hiérarchie ecclésiastique. Il en va tout autrement des évêques auxiliaires de l'Église bretonne ; et loin d'être une exception, on a vu par l'histoire de saint Samson que leur existence était de règle (*secundum morem antiquitus traditum*).

Quant aux évêques-abbés que l'on cite en Gaule, on les appellerait plus justement des abbés-évêques, car en eux la puissance épiscopale était soumise à la dignité abbatiale, au point qu'ils n'étaient évêques que dans leurs monastères et dans les domaines en dépendant, sans aucune juridiction au dehors. Il en était tout autrement des évêques bretons, comme on l'a vu tout à l'heure par l'exemple de saint Télo. Eux aussi étaient à la fois évêques et abbés ; mais leur autorité épiscopale ne se renfermait aucunement dans l'enclos de leur monastère, et ils pouvaient cesser d'être abbés sans rien perdre de leur juridiction épiscopale (2), tout au contraire des évêques-abbés de la Gaule, qui perdant leur

(1) *Anciens évêchés de Bretagne ; Diocèse de St-Brieuc*, t. 1^{er}, Introduction, p. xxvii-xxix.

(2) C'est ainsi que, dans la Bretagne Armorique, Tyernmaël, évêque de Dol au vii^e siècle, remit à S. Thuriau le gouvernement de son monastère de Dol, tout en gar-

abbaye perdaient tout leur évêché, puisque tout leur évêché n'était que leur abbaye. — Les évêques auxiliaires de l'Église bretonne ne peuvent non plus se confondre avec ces évêques-abbés, puisque leur caractère essentiel était d'agir par délégation d'un évêque principal, ce qui n'est point le cas des évêques-abbés.

Enfin, j'ai eu tort moi-même, dans une autre circonstance, de donner à ces évêques auxiliaires le nom de chorévêques, vu que les chorévêques n'avaient point nécessairement la consécration épiscopale, quoiqu'ils fissent d'ailleurs presque toutes les fonctions de l'épiscopat. Il est vrai qu'on trouve plusieurs exemples de chorévêques revêtus du caractère épiscopal, et qu'en outre le rôle de ces dignitaires dans l'Église des Gaules se rapproche par beaucoup de points de celui des évêques auxiliaires dans l'Église bretonne. Néanmoins, pour éviter toute équivoque, mieux vaut renoncer à ce nom de chorévêque et s'en tenir à celui d'évêque auxiliaire ou encore, si l'on veut, d'évêque-vicaire.

Maintenant que l'on connaît les principaux traits qui distinguent l'organisation de l'Église bretonne de celle de l'Église des Gaules, il faut en venir à l'établissement des évêchés d'origine bretonne formés dans notre péninsule.

§ 3. Évêchés bretons en Armorique.

Quand les Bretons débarquèrent en Armorique, ils avaient avec eux des prêtres et des évêques

dant celui de son diocèse : « Tyarmailus præposuit eum (i. e. Thuriavum) suis abbatem clericis. » *Vit. S. Thuriavi*, c. 2, Boll. Juillet, t. III, p. 617.

de leur nation, qui continuèrent d'exercer leur ministère parmi leurs compatriotes en deçà de la mer, comme ils l'exerçaient au-delà avant l'émigration. Il est assez clair que parmi le trouble d'un pareil transbordement on ne dut point d'abord songer à leur tracer des circonscriptions ni à leur donner des sièges fixes. On n'était encore que campé sur cette terre d'exil : avant que les pasteurs songeassent à enfermer leur pouvoir dans des limites permanentes et à se choisir des sièges, il fallait d'abord que leur troupeau, c'est-à-dire la nation même, s'assît sur ce nouveau sol. Jusquelà, les évêques venus en Armorique avec les émigrés durent conserver simplement les rangs et les titres qu'ils avaient dans l'île et ne reconnaître d'autres bornes à leur juridiction que celles de leur zèle, ou tout au plus les limites, essentiellement mobiles et flottantes, de la bande ou de la tribu qu'ils avaient accompagnée dans l'exil.

Mais enfin, les premières années passées, la nation émigrée s'assit en effet, et peu à peu le campement se transforma en établissement définitif. Les institutions ecclésiastiques tendirent en même temps à un changement analogue, et alors se formèrent successivement des diocèses à limites fixes et à sièges déterminés. Mais comment établit-on ces sièges et ces limites? Y a-t-il lieu, *a priori*, de croire que les Bretons, suivant en cela l'exemple des Gallo-Romains, aient pris pour limites de leurs évêchés et pour sièges épiscopaux les limites et les chefs-lieux des cités gallo-romaines où ils s'établirent? On l'a généralement supposé; quelques érudits ont même pris cette hypothèse pour un principe certain et indémontrable, sur lequel ils ont bâti d'étranges systèmes qui feraient tout simplement table rase de toutes

les traditions et de tous les documents relatifs à notre histoire du ^{ve} au ^{ix^e} siècle. Pourtant cette hypothèse n'a même pas le mérite d'être vraisemblable.

En premier lieu, on ne voit point que, dans l'île de Bretagne, l'Eglise bretonne ait jamais songé à calquer ses circonscriptions territoriales sur celles de l'administration romaine : première raison de croire qu'elle n'y songea pas davantage sur le continent. D'ailleurs, quand les émigrés Bretons débarquèrent en Armorique, non-seulement ils ignoraient les limites des cités gallo-romaines qui se partageaient notre presqu'île, mais encore rien ne pouvait plus les leur indiquer de manière à les forcer d'en tenir compte. Les dernières traces de l'administration romaine avaient disparu, et dans la partie de notre péninsule que les Bretons occupèrent ils ne trouvèrent plus que des villes ruinées ou en pleine décadence, des campagnes incultes faute de bras, et une rare population indigène que le flot montant des émigrations ne tarda pas à envelopper de toutes parts en se l'assimilant. En cet état, pourquoi les Bretons eussent-ils tenu compte des limites des Osismiens et des Curiosolites, puisqu'il n'y avait vraiment plus ni Curiosolites ni Osismiens, mais une masse chaque jour croissante de population bretonne, en quoi se fondaient et s'amalgamaient les restes de la population indigène, et qui, trouvant de grands territoires vides dont elle ne savait pas même les noms, s'y établissait à sa guise en se conformant aux usages qu'elle avait apportés de la mère-patrie?

Du reste, il est sûr par l'événement que les émigrés n'en tinrent nul compte dans l'ordre des circonscriptions politiques. En fondant sur notre

sol les quatre principautés dont nous avons fait l'histoire, — Cornouaille, Léon, Domnonée et Browerech, — ils ne respectèrent, nous l'avons vu (1), ni les noms ni les limites des anciennes cités gallo-romaines. Pourquoi donc les auraient-ils respectées dans l'ordre ecclésiastique?

J'ai déjà dit toutefois que les Bretons du Vannetais semblent avoir accepté de bonne heure la juridiction des évêques de Vannes; mais s'ils ne tentèrent pas de fonder au détriment de ce siège un évêché breton, ils réussirent souvent à y mettre des prélats de leur race.

Dans les autres parties de la péninsule tenues par les émigrés, quand on éprouva le besoin d'établir des diocèses à limites fixes, on suivit une marche toute naturelle : on se borna à adopter les limites des circonscriptions politiques alors en vigueur, non celles des cités gallo-romaines que nul ne connaissait plus, mais celles des petits royaumes bretons. Il y eut donc un évêché de Cornouaille, dont le siège fut à Corisopit ou Quimper; un évêché de Léon, dont le siège fut dans la ville de Saint-Pol, ainsi nommée du nom de son premier évêque. Enfin, toute la Domnonée ne forma d'abord elle-même qu'un seul évêché, dont le siège était à Dol; mais l'étendue immense de ce diocèse rendit bientôt nécessaire l'établissement d'un siège auxiliaire en la ville d'Aleth, et plus tard, dans des conditions nou-

(1) Voir le chap. VII de la 1^{re} partie de ce *Précis*, et à l'Appendice de cette 1^{re} partie l'art. 11, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 64-66 et 137 à 152. Je ne tiens compte ici ni du Poher, qui n'était qu'un démembrement de la Cornouaille, ni du Poutrecoët, région naturelle plutôt que circonscription politique.

velles, de deux autres évêchés suffragants à Tréguier et à Saint-Brieuc.

§ 4. Évêché de Cornouaille.

Le plus ancien des évêchés formés sur le continent par les Bretons avec des limites fixes est celui de Cornouaille, dont l'érection se place, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus (chap. I^{er} § 2), vers la fin du v^e siècle, de 495 à 500. On a vu aussi qu'il fut fondé par le fondateur même du royaume de Cornouaille, Grallon-Mur. Si l'on veut d'ailleurs connaître les vues qui en cette occasion dirigèrent ce prince et les nécessités mêmes qui l'amènèrent à cette mesure, il faut lire la page suivante de Lobineau :

« Il y avoit déjà, — dit-il (1), — quelque temps que Grallon pensoit à ériger un évêché dans son État. On ne s'étoit pas d'abord aperçu combien il étoit important d'en avoir un, et combien il seroit incommode à des Bretons reculés jusqu'au fond de l'Armorique d'être obligés d'avoir recours en tout à des évêques gaulois, parce que les évêques bretons qui avoient suivi leurs peuples dans l'Armorique, avoient gouverné jusqu'alors ces nouvelles colonies, et fait pour leur service les mêmes fonctions de premiers pasteurs qu'ils avoient faites dans leur pays. Mais ces évêques étoient morts. Mansuet, évêque des Bretons, qui avoit souscrit au premier concile de Tours, n'étoit plus; et comme il est fort probable qu'il n'étoit pas le seul de son caractère qui fût venu deçà la mer, il est fort probable aussi que ces

(1) Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 51.

autres prélats étoient morts ou qu'ils étoient si vieux qu'il falloit penser à créer de nouveaux évêques, pour leur donner des successeurs. C'est à quoi Grallon pouvoit penser lorsqu'il connut saint Corentin.

« C'est le système le plus juste qu'on puisse donner de l'état ecclésiastique de l'Armorique bretonne dans ces temps-là, pour rendre raison de la multiplicité des évêques qu'on sait qui ont fleuri dans la province depuis l'arrivée des Bretons; au lieu qu'on ne trouve dans aucun auteur digne de foi qu'il y ait eu des évêques dans toute l'Armorique bretonne du temps des Armoricaux gaulois, si ce n'est dans les villes de Nantes, de Rennes et de Vannes, qui n'ont été occupées, du moins les deux premières, par les Bretons qu'au ix^e siècle.

« Il faut donc se représenter que, quand les Bretons furent venus de l'île avec leurs prêtres et leurs prélats, cette église transplantée se renferma dans le pays qu'elle occupoit, d'autant plus qu'elle avoit sa langue particulière, ses princes propres et ses mœurs différentes. Chaque principauté des Bretons eut d'abord ses propres pasteurs venus de l'île, qui dans leurs nouveaux établissements gouvernoient de la même manière et peut-être avec la même indépendance des évêques gaulois, qu'ils avoient fait de là la mer, mais sans avoir dans l'Armorique aucune ville affectée au titre de leur dignité ni de sièges érigés : à quoi les titres des évêchés de l'île qu'ils portoient apparemment encore, leur inclination pour la solitude où ils se retiroient ordinairement, et l'état même de l'Armorique presque sans villes, ne leur permettoient pas de penser. Mais quand ces évêques furent morts, il fallut

leur donner des successeurs, et le ix^e canon du deuxième concile de Tours tenu en 567 nous donne lieu de croire qu'on ne prit pas d'abord beaucoup de soin de faire les élections de concert avec le métropolitain ni de demander qu'on les confirmât.

« Il paroît cependant qu'il faut ôter l'élévation de saint Corentin à l'épiscopat du nombre de celles dont Sophronius, évêque de Tours, se plaignait dans ce concile, puisque les Actes de saint Corentin disent qu'il alla demander l'ordination à saint Martin, évêque de Tours, ce qui ne se peut entendre que d'un successeur de saint Martin, par la raison que saint Martin étoit mort avant que les Bretons fussent venus dans l'Armorique.... »

Les mêmes Actes rapportent aussi que Grallon envoya au métropolitain de Tours trois sujets de son royaume, également consommés en piété et en vertu, — saint Corentin, saint Guennolé, saint Tudi, — afin que de ces trois il en choisît un pour remplir le nouveau siège épiscopal de Cornouaille. Il nous semble difficile de méconnaître à ce trait l'antique usage signalé dans la Vie de saint Samson, suivant lequel les Bretons de l'île consacraient toujours en même temps trois évêques, un titulaire et deux assistants ou auxiliaires. Mais comme cet usage étoit absolument inconnu à l'église des Gaules, l'évêque de Tours, ayant consacré saint Corentin pour le siège de *Corisopitum*, se borna, suivant les Actes, à conférer ou plutôt à confirmer par sa bénédiction aux deux autres la dignité abbatiale qu'ils exerçaient dans les monastères de Landevenec et de Loctudi.

Quant à l'étendue de l'évêché confié à l'administration de saint Corentin, nul doute qu'il ne

comprît en entier les états de Grallon, c'est-à-dire, ainsi qu'on l'a démontré ailleurs (1), toute la Cornouaille telle ou à peu près qu'elle étoit encore à l'époque de la Révolution.

Saint Tugdual, déjà évêque, assista, selon ses Actes, avec saint Corentin, à une procession publique faite par saint Paul-Aurélien pour conjurer une épidémie qui affligeait le pays de Léon. Or, saint Tugdual n'a été évêque qu'après l'usurpation de Comorre en Domnonée, c'est-à-dire tout au plus tôt en 540. Saint Corentin vivait donc encore à cette dernière date; mais il devait être fort avancé en âge; et l'on doit croire qu'il mourut de 540 à 545. Son nom figure dans les litanies anglo-saxonnes de la fin du vii^e siècle, publiées par Mabillon (2).

Il eut pour successeur dans son évêché saint Conogan, qui avait d'abord fondé sur le bas cours de l'Elorn, rive droite, un petit monastère appelé Lan-Busit (3), affilié par son fondateur lui-même, du vivant de saint Guennolé, à la grande abbaye de Landevenec. C'est de là qu'il sortit pour occuper le siège épiscopal de Cornouaille,

(1) Voir la 1^{re} partie de ce *Précis*, Appendice, art. 11, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 142-149.

(2) *Analecta*, édit. de 1676, t. II, p. 671. — Voir, au reste, pour l'histoire de S. Corentin, Lobineau, *Vie des SS. de Bret.*, p. 50 à 53.

(3) Aj. Beuzit-Conogan, près Landernau, ancienne paroisse supprimée à la Révolution, dont le territoire est réparti entre les c^{tes} de Landernau et de St-Thonan, l'une et l'autre dans le dép. du Finist., arr. de Brest, c^{on} de Landernau. *Busit* ou *Beuzit*, c'est en breton un lieu où le buis abonde, ce qu'on appellerait en français une *boissière*.

où il se montra le digne successeur de saint Corentin (1). On ignore absolument l'époque de sa mort.

Allor ou Allour est reconnu par la tradition pour le troisième évêque de Corisopit; l'Église le révère comme saint, et trois paroisses de Cornouaille — Tréguennec, Tréméoc et Ploban-lec (2) — comme leur patron.

Depuis saint Allour, qui vécut apparemment dans la seconde moitié du VI^e siècle jusqu'à Félix, chassé du siège de Corisopit par Nominoë en 846-848, les noms des évêques de Cornouaille sont inconnus. Ceux que donne en son catalogue Albert Le Grand n'ont point d'authenticité, et l'on ne peut non plus faire fonds sur une singulière légende, selon laquelle un saint Menulf ou Menoul (en latin *Menulphus*), venu, dit-on, de la Grande-Bretagne en Armorique, aurait, au temps du roi Dagobert (628-638) succédé sur le siège épiscopal d'Osismor (*Oximorum*) à saint Corentin (3). Dom Lobineau se refuse à admettre, du moins à titre d'évêque de Cornouaille ou de Léon, ce saint Menoul, « dont le nom, dit-il, a toujours été inconnu « dans la province, et qui n'y a jamais eu au-

(1) Albert Le Grand, *Saints de Bret.* p. 492-495; Dom Lobineau, *Saints de Bret.*, p. 53-54; *Vita S. Conogani*, Boll. Octobre, t. VII, p. 37-44; et Cartul. de Landevenec, dans D. Morice, *Pr.* I, 179. — On dit quelquefois, par altération, Guenegan pour Conogan.

(2) Albert Le Grand, *Catal. des évêques de Bret.*, p. 170, et Lobineau, *Saints de Bret.*, p. 86.

(3) Cette légende est imprimée dans Labbe, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 433, et dans Boll. Juillet, t. III, p. 307. Voir ci-dessous, à l'Appendice de notre 2^e partie, la note relative à saint Menoul.

« cune espèce de culte (1). » Et assurément il a raison, car cette légende semble un tissu de contre-vérités. Ainsi, à aucune époque, sous aucun prétexte, la ville épiscopale de Cornouaille (qu'on la nomme d'ailleurs Quimper ou Corisopit) n'a pu s'appeler Osismor. Il n'y a jamais eu non plus qu'un saint Corentin, que ses relations incontestables avec Grallon, Guennolé et Tugdual placent positivement dans la fin du V^e siècle et la première moitié du VI^e. Enfin, ce nom de Menulf n'est point breton mais germain, soit franc soit anglo-saxon, et cependant on nous donne le personnage pour un Irlandais ou un Breton.

§ 5. Évêché de Léon.

On a vu plus haut (ci-dessus chap. I^{er} § 6) comment saint Paul-Aurélien vint de la Grande-Bretagne en Armorique vers l'an 530, comment, après quelque temps passé dans l'île d'Ouessant et ensuite dans le monastère de Lampaul-Ploudalmézeu, il se rendit près du comte Withur et commença de répandre dans tout le Léon les lumières de la prédication évangélique. On a vu aussi que, le comte et son peuple ayant voulu le faire évêque du pays, saint Paul s'était refusé à toutes leurs instances. Pour vaincre ce refus obstiné, Withur s'avisait enfin d'une petite ruse, dont le but justifiait sans doute l'innocent artifice.

Ce prince, on le sait, reconnaissait la suzeraineté du roi Childebert I^{er}. Il feignit donc d'avoir à transmettre au Mérovingien des lettres d'importance touchant les affaires d'État, et pria Paul-Aurélien de vouloir bien se charger du mes-

(1) Lobineau, *Ibid.*, p. 52.

sage. Le saint y consentit, vint à Paris, remit ces lettres qui étaient parfaitement closes et dont il ignorait le contenu. Withur y faisait connaître au roi son désir et celui de son peuple d'avoir saint Paul pour évêque, la résistance de celui-ci, et il pria Childebert d'user de toute son autorité pour la vaincre.

Le roi donc parla en roi; le saint tomba en larmes à ses pieds pour le supplier de lui épargner ce fardeau. « Mais Childebert le relevant » (disent les Actes de saint Paul) prit la crosse d'un évêque qui se trouvait là, et la donnant à « saint Paul : « Recevez, lui dit-il, la dignité pastorale pour le salut de plusieurs. » Et sur le « champ il fit venir trois évêques pour lui donner « la consécration épiscopale. Aussitôt après cette « cérémonie, le roi, par un diplôme solennel, mit « sous son autorité les pays d'Ach et de Léon « avec un revenu convenable à sa dignité (1). » Puis le nouvel évêque retourna dans son diocèse (*ingrediens diocesim sui episcopatus*), s'établit dans son siège épiscopal (*in sua sede locatus*), etc. Cela dut se passer vers 535.

On a parfois pris texte de cette histoire pour soutenir que les princes ou petits rois des Bretons n'avaient pas, de leur propre aveu, le pouvoir de créer des évêchés sans l'autorisation des rois Francs. Mais cette conclusion est mal assise. Car il est évident par cette histoire même que, si saint Paul-Aurélien ne s'était pas refusé au désir de Withur, celui-ci se fût parfaitement dispensé de

(1) « Cui benedicto rex gloriosus Agnensem Leonensemque pagos, cum sibi debito reddito, auctoritatis præcepto tradidit. » *Vita S. Pauli Aureliani*, c. 46, dans Boll. Mars, t. II, p. 119.

s'adresser à Childebert. Le récit des Actes de saint Paul ne laisse pas de doute à cet égard; il porte : « Comme les éclatantes vertus de saint Paul illuminaient tout le pays de Léon, le peuple entier résolut d'en faire son évêque (*eum sibi constituturum episcopum*), le maître de sa foi et de son salut. Déjà le prince Withur avait prévenu les « désirs de ses sujets; souvent il avait pressé saint « Paul d'accepter l'épiscopat. Mais ses prières restant sans effet, il usa de ruse pour lui imposer « tellement quellement la charge pastorale, que « le vœu populaire lui déferait (1). »

Ainsi l'intervention de Childebert n'est réclamée que pour forcer dans ses derniers retranchements l'obstinée humilité du saint. Mais de là que peut-on conclure contre le pouvoir des comtes bretons en cette matière? Rien du tout.

Il est vrai qu'une fois entré en cette affaire, Childebert tient à la terminer de suite, conformément au vœu même exprimé par Withur. Et voilà pourquoi, séance tenante, il fait expédier au saint un diplôme qui fixe l'étendue de son évêché en mettant sous sa juridiction les pays d'Ach et de Léon (*cui rex Agnensem Leonensemque pagos auctoritatis præcepto tradidit*). Jusqu'à la Révolution, le diocèse de Léon se partageait en effet en trois grands cantons, qui faisaient trois archidiaconés : Ach à l'Ouest, Léon à l'Est, et entre ces deux-ci le troisième, le moins considérable de beaucoup, appelé Quémener-Illi (2). — Les pays

(1) *Vita S. Pauli Aureliani*, c. 41, Boll. Ibid.

(2) Sur les limites précises de ces trois archidiaconés, voir l'Appendice de notre 1^{re} partie, art. 11, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 149-150, et le même *Annuaire*, p. 222-227.

d'Ach et de Léon, cités dans les Actes de saint Paul comme composant le diocèse attribué à ce saint par Childebert, sont donc deux *pagi minores*, deux subdivisions du comté de Léon. On ne peut douter que ces deux subdivisions ne comprissent alors tout le comté; car il serait absurde de supposer que le territoire de Quémenet-Ili, interposé entre Ach et Léon, n'eût pas toujours fait partie du même diocèse que ces deux cantons. Il est bien plus naturel de croire que le Quémenet-Ili était compris à cette époque dans l'un des deux autres, dont il ne fut détaché qu'un peu plus tard.

Quoi qu'il en soit, voilà bien un diocèse régulier, à limites fixes, et un évêque investi d'une juridiction territoriale. On n'en a pas moins voulu réduire saint Paul et ses successeurs jusqu'au VIII^e siècle au mince rôle d'abbés-évêques (1). Mais sans doute les auteurs de cette opinion avaient mis en oubli le texte qu'on vient de citer; car on ne peut leur prêter la prétention de faire prévaloir une simple hypothèse contre le témoignage formel de nos plus vieilles traditions.

Il est bien vrai que saint Paul, en même temps qu'il était évêque, gouvernait aussi un monastère et même deux, comme nous l'avons dit plus haut (2); mais ce fait, loin de prêter appui à l'opinion ci-dessus, ne peut que la ruiner davantage. Car on lit dans les Actes de saint Paul que ce saint, fort vieux déjà et ployant sous l'âge,

(1) Geslin et Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne; Diocèse de St-Brieuc*, t. I^{er}, Introduction, p. XLVII, I et LI.

(2) Voir ci-dessus chap. I^{er} § 6, p. 32-33.

remit successivement l'exercice de sa charge épiscopale à trois de ses disciples, Jaoua, Tienrmaël et Cetomerin, tout en conservant lui-même entre ses mains l'administration de son monastère (1). Preuve évidente que la dignité, la fonction, la juridiction épiscopales de saint Paul, léguées par lui à ses successeurs, loin de dépendre de la dignité abbatiale, en étaient complètement indépendantes et pouvaient à volonté s'en séparer comme s'y joindre.

Les trois disciples que nous venons de nommer, et qui reçurent tous trois de saint Paul la consécration épiscopale, peuvent être d'ailleurs considérés comme des évêques auxiliaires. Saint Paul en usa, ce semble, habituellement; car la Vie manuscrite de saint Hervé fait encore connaître un saint Houardon, portant le titre d'évêque et en faisant le personnage dans le pays de Léon, avec lequel saint Hervé, après avoir assisté au concile du Menez-Bré tenu contre Comorre, fit route pour revenir à son monastère de Lanhouarnau. Lors de ce concile (en 548), saint Paul vivait certainement: saint Houardon était donc son contemporain, et ne put être par conséquent que son auxiliaire. Le P. Albert s'est trompé deux fois, en le faisant vivre au milieu du VII^e siècle et évêque titulaire de Léon. Mais quand il dit, d'après les Actes de saint Gouëznou, que ce dernier succéda à saint Houardon dans son ministère épiscopal, il est aisé de comprendre qu'après la mort de celui-ci saint Paul lui substitua, comme évêque auxiliaire, saint Gouëznou, dont le temps convient aussi fort bien, puisqu'il était lui aussi, comme

(1) *Vita S. Pauli Aurel.* c. 47 et 48, Boll. Mars, t. II, p. 119.

on l'a vu (ci-dessus chap. 1^{er} § 5), contemporain de Comorre.

Un manuscrit, cité par les Bollandistes, met la mort de saint Paul en 573. Je me défie de ces dates fixes, à moins qu'elles n'émanent d'autorités bien solides, ce qui n'est pas le cas. Mais il y a tout lieu de placer cette mort aux environs de l'an 580.

Saint Paul eut pour successeur son disciple Cetomerin, à qui il avait déjà délaissé le siège épiscopal plusieurs années avant son trépas. Là-dessus les Actes de saint Paul ne peuvent, ce semble, laisser aucun doute. Toutefois, ceux de saint Goulven portent que saint Paul, avant de mourir, consulté par ses disciples sur le choix de son successeur, leur indiqua Goulven, et qu'en effet cette indication fut suivie. Quelques auteurs ont vu là une difficulté; mais les Actes mêmes de saint Goulven fournissent de quoi la résoudre. Ils font dire à saint Paul : « Après moi, mes frères, « vous devez avoir pour évêque le saint homme « Goulven, malgré tous les efforts qu'il fera de son « côté pour échapper à cette charge. *En attendant*, « vous aurez avec vous Cetomerin... (1) » Puis nous voyons en effet Goulven se défendre de son mieux contre l'épiscopat et même, avant de l'accepter, faire un voyage de Rome. Entre son acceptation et la mort de saint Paul, il y a donc place pour l'épiscopat de Cetomerin. D'ailleurs, pour tout concilier, il suffit de croire que Goulven fut d'abord sacré évêque comme auxiliaire de Cetomerin. Mais certainement, après la mort

(1) « *Interim autem habetis vobiscum Cetomerinum et alios sanctos viros, qui vos a morsibus luporum tuebuntur.* » *Vita ms. S. Gouveni*, Bl.-M^s, xxxviii.

ou la démission de celui-ci, il fut à son tour évêque titulaire du siège de Léon. D'après ses Actes, il mourut vers l'an 600.

Saint Ténénan ou Tinidor, suivant sa Vie manuscrite, occupa aussi le siège de Léon, et le P. Albert ajoute (soit par conjecture, soit d'après d'autres Actes que nous n'avons plus) qu'il fut le successeur de saint Goulven, — ce qui semble effectivement très-probable.

De saint Ténénan à Liberalis, l'un des prélats expulsés par Nominoë en 846-848, les noms des évêques qui tinrent le siège de Léon nous sont absolument inconnus, car ceux que donne le P. Albert Le Grand n'ont point d'authenticité.

§ 6. Domnonée. — Evêques régionnaires.

Le premier évêque émigré que nous voyons apparaître sur le territoire dont les Bretons firent au vi^e siècle le royaume de Domnonée, c'est saint Briec, qui passa de l'île de Bretagne en Armorique vers 480, fonda d'abord un grand monastère sur le Jaudi, puis un autre, environ 485, vers l'embouchure du Gouët, dans la Vallée-Double, où il se fixa jusqu'à sa mort advenue vers l'an 500.

Par ailleurs, nous avons déjà dit (ci-dessus chap. 1^{er} § 1^{er}) tout ce qu'il importe de savoir de son histoire. On ne peut douter qu'il n'ait eu le caractère épiscopal; la tradition à cet égard est trop ancienne, trop constante, trop vénérable; mais, depuis son établissement à la Vallée-Double, rien ne montre qu'il ait exercé son épiscopat en dehors de la petite peuplade soumise à l'autorité de Riwal 1^{er}. On peut même, si l'on y

tient, le réduire au rôle d'évêque-abbé; rien n'accuse ni ne dément en lui cette qualité. Que si l'on ne veut pas restreindre son autorité en des bornes si étroites, on ne peut non plus lui donner de diocèse à limites fixes, car on n'en trouve trace nulle part; on n'a même pas de preuve directe que ses successeurs dans le gouvernement de son monastère aient eu, comme lui, le caractère épiscopal. Là-dessus on ne peut véritablement rien nier ni affirmer avec certitude; nous dirons seulement plus loin ce qu'il y a de plus probable.

Vingt ou trente ans environ après le trépas de saint Brieuc, saint Tugdual à son tour arriva en Armorique, ainsi qu'on l'a déjà vu (1), bâtit sur la côte occidentale du Léon (où il avait débarqué) son premier monastère, et de là quelque temps après, se dirigeant vers l'Est, il entra dans le royaume de Domnonée que gouvernait alors son cousin-germain Déroch (de 520 à 530 environ), et finit par arriver au confluent de deux rivières, le Jaudi et le Guindi, où il s'arrêta pour bâtir son monastère principal, dit Traoun-Trécor (2) ou simplement Trécor, autour duquel ne tarda point de s'élever la ville que nous appelons aujourd'hui Tréguier.

Les prédications du saint continuant toujours amenaient des conversions de plus en plus nombreuses et des donations de plus en plus considérables à ses monastères. Si bien que, pour mettre à couvert les intérêts temporels de ces maisons,

(1) Voir ci-dessus chap. I^{er} §§ 4 et 5, et chap. II, p. 23-24, 28-29 et 37-38.

(2) *Traoun, traon, tron*, veut dire vallée en breton.

Tugdual, comme nous l'avons vu plus haut (1), dut se rendre, vers 540, auprès du roi Childebert pour en obtenir la confirmation suprême de tous ces dons. Il l'obtint sans peine; mais pendant que le saint abbé était encore à Paris, une députation venant de Bretagne, du pays de Tréguier et de Coz-Yaudet, arriva auprès du roi.

Le Yaudet ou Coz-Yaudet, qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit hameau, était au temps des Romains une forteresse et même une petite ville, assise sur un promontoire abrupt, formé par la rive droite du Léguer (rivière de Lannion), dont cette citadelle gardait l'embouchure (2). L'un des anciens biographes de saint Tugdual, et après lui beaucoup d'autres, ont donné à cette station romaine le nom de *Lexcovium* ou Lexobie; mais c'est une erreur bien démontrée, sur laquelle il serait maintenant très-superflu d'insister. Ce qu'il faut dire simplement, c'est que l'on ignore tout à fait le nom antique de cet antique établissement.

Quoi qu'il en soit, il paraît que l'un des évêques venus de l'île de Bretagne avec les premières bandes d'émigrés, peut-être vers la même époque que saint Brieuc, avait établi sa demeure parmi les ruines de cette place gallo-romaine. De là sans doute il avait exercé son ministère dans tout le pays environnant, comme Brieuc dans la tribu de Riwal I^{er} et comme ces anciens évêques, prédécesseurs de saint Corentin, dont parle dom Lobineau. Mais enfin il était mort, juste au moment

(1) Ci-dessus chap. II, p. 37.

(2) Les ruines de cette citadelle sont sises dans la c^{ne} de Ploulech, c^{on} et arr. de Lannion, dép. des Côtes-du-Nord.

où Tugdual allait partir pour Paris; aussi les peuples de la contrée auxquels il avait servi de pasteur avaient-ils supplié, avant son départ, le saint abbé de Trécor de se charger du fardeau de cette succession épiscopale; mais en vain. C'est alors qu'ils envoyèrent à Paris une députation pour supplier Childebert d'imposer à saint Tugdual la dignité que tous leurs vœux ne l'avaient pu décider à accepter.

Childebert parla à saint Tugdual comme il avait parlé à saint Paul, et avec le même succès. Toutefois, nous devons noter une différence importante; c'est qu'il n'est question nulle part de l'étendue ou des limites du diocèse que Childebert aurait attribué à saint Tugdual. La plus longue des deux Vies anciennes de ce saint (1) se borne à dire qu'il fut, de l'avis du roi, élu évêque de Lexobie, c'est-à-dire du Yaudet, et consacré à Paris malgré toutes ses résistances (2). L'autre légende, qui ne parle point de Lexobie, rapporte simplement que « Childebert le fit, « malgré lui, ordonner évêque du diocèse sus-

(1) Il nous reste, en effet, deux anciennes Vies de S. Tugdual, dont la rédaction actuelle date du ^{xr}^e siècle, et qui se trouvent l'une et l'autre transcrites au 38^e vol. de la Collection des Blancs-Manteaux. La plus longue de ces deux Vies est tirée des légendaires manuscrits de Tréguier et du Folgoët, la plus courte d'un vieux bréviaire imprimé de St-Brieuc, aujourd'hui introuvable.

(2) « Lexoviensium legati regalem intrant domum sui præsulis obitum intimantes, regisque consilium in pastoralis electione flagitantes. Inito consilio, Tugdualus Lexoviensis eligitur antistes; qui sequenti die, licet multum renitens, Parisius consecratur. » *Vita S. Tugduali* ex Legendario Trecorensi.

« dit (1). » Et, comme il n'a été jusque-là question d'*aucun* diocèse, mais seulement du monastère et du pays de Tréguier en termes très-généraux, cette expression ne peut avoir ici aucune valeur précise.

On peut même dire que les termes par lesquels la grande légende (celle du légendaire de Tréguier) caractérise la carrière apostolique de saint Tugdual sont formellement opposés à toute idée d'un diocèse compris dans des limites fixes. Suivant elle, « ce saint répandit la semence de la « parole de Dieu dans presque toutes les parties « de l'Armorique, au point que, depuis le lieu « où saint Tugdual avait pris terre jusqu'à l'extrémité opposée de la péninsule, il n'y avait « que très-peu de cantons (*parochiæ*) où l'on ne « rencontrât de ses disciples (2). »

Une mission qui se répand ainsi de toutes parts ne saurait évidemment reconnaître des limites fixes. Mais certes, elle s'ajusterait encore plus mal avec le rôle naturel d'un évêque-abbé, dont le trait essentiel, apparemment, doit être de s'enfermer dans son cloître et non de courir le monde comme saint Tugdual. Je sais bien

(1) « Rex insuper eum (Tugdualum), licet resistentem et repugnantem, in episcopum supradicte diocesis ordinare apud Parisium fecit. » *Vita S. Tugduali* ex veteri Breviario Briocensi.

(2) « Inde vero, sanctorum comitante ceta virorum, progressus, per omnes fere Armoricæ regionis provincias verbum Dei disseminans, celebris habebatur... ut, ab occidentali, cui applicuerat, ad orientalem ejusdem regionis partem, raræ essent parochiæ in quibus S. Tugduali non haberentur discipuli. » *Vita S. Tugduali* ex Legendario Trecorensi.

que, suivant sa légende, ce saint, tout en semant ses prédications par le pays, y établissait de tous côtés de petits monastères, où l'on doit voir l'origine de plusieurs paroisses rurales de Basse-Bretagne. Mais ce fait ne suffit point à réduire Tugdual au simple caractère d'évêque-abbé, surtout quand nous le voyons assisté d'un archidiaque (1), dignité qu'on ne trouve jamais dans les monastères, et quand nous savons en outre que le successeur de Tugdual dans l'épiscopat fut élu concurremment par les moines de l'abbaye de Trécor, par les clercs, et même les simples fidèles du pays (2).

Il est clair par là qu'en saint Tugdual — quoiqu'il fût tout à la fois abbé et évêque — la dignité épiscopale n'était ni liée ni soumise à l'abbatiale comme chez un véritable évêque-abbé : car, dans ce dernier cas, les moines auraient eu seuls droit de prendre part à une élection toute monastique.

Saint Tugdual ne peut être considéré non plus comme un de ces évêques auxiliaires si communs chez les Bretons, dont on a parlé plus haut, par

(1) « Cui sententiæ (S. Tugduali) omnes assenserunt excepto Pergato archidiacono, qui adipiscendi præsulatus æstuabat desiderio. » *Vita S. Tugduali ex Legendario Trecorensi*.

(2) Après avoir dit que les moines étaient divisés entre Ruélin, désigné par S. Tugdual, et l'ambitieux archidiaque Pergat, la grande légende ajoute : « Hac fratrum discordia non minime turbatur ecclesia; ad quam examinandam primates tam clerici quam populi provinciales in basilica conveniunt Trecorensi. Quibus super hoc negotio multa disputantibus nec diffinire valentibus, ecce S. Tugdualus inter eos astitit. » *Vita S. Tugduali ex Legendar. Trecorensi*.

cette raison que dans le pays de Tréguier, siège de son établissement et centre de ses travaux, il n'y avait encore alors aucun évêque principal. Saint Tugdual fut donc véritablement un évêque missionnaire ou régional, comme ceux dont Lobineau parle dans la Vie de saint Corentin.

Saint Brieuc n'exerça point dans d'autres conditions ses fonctions épiscopales, et sans doute il y eut en Domnonée bien d'autres évêques du même genre, depuis le jour où l'émigration bretonne commença d'occuper ce territoire jusqu'à celui où il forma, comme on va le dire tout à l'heure, un diocèse régulier à limites fixes, gouverné par les pontifes dolois. La tradition historique a malheureusement perdu le souvenir de presque tous ces évêques régionnaires; nous devons toutefois mettre dans cette classe saint Lunnair, déjà revêtu, quand il vint en Armorique, de la dignité pontificale. Comme nous avons parlé de lui ailleurs, nous n'y reviendrons pas (1).

A l'égard de saint Tugdual, la tradition nous apprend positivement qu'il eut dans sa charge épiscopale un successeur, saint Ruélin, qui était l'un de ses disciples, et fut élu, ainsi qu'on l'a dit, par les moines de Trécor, avec le concours des clercs, des grands et du peuple du pays. La Vie ancienne de saint Tugdual ajoute même que Ruélin fut consacré par le métropolitain (2), ce qui doit s'entendre de l'évêque de Dol : car Tugdual, chassé de Tréguier par Comorre (3), n'y dut

(1) Voir ci-dessus chap. II et chap. V, p. 36, 37, 38.

(2) « Ruilinus pontificali sede fulcitur, nec multo post ad metropolitanum consecrandus dirigitur. » *Vita ms. S. Tugduali ex Legendario Trecorensi*, Bl.-M., xxxviii.

(3) Voir ci-dessus chap. II, p. 38.

rentrer qu'après la chute de ce tyran, et ne put mourir plus tôt que 559 (1), époque où le diocèse de Dol était constitué. Toutefois, ce titre de *métropolitain* employé par la légende serait impropre pris dans son sens rigoureux; le paragraphe suivant nous apprendra quelle en est ici, au juste, la signification.

§ 7. Domnonée. — Evêché de Dol.

On a vu plus haut l'histoire de saint Samson en Armorique, l'immense service qu'il rendit à Judual, roi de Domnonée (2). Nous n'avons ici à insister que sur ce qui touche la fondation du diocèse de Dol.

Samson, ayant reçu en Grande-Bretagne la consécration épiscopale, ne put manquer, dès son arrivée en Domnonée en 548, d'y faire fonction d'évêque régional, tout comme saints Briec, Lunaire, Tugdual, etc. Le monastère de Dol, sitôt fondé, devint donc, tout comme Trécor et la Vallée-Double, un des centres principaux de la propagande chrétienne en Armorique. Mais il devait être plus que cela. Quand Samson revint de Paris ramenant Judual, en 552 ou 553, Chil-

(1) D'après la Vie du légendaire de Tréguier, saint Tugdual mourut un dimanche 30 novembre : circonstance chronologique qui convient aux années 553, 559, 564, 570; mais l'an 553 étant antérieur à la chute de Comorre, qui ne peut être mise plus tôt que 554, la date de 559 est la plus ancienne qu'on puisse assigner à la mort de saint Tugdual, et semble en effet très-acceptable.

(2) Voir ci-dessus chap. II, chap. III § 3, et chap. V § 2, p. 39-41.

debert lui octroya, tant au spirituel qu'au temporel, des possessions importantes, entre autres, — nous dit son ancienne Vie manuscrite — la paroisse de *Rimau* ou Rimou dans le diocèse de Rennes, et les îles dites alors *Angia*, *Lesia* ou *Resia*, *Sargia*, *Besargia*, aujourd'hui Jersey, Guernesey, Serk et Petit-Serk (1), toutes quatre appartenant à ce qu'on nomme maintenant l'archipel anglo-normand. On ne peut douter d'ailleurs que ce groupe d'îles, alors rempli d'émigrés bretons, ne soit resté sous la juridiction des prélats dolois jusqu'aux invasions normandes des ix^e et x^e siècles, qui en firent un nid de pirates et en renouvelèrent complètement la population.

Quant à Judual, rétabli en 554 sur le trône de Domnonée et qui devait ce trône à Samson, il ne se montra pas ingrat. « Il aima, il vénéra ce « pieux évêque comme son père et sa mère, « disent les biographes; il mit sa joie à amplifier de plus en plus les possessions de son « monastère. » Enfin, par un acte exprès de son

(1) « Plebem quæ vocatur *Rimau*, et quatuor insulas marinas, id est, *Lesiam*, *Angiam*, *Sargiam*, *Besargiam* — que Hildebertus rex sancto Samsoni et suis fidelibus post se successoribus tradidit sine fine in possessionem æternam. » *Vita ms. S. Samsonis*, l. II, c. 14, Bl.-M., xxxviii. — Rimou est auj. une cne du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, con d'Antrain. — L'île *Angia* ou *Agna* est appelée *Gersuth*, c.-à-d. Jersey, dans la Vie de S. Helier (voy. A. SS. O. S. B., Sæc. I, p. 131, Vit. S. Marculfi c. 14, et la note a). *Lesia* ou *Resia*, presque toujours associée à *Angia*, ne peut donc être que Guernesey. Quant à *Sargia*, elle est positivement appelée *Serch* dans la Chronique de Dol de Baudri.

autorité, « il soumit pour jamais à la juridiction épiscopale de Samson et de ses successeurs la Domnonée tout entière (1). »

Ainsi, la Domnonée à son tour, comme précédemment la Cornouaille et le Léon, fut constituée en diocèse régulier, à siège et à limites fixes, en 555 ou 556.

Une curieuse anecdote prouve combien Samson s'attacha à faire respecter, dans toute l'étendue de ce nouveau diocèse, les droits de sa juridiction. Un moine de l'île de Bretagne, saint Suliac, établi sur la rive droite de la Rance au lieu qui a conservé son nom, s'était mis, sans en demander licence à personne, à prêcher, catéchiser, convertir et baptiser les païens indigènes qui l'entouraient. Peut-être, au moment de son arrivée, Judual n'avait-il point encore mis toute la Domnonée dans le ressort épiscopal de Dol. Après cet événement, Suliac continua d'agir comme auparavant; mais Samson trouva mauvais qu'on se permit ainsi de prêcher et de baptiser dans son diocèse sans sa permission; il interdit à Suliac l'un et l'autre, lui retira l'huile

(1) « Erat vero Judwalus gaudens tam de honore quam de amore S. Samsonis, et magis delectabatur illi amplificare in servitio *dicumbitiones*... Tunc Judwalus recepit eum (Samsonem) in patrem et in matrem usque ad vitæ suæ finem et semini suo post se, et totam dominationem totius Domnoniæ hereditario pontificali tradidit illi. » *Vita ms. S. Samsonis*, II, 19, Bl.-M^e, xxxviii. — Ce fait est mis par la légende entre le rétablissement de Judual en 554 et le second voyage de S. Samson à la cour de Childeburt, qui doit être de 557, puisqu'en cette année Samson, étant à Paris, souscrivit au troisième concile tenu en cette ville. — *Dicumbitio* marque une possession donnée à perpétuité, ordinairement un fonds de terre.

dont il se servait dans les cérémonies du baptême, et il ne fallut rien moins qu'un miracle pour absoudre aux yeux de l'évêque le zélé prédicateur des bords de la Rance (1).

Après ce trait, après le texte si précis de la Vie manuscrite de saint Samson, inutile de se fatiguer à prouver que celui-ci fut autre chose qu'un évêque-abbé. Mais il est utile dès à présent de bien établir une distinction essentielle dans les libéralités de Judual envers Samson : non-seulement ce prince plaça sous sa juridiction un vaste diocèse comprenant la Domnonée entière, mais de plus il attacha spécialement à son monastère et à son siège, c'est-à-dire à l'église même de Dol, de nombreuses possessions propres et perpétuelles (*dicumbitiones*), sans doute des fonds de terre, des maisons, des oratoires, parfois des *plous* tout entiers. Cette distinction nous sera, un peu plus loin, nécessaire pour expliquer l'origine de ce qu'on a appelé jusqu'à la Révolution *les enclaves de Dol*.

Il est encore utile de remarquer que Samson ayant souscrit en 557 au troisième concile de Paris, la place de sa souscription (il signe l'avant-

(1) « Eo tempore, beatus Samson, Dolensis archiepiscopus, audita S. Sulini (vel Suliavi) fama, cepit aliquantulum indignari quare vir Dei (i. e. Sulinus) in episcopatu suo absque autoritate illius vel baptizare vel predicare præsumeret, oleumque sibi dari prohibuit et eum a prædicatione cessare præcepit. » *Vita S. Sulini*, Boll. Octobre, t. I^{er}. p. 196. — Quoique le fond de cette légende soit très-ancien, la forme sous laquelle nous la possédons est relativement moderne : de là vient que Samson y est appelé *archiepiscopus*.

dernier) montre qu'il ne se considérait ni n'était considéré comme métropolitain; mais sa présence à ce concile, auprès de quatorze évêques gallo-francs, prouve qu'il était en communion avec l'Eglise des Gaules, c'est-à-dire, que cette Eglise reconnaissait le nouvel évêché de Dol, et l'évêque de Dol de son côté la suprématie de la métropole de Tours.

Dom Lobineau remarque avec raison que Samson, d'après sa Vie manuscrite, ayant fait avec saint Germain de Paris une convention relative au monastère de Sainte-Croix qui ne commença d'exister qu'en 565, dut nécessairement passer cette date de quelques années, — si bien qu'il est naturel de mettre sa mort, comme nous l'avons fait, vers l'an 570 (1).

Saint Magloire, son cousin, lui succéda dans son évêché, dont il se démit au bout de quelques années pour aller vivre dans la solitude, ayant fait consacrer pour son successeur

Saint Budoc, qui, selon la Chronique de Dol de Baudri, fit un pèlerinage à Jérusalem. L'existence de Budoc et de Magloire comme évêques de Dol est formellement attestée par les Actes du dernier et par la tradition immémoriale de l'église de Dol (2).

Saint Leucher succéda à saint Budoc : sous son épiscopat, un incendie éclata dans le monastère de Dol; mais la croix et la crosse de saint Samson, qu'on présenta devant les flammes, les arrê-

(1) V. Lobineau, *Saints de Bretagne*, p. 109; et ci-dessus chap. III § 3, p. 55.

(2) *Vita S. Maglorii*, c. 4 à 11, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B. Sæc. I*, p. 223-225.

tèrent et provoquèrent une grosse pluie qui les éteignit (1).

Tyernmaël dut succéder à Leucher. C'est à lui que sont dédiés les Actes de saint Samsom publiés par Mabillon; or, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (2), ces Actes furent écrits un demi-siècle au plus après la mort du saint, ce qui mettrait l'épiscopat de Tyernmaël vers 620.

Saint Thuriau se vit choisi par Tyernmaël pour le remplacer, d'abord dans le gouvernement du monastère de Dol, et ensuite dans celui de tout le diocèse (3). Rien de plus connu et de mieux attesté par une tradition constante, que l'existence de Thuriau comme évêque de Dol : ses Actes ont été écrits nombre de fois.

Saint Genevée fut aussi évêque de Dol : la tradition officielle de cette église, et le célèbre Baudri, l'un de ses pontifes, l'attestent positivement (4); celui-ci ajoute que, de son temps, la Vie de saint Genevée était conservée à Mantes : elle n'est malheureusement pas venue jusqu'à nous.

Restoald ou plutôt *Rethwal* (ce doit être là la vraie orthographe bretonne), successeur de Genevée selon Baudri et selon la tradition officielle de Dol, qui, dès le ix^e siècle, faisait ce prélat

(1) *Vita S. Samsonis* II, 15, Mabillon, *A. SS. O. S. B. Sæc. I*, p. 185.

(2) Voir la 1^{re} partie de ce *Précis*, Appendice, art. 7, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 112-113.

(3) *Vita S. Thuriavi* ou *Thuriani*, c. 2 et 3, Boll. Juillet, t. III, p. 617. Tyernmaël est appelé là *Tyar-mailus*, et dans la Vie de S. Samson *Tigerinomalus* : ce ne sont que deux variantes du même nom.

(4) Baudri, *Chronique de Dol*, dans la *Vetus Coll. ms. eccl. Nannet.*; cf. D. Morice, *Pr. I*, 753.

contemporain du pape Séverin (1), dont le pontificat ne dura que deux mois, du 28 mai au 1^{er} août 640.

On doit croire que les sept évêques ci-dessus se succédèrent l'un à l'autre sans interruption depuis la mort de saint Samson; mais il n'en est pas de même des suivants.

Armaël, dont l'existence comme évêque de Dol postérieur à Restoald ou Rethwal est attestée par Baudri, dut vivre dans la fin du VII^e siècle ou le commencement du suivant. La tradition officielle de l'église de Dol, qui le mentionne aussi, le confond à tort avec le célèbre saint Armel, dont il a été question au chapitre précédent (2).

Louénan, évêque de Dol, dut vivre dans le courant du VIII^e siècle. C'est de son temps que fut rédigée la Vie encore inédite de saint Samson, insérée aux légendaires de Saint-Serge et de la Couture, transcrite au vol. xxxviii des Blancs-Manteaux, et dont j'ai cité ci-dessus plusieurs passages importants. Cela résulte d'une pièce de vers, placée à la fin de cette Vie dans le manuscrit de la Couture, et que je me propose de publier.

Jumaël ou *Juthmaël*, mentionné comme évêque de Dol par l'antique et officielle tradition de cette église, qui, dès le IX^e siècle, le faisait contemporain du pape Adrien I^{er}, dont le pontificat dura vingt-trois ans, de 772 à 795. Baudri le mentionne aussi. Le nom de cet évêque a été écrit *Juthinaëlus*, *Jumaëlus*, *Junemenus* (3) : ce devait être Jumaël, Judmaël, ou Juthmaël.

(1) Baudri, *Ibid.*; D. Morice, *Pr. I*, 321 et 753.

(2) Baudri, *Ibid.*; D. Morice, *Pr. I*, 753.

(3) Baudri, *Ibid.*; D. Morice, *Pr. I*, 321, 753 et 763.

Enfin le dernier évêque de Dol à nous connu avant la révolution qui prétendit faire de ce siège une métropole, c'est Salacon (1), l'un des prélats déposés en 846-848 par Nominoë pour crime de simonie et aussi pour rendre possible cette révolution.

Ainsi, malgré de nombreuses lacunes, la tradition et les documents de l'histoire nous ont encore transmis, de Samson à Salacon, de 555 à 848, jusqu'à douze noms d'évêques dolois, dont l'existence peut être tenue pour certaine. Je laisse de côté tout ce que le P. Albert y a ajouté sans garantie pour grossir son catalogue. Le nôtre diffère d'ailleurs non-seulement du sien, mais même de celui de dom Morice. Nous l'avons composé avec grand soin, et nous le croyons, au point de vue critique, plus satisfaisant que les autres.

Les sources d'où nous l'avons tiré sont : 1^o les plus anciens Actes de saint Samson, de saint Magloire et de saint Thuriau; 2^o la lettre du pape Nicolas I^{er} à Festinien, archevêque de Dol en 866 (D. Morice, *Pr. I*, 321); 3^o la Chronique ms. de Baudri, qui fut archevêque de Dol de 1107 à 1130 (dans la *Vetus Coll. ms. eccl. Nannet.*); 4^o la liste des premiers évêques de Dol, produite à la fin du XII^e siècle d'après la tradition constante et officielle de cette église, dans le procès avec Tours pour la métropole (D. Morice, *Pr. I*, 753); 5^o enfin, la sentence rendue dans ce procès par le pape Innocent III, en 1199 (Id., *Ibid.*, 763).

Pour plus d'éclaircissements, il faut voir, à l'Appendice de notre 2^e partie, les notes critiques relatives à saint Samson et à ses successeurs jusqu'au IX^e siècle.

(1) D. Morice, *Pr. I*, 332.

§ 8. — Domnonée. — Evêché d'Aleth.

Le diocèse de Dol, tel que l'établit Judual son fondateur, embrassait, nous l'avons vu, toute la Domnonée. L'étendue de ce territoire ne permet pas de douter que les prélats dolois ne se soient aidés d'évêques auxiliaires dans leur administration. Saint Samson, en Grande-Bretagne, avait eu lui-même cette qualité; cette institution lui était donc familière, et d'ailleurs, avec son immense diocèse, il y avait pour lui nécessité forcée d'y recourir. Là-dessus pas de difficulté. Toute la question est de savoir si quelque circonstance spéciale, ou simplement la commodité passant en coutume, ne fit pas attribuer de préférence à ces évêques auxiliaires certaines résidences déterminées, qui par là devinrent des sièges épiscopaux d'un ordre particulier, occupés par des prélats, vicaires ou délégués de l'évêque principal, toujours maître de restreindre ou d'étendre à volonté les bornes de leur juridiction. En cette question nous tenons pour l'affirmative, surtout à cause de l'histoire de l'évêché d'Aleth.

Saint Malo (*Maclovius* ou *Machutus*), qui en fut le premier évêque, débarqua en Armorique au rocher d'Aaron (sur lequel s'élève maintenant la ville de Saint-Malo), de 575 à 580, comme saint Samson achevait ou venait d'achever sa glorieuse carrière. Malo avait déjà le caractère épiscopal; il avait même exercé dans la Cambrie les fonctions d'évêque au pays de Gwent et pris pour sa résidence épiscopale l'antique ville de Gwent-Castel, aujourd'hui Chepstow dans le Monmouthshire. Sur le rocher où il aborda il

trouva un saint, saint Aaron, à la tête d'un monastère, et en face de ce rocher une ville gallo-romaine, Aleth, dont malgré le malheur des temps le commerce était demeuré prospère et les habitants païens, c'est-à-dire apparemment sectateurs du druidisme.

Après quelques années passées près d'Aaron dans les plus austères pratiques de la vie monacale, saint Malo entreprit et accomplit la conversion des habitants de la ville d'Aleth et du pays d'alentour, de 580 à 585 environ. Ces néophytes, on le devine, voulurent à toute force avoir leur apôtre pour pasteur. Malo refusait, il ne voulait point reprendre ce fardeau des fonctions épiscopales, dont il avait eu tant de joie d'être quitte en quittant l'île de Bretagne. Mais il lui fallut céder à la volonté commune du peuple et du prince : car une de ses Vies latines dit positivement que le roi de Domnonée, Judaël, « agissant « du consentement des prêtres et du peuple du « pays, éleva ce saint aux honneurs de l'épiscopat dans la ville d'Aleth (1). » Malo y établit un grand monastère qui fut appelé Lan-Aleth (église ou monastère d'Aleth), et un autre non moins considérable sur le rocher d'Aaron, où ce pieux solitaire venait de mourir.

(1) « In qua urbe Aleta princeps ejusdem patriæ nomine Judelus, ex consensu sacerdotum et habitatorum illius terræ, eum (Machutum) in honorem episcopatus sublimavit. » *Vita S. Machuti* ex *Legendario Majoris Monasterii*, dans D. Morice, *Pr.* I, 192. — D. Morice attribue, on ne sait pourquoi, ces actes à un certain Bili, du IX^e siècle, dont l'existence n'est même pas parfaitement prouvée. Toutefois, ces actes sont anciens; mais le premier paragraphe est évidemment interpolé. Cf. Lobineau, *SS. de Bret.*, p. 127.

On ne dit pas explicitement que l'évêque de Dol (Magloire ou Budoc) fut consulté sur l'établissement de ce siège, quoiqu'il puisse être compris parmi ces *sacerdotes* qui donnèrent leur consentement avant que le roi de Domnonée agit. Mais ce que l'on dit encore moins, ce que l'on ne voit nulle part, c'est que le prince ait attaché au siège d'Aleth un diocèse à limites fixes. Les trois Vies anciennes de saint Malo protestent même, chacune à sa manière, contre une telle supposition.

Celle qu'a publiée dom Mabillon, après avoir raconté la conversion des habitants d'Aleth, porte : « Les ayant donc baptisés et confirmés dans la foi, saint Malo, bon gré mal gré, fut fait évêque de la ville qu'il venait de convertir, et continua de répandre parmi les peuples de la Petite-Bretagne les semences de la foi chrétienne (1). » Ces derniers mots ne conviennent point, assurément, à une mission enfermée dans des limites fixes. Il est vrai qu'ailleurs l'auteur appelle *parochia* le territoire où Malo exerce son ministère (2); mais c'est précisément sous ce nom de *parochia* que la Vie de saint Télo désigne le district confié, en Grande-Bretagne, par un évêque principal à chacun de ses évêques auxiliaires (3).

Les Actes rédigés par Sigebert, au XI^e siècle, sur un original bien plus ancien qu'il fait pro-

(1) « Baptisatis ergo et in fide confirmatis, jam conversæ urbis beatus Maclovius, velit nolit, antistes factus, per populos junioris Britanniae spargit semina doctrinae. » *Vita S. Maclov.*, c. 12, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. I, p. 219.

(2) *Id.* c. 14, *Ibid.* p. 220.

(3) Voir ci-dessus, p. 128.

fession de suivre pied à pied, sont à quelques égards plus explicites. A propos de la cure d'une possédée guérie par Malo, ils disent : « Dans le pays de la ville d'Aleth, dans laquelle saint Malo exerçait sa charge épiscopale, un homme très-noble avait une fille tourmentée du diable : « *In pago urbis Alethæ, in qua antistabat Maclovius* (1), etc. » Notez l'insistance mise par l'auteur à bien marquer que Malo était évêque (*antistabat*) dans la ville et non dans le pays d'Aleth (*in pago urbis in qua* et non *in quo*). Plus loin, Sigebert dit encore : « Un jour que saint Malo parcourait le pays de Bretagne (*Britannicam regionem*) pour y répandre la semence de la parole divine, il « rencontra un pâtre dans un champ (2), etc. » — Ici le territoire où saint Malo exerce son ministère n'est désigné que par ces mots *regio Britannica* : impossible de trouver expression plus vague.

La légende éditée par dom Morice nous donne un renseignement d'un autre genre : on y voit Malo édifier un monastère en un lieu appelé

(1) *Vita S. Maclov.*, c. 16, Surius, Novembre, p. 352.

(2) « Dum aliquando Maclovius Britannicam circumiret regionem, ut in agro dominicæ culturæ semen divini verbi sereret, offendit subulcum in agro... » *Id.* c. 14, *Ibid.* — C'est dans le passage correspondant de la Vie publiée par Mabillon que se trouve le terme *parochia* cité plus haut, ainsi : « Quadam die, dum visitando parochiam viam carperet, invenit secus viam puerum porcos pascentem... » *Vita S. Maclov.*, c. 14; *A. SS. O. S. B.*, Sæc. I, p. 220. — La *parochia* du second texte n'est donc autre chose que la *Britannica regio* du premier.

Raux (1), aujourd'hui Rox-sur-Couesnon ou Rox-Landrieux, deux localités qui depuis la délimitation définitive des diocèses bretons au ix^e siècle ont toujours fait partie de celui de Dol, et qui *a fortiori* en faisaient partie auparavant, puisque ce débournement ne s'opéra (comme nous le dirons) qu'en restreignant le territoire propre de Dol. D'autre part, nous avons vu, en parlant de saint Samson, que les premiers évêques dolois embrassaient dans leur juridiction le canton où s'établit saint Suliac, lequel, au contraire, après la délimitation définitive introduite au ix^e siècle, passa dans le diocèse d'Aleth. — Voilà donc, à l'origine, les évêques d'Aleth qui font leurs fonctions dans un territoire relevant certainement de l'évêché de Dol, tandis que ceux de Dol exercent leur juridiction sur des lieux qui plus tard dépendirent exclusivement d'Aleth : donc à cette époque il n'existait point encore de limite séparative entre le territoire épiscopal d'Aleth et le ressort juridictionnel des prélats de Dol. — Mais nous avons vu pourtant que ceux-ci avaient un diocèse à limites fixes, constitué par le roi domnonéen Judual et embrassant la Domnonée tout entière. Rien ne montre au contraire que le roi, fondateur du siège d'Aleth, lui ait attribué un territoire propre et séparé. D'où il faut conclure que saint Malo et ses premiers successeurs jusqu'au ix^e siècle n'avaient pas, du moins en de-

(1) « S. Machutus ædificans monasterium construxit quod vocatur Raux... Tunc filius Judeli nomine Heloch nequitia iniquitatis perversus nitebatur destruere locum quem sanctus Dei construxerat. » *Vita S. Machuti*, D. Morice, *Pr. I*, 192.

hors de leur ville, de juridiction propre, mais qu'ils exerçaient leur ministère dans une partie de l'immense territoire donné par Judual aux prélats de Dol, par délégation de ces derniers et à titre d'auxiliaires ayant pour siège fixe la ville d'Aleth.

Saint Malo mourut en 627 (1); la tradition et les documents anciens nous ont conservé le souvenir de quelques-uns de ses successeurs antérieurs au ix^e siècle.

Le premier aurait été saint Gurval ou Gudwal — et par contraction saint Goual — venu de l'île de Bretagne, qui succéda immédiatement à Malo, mais se démit de son siège, dit-on, au bout de seize mois, pour aller vivre en ermite dans les bois du Poutrecoët, au lieu où s'éleva depuis le bourg de Guer (2), qu'il quitta ensuite pour se retirer beaucoup plus au Sud, sur la côte du Browerech, dans une île de la lagune d'Etel qui prit de lui le nom de Loc-Goual (ermitage de Goual), aujourd'hui Locoal (3). Malheureusement, nous n'avons de saint Gurval qu'une légende très-courte, du xvi^e siècle tout au plus, à laquelle on ne peut guère s'attacher, du moins pour le détail.

D'après cette légende, Gurval, en quittant le siège d'Aleth, y aurait mis en sa place son archi-

(1) Voyez D. Lobineau, *Saints de Bretagne*, p. 134.

(2) Ch.-l. de c^{on} du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel.

(3) Locoal ou Locoal-Mendon est aujourd'hui une c^{on} du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, c^{on} de Belz. — Sur S. Gurval ou Gudwal, voir Lobineau, *Saints de Bret.*, p. 135-137; Albert Le Grand (2^e édit.), p. 192-194, et édit. Kerdanet, p. 290-292.

diacre Coalfinit, que d'autres nomment Colafin, auquel la tradition donne pour successeur saint Enogat, encore aujourd'hui patron d'une paroisse de son nom située à l'embouchure de la Rance, rive gauche (1).

La Vie ancienne de saint Judicaël nous fait connaître un autre évêque d'Aleth appelé Maëlmon, qui semble avoir eu de fréquents rapports avec ce pieux roi depuis sa retraite au monastère de Gaël ou Saint-Méen. Maëlmon est qualifié dans cette Vie *episcopus Aletis civitatis*, et l'on voit qu'il avait fondé un hospice appelé *xenodochium Maelmonis* dans un lieu dit Talredau, qui ne devait pas être fort éloigné de l'abbaye de Saint-Méen (2). D'après le temps où vivait Judicaël, on doit, ce semble, placer l'épiscopat de Maëlmon vers 650.

Depuis lors jusqu'au ix^e siècle, nous ne trouvons plus un seul nom d'évêque d'Aleth digne d'être pris au sérieux. Car ceux qu'on lit dans Albert ou dans quelques catalogues plus anciens n'offrent aucun caractère d'authenticité.

A la fin du viii^e siècle où au commencement du siècle suivant, nous rencontrons Hélocar, qualifié *episcopus Aletensis* dans un diplôme authentique de Louis-le-Débonnaire, confirmatif d'un autre pareil donné par Charlemagne, et accordant le droit d'immunité à toutes les possessions des

(1) Dans le dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de St-Malo, c^{on} de Pleurtuit.

(2) « Cara in Christo fraternitas conjunxerat S. Judicaelum et beatum Maelmonem, Aletis civitatis episcopum. Qui in Talredau apud xenodochium Maelmonis divinis cultibus, jejunando, vigilando, orando, una mente vacantes, etc. » *Vita ms. S. Judicæli*, Bl.-M^e, xxxviii.

évêques d'Aleth, spécialement à leur maison de Saint-Méen et de Saint-Judicaël à Gaël, et à celle qu'ils avaient dans l'île Saint-Malo, c'est-à-dire sur l'ancien rocher d'Aaron, aujourd'hui Saint-Malo-de-l'Île. Ce diplôme dut être donné en 816 (1), et selon une vieille chronique, Hélocar était déjà évêque en 799 (2).

De son côté, le cartulaire de Redon nous montre, en 833 et 834, un Ermor, évêque dans le Poutrécoët (*episcopus in Poutrécoët*), faisant ses fonctions épiscopales en Augan et en Guillac (3), — en 835, 836, 837, Jarnwalt, « évêque dans la cité d'Aleth » (*episcopus in Aleta civitate*), exerçant les mêmes fonctions en Guillac et en Guer (4), — et enfin Mahen, Main ou Mainon, successeur de Jarnwalt, reconnu pour évêque, de 840 à 846, en Guer et Campénéac (5).

Les lieux où nous voyons ces derniers prélats faire leurs fonctions, le titre d'*episcopus in Poutrécoët*, l'existence d'une maison épiscopale à Gaël sous Hélocar, la résidence de Maëlmon à Talredau, etc., tout tend à nous démontrer que le district confié dès le principe aux soins des évêques d'Aleth par les prélats de Dol s'étendit considérablement vers le Sud, dans cette im-

(1) D. Morice, *Pr. I*, 225-226. Ce diplôme est daté de la ix^e Indiction, ce qui convient à 816.

(2) *Chronicon Britannicum*, an. 799, D. Morice, *Pr. I*, 3.

(3) D. Morice, *Pr. I*, 269 et 271. Augan, c^{on} du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, c^{on} de Guer; — Guillac, mêmes dép. et arr., c^{on} de Josselin.

(4) Id. *Ibid.* 265, 271, et Cartul. de Redon ms. fol. 97 r^o.

(5) Id. *Ibid.* 265 et 272. Campénéac, c^{on} du dép. du Morbihan, c^{on} et arr. de Ploërmel.

mense région forestière et encore à peine peuplée, du Poutrécoët.

Notez aussi la diversité du titre donné à ces évêques, ce qui n'indique point dans leur pouvoir une fixité bien constante. Dans un autre document du VIII^e ou IX^e siècle, on les voit s'intituler eux-mêmes « évêques du monastère de Lan-Aleth (1), » ce qui marque une juridiction enclose dans le monastère et tout au plus dans la ville de Lan-Aleth. Si donc hors de cette cité et hors de leur monastère on les voit exercer le pouvoir épiscopal, ce ne peut être que par délégation des prélats de Dol.

§ 9. Changements survenus au IX^e siècle.

Pour achever cette matière de l'origine des diocèses bretons, il nous faut passer la date qui borne ce *Précis* et faire exceptionnellement une petite excursion dans le IX^e siècle.

Les Bretons avaient été conquis par les lieutenants de Charlemagne en 799. Après plusieurs soulèvements sans résultat, ils engagèrent de nouveau la lutte en 841, sous les ordres d'un habile et vaillant chef, Nominoë. Cette fois, ils furent plus heureux. Battu par eux en plusieurs rencontres, Charles-le-Chauve, roi des Francs, se résigna à traiter en 846 : il reconnut les Bretons indépendants sous l'autorité de Nominoë.

Cette Bretagne indépendante de 846 ne com-

(1) « Divinitatis suffragio Lan-Aletensis monasterii episcopus. » *Pontifical d'Aleth*, ms. de la Biblioth. de Rouen, fol. 181 r^o. Voyez *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IX, p. 130-132.

prenait point encore les pays de Rennes et de Nantes; mais elle embrassait le reste de la péninsule, y compris l'évêché de Vannes tout entier jusqu'à la Vilaine. Sur cette terre affranchie restait cependant une trace vivante et peut-être dangereuse de la domination renversée; c'était plusieurs évêques de race franque, imposés à nos diocèses par Charlemagne ou son fils, et dont le nouveau prince breton redoutait avec raison les menées contre son pouvoir. Comme il songeait aux moyens de les réduire à l'impuissance, le vénéral fondateur de l'abbaye de Redon, saint Convoion, vint à point nommé lui dénoncer le scandale donné au peuple par ces évêques qui, depuis des années, ne conféraient qu'à prix d'argent les Ordres sacrés et se rendaient ainsi coupables du crime de simonie. Le prince somma ces prélats de répondre à cette accusation; ils reconnurent la réalité des faits, en se défendant seulement sur les circonstances et en protestant d'ailleurs qu'ils ne changeraient rien à leur conduite.

En face de cette obstination, Nominoë envoya Convoion à Rome pour demander au Saint-Père la punition des coupables, qui de leur côté y députèrent deux d'entre eux pour présenter leur défense. Saint Convoion vint à Rome dans le courant de 847. Le pape Léon IV (1) reconnut la culpabilité des simoniaques; mais, au lieu de les juger et déposer, comme sans doute Nominoë l'espérait, il déclara que leur condamnation ne pouvait être prononcée que par une assemblée de douze autres évêques. Saint Convoion rapporta

(1) Il succéda au pape Sergius II, mort le 27 janvier 847.

cette réponse en Bretagne dans le courant de février 848. Evidemment le tribunal demandé par Léon IV était impossible à réunir contre nos simoniaques, que les autres prélats francs auraient certainement refusé de juger. Que fit alors Nominoë? Le voici, d'après le récit, d'ailleurs très-hostile, de l'auteur de la Chronique de Nantes.

Il réunit dans le monastère de Redon une grande assemblée de seigneurs et de prélats. Là, il produisit de faux témoins qui accusèrent quatre évêques d'avoir conféré à prix d'argent les Ordres sacrés. Selon la Chronique de Nantes, les quatre accusés furent Susannus évêque de Vannes, Salacon « évêque d'Aleth, » Félix de Corisopit, et Libéral d'Osismor, c'est-à-dire de Léon (1). Intimidés par des menaces de mort, ces quatre évêques confessèrent ce qu'on leur reprochait, déposèrent dans l'assemblée leurs anneaux et leurs crosses, et s'en furent chercher un refuge près de Charles-le-Chauve. « Alors, son attentat consommé, » ajoute la Chronique, et ici nous traduisons, « Nominoë remplaça ces quatre pré-lats par de prétendus évêques (2). Mais, jugeant que les sujets élus par lui ne pourraient avoir la bénédiction du métropolitain de Tours, qui par crainte du roi des Francs refuserait sans doute de les recevoir, il prit un autre parti : des quatre évêchés que renfermait alors la Bretagne il en fit sept, dont il mit l'un dans le

(1) « Adhibuit testes falsissimos pretio conductos adversus Susannum Venetensem, Salaconem Aletemsem, Felicem Corisopitensem, Liberalem Oximensem episcopos. » D. Morice, *Pr. I*, 139-140.

(2) « Pseudo-episcopos constituit loco ipsorum. » Id. *Ibid.* 140.

« monastère de Dol, en lui attribuant la dignité « archiépiscopale. Du monastère de Saint-Brieuc « et de celui de Saint-Tugdual (Tréguier) il fit par-reillement deux évêchés, plaça sur ces nouveaux sièges trois évêques usurpateurs, et laissa « les quatre autres dans les villes où se trou-vaient les anciens sièges épiscopaux. Ayant « ainsi démembré la province de Tours, Nomi-noë assembla ses évêques au monastère de « Dol, où il se fit sacrer roi (1). »

J'ai cité ce texte en entier, parce qu'il donne une idée générale satisfaisante des changements ecclésiastiques improvisés par Nominoë, et surtout des motifs qui le firent agir.

Son but, purement politique, était de détruire les dernières racines de l'influence des Francs en Bretagne et de faire sacrer par l'Eglise sa jeune royauté. Pour cela il fallait se débarrasser des prélats simoniaques. L'impossibilité de les faire déposer dans la forme indiquée par Léon IV poussa Nominoë à employer l'intimidation. L'impossibilité d'obtenir, pour leurs successeurs bretons, la consécration de l'archevêque de Tours, le poussa à se séparer de cette métropole et à

(1) « Cogitans autem (Nomenoius) episcopos quos elegerat a metropolitano Turonensi benedictionem minime posse consequi nec accessum ad eum metu regis habere, ex quatuor episcopatibus septem composuit, quorum apud Dolum monasterium unum constituit, quem archiepiscopum fieri decrevit. Monasterium vero S. Brioci sedem constituit episcopalem; similiter etiam S. Pabu-Tuali. Hos tres usurpatitios episcopos instituit, cæteris quatuor in antiquis urbibus derelictis. Provincia itaque Turonensi ita rescisa, Nomenoius Dolo monasterio suos congregans se in regem ungere fecit. » Id. *Ibid.* 140.

faire de son état une nouvelle province ecclésiastique. La nécessité de relever d'un même coup l'importance de cette nouvelle province et la dignité de son archevêque l'amena à multiplier les évêchés suffragants. Dans ces termes généraux, le récit de la Chronique est juste et vrai; dans le détail il contient quelques erreurs, dont la plus lourde mais aussi la plus flagrante est celle qui touche Dol.

D. Morice a depuis longtemps réfuté de la façon la plus solide ceux qui se fondent sur ce passage pour faire descendre jusqu'au temps de Nominoë l'érection de Dol en évêché. Tout le monde peut lire cette réfutation (1), nous ne la reproduirons pas. Nous citerons seulement deux textes parfaitement authentiques et parfaitement clairs, de l'an 866. Dans l'un, une vingtaine d'évêques gallo-francs, entre lesquels ceux de Nantes et de Tours, assemblés en concile à Soissons, écrivent au pape Nicolas I^{er} : « Plus d'une fois déjà nous avons entretenu la sainte Église Romaine des évêques témérairement chassés par les Bretons, et dont plusieurs vivent encore quelque exilés, savoir Salacon, évêque de Dol, dont les Bretons prétendent contre tout droit que le siège est une métropole, et aussi Susannus, évêque de Vannes (2). » — Ainsi ce Salacon, que

(1) *Hist. de Bret.*, t. II, au Catal. des évêques, p. LI et LII.

(2) « De episcopis autem ab eisdem (Britonibus) temere et irreverenter ejectis, id est, de Salacone Dolense, adhuc quidem licet expulso superstite, cui loco se jactitant eisdem metropolim contra fas habere... [et de] Susanno Venetensi adhuc superstite... frequens ad sanctam Romanam Ecclesiam processit mentio, cum adhuc ipsi exules

la Chronique fait évêque d'Aleth, l'était de Dol; et par conséquent l'évêché de Dol existait avant Nominoë.

Cette même année 866, le pape Nicolas I^{er} était en correspondance avec Festinien, détenteur du siège de Salacon, et qui se disait lui-même archevêque de Dol. Il avait demandé au Pape le pallium, appuyant sa demande, entre autres, de ce que deux de ses prédécesseurs, Restoald ou Rethwal et Juthmaël, l'avaient jadis obtenu des papes Séverin (en 640) et Adrien I^{er} (de 772 à 795). Évidemment, si l'érection de Dol en évêché n'eût daté que de 848, le Pape aurait répondu : Vous vous moquez de moi; votre siège n'a pas vingt ans d'existence, et vous venez me parler de soi-disant prédécesseurs qui eussent vécu il y a deux siècles! — Au lieu de cela, le Pape lui répond : « J'ai feuilleté les actes des pontifes Séverin et Adrien, sans pouvoir rien découvrir de ce que vous me dites. » Mais loin d'ajouter que l'évêché de Dol n'existait pas encore en ce temps-là, il avoue que l'épiscopat de Restoald est prouvé par les registres de l'Église Romaine (1), et dans une autre lettre il dit de l'évêque Festinien lui-même « qu'il gouverne l'église de saint Sam-

demorentur. » *Lettre des évêques du concile de Soissons au pape Nicolas I^{er}*, dans D. Morice, *Pr. I*, 322.

(1) « Scripsistis præterea nobis ut hujus Romanæ sanctæ Ecclesiæ præsul Severinus Restoaldum, decessorem vestrum, sicut in nostris legitur gestis, in archiepiscopum consecrasset, et Adrianus cuidam Juthmaelo pallium dedisset : sed nos, utrorumque gestis revolutis, nihil in eis super his penitus valuimus reperire. » *Lettre de Nicolas I^{er} à Festinien*, en 866, dans D. Morice, *Pr. I*, 321.

« son (1), » — donnant ainsi très-clairement à l'église épiscopale de Dol ce saint même pour fondateur.

Telle était donc la croyance constante du ix^e siècle, conforme d'ailleurs aux documents que nous avons cités ci-dessus (au § 7); et en la contredisant, la Chronique de Nantes se trompe manifestement. Y a-t-il beaucoup à s'en étonner? Non. L'autorité de cette Chronique est pourtant, en général, fort respectable, et il n'y a pas lieu de douter qu'elle n'ait été composée sur des documents du ix^e siècle; mais, dans sa forme présente, sa rédaction ne remonte pas au-delà du x^e, tout le monde l'avoue. En outre, elle fait paraître contre Nominoë une haine passionnée, qui éclate presque à chaque ligne. Comment s'étonner dès lors qu'elle contienne à son sujet quelques erreurs (2)?

(1) En 865, Nicolas I^{er} écrit à Salomon, roi de Bretagne : « Deprecamini nos ut pallium fratri et coepiscopo nostro Festiniano, qui ecclesie sancti Samsonis praeesse dignoscitur, dirigamus. » D. Morice, *Ibid.* 318.

(2) Ce qui étonne, c'est que de bons esprits se laissent encore prendre à ces erreurs, réfutées depuis plus d'un siècle par D. Morice. MM. Geslin et de Barthélemy, dans l'introduction du t. I^{er} de leur *Diocèse de Saint-Brieuc* (p. L), après avoir cité le texte de la Vie de S. Samson où l'on voit le roi Judual mettre toute la Domnonée sous le ressort épiscopal de Dol, rapportent la conclusion que j'en avais dès lors tirée, et ajoutent : « Cette manière de voir est complètement contredite par la Chronique de Nantes. » Soit; mais aussi cette Chronique, rédigée seulement au xi^e siècle, est complètement contredite par l'authentique témoignage des papes et des évêques du ix^e, ce qui rend toute sa valeur à la manière de voir qu'elle contredit, et ruine entièrement le système de mes honorables contradicteurs.

On y en trouve d'autres, en effet, dans ce passage même, celle par exemple qui consiste à charger Nominoë d'avoir usé de violence et de faux témoignages pour tirer l'aveu des simoniaques, — alors qu'un auteur du ix^e siècle, disciple et biographe de saint Convoion, affirme positivement qu'ils avouèrent d'eux-mêmes, et devant Nominoë et devant le Pape, avoir reçu des présents de ceux à qui ils conféraient les Ordres, en se retranchant simplement dans de certaines distinctions ou dans leur ignorance des canons (1).

Sans plus insister, notons : 1^o que les changements accomplis par Nominoë dans l'ordre des circonscriptions ecclésiastiques portèrent exclusivement sur le territoire domnonéen; 2^o que leur résultat fut de transformer l'état antérieur, tel que nous l'avons décrit dans les trois paragraphes précédents (ci-dessus §§ 6, 7, 8), en celui qui continua de subsister jusqu'à la Révolution, sauf toutefois la dignité métropolitaine définitivement perdue par Dol à la fin du xii^e siècle; 3^o enfin, que les évêques gallo-francs et les papes du ix^e siècle, qui condamnèrent constamment comme irrégulières les dépositions des quatre évêques simoniaques et l'érection de Dol en métropole, ne firent pas entendre un seul mot de blâme contre l'établissement des nouveaux évêchés et des nouvelles circonscriptions épiscopales décrété en 848 par Nominoë (2).

(1) Actes des Saints de l'abbaye de Redon, l. II, c. 10, dans D. Morice, *Pr.* I, 252 et 253.

(2) Pour s'en convaincre, il suffit de relire les documents authentiques relatifs à cette affaire, imprimés dans D. Morice, *Pr.* I, 289-293, 309-314, 316-323, 324-328, 333-334, 347 et 395-96.

Ces trois points, que nul ne conteste, étant pris pour constants, reste à rechercher comment Nominoë procéda pour établir ces circonscriptions.

Deux hypothèses seulement sont possibles :

Ou Nominoë (1) tailla en plein drap et traça arbitrairement les nouvelles circonscriptions;

Ou, au contraire, il tint compte d'un état de choses antérieur introduit par la coutume, qu'il régularisa par une loi; en un mot, il se borna à ériger cette coutume ancienne, mais qui pouvait être changée, en un droit fixe et définitif.

La première hypothèse s'accorde seule avec le nouveau système récemment inauguré, qui n'admet en Domnonée avant 848 que des abbés-évêques. Car la puissance épiscopale de chacun de ces abbés étant forcément bornée à son monastère et à ses possessions propres, qui ne pouvaient former que de petits cantons comparées à l'étendue de la Domnonée entière, il suit de là que la généralité de ce territoire aurait été sans évêque et, comme on a dit plus tard, *nullius diocesis*. Dans ce cas, la première idée de Nominoë, voulant fonder en Bretagne une métropole, eût dû être de donner ce titre, non à l'un de ces monastères sans nulle racine dans le passé comme sièges épiscopaux et dont Tours eût pu sans peine ruiner les prétentions, mais à l'une de ces villes, Vannes ou Corisopit par exemple, que les partisans eux-mêmes des abbés-évêques admet-

(1) Quand on parle ici de Nominoë, il s'agit, bien entendu, de Nominoë assisté des principaux de la nation, prélats, prêtres et seigneurs, réunis en assemblée à Redon en 848, comme le constate la Chronique de Nantes elle-même; il s'agit de Nominoë agissant par les avis et avec le concours de cette assemblée.

tent comme ayant été de vrais évêchés longtemps avant le ix^e siècle. Pourtant, dans ce nouveau système, Nominoë eût fait tout le contraire. Étrange bévue imputée au sage et puissant génie du fondateur de la monarchie bretonne. Passons.

Mais si Nominoë pose sa métropole en un lieu qui n'était même pas avant 848 un siège d'évêché, du moins il peut à son gré disposer de la Domnonée entière : il y va tailler pour Dol un beau et vaste diocèse dont l'ampleur seule suffira pour donner au métropolitain improvisé le premier rang d'importance entre les évêques bretons : par là il suppléera quelque peu à l'absence par trop complète du prestige traditionnel, et sous un point de vue au moins il assurera au nouvel archevêque une prépondérance incontestable sur tous ses suffragants. — Eh bien ! non, il n'en est rien, et c'est le contraire qui a lieu.

Tout le monde connaît en effet le diocèse de Dol, tel qu'il sortit des mains de Nominoë. C'était, personne ne l'ignore, le moindre et le plus difforme de tous nos diocèses bretons. Il avait un peu moins de cent paroisses, dont une moitié à peine entourait la ville épiscopale, et le reste semé, dispersé de droite et de gauche par petits groupes dans l'intérieur des autres diocèses domnonéens (sauf trois paroisses égarées dans celui de Rennes) formait ainsi ce qu'on appelait les enclaves de Dol.

Ce n'est pas une simple bévue que l'on prêterait là à Nominoë, mais une absurdité vérifiable. De bonne foi, comment admettre que ce grand roi, dont le génie luit comme un phare sur toute notre histoire, voulant créer en Bre-

tagne une métropole, s'y soit pris aussi maladroitement?

La première hypothèse ainsi ruinée par ses propres conséquences, voyons si la seconde sera plus heureuse.

Un premier préjugé en sa faveur, c'est justement la mauvaise et chétive conformation du diocèse de Dol. Si Nominoë se contenta pour sa nouvelle métropole d'un diocèse si rachitique et si mal venu, on n'en peut trouver qu'une cause : c'est qu'il ne se crut pas libre de lui en attribuer un plus important; c'est qu'il voulut tenir compte d'un état de choses antérieur et d'habitudes séculaires dont le respect pouvait seul donner à son œuvre quelques chances de durée.

Mais quelles pouvaient être ces habitudes, cet état antérieur? Après ce que nous avons dit dans ce chapitre (particulièrement aux §§ 2, 6, 7, 8), il ne me semble pas impossible d'en donner idée.

Judual ayant, comme on sait, soumis la Domnonée tout entière à la juridiction des évêques de Dol, l'immense étendue d'un tel diocèse força ceux-ci d'employer habituellement dans leur administration ces évêques auxiliaires, si fort usités d'ailleurs dans l'Eglise bretonne. Sans doute le nombre de ces auxiliaires, leur résidence, les arrondissements confiés aux soins de chacun d'eux furent variables dans l'origine; toutefois, l'importance et la renommée des grands monastères fondés à la Vallée-Double, à Trécor et à Aleth, par saint Briec, saint Tugdual et saint Malo, durent le plus souvent déterminer les évêques-vicaires à se fixer en ces trois lieux. Pour Aleth, cela est certain. On peut croire de même que les arrondissements attribués à cha-

cun des auxiliaires, quoique variables de leur nature au gré de l'évêque de Dol, acquirent peu à peu par la coutume une fixité qui n'était point de leur essence. Cela est encore à peu près certain, au moins depuis Hélocar, pour les prélats auxiliaires d'Aleth. Et si cela se fit à Aleth, pourquoi non dans le reste de la Domnonée, spécialement à Saint-Briec et à Tréguier? Il est évident aussi qu'en dehors, peut-être même à l'intérieur des territoires ainsi assignés à chacun de ses vicaires épiscopaux, l'évêque de Dol dut en réserver aussi, dont il garda en ses mains l'administration directe.

Ainsi en l'an 848, et probablement depuis plus de deux siècles, la Domnonée était, selon nous, divisée en trois grands arrondissements, gouvernés, sous l'autorité des prélats de Dol, par trois évêques auxiliaires en résidence à Tréguier, Saint-Briec, Aleth. Un dernier arrondissement, le moins étendu de tous, entourait la ville de Dol : c'est celui que gouvernait immédiatement l'évêque principal. Il gouvernait aussi de la même sorte un assez grand nombre de petits cantons semés çà et là en plein milieu de chacun des grands territoires confiés aux évêques-vicaires. Ces enclaves, du moins pour la plupart, n'étaient autres que les nombreux domaines ou *dicumbitiones* donnés en toute propriété par Judual à l'église et au monastère de saint Samson. — Que les évêques de Dol aient retenu sous leur administration directe la moindre des subdivisions de leur vaste diocèse, il n'y a rien là d'étonnant. En agissant ainsi, ils ne diminuaient point leur autorité, qui continuait de s'exercer dans la Domnonée entière par l'organe de ces évêques délégués, sur qui ceux de Dol gardaient

tous leurs droits : ils ne faisaient que diminuer leurs embarras.

Si l'on admet ces données, tout s'explique sans peine.

Quand Nominoë voulut créer en Bretagne un métropolitain, il n'eut pas à hésiter : il donna ce titre à l'évêque de Dol, non-seulement parce qu'il possédait jusque-là le plus vaste et le plus important des diocèses bretons, mais aussi parce qu'il était déjà, à l'égard de ses évêques auxiliaires, un métropolitain au petit pied. Pour faire réussir cette entreprise, Nominoë comprit bien qu'il ne fallait froisser, en Bretagne du moins, aucun intérêt, aucune tradition, aucune habitude acquise, mais gagner au contraire à son dessein, par de nouveaux avantages, le plus de partisans possible. C'est pourquoi il conserva et il érigea en diocèses fixes et réguliers les arrondissements territoriaux où les évêques résidant à Saint-Brieuc, à Tréguier et à Aleth, n'avaient exercé jusqu'à ce moment qu'une puissance déléguée. Par là, le nouvel archevêque eut de suite trois suffragants, dont la soumission dévouée lui fut acquise autant par intérêt que par habitude, et dont l'exemple entraîna nécessairement l'adhésion des trois autres sièges, Vannes, Léon, Cornouaille. Il est vrai aussi que, par cette mesure, l'évêque de Dol vit son diocèse propre étrangement restreint; mais il trouva une compensation plus que suffisante dans l'extension de sa suprématie métropolitaine sur toute la Bretagne (1), et

(1) C'est-à-dire, bien entendu, sur toute la partie de notre péninsule formant les états de Nominoë, qui ne comprenaient encore ni Nantes ni Rennes. Aussi ces deux derniers évêchés ne durent-ils jamais entrer dans la nou-

dans les honneurs sans pair rendus à son nouveau titre.

Par cette mesure, Nominoë obtint un autre résultat. Il ramena le gouvernement ecclésiastique de la Domnonée à une forme meilleure et bien plus en harmonie avec la discipline usitée dans le reste des Gaules. Aussi l'Eglise gallo-franque, qui poursuivait de ses attaques réitérées la nouvelle métropole, approuva par son silence les nouveaux évêchés, les nouvelles circonscriptions. La métropole schismatique sombra, les nouveaux diocèses restèrent. Dans ce qu'elle avait de légitime et sans doute de plus utile, l'œuvre de Nominé se maintint jusqu'en 1789.

L'hypothèse que nous offrons rend donc raison de tout. Elle doit être vraie parce qu'elle explique tout clairement, logiquement. Elle est plus qu'une hypothèse, puisqu'elle a pour s'appuyer plus d'un commencement de preuve, puisqu'elle s'accorde avec tous les textes historiques et qu'elle les accorde entre eux, — sauf, bien entendu, cette ligne de la Chronique de Nantes démentie par des textes authentiques (1).

Dira-t-on que cette Chronique nous contredit de plus sur un autre point en représentant le siège épiscopal d'Aleth comme antérieur à l'an

velle province ecclésiastique irrégulièrement fondée ne 848. J'ai dit, ou du moins l'on m'a fait dire le contraire dans les procès-verbaux imprimés du Congrès Breton de 1852 (*Bulletin archéol. de l'Association Bretonne*, t. IV, 1^{re} partie, p. 160). En tout cas, c'est une erreur.

(1) La méprise du rédacteur de cette chronique s'explique d'ailleurs facilement : il a pris tout simplement l'érection du siège de Dol en métropole pour l'érection primitive du siège épiscopal.

848? Mais outre que la Chronique ne pouvait pas parler autrement puisqu'elle fait à tort de Salacon un évêque d'Aleth, nous admettons sans détour (et nous l'avons déjà dit) l'existence du titre épiscopal d'Aleth bien longtemps avant Nominoë. Il fut établi par Judhaël, roi de Domnonée, vers 580, confirmé plus tard par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Mais ce titre emportait-il la création d'un diocèse propre et indépendant? Non, puisque les titulaires se qualifiaient eux-mêmes simplement, aux *viii^e* et *ix^e* siècles, « évêques du monastère de Lan-Aleth. » Judhaël et Charlemagne n'avaient donc fondé autre chose qu'un abbé-évêque (c'est là qu'il est à propos d'en reconnaître un), ayant juridiction propre dans son monastère, dans les possessions qui en dépendaient, peut-être aussi dans la ville où il résidait. Mais, à coup sûr, c'était tout. Au delà, si, comme nous le savons, il exerçait les fonctions épiscopales, ce ne pouvait être que par délégation des évêques de Dol. Avant 848, les évêques d'Aleth avaient donc un titre, mais pas de diocèse propre. Nominoë créa le diocèse et non le titre. C'est tout ce que nous avons dit, et cela ne contredit nullement la Chronique de Nantes.

Quant à cette contradiction, si forte en apparence, — le choix de Dol pour métropole et la singulière exiguité du diocèse propre à cette métropole, — notre hypothèse, on l'a vu, la résout sans peine.

Elle explique aussi naturellement l'origine de ces fameuses *enclaves de Dol*.

Considérons d'abord celles comprises dans la partie de la Bretagne soumise à Nominoë en 848. Ces enclaves formaient ensemble, au moment de

la Révolution, quarante-deux paroisses et sept trèves, toutes situées dans les limites de l'ancienne Domnonée, à une seule exception près, Locqué-nolé, petite paroisse placée sur la rive gauche de la rivière de Morlaix, du côté de Léon, mais encore pourtant sur l'extrême limite de Léon et de Tréguier. Un tel fait ne peut être l'œuvre du hasard. L'origine de ces enclaves remonte évidemment aux rois de Domnonée. Locqué-nolé n'est pas même un embarras, quand on songe que les princes domnonéens exercèrent pendant un temps une sorte de suzeraineté sur le Léon.

— Or justement nous voyons, dans la Vie manuscrite de saint Samson, que le roi Judual lui donna en toute propriété, pour la dotation de l'église de Dol, un grand nombre de domaines (*dicumbitiones*) : exemple qui, sans aucun doute, fut suivi par plus d'un des successeurs de Judual. Par convenance autant que par intérêt, il est clair que les évêques de Dol ne pouvaient s'en fier qu'à eux-mêmes de l'administration directe des biens de leur église, même quand ils étaient situés dans l'un ou l'autre des arrondissements confiés au gouvernement de leurs auxiliaires. Nominoë trouva les choses en cet état; et comme il se borna à consacrer d'une façon définitive les habitudes déjà existantes dans le gouvernement ecclésiastique de la Domnonée, il laissa sous la juridiction diocésaine du nouvel archevêque tout ce que l'évêque de Dol avait jusque-là retenu sous son administration directe, — y compris, par conséquent, les *dicumbitiones* enclavées dans les trois nouveaux diocèses. Voilà pour les enclaves de Domnonée, — dont l'existence, comme on voit, fut une suite toute naturelle de l'organisation primitive de l'évêché de Dol.

Quant aux enclaves situées dans le diocèse de Rennes, formant trois paroisses — Rimou, Saint-Rémi-du-Plain et la Fontenelle (1) — et à celles comprises dans les limites du diocèse de Rouen, qui en formaient quatre (2), elles provenaient des donations du roi Childebart I^{er}; la Vie de saint Samson le dit formellement, et ce fut sans doute pour mieux marquer son extrême révérence envers ce saint que le roi mit sous sa juridiction spirituelle et celle de ses successeurs les domaines temporels qu'il lui donnait.

§. 10. — Conclusion.

Ce chapitre semblera peut-être un peu long pour un *Précis*. Mais dans une matière si importante, et qui nulle part n'a été traitée d'ensemble avec la critique et l'attention qu'elle requiert, il nous a paru indispensable d'exposer directement au lecteur, sans détour ni réticence, le témoignage de nos traditions les plus anciennes et les plus autorisées. Ce témoignage, on l'a vu, a ses lacunes; si nous avons tenté de les remplir au moyen d'une induction légitime, ce n'a été qu'en imposant pour première loi à notre hypothèse l'obligation de s'accorder avec tous les faits et tous les textes authentiques.

La conclusion générale, ou si l'on veut la doctrine de tout ce chapitre, peut s'écrire maintenant en quelques lignes, qui ne seront peut-être

(1) Ce sont auj. trois cnes du dép. d'Ille-et-Vil., arr. de Fougères, con d'Antrain.

(2) St-Samson-sur-Risle, St-Samson-de-la-Roque, Conteville et le Marais-Vernier.

pas inutiles pour bien fixer dans l'esprit l'ordre des idées.

1^o Les Bretons émigrés amenèrent avec eux de l'île, des évêques, qui d'abord et pendant un certain temps plus ou moins long les régèrent en qualité d'évêques régionnaires ou missionnaires, sans aucune institution de sièges épiscopaux ni de diocèses fixes; tels furent notamment, en Domnonée, saint Brieuc et saint Tugdual.

2^o L'établissement civil des Bretons en Armorique, en se régularisant, amena tout naturellement la régularisation de leur établissement ecclésiastique, c'est-à-dire l'institution de sièges épiscopaux et de diocèses fixes.

3^o Comme les limites des anciennes cités gallo-romaines étaient tombées en oubli sur le sol occupé par les Bretons, ce n'est point sur elles qu'ils formèrent leurs évêchés, mais sur les nouvelles principautés qu'eux-mêmes avaient établies en Armorique. Ainsi, le royaume de Cornouaille forma un diocèse, fondé vers 495; le comté de Léon un autre, vers 535; la Domnonée un troisième, dont le siège fut Dol, vers l'an 555. Les Bretons de Browerech acceptèrent l'autorité des évêques de Vannes, en tâchant de remplir ce siège de prélats de leur race.

4^o Fidèles à une coutume nationale de l'Eglise bretonne parfaitement constatée en Grande-Bretagne, les titulaires des trois sièges bretons de Dol, Léon et Cornouaille, usèrent d'abord d'évêques auxiliaires. Mais l'étendue de ces deux derniers diocèses ne rendant point nécessaire l'emploi de ce rouage, d'ailleurs assez peu conforme à la discipline de l'Eglise des Gaules, il s'effaça peu à peu en Cornouaille et en Léon, au point qu'on n'y en trouve plus trace au ix^e siècle.

5^o En Domnonée, au contraire, la nécessité le maintint, et la coutume imprima à son mécanisme une régularité étrangère à son essence. L'évêque titulaire de Dol eut trois évêques auxiliaires, résidant habituellement dans les monastères d'Aleth, de Tréguier et de Saint-Brieuc. A chacun de ses auxiliaires il affecta un arrondissement séparé, dont la délimitation ne changea guère; lui-même il en retint un quatrième pour l'administrer directement, ainsi que les nombreux domaines de l'église de Dol semés dans les trois autres arrondissements.

6^o Nominoë saisit les choses en cet état : de chacun des quatre arrondissements ou subdivisions administratives du vaste évêché dolois il fit un diocèse fixe et indépendant, en ayant bien soin de mettre ou de laisser sous la juridiction propre de chacun des quatre prélats tout ce dont celui-ci avait eu jusqu'à présent l'administration directe.

7^o De plus, il fit de Dol la métropole de tout son État. Innovation complète, il faut le dire, sans précédent et sans racine dans le passé, car le prétendu archiépiscopat de saint Samson, tant en Armorique qu'en Grande-Bretagne, est une fable au-dessous de toute discussion. Avant 848, jamais les évêques bretons du continent ne concurrent d'autre métropolitain que celui de Tours. Ils purent bien ne pas lui être toujours fort dociles, défendre contre lui plus d'une fois leurs préjugés nationaux (1); mais, avec tout cela, pas

(1) Voir à l'Appendice la note concernant les rapports de l'Eglise bretonne avec les évêques de Tours avant le ix^e siècle.

trace avant 848 de la prétention d'avoir en Armorique une métropole bretonne.

8^o Reste à dire un dernier mot des abbés-évêques et des évêques-abbés. Nous les admettons sans peine, les uns et les autres, sous le simple bénéfice d'une distinction nécessaire. — Si l'on veut appeler évêques-abbés des prélats ayant un diocèse propre et dans ce diocèse la plénitude de la juridiction ordinaire, mais qui se trouvent en même temps chefs d'un monastère placé près de leur cathédrale, alors nos anciens évêques de Dol, de Cornouaille et de Léon étaient des évêques-abbés; toutefois ils pouvaient, comme on l'a vu, résigner le gouvernement de leur monastère en conservant celui de leur diocèse et réciproquement. — Tout au contraire, les abbés-évêques n'avaient pas de diocèse, mais seulement une juridiction d'exception, restreinte à leur abbaye et à ses dépendances immédiates. Par exemple, ils pouvaient être choisis pour auxiliaires par un évêque titulaire, et à ce titre exercer par délégation les fonctions épiscopales dans un territoire plus ou moins vaste. Telle était certainement la situation des évêques d'Aleth avant 848, et très-probablement celle des deux autres auxiliaires de l'évêque de Dol, en résidence à Tréguier et à Saint-Brieuc.

Ainsi, on le voit, notre opinion se prête sans peine à admettre tout ce qu'il peut y avoir de vrai et de fondé dans celle de nos adversaires.

VII.

La Marche franco-bretonne du V^e au IX^e siècle.

§ 1^{er}. — V^e siècle.

Le pays désigné avant le IX^e siècle sous le nom de Limite bretonne ou Marche de Bretagne (1) comprenait les diocèses de Rennes et de Nantes et la partie orientale de celui de Vannes qui n'était point encore occupée d'une manière stable par les Bretons.

L'histoire de cette contrée du V^e siècle au IX^e ne présente ni un grand nombre d'événements ni difficulté critique de quelque importance. Ainsi nous n'aurons ici qu'à en reproduire sommairement les traits caractéristiques.

En 409, quand toutes les cités armoricaines comprises entre la Loire, la Seine et l'Océan se détachèrent de l'Empire pour résister plus efficacement aux invasions barbares, les cinq cités gallo-romaines de notre péninsule entrèrent dans cette confédération, dont elles partagèrent toutes les fortunes sans aucun accident particulier jusque vers 460 ou 465.

On sait que la nouvelle confédération eut longtemps à se défendre contre l'Empire lui-même, qui prétendait remettre sous le joug des sujets qu'il était incapable de protéger. Les expéditions d'Exupérantius, de Litorius et de Majorien,

(1) « *Britannorum limitem* » *Fredegarii Chronicon* an. 600.; — « *Britannici limitis* » *Eginhardi Vita Caroli Magni*, c. 9; — « *Marca Britannicæ* » *Annal. Franc. Loisel*, an. 799.

en 416, 439 et 445, marquent les principaux épisodes de cette lutte. En 448, l'Empire à bout de voie eut l'idée de faire déchirer les séparatistes par une féroce tribu d'Alains : heureusement le chef de cette horde, plus humain qu'Aétius, céda et s'arrêta devant l'intervention de l'illustre évêque d'Auxerre, saint Germain. Trois ans plus tard, tout était changé; Attila envahissait les Gaules, et Aétius implorait contre lui l'appui des cités armoricaines, dont les troupes prirent bravement part à la grande victoire des Champs Catalauniques en 451. Depuis lors la confédération demeura alliée de l'Empire.

En 460 commencèrent les émigrations bretonnes, qui devaient modifier profondément l'état de trois des cités de notre péninsule. Très-peu de temps après leur commencement, en 465, fut fondé, comme nous l'avons déjà dit, l'évêché de Vannes. A cette occasion, un concile fut assemblé en cette ville. Dans les canons qu'il nous a laissés, quelques-uns portent la trace des événements du temps. Le 15^e prescrit énergiquement l'unité de liturgie et de psalmodie dans toute la province de Tours (1) : les Bretons faisaient déjà dissonance. Le 6^e et le 7^e sont dirigés contre les moines voyageurs et contre ceux qui se retiraient en des ermitages sans l'expresse licence de leurs abbés : deux traits assez propres aux moines bretons. Le 8^e, défendant aux abbés de gouverner à la fois plusieurs monastères, leur permet d'établir dans les villes des refuges pour leurs moines en cas d'incursions des ennemis (2).

(1) D. Morice, *Pr.* I, 184.

(2) Id. *Ibid.*, 183.

Ce dernier canon sent les barbares, non les Bretons.

Chacune des cités armoricaines était alors gouvernée le plus ordinairement par son évêque, parfois par quelque petit despote éclos dans la corruption des institutions romaines, comme par exemple cet Eusebius de Vannes dont on a parlé ailleurs (1).

Cependant l'Empire s'affaissait de plus en plus; déjà ses héritiers étaient dans la Gaule; Clovis régnait, mais il n'était pas encore chrétien. Même après sa victoire de Soissons, les cités armoricaines refusèrent de reconnaître sa puissance et lui résistèrent avec succès. Mais la conversion de Clovis en 496 les gagna : elles acceptèrent le traité avantageux qu'il leur proposait, reconnurent d'elles-mêmes sa puissance et devinrent ainsi l'une des plus importantes pièces de son état. Ce traité mémorable fut conclu en 497; Procope nous en a gardé le souvenir (2). Quelques auteurs ont soutenu que les Bretons établis en Armorique étaient compris dans cette convention. En réalité il n'en fut rien; nous le montrerons ci-dessous au chapitre IX. Au contraire, c'est à ce moment que les destinées des cités de notre péninsule se divisent, pour ne se réunir plus qu'au milieu du ix^e siècle. Le territoire occupé par les émigrés conserve, sous les chefs bretons, cette existence propre et indépendante que nous avons essayé de décrire dans le chapitre précédent. Les dio-

(1) Voyez la 1^{re} partie de ce *Précis*, chap. VI et art. 4 de l'Appendice, et la 2^e partie, chap. I, § 3, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 48-49 et 97-99, et dans celui de cette année, ci-dessus p. 15-16.

(2) Procope, *Guerre des Goths*, I, 12.

cèses de Rennes, de Nantes et une petite partie de celui de Vannes passent sous la domination des Mérovingiens.

Dans chacune de ces villes, du moins dans les deux premières, il dut y avoir depuis lors un comte gouvernant au nom du roi. Mais le plus souvent, malgré la présence de ce fonctionnaire, la première autorité c'était l'évêque. Nantes et Rennes eurent l'une et l'autre, aux v^e et vi^e siècles, plusieurs grands évêques, entre lesquels se distinguent d'abord saint Melaine et saint Félix.

§ 2. — VI^e siècle.

Saint Melaine, né dans le pays de Vannes, à Plaz (1), où il avait fondé un monastère, fut désigné pour occuper le siège de Rennes par l'évêque même de cette ville, saint Amand, à son lit de mort. Tiré malgré lui de sa solitude par le peuple et le clergé, il montra dans l'exercice de sa charge des talents non moins rares que ses vertus. On a vu ailleurs son zèle à convertir les païens, ses relations avec le roi Eusebius (2). Il en eut aussi avec un roi autrement puissant et imposant que le tyranneau des Vénètes, avec Clovis.

« Ce prince l'ayant connu (dit la Vie originaire de saint Melaine), fit de lui un de ses principaux conseillers. Par ses conseils, il bâtit nombre d'églises, en fit relever beaucoup d'autres de leurs

(1) Auj. le village de Placet, en la c^{ne} de Brains, com et arr. de Redon, dép. d'Ille-et-Vilaine.

(2) Voyez l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 40-42, 97-98, et celui de cette année, p. 16.

ruines, et fonda libéralement plusieurs monastères. Par ses conseils, il sustenta largement les pauvres et traita avec respect, quelle que fût leur condition, tous les serviteurs de Dieu. Par ses conseils, il rendit aux peuples une justice exacte, et travailla de son mieux au progrès de la religion. Enfin ce roi ayant convoqué à Orléans un concile composé de trente-deux évêques, saint Melaine, selon la préface même de ce concile, brilla comme le vaillant porte-enseigne de cette assemblée, tant en repoussant les objections de tous les hérétiques qu'en établissant les dogmes sacrés de l'Eglise (1). »

Après un long et glorieux épiscopat, saint Melaine mourut à Plaz environ l'an 530. Son corps, convoyé triomphalement sur la Vilaine, fut inhumé dans sa ville épiscopale, et les Rennais sur sa tombe érigèrent une splendide basilique (2), première origine de l'abbaye qui porta son nom.

Nantes, à la même époque (vers 530), avait un évêque, Eumère, dont un contemporain, le prêtre et poète Fortunat, a célébré les vertus (3). Mais Eumère n'était que l'aurore qui précède le soleil. Le soleil, c'est saint Félix, pour qui Fortunat épuise toutes les formules de la louange, et qui pour nous reste encore, après ce déluge d'hyperboles, une belle figure historique.

Né en Aquitaine d'une des plus illustres races de la Gaule, successeur d'Eumère en 550 sur le siège épiscopal de Nantes, il y soutint noblement la tradition de ces grands évêques gallo-romains qu'on avait vus, aux deux siècles précédents,

(1) *Vita S. Melanii*, c. 6 et 7, Boll. Janvier, I, p. 329.

(2) Grégoire de Tours, *Gloria confessorum*, c. 55.

(3) Fortunat, *Miscellanea*, IV, 1.

allier dans une mesure si aimable, si digne, si harmonieuse, le génie et la politesse de Rome aux plus hautes vertus chrétiennes.

Son premier acte fut tout chrétien. Il obtint par ses prières la vie de Macliau, alors prisonnier de son propre frère Conober, comte de Browerech, qui le voulait faire mettre à mort (en 550). On a vu plus haut (ci-dessus chap. III § 2) comme Macliau répondit mal, par la suite, à l'intérêt que lui avait montré Félix. Aussi celui-ci tourna-t-il dorénavant toute sa sollicitude sur son peuple, son diocèse et son église. Eumère avait commencé à construire une cathédrale, dont le bâtiment était fort avancé (1). Restait à l'achever et le décorer. Félix y mit tout son soin. D'après la description qu'en donne Fortunat, c'était un vaste temple à trois nefs, au centre duquel s'élevait une tour carrée, portée sur voûtes et couronnée d'une coupole. Le toit, d'étain poli, brillait au soleil comme de l'argent. On voyait à l'intérieur trois autels : le principal dédié aux apôtres saint Pierre et saint Paul, celui de droite à saint Hilaire et à saint Martin, celui de gauche à saint Ferréol martyr. Les murailles étaient ornées de vives peintures, et l'édifice tout entier éclairé pendant la nuit de lampes ardentes (2). La consécration de cette cathédrale, célébrée vers l'an 560, fut une grande fête qui réunit à Nantes, autour de Félix, le métropolitain

(1) « Extulit ecclesiæ culmen; quod restitit unum
Venit ad hæredem qui cumulare opus. »

Fortunat, *Miscellanea*, IV, 1.

(2) Fortunat, *Miscellanea*, III, 7.

de Tours et les quatre évêques de Rennes, d'Angers, d'Angoulême et du Mans (1).

Aux détails que Fortunat nous donne sur la construction de ce monument, il est aisé de reconnaître les goûts artistiques du constructeur. Aujourd'hui encore, du reste, on peut se convaincre que le poète, sur cet article du moins, ne disait rien de trop. Le Musée archéologique de Nantes conserve un chapiteau de marbre (2) provenant de la cathédrale de saint Félix, qui est l'un des plus beaux morceaux de l'art mérovingien. Il y a mieux. Dans le même musée on voit deux autres chapiteaux du ^{vi}^e siècle (3), provenant du monastère de Vertou, construit au temps de saint Félix et, sinon dans son diocèse, du moins sous son influence directe. Quoique inférieurs au premier, ces deux morceaux sont encore fort remarquables. Ainsi, l'influence de saint Félix sut maintenir sur les deux rives de la Loire, contre le flux montant de la barbarie, les saines traditions de l'art.

Il s'efforça aussi de restituer à sa ville épiscopale la prospérité qu'elle avait eue aux beaux temps de l'Empire, et dont témoignent encore tant d'antiques inscriptions venues jusqu'à nous. La prospérité de Nantes, alors comme maintenant, dépendait uniquement de son commerce, et son commerce de son port. Mais ce port était

(1) Id. *Ibid.* III, 6.

(2) Décrit dans le catalogue de ce Musée sous le numéro 93 bis.

(3) Dessinés dans le volume intitulé : *Congrès archéologique de France, 23^e session tenue à Nantes en 1856*, p. 103 et 104.

en un triste état. La Loire coulait toujours à une petite distance des remparts, — car si la Loire n'était venue trouver la ville, c'est la ville évidemment qui serait allée chercher le fleuve; — mais le lit du fleuve si facile à ensabler, sans curage depuis deux siècles, était obstrué. Les navires, n'y trouvant plus assez d'eau, s'arrêtaient un peu plus bas, de l'autre côté de la Loire, sur la rive pictavienne, devant la ville de Ratiæ (auj. Rezé), où le commerce s'était fixé. Il s'agissait de rétablir le port de Nantes. Félix ne s'amusa pas à nettoyer le lit de la Loire; il le combla au contraire, et il en creusa au fleuve un nouveau, qui, le rapprochant encore de la ville, le porta immédiatement au pied des murailles : tout le monde, à Nantes, connaît le canal Saint-Félix (1). Le port rétabli, tout était gagné; car Nantes, ville close et cité épiscopale, offrait dès lors au commerce bien plus de sécurité et d'avantages que Ratiæ, dont à ce moment commença le déclin sans retour.

Un tel résultat justifie bien au moins la moitié des métaphores poétiques de Fortunat : il voit, dit-il, « les eaux travailler à la subsistance du peuple; il voit du fleuve sortir une nouvelle moisson d'hommes, que le fleuve même nourrit (*Ibid.*) » Cela est si vrai que saint Germain de Paris, étant venu à Nantes peu de temps après, n'y trouva, ce semble, que des commerçants, et des commerçants en fort grande prospérité, car — la preuve est sans réplique — on les voit

(1) Voyez Fortunat, *Miscellanea*, III, 10; et à l'Appendice de cette 2^e partie de notre *Précis*, notre note sur saint Félix et ses travaux hydrauliques.

jeter à l'envi leur argent au saint pour qu'il en fasse des aumônes (1).

Félix, il faut le dire, n'épargna rien pour assurer à son peuple les bienfaits de la paix et de la sécurité matérielle. Les Bretons, sur ce chapitre, lui taillèrent souvent une rude besogne, surtout le fils de son ancien protégé Macliau, qui était, comme nous le savons, Waroch II. En 579, ce dernier, nous l'avons vu, fit dans le pays Nantais une terrible razzia (ci-dessus chap. III § 2). Félix, toujours sur la brèche, engagea des négociations avec lui : non-seulement il en obtint la promesse de se retirer, mais même celle de réparer le dommage commis; selon Grégoire de Tours, à la vérité, cette dernière ne fut pas tenue et ne pouvait guère l'être. Mais les Bretons, plus fidèles à la première, respectèrent scrupuleusement le comté Nantais jusqu'à la mort de l'évêque (en 583) et même quatre ou cinq années après. Aussi Fortunat a-t-il bien raison de lui dire : « Ce que nul ne sait faire avec le glaive, « votre langue le fait : votre vigilante adresse « est parvenue à écarter de nous les coups per- « fides des Bretons (2). » Service important assu-

(1) Reddat hic testimonium nobilis facti urbs Namnetum. Quo vir Dei (S. Germanus) accedens, occurrit ei Tecla, Damiani matrona, hominis prompti negotiis..... Quo facto, negotiatores civitatis Namneticae, quisque sui pecuniam, ut potuit, sancto viro dispensandam pauperibus devote vel obtulit vel direxit. » *Vita S. Germani Paris.* auctore Fortunato, c. 47 et 48, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B. Sæc. I*, p. 241.

(2) « Insidiatores removes vigil arte Britannos :
Nullius arma valent quod tua lingua facit. »
Fortunat, *Miscellanea*, III, 8.

rément, car le même encore dit à Félix : « Sau- « veur de la patrie, défenseur du peuple, vous « avez rendu à notre terre les garanties pu- « bliques, à notre âge la joie des âges anciens; « vous nous avez sauvé du naufrage en renver- « sant, par la seule vertu de la croix, les droits « des Bretons fondés sur la guerre (1). » Le poète nous révèle ainsi le secret des succès de l'évêque : il parlait au nom du Christ, et ce nom arrêtait le glaive des Bretons. Ces Bretons n'étaient donc pas si sauvages.

D'après ce qui précède, on pourrait croire saint Félix uniquement préoccupé des intérêts matériels de ses diocésains, et plus occupé lui-même de bien remplir les fonctions de son office de comte que celles de son ministère épiscopal : car on ne peut douter qu'il n'eût à la fois l'une et l'autre charge. Pourtant, ce serait une erreur. L'évêque Félix possédait toutes les vertus comme tous les talents de son caractère : l'éloquence, la charité sous toute forme, l'humilité, la piété.

Souvent on le voyait abandonner sa cité épiscopale pour visiter deux pieux solitaires, Friard et Secondel, qui se livraient aux plus austères pratiques de la vie érémitique dans une île déserte, perdue au milieu des grands marais où la Loire se débordait sur sa rive droite, vers la partie inférieure de son cours. Grégoire de Tours nomme cette île en son latin *Vindunita*; les gens du pays l'appelaient *Bethenê*; c'est aujourd'hui la paroisse de Besné (2), qui a encore pour patrons

(1) Id. *Ibid.*, III, 5. C'est plutôt ici un résumé qu'une traduction textuelle de cette pièce.

(2) Auj. c^{ne} du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Savenai, c^{on} de Pontchâteau. Il est probable que, tout en

les deux solitaires du ^{vi} siècle. Secondel était diacre, Friard simple laboureur. L'évêque, le comte, le patricien Félix ne voulait point que Friard le laboureur l'appelât autrement que son frère (1).

Il y avait encore alors dans le diocèse de Nantes, mais on ne sait trop où, des restes de ces bandes saxonnes, que Grallon, à la fin du ^{ve} siècle, était venu combattre jusque dans la Loire. Ces Saxons étaient restés païens. Félix travailla avec ardeur à leur conversion, où il eut le bonheur de réussir. Lui-même, à la fête de Pâques, dans sa ville épiscopale, il administra le baptême à toute la peuplade. Fortunat nous montre cette armée de néophytes vêtue de robes blanches, sortant par longues files des ondes baptismales : « Moisson opime née de la ronce, dit-il, loups métamorphosés en agneaux, grâce à « la douce éloquence de l'évêque Félix (2). »

Excité par ce succès, Félix voulut tenter d'autres conquêtes. Tout près de Nantes, dans le pays d'Herbauge ou de Retz — que représente assez bien la partie de notre département de la Loire-Inférieure située au sud de la Loire — les païens abondaient. Ainsi qu'on l'a déjà dit, ce pays était alors du diocèse de Poitiers. Mais, bien plus rapproché de ces malheureux, saint Félix pensa sans doute que la charité lui pres-

écrivait *Bethené* (au ^{xi} siècle), on prononçait *Bezené*. Voyez D. Morice, *Pr.* I, 473 et 548.

(1) Sur S. Friard et S. Secondel, voyez Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 37, et *De vitis Patrum*, X, 1 et 2, Cf. les *Vies des SS. de Bret.* d'Albert Le Grand et de D. Lo-bineau.

(2) Fortunat, *Miscellanea*, III, 9.

crivait de tout faire pour les sauver. Il envoya outre Loire un de ses prêtres, nantais de naissance, appelé Martin, qui probablement l'avait aidé à convertir les Saxons. Martin entreprit cette œuvre avec zèle, mais sans succès. On conte même qu'étant allé prêcher dans la capitale du pays d'Herbauge, — riche ville, prétend-on, appelée Herbadilla, — il n'y recueillit qu'insulte et mépris; mais Dieu, ajoute-t-on, châtia cette ville, en l'abimant sous les eaux qui font aujourd'hui le lac de Grand-Lieu.

Cette tradition est ancienne, étant déjà consignée dans une Vie de ce saint Martin, écrite vers la seconde moitié du ^x siècle. Mais elle est si servilement calquée jusque dans le détail sur l'histoire de Sodome et de Gomorrhe, qu'elle inspire *a priori* une forte défiance. Il y a plus : la base première fait défaut, je veux dire cette prétendue ville d'Herbadilla, dont l'existence, combattue par des objections très-fortes, ne peut trouver une seule preuve où s'appuyer. Il n'y a pourtant pas, nous le savons bien, de tradition sans cause. La cause de celle-ci, c'est apparemment l'inondation par les eaux de Grand-Lieu de quelque petit village, où Martin prêchant s'était vu moqué. Sur ce simple fond, l'imagination du peuple, habile brodeuse s'il en fut, a tout naturellement retracé le sombre tableau de la légende biblique (1).

(1) Tout récemment, dans son histoire si intéressante de saint Félix, M. E. de Kersabiec a défendu fort ingénieusement la vieille tradition d'Herbadilla; ses conclusions ne sont pourtant pas fort loin des nôtres. Voyez au reste à ce sujet, à l'Appendice de notre 2^e partie, notre note sur *Ratiata* et *Herbadilla*.

Quoi qu'il en soit, après son échec, saint Martin alla retremper son cœur au tombeau des apôtres : il vit Rome ; il vit aussi, au Mont-Cassin ou ailleurs, les premières applications de la fameuse règle bénédictine. Puis il revint dans les Gaules et même encore dans le pays d'Herbauge, non plus en apôtre cette fois, mais en humble solitaire, caché sous une cabane de feuillage au cœur de cette grande forêt qui jadis couvrait une vaste étendue de terrain dans le Sud-est de Nantes, au-delà de la Loire. Le moyen-âge la nomma forêt Nantaise et forêt de Touffou ; au *vi^e* siècle, selon les légendes, on l'appelait Dumen. Bientôt on connut à Nantes le retour et la retraite de Martin : riches dons aussitôt de pleuvoir au seuil de sa pauvre hutte. On voulait lui voir reprendre la lutte contre le paganisme, et chacun selon ses moyens se piquait de l'aider.

Saint Martin ne refusa point la tâche proposée, mais il changea sa tactique. Avant de se mettre en campagne, il bâtit une citadelle, je veux dire une abbaye à Vertou, sous le vocable de saint Jean, où il mit en pleine vigueur la règle de saint Benoît. Les vertus de cette sainte règle, et aussi celles de l'abbé, attirèrent en cette maison une foule de moines, jusqu'à trois cents, nous dit-on. Alors, avec cette armée, il reprit sa lutte contre l'enfer, dont le résultat fut la conversion de toute la partie orientale du pays d'Herbauge (1).

(1) La preuve de ce fait, c'est qu'au moyen-âge presque toutes les paroisses de cette partie du pays d'Herbauge appartenaient à l'abbaye de Vertou, dont le siège, depuis les incursions des Normands, avait été transféré dans une de ses anciennes dépendances, St-Jouin-de-

Saint Martin de Vertou mourut vers la fin du *vi^e* siècle ou le commencement du suivant (1). Saint Félix, mort lui-même le 8 janvier 583, l'avait précédé au moins d'une vingtaine d'années. Après lui, la paix qu'il avait obtenue des Bretons fut encore gardée par eux envers les Nantais pendant quatre à cinq ans. Mais les Rennais étaient moins tranquilles.

C'est des Mérovingiens même qu'ils avaient à se plaindre. Le roi Gontran, l'un des fils de Clotaire I^{er}, s'étant brouillé avec Frédégonde, mère de Clotaire II, voulait enlever à celui-ci une partie de ses cités, entre autres Rennes. En 586, le duc Beppolène — le même qui devait quatre ans plus tard périr de la main de Waroch (2) — se présenta devant cette ville avec une force imposante pour y établir l'autorité de Gontran. Mais les Rennais lui fermèrent leurs portes. Après être allé soumettre Angers, où il fit beaucoup de dégât, il revint à la charge, et Rennes

Marne, en Poitou. Or, d'après les anciens pouillés de St-Jouin, cette abbaye possédait, entre autres, dans le pays de Nantes, les cures et paroisses de Vertou, Boussay, St-Jacques et la Trinité de Clisson, Gestigné, Mouzillon, Gorges, St-Hilaire-du-Bois, St-Étienne du Pallet, Haute-Goulaine, la Chapelle-Heulin, Monnières, la Haie-Fouacièrre, le Loroux-Botereau, Château-Thébaud, St-Fiacre, le Bignon, Pont-St-Martin, Rezé, St-Pierre de Bougue-nais, St-Sébastien, St-Jacques de Pirmil (prieuré), Vue, Priguy, St-Lazare de Machecoul (prieuré), etc. (Bl-M^x xxxix, p. 409).

(2) Sur saint Martin de Vertou, voyez les deux Vies latines publiées par Mabillon, A. SS. O. S. B. Séc. I, p. 371 et 681, et les notices que lui consacrent, dans leurs *Vies des SS. de Bret.*, Lobineau et le P. Albert.

(2) Voir ci-dessus chap. III § 2, p. 52.

continuant à résister, il laissa devant ses murs, pour la réduire, une armée aux ordres de son fils. Dans une sortie, ce fils fut tué et cette armée mise en pièces.

Les quatre années qui suivirent (587-590) furent pour les pays de Rennes et de Nantes un temps de désolation, pendant lequel les Bretons ne cessèrent de les piller, brûler, saccager. On peut voir ce que nous en avons dit ci-dessus, chap. III § 2; inutile ici de nous répéter. Ces hostilités duraient encore en l'an 594.

§ 3. — VII^e siècle.

Le VII^e siècle est pauvre en faits, en documents.

Nous ne pouvons que signaler en courant deux épisodes dont le détail ne serait cependant pas sans intérêt : le passage de saint Colomban à Nantes en 610, et le voyage de Centulle à Vertou sous le règne de Dagobert (628 à 638).

Colomban, chassé de Gaule par les rois d'Austrasie petits-fils de Brunehaut, s'embarqua pour l'Irlande sur un navire venu de cette île même apporter des marchandises au port de Nantes (1). Cela prouve au moins que le commerce de Nantes continuait à prospérer.

Centulle, maire du palais (*princeps aulicus*) de Dagobert I^{er}, vint à l'abbaye de Vertou pour la dépouiller, au nom du prince, de ses biens et de ses richesses qui l'avaient tenté; il y mourut

(1) « Reperta ergo navi quæ Scotorum commercia vexerat. » *Vita S. Columbani* auctore Jona, c. 47; cf. c. 45 et 46, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B.* Sæc. II, p. 23-24.

après un copieux dîner (1). Ce qui prouve deux choses : la première, que le monastère de Vertou florissait alors de plus en plus; la seconde, que les biens d'Eglise sont très-difficiles à digérer.

Une vingtaine d'années après la mort de Centulle, un concile se tint à Nantes en 658, dont les canons nous ont été conservés. Trois de ces canons sont curieux par les mœurs du temps. — Le 15^e prouve qu'il existait à cette époque grand nombre de confréries, collèges ou associations de laïques (2), où la religion jouait sans doute un rôle important, mais dont le but principal semble avoir été une sorte de garantie ou d'assistance mutuelle dans l'ordre civil. Quelques auteurs ont cru trouver là le germe des communes jurées du moyen-âge. Sans aller si loin (d'autant qu'il n'y eut jamais guère de communes jurées dans l'Ouest de la France), on peut à bon droit y voir le principe des corporations d'arts et métiers si répandues depuis, et peut-être même de nos corps ou *généraux* de paroisses rurales.

Le 19^e canon défend aux femmes d'intervenir et de parler dans les assemblées publiques et les tribunaux. Cette éloquence féminine n'a pas de quoi nous étonner beaucoup, d'autant qu'elle était, nous dit-on, encouragée par les hommes. Mais il est intéressant de constater la nature des

(1) Centulfus lætus et alacer, dapsiliter pransurus acubatur, seque sociosque inter pocula ad maturandum propter quod venerant sermonibus armat... Epulis oppletus, pulcherrimo componitur lectulo. » *Mirac. S. Martini Vertav.* c. 6. Mabillon, *Ibid.* Sæc. I, p. 376.

(2) « De collectis vel confratris quas consortia vocant... » D. Morice, *Pr.* I, 218.

délibérations où elle se produisait : il ne s'y agissait point d'intérêts privés, de petites affaires, mais bien, dit le concile, « des intérêts de la nation et des affaires du royaume (1). » Voilà ce que discutaient librement et publiquement, en assemblées solennelles ouvertes même aux femmes, les hommes du VII^e siècle. Combien de peuples, au XIX^e, n'en peuvent faire autant !

Enfin le 20^e canon condamne comme idolâtrie les restes des superstitions druidiques encore très-vivantes dans notre pays, le culte rendu aux pierres antiques, aux arbres sacrés. Il ordonne de déraciner ceux-ci, de renverser celles-là et de les enfouir où leurs dévots ne pourront les retrouver (2). Ce canon a dû faire détruire bien des monuments celtiques. Du moins n'était-ce pas pour empierrer des chemins vicinaux.

La fin du VII^e siècle fut marquée par la fondation d'une belle abbaye bénédictine sur la Loire. Saint Pasquier, évêque de Nantes, fut celui qui procura cet établissement. Désolé de n'avoir dans son diocèse aucun monastère d'hommes, il communiqua son désir à ses diocésains, et fort de leurs vœux alla demander à Lambert, abbé de la célèbre maison de Fontenelle (3) au pays de Caux, quelques religieux pour fonder près de Nantes une colonie monastique. Lambert lui en donna douze, à la tête desquels il mit un moine

(1) « Mirum videtur quod quædam mulierculæ placita generalia et publicos conventus indesinenter adeant et negotia regni utilitatesque reipublicæ magis perturbent quam disponant... Senatoriam sibi usurpant auctoritatem. » Id. *Ibid.*, 219.

(2) Id. *Ibid.*, 220.

(3) Appelée depuis St-Wandrille.

appelé Hermeland, Franc de noble race, né à Noyon, qui avait quitté pour le cloître le poste d'échanson royal à la cour mérovingienne.

A peine arrivé à Nantes, Hermeland prit une barque et descendit la Loire, cherchant un site propre à son dessein. Deux lieues au-dessous de la ville, il vit dans le fleuve même, vers la rive droite, une île au milieu de laquelle une haute colline couverte de bois touffus s'encadrait dans une ceinture de vignes, de prés et de jardins. La beauté du lieu le tenta, il débarqua ; l'ombre et le silence des bois le déterminèrent ; et pour exprimer la paix dont il comptait jouir dans cette solitude, il appela l'île *Antrum*, antre ou grotte écartée, dont on a fait Aindre ou Indre, aujourd'hui Basse-Indre (1). Vis-à-vis cette île et vers le milieu du fleuve, il en aperçut une autre à peu près semblable, mais un peu plus petite, où il ne trouva qu'une chapelle dédiée à saint Martin et, autour, quelques bergers paissant leurs troupeaux. Il l'appela *Antricinum*, petit antre, dont on fit ensuite le nom d'Aindre ou Indrette.

L'évêque de Nantes lui donna immédiatement ces deux îles, et de suite dans la plus grande, grâce aux libéralités de ce prélat et de ses bons diocésains, un monastère tout entier s'éleva, dont la sainteté d'Hermeland fit bientôt une abbaye des plus florissantes. A la requête de saint Pasquier, le roi Childebert III prit le nouveau monastère sous sa sauvegarde et lui accorda une charte d'immunité. Cette fondation est, selon Mabillon,

(1) C^{ae} du dép. de la Loire-Inférieure, con et arr. de Nantes.

de 696 environ (1). Sous le nom populaire d'Herblain ou Herblon, saint Hermeland est aujourd'hui encore le patron de plusieurs paroisses dans les deux diocèses de Rennes et de Nantes.

Avant sa mort, Hermeland eut à pleurer celle de l'évêque Pasquier : d'autant que ce pieux prélat fut mal remplacé, ou plutôt il ne le fut pas du tout. Un laïque appelé Agathéus, déjà comte de Rennes et de Nantes, mit la main sur l'évêché de l'une et de l'autre ville, non sans doute pour en faire les fonctions ecclésiastiques, mais pour dévorer le revenu des grands biens dont les évêques avaient l'administration au nom et au plus grand avantage de leurs diocèses. Ce fut donc pour ces deux églises un temps de veuvage et de désolation. On pense bien que l'abbaye d'Aindre ne retrouva point dans Agathée la bienveillance, l'amitié, la généreuse protection de l'évêque Pasquier. Mais la sainteté d'Hermeland était dès ce moment si populaire, que l'intrus ne crut pas pouvoir lui refuser l'hommage au moins extérieur de son respect. Il vint à Aindre le visiter. Le saint ne lui épargna point les exhortations, les réprimandes, que l'autre écouta d'un air fort peu touché. Jaloux pourtant de remplir à son égard tous les devoirs de l'hospitalité, Hermeland le fit entrer au réfectoire et lui fit offrir une coupe pleine de vin. Le comte la vida à moitié, et il la remettait négligemment au frère qui la lui avait servie, quand l'abbé, traçant sur elle le signe de la croix : — « Mais buvez donc, sei-

(1) Childebert III régna de 695 à 711. Sur cette histoire de la fondation de l'abbaye d'Aindre, voyez *Vita S. Hermentlandi*, cap. I, II, III, IV, dans Mabillon, A. SS. O. S. B., Séc. III, part. 1^a, p. 384 à 391.

« gneur comte, s'écria-t-il, votre coupe est toute « pleine. » — En effet, au même instant, à la grande stupéfaction d'Agathée, le vin, montant de lui-même dans la large coupe, la remplit et déborda jusque sur sa main. Le comte effrayé se jeta aussitôt aux genoux de l'abbé, dont il n'avait jusque-là honoré la sainteté que pour la forme, par égard au préjugé populaire. Il lui fallut bien alors écouter cette voix austère. On dit que ses mœurs s'en ressentirent, qu'il fut de puis lors moins fier, moins cruel (1). On ne dit pas toutefois qu'il ait lâché le bien des deux évêchés.

§ 4. — VIII^e siècle.

Saint Hermeland mourut vers l'an 720. Peu de temps après sa mort, la ville de Nantes fut témoin d'un grand spectacle. Agathée était mort, et même son successeur Amélo, intrus comme lui. Le comte qui avait remplacé ce dernier en était revenu à se renfermer dans ses attributions légi-

(1) « Patet namque ideo providentia Dei id actum miraculum ut *bruta mens*, quæ prædicationis igne non calefiebat, vel percussa miraculo timoris anxietate compelleretur emendationi operam dare. Nam ex eo tempore minus crudelis apparuit. » *Vita S. Hermentlandi*, cap. XIII, dans Mabillon, *Ibid.*, p. 395. — Il y a un an et demi environ, on a découvert à la Basse-Indre une dalle tumulaire ornée de sculptures de l'époque mérovingienne, qui dut jadis couvrir le cercueil d'un des premiers moines de l'abbaye d'Aindre. Voir l'excellente notice publiée à ce sujet par M. Stéphane de la Nicollière, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. I, p. 323-329 (4^e trim. de 1860).

times. L'église de Nantes, pour se consoler de son long veuvage, possédait enfin un vrai évêque et un évêque d'un grand cœur, appelé Émilien.

On était alors en 725. Les Sarrasins, après avoir envahi l'Espagne, franchissaient les Pyrénées et débordaient sur la Gaule en marée furieuse. Ils avaient envahi, ravagé, saccagé la Septimanie, ils saccageaient déjà la Bourgogne, et semblaient prêts à s'étendre jusqu'à l'Océan. Le héros qui devait bientôt écraser cette gent maudite entre Tours et Poitiers, Charles-Martel guerroyait au-delà du Rhin. La terreur était partout. Mais devant ce péril immense, l'énergique génie de la race gallo-franque se réveilla. Privée de ses chefs naturels et de l'élite de ses guerriers, elle s'appréta du moins à se faire exterminer plutôt que de subir la honte du joug musulman. Quelques-uns même, animés de l'esprit héroïque qui plus tard fit les croisades, se lancèrent intrépidement contre l'ennemi.

Les Sarrasins assiégeaient Autun, cité florissante, cité illustre par les monuments et les souvenirs de la double antiquité romaine et chrétienne. Mais d'Autun à Nantes, alors surtout, la distance était longue : physiquement oui, moralement non, du moins entre chrétiens, qui d'un bout du monde à l'autre ne font qu'un cœur. Ainsi jugeait Émilien. — Il assemble donc son peuple dans sa cathédrale, et là, peignant avec feu les périls et les souffrances des fidèles accablés par l'invasion musulmane, il appelle les chrétiens à la guerre sainte. Subir sans combattre ce joug maudit, c'est la honte : mieux vaut la mort ! Que les soldats du Christ se lèvent : lui-même (les mœurs du siècle l'y auto-

risaient) lui, leur évêque, marchera, se battra, et s'il le faut mourra à leur tête.

L'enthousiasme du pontife passe dans l'âme du peuple. Une troupe se forme ; le mouvement une fois donné se propage ; de toute la péninsule des volontaires viennent grossir le premier noyau. Avec une petite armée Émilien quitte Nantes, traverse la Gaule, marche sur Autun. A une lieue et demie de cette ville, au bourg de Saint-Ferréol (aujourd'hui Saint-Forgeot), il heurte et renverse les avant-postes de l'armée assiégeante, traverse son camp et pénètre dans la ville, qui l'accueille d'un immense cri de joie et d'admiration. Lui, sans s'arrêter, renforce sa troupe de ce qu'Autun peut lui fournir et fait une furieuse sortie contre les Sarrasins, qu'il culbute sous les murs même de la ville, au lieu appelé aujourd'hui Saint-Pierre de l'Étrier (*Sanctus Petrus de Strata Via*). Les mécréants reculent. Émilien, sans se donner trêve, les poursuit, les rejoint à deux lieues de là, dans une vallée dite le Creux d'Auxi (*Clivus Auxiensis*), où l'armée chrétienne en fait un large massacre. Pourtant un corps nombreux échappe par la fuite. L'infatigable Émilien le suit à la piste, le rattrape deux lieues plus loin, à Saint-Jean-de-Luze (*S. Johannes de Luzia*) ; déjà il est sur le point de consommer sa victoire, quand se dresse contre les chrétiens une nouvelle et formidable armée de Sarrasins, venue de Châlons en toute hâte pour secourir celle d'Autun.

Contre ces masses énormes, Émilien n'a qu'une poignée de combattants, mais cette poignée reste ferme : « Je le vois, braves compagnons, s'écrie-t-il, l'ennemi ne vous fait pas peur. Apprêtez-vous donc à fondre sur ces infidèles. Que votre

« cœur soit comme votre foi, inébranlable! Mettez en Dieu tout espoir, il vous soutiendra. Ce n'est pas le nombre, c'est le ciel qui donne la victoire (1). » En même temps il s'élance sur le chef des Sarrasins et lui porte des coups terribles; mais bientôt lui-même pressé, enveloppé de toutes parts, tombe criblé de blessures. Toutefois il n'était pas mort. Les siens parviennent à le retirer du milieu des mécréants. Couché sur le champ de bataille, baigné dans son sang et réduit à ne plus combattre, il ne cesse d'exciter les combattants :

« Courage, glorieux soldats! leur crie-t-il. Tenez bon, ne fléchissez pas, étonnez ces païens par votre audace! Je vois déjà, je vois Celui qui enflamme vos cœurs et les comblera de délices. Je vois les cieux ouverts pour vous recevoir; je vois près de Dieu les anges célébrant votre entrée triomphale. La mort, vous ne la craignez pas : c'est la porte de la vie! Vous n'êtes pas les fils des hommes, mais les fils de Dieu; vous combattez pour votre mère l'Église; c'est elle qui se charge de crier vengeance à Dieu du meurtre de ses saints! N'ayez donc qu'un désir : mourir, pour vivre avec le Christ notre Sauveur! Là, dans un meilleur séjour, nous attend notre récompense (2). »

Animés par ses paroles, tous ses compagnons inébranlables se font hacher sur des monceaux

(1) *Vita S. Æmiliani*, c. 6, Boll. Juin, t. V, p. 81.

(2) *Vita S. Æmiliani*, c. 8 et 9, Boll. Juin, t. V, p. 82.

Nous n'avons fait que traduire le texte latin qui est fort énergique et fort beau. J'insiste sur cette belle histoire d'Émilien, parce que nos historiens l'ont jusqu'ici tout à fait laissée dans l'ombre.

d'ennemis immolés par eux. Émilien aussi est massacré (725).

Après la chute de ses défenseurs, Autun fut pris. Mais cette héroïque résistance arrêta l'élan des Sarrasins; leur hésitation donna le temps aux guerriers Francs de se mettre en ligne, et les barbares reculèrent. Ainsi, tant d'héroïsme ne fut point perdu.

Les corps d'Émilien et de ses compagnons furent inhumés au lieu même de leur défaite. Sur la tombe du chef s'éleva un oratoire, devenu plus tard église paroissiale sous le vocable de Saint-Émilan (corruption d'Émilien), et ce nom même a fini par abolir celui de Saint-Jean de Luze. Dans cette église, on garde encore et l'on honore plus que jamais les ossements presque complets du saint, que Mabillon vénéra en 1682. Le crâne fracturé porte les traces du cimetière qui décerna au héros la gloire du martyr. Les Nantais, il y a cinq ans, ne possédaient encore aucun souvenir de ce vaillant pontife. Mais l'évêque d'Autun, sollicité par le successeur de saint Émilien, ne lui en a pu refuser une belle relique, dont la translation à Nantes, en 1859, fut un vrai triomphe.

Pendant que le nom d'Émilien retentit ainsi glorieusement du Nord au Sud de la France, après onze siècles, dans les louanges et les prières des chrétiens, qui songe à son vainqueur? qui sait son nom? Les Musulmans mêmes l'ignorent. Il est donc vrai qu'il y a des combats où la honte est au vainqueur, la gloire au vaincu (1).

(1) Sur S. Émilien, voyez : *Vita S. Æmiliani*, Boll. Juin, t. V, p. 79-82; Mabillon, *Iter Burgundicum*; M. l'abbé Cahour, *Notice historique et critique sur S. Émilien* (Nantes, 1859, in-8°); et du même, *Nouvelles*

Après ce curieux épisode, brillant prélude des croisades, l'histoire du VIII^e siècle ne nous offre plus guère rien d'intéressant dans la Marche franco-bretonne.

Reste pourtant à nommer saint Modéran, saint Viau, saint Benoît de Massérac.

Le premier, évêque de Rennes, après un trop court épiscopat, fut porter en Italie la lumière de ses vertus et mourir, vers 730, au diocèse de Parme, en l'abbaye de Bercetto, d'où une partie de ses reliques est revenue, il y a seize ans (en 1845), dans sa ville épiscopale (1).

Le second (*S. Vitalis*, d'où Vital, Vial, Viau), Breton insulaire, passa sur le continent comme tant d'autres de ses compatriotes; mais au lieu de s'habituer dans l'Ouest de notre péninsule, où ceux-ci s'étaient groupés, il alla, on ne sait pourquoi, se faire moine en l'abbaye de Noirmoutier, d'où il sortit pour vivre saintement, durement et solitairement, au pays de Retz ou d'Herbauge, sur une colline, appelée alors le mont Scobrieth, qui domine la rive gauche de la Loire. Il mourut en cet ermitage vers 740, et son tombeau, comme celui de beaucoup d'autres saints, engendra successivement une église et une paroisse, qui porte encore aujourd'hui son nom (2).

données sur S. Émilien dans la Revue de Bretagne et de Vendée, t. IX, p. 145-157. Sur la translation des reliques de S. Émilien à Nantes le 6 novembre 1859, on peut voir la même Revue, t. VI, p. 448-456.

(1) Voyez *De S. Moderamno*, Mabillon, A. SS. O. S. B. Sæc. III, part. 1^a, p. 517-521; Boll. Octobre, t. IX, p. 619-622; *Vies des SS. de Bret.* d'Albert Le Grand et de D. Lobineau.

(2) *Vita S. Vitalis*, dans Boll., Octobre, t. VII, p. 1091 à 1101, Cf. Albert Le Grand, *Vies des SS. de Bretagne*.

Quant à saint Benoît, il était Grec, selon sa légende, et sénateur de Patras. La considération de ses fins dernières le poussa, sur la fin du VIII^e siècle, à quitter la Grèce, Patras et son sénat, pour aller chercher au bout du monde une solitude où vivre dans l'unique pensée de Dieu et de la mort. Suivi de sa sœur Avénie et de neuf compagnons, il s'embarqua et navigua tant et tant qu'il vint débarquer à Nantes, dont le comte, à la prière de l'évêque, octroya à la pieuse troupe, pour s'y loger, un canton dit Massérac, « situé ès extremitez du diocèse de « Nantes, vers la rivière de Vilaine, lieu fort « propre pour vivre solitairement. » Là, cette colonie de reclus bâtit dix cellules, où tous dix vécurent saintement, moururent de même, autour d'une petite église aussi construite de leurs mains, et principe de la paroisse de Massérac, dont Benoît de Patras devint le patron (1).

Reste à dire quelques mots de la situation de Vannes et du Vannetais oriental au VIII^e siècle. Un ancien catalogue des évêques de Vannes, suivi par Albert Le Grand, nomme en passant un Ogier (*Ogerius*) comme comte de cette ville au VII^e siècle (2). Ce nom n'a rien de breton et est tout germain : D. Lobineau en induit « qu'après « la mort de Guérech II et de Canao (son fils) la « ville de Vannes rentra sous l'obéissance des « François (3). » Cette conclusion repose sur un fondement peu solide. Car, pour les temps antérieurs au XI^e siècle tout au moins, ces catalogues

(1) Voy. Boll. Octobre, IX, p. 623-626, et Albert Le Grand, *Vies des SS. de Bret.*

(2) *Catal. des Evêques* (3^e édit.), p. 136.

(3) *Hist. de Bret.*, t. I^{er}, p. 21.

ne font point autorité : D. Morice n'y a aucun égard, et justifie le peu de cas qu'il en fait par les lacunes et les fautes dont ils fourmillent. Le comte Ogier, n'étant que là, est plus que douteux. Et contre l'induction que Lobineau tire de ce personnage apocryphe, nous trouvons deux faits constants : d'abord, la persistance des Bretons dans leur rébellion ou plutôt dans leur indépendance vis-à-vis des Francs, attestée par ce passage des *Annales de Metz* sous l'année 691, cité plus haut (1); puis l'origine bretonne de tous les évêques de Vannes des VII^e et VIII^e siècles dont les noms nous ont été conservés. On trouvera ces noms ci-dessous au § 5 du présent chapitre; je n'en citerai ici que deux plus connus que les autres, saint Mériadec et saint Gobrien : celui-ci qui sortait de l'abbaye de Ruis, l'autre qui fut arraché de sa solitude (vers Noyal-Pontivy) pour être élevé à l'épiscopat. Assurément si les Francs eussent possédé Vannes, ils n'auraient pas livré ce siège à des Bretons.

Enfin, un fait important, qui milite aussi contre l'opinion de Lobineau, c'est que, de Vannes à la Vilaine, il y avait, dès le VIII^e siècle et le commencement du suivant et longtemps avant Nomennoë, bon nombre de petites colonies bretonnes. Le Cartulaire de Redon en donne la preuve positive, notamment pour les cantons de Molac, Rufiac, Carentoir, et même de Langon (2). Saint Convoion, né à Comblessac à la fin du VIII^e siècle, était de race bretonne, comme l'attestent son

(1) Ci-dessus chap. IV, p. 79-80.

(2) Voir le Cartulaire original de l'abbaye de Redon (ms. appartenant à M^{sr} l'archevêque de Rennes) aux fol. 88 r^o, 93 v^o, 101 r^o, 123 v^o, etc.

nom, celui de son père (Conon), ses sympathies politiques et toute son histoire. Ainsi loin d'avoir perdu, l'influence bretonne avait gagné de ce côté.

Nous pensons donc que la ville de Vannes resta aux mains des Bretons depuis le départ d'Ebracaire, en 590, jusqu'au moment où elle leur fut reprise par les Francs en 753.

Depuis cette dernière date elle fit partie de la province franque désignée alors sous le nom de Marche bretonne, et dont le fameux Roland était comte en 778, quand il fut tué par les Basques au combat de Roncevaux (1). Huit ans plus tard, ce commandement fut donné au sénéchal Audulf, qui fit dans l'intérieur de la Bretagne une expédition dont on a parlé ci-dessus (2). Le fameux comte Wido ou Gui, qui soumit la Bretagne à Charlemagne en 799, eut aussi le titre de comte de la Marche bretonne. Après sa conquête, il fixa sa principale résidence à Vannes, où les vieilles chartes de l'abbaye de Redon nous le montrent encore vers 825-830. Il semble d'ailleurs avoir eu pour auxiliaires et peut-être pour lieutenants, dans son vaste et difficile gouvernement, d'autres comtes dont on ne connaît pas bien la résidence. Dans un acte de 798, on voit un comte Frodoald exercer son autorité à Langon, sur les confins

(1) « Francos et armorum gravitas et loci iniquitas per omnia Wasconibus reddidit impares. In quo prælio Egghardus regis mensæ præpositus, Anselmus comes palatii, et Hruodlandus Britannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur. » Eginard, *Vita Caroli Magni*, c. 9; cf. *Annales d'Eginard*, an 778.

(2) Chap. IV, ci-dessus p. 80, 81.

des diocèses de Rennes et de Vannes (1). En 819, dans un acte relatif à la paroisse de Lanouée en Poutrecoët, figure un autre comte, appelé Rorigon, dont il est aussi parlé dans la Vie de saint Convoion (2).

§ 5. — Suite des évêques de Nantes, de Rennes et de Vannes jusqu'au IX^e siècle.

Dans notre première partie (3), nous avons donné la liste des évêques de ces trois sièges depuis leur origine jusqu'à 511, époque du fameux concile d'Orléans assemblé par les ordres de Clovis, et auquel assistaient *Épiphané*, évêque de Nantes, *saint Melaine* de Rennes, *Modestus* de Vannes. Nous allons maintenant poursuivre cette nomenclature jusqu'au temps où nous nous sommes arrêtés dans l'histoire des évêchés bretons de notre péninsule, c'est-à-dire jusqu'au milieu du IX^e siècle.

A. ÉVÊQUES DE NANTES.

Eumerius ou *Évémère II*, assista aux conciles tenus à Orléans en 533, 538 et 541.

Saint Félix, ordonné en l'an 550, mort le 8 janvier 583 (4), assista au concile de Paris de

(1) D. Morice, *Pr. I*, 267. Langon, c^{ne} du dép. d'Ille-et-Vil., c^{on} et arr. de Redon.

(2) D. Morice, *Ibid.* 267 et 234. Lanouée,auj. c^{ne} du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, c^{on} de Josselin.

(3) Chap. V, dans l'*Annuaire hist. de Bret.* de 1861, p. 39-40.

(4) Et non pas le 6 janvier 582, comme on l'a imprimé par erreur au § 2 du chap. III de cette 2^e partie, ci-dessus p. 49.

567 et à celui de Tours de 573. Voir ce que nous en avons dit ci-dessus au § 2 du présent chapitre.

Nonnechius II, cousin de saint Félix.

Sophronius, *Suffronius* ou *Euphronius* était évêque de Nantes en 610, quand vint en cette ville saint Colomban, qu'il reçut fort mal.

Leobardus ou *Leopardus* assista au premier concile de Reims, en 630.

Serapius ou *Salapius* souscrivit en 631 à la charte donnée à saint Éloi pour Solignac; assista par procureur, en 650, au concile de Châlons, où Chaddon, son archidiacre, souscrivit en son nom.

Taurinus assista au concile de Rouen, en 682.

Saint Pasquier, en latin *Pascharius*, était évêque à la fin du VII^e siècle et au commencement du suivant; procura la fondation de l'abbaye d'Aindre, vers 696, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus au § 3 du présent chapitre.

Agatheus, comte de Nantes et de Rennes, usurpateur des revenus de ces deux évêchés, ne peut être mentionné ici que comme intrus. La Vie de saint Hermeland dit de lui : « Agatheus, duarum « urbium Namneticæ scilicet et Rhedonicæ comes, « locumque episcopatus in prædictis occupans urbi- « bus (1). »

Amélo ne fut encore qu'un intrus, dont un vieux manuscrit dit : *Amelo, vocatus sed non episcopus*.

Saint Émilien, martyr, tué en combattant les Sarrasins le 25 juin 725. Voir ci-dessus le § 4 du présent chapitre.

(1) *Vita S. Hermenlandi*, c. XIII, dans Mabillon, *A. SS. O. S. B. Sæc. III*, part. 1^a, p. 395.

Salvius, digne successeur d'Émilien, se trouva, dit-on, à la bataille livrée par Charles Martel aux Sarrasins en 731. Mais son histoire est beaucoup moins sûre que celle d'Émilien, avec qui on l'a peut-être confondu.

Deotmarus ou *Deomarus* assista au concile de Compiègne en 757.

Odilardus, nommé dans une donation faite par Charlemagne à l'abbaye de Prüm, en 797.

Atto souscrivit au concile de Paris de l'an 829, et à celui de Sens de 833.

Druticarius ou *Trutgarius*, évêque en 834 et 835.

Gunhard ou *Gunhard*, plus connu sous le nom de *saint Gohard*, martyr, massacré dans sa cathédrale par les Normands le 24 juin 843; était évêque dès 836.

Actard, ordonné en 843, expulsé de son siège par Nominoë en 847 ou 848; rétabli en 851 par Érispoë; archevêque de Tours en 871; meurt en 873.

B. ÉVÊQUES DE RENNES.

Febediolus II souscrivit en l'an 549 au cinquième concile d'Orléans.

Victorius ou *Victurius* assista au concile de Tours de 567.

Durioterus souscrivit par procureur au concile de Châlons, en 650.

Desiderius, en français *saint Didier*, assista en 682 au concile de Reims. De là il fut à Rome visiter les tombeaux des apôtres. Comme il en revenait, prenant au plus long et passant, on ne sait pourquoi, par les montagnes des Vosges, il y fut massacré par des brigands.

Agatheus, évêque intrus de Rennes et de Nantes, dont on a déjà parlé ci-dessus.

Moderamnus ou *saint Modéran*, appelé encore par contraction *saint Morand*, dont on a parlé ci-dessus au § 4 du présent chapitre, mourut au monastère de Bercetto vers l'an 730, le 22 octobre.

Gernobrius souscrivit en 849 au concile de Quiersi, assemblé par le célèbre Hincmar, archevêque de Reims.

On voit que cette liste des évêques de Rennes est encore beaucoup plus incomplète que celle des évêques de Nantes, et renferme, entre autres, de Modéran à Gernobrius, une lacune d'un siècle.

C. ÉVÊQUES DE VANNES.

Guennin, honoré comme saint par l'église de Vannes, qui en faisait la fête le 19 août.

Macliau, frère de Conober, comte de Browe-rech, tint le siège de Vannes de 552 à 560. Voir ce que nous en avons dit ci-dessus chap. III § 2 (p. 47).

Eonius, *Eunius* ou *Ennius*, évêque de Vannes en 578. Voir ci-dessus p. 48.

Regalis, évêque de Vannes en 590. Voir ci-dessus p. 52.

Judoc ou *Budoc*, honoré comme saint par son église, qui en faisait la fête le 9 décembre.

Saint Mériadec, dont on a déjà parlé ci-dessus (p. 214) et dont la fête est le 6 juin. Le P. Albert met sa mort en 656; cette date est loin d'être certaine; mais on ne peut douter que ce saint évêque n'ait vécu vers la fin du VII^e siècle ou le commencement du suivant, et c'est, selon nous,

une erreur de Lobineau d'avoir voulu le transporter dans le *xiv^e* sans preuve suffisante.

Saint Gobrien, dont on a aussi parlé ci-dessus (p. 214), mourut en 725, le 3 novembre, selon le Propre de son église.

Catuodus, honoré comme saint et comme martyr par son église, qui en faisait la fête le 21 septembre.

Bili, en latin *Bilius* ou *Bilcius*, honoré comme saint et comme martyr par son église, qui en faisait la fête le 23 juin.

Agus, évêque de Vannes sous Charlemagne, selon le Cartulaire de Redon.

Isaac, mentionné par le même Cartulaire en 797 et 814.

Winhaëloc, mentionné en 820 par les chartes de Redon, mourut ou quitta son siège cette année même; car ces mêmes chartes nous y montrent

Rénier, en latin *Raginarius*, dès l'an 820. Il souscrivait en 834 une charte de Nominoë pour le monastère de Redon.

Susannus, qui occupait le siège de Vannes dès 838, en fut chassé par Nominoë en 846-848, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus au chap. VI § 9.

Observation.

Dans les trois listes ci-dessus, nous avons généralement suivi le Catalogue des évêques de Bretagne publié au second volume de l'*Histoire* de D. Morice, en retranchant pourtant quelques noms d'évêques dont l'existence ne nous semble pas suffisamment garantie. Nous avons aussi rétabli l'ordre, interverti par mégarde sans doute dans ce Catalogue, entre les évêques de Nantes Taurin et Pasquier, Emilien et Salvius. — Sur les évêques de Vannes, remarquez qu'il en est cinq au moins (Guennin, Judoc

ou Budoc, Mériadec, Catuod et Bili), dont l'époque est incertaine; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils sont antérieurs au *ix^e* siècle et (du moins les quatre derniers) postérieurs au *vi^e*.

NOTA.

La seconde partie de notre *Précis des Origines bretonnes* doit comprendre encore, pour être complète, 1^o deux chapitres concernant les relations des Bretons émigrés avec les indigènes Armoricaains et avec les Gallo-Francis; 2^o un Appendice composé d'une quinzaine de notes critiques et explicatives; 3^o quelques extraits de documents inédits.

Le cadre de notre *Annuaire* ne nous permet pas de donner ici la fin de cette seconde partie, et pour ne pas encombrer non plus l'*Annuaire* de l'année prochaine d'un travail dont le développement nous empêcherait d'introduire dans les matières une variété suffisante, nous avons pris le parti de compléter et de publier notre *Précis des Origines bretonnes* en un volume séparé qui paraîtra dans le courant de l'année présente.

Archidiaconés et Doyennés.

Nous continuons la publication de la topographie ecclésiastique de la Bretagne divisée en archidiaconés et doyennés, sur le plan où nous l'avions commencée l'année dernière. Plus tard, ce travail sera complété par des recherches historiques sur l'origine de ces diverses subdivisions.

DIOCÈSE DE DOL

Comprenant en Bretagne 92 paroisses et 7 trèves, et en Normandie 4 paroisses.

Un seul archidiaconé, six doyennés pour la partie du diocèse située en Bretagne. Un doyenné ou une officialité foraine pour l'enclave de Normandie.

Ce diocèse se composait : 1° de 47 paroisses entourant la ville épiscopale; 2° de 3 paroisses enclavées dans le diocèse de Rennes; 3° de 23 paroisses enclavées dans l'évêché de Saint-Malo; 4° de 11 paroisses et 5 trèves dans le diocèse de Saint-Brieuc; 5° de 8 paroisses et 2 trèves dans celui de Tréguier, en comptant parmi ces huit paroisses celle de Locquéhol, située sur la rive gauche de la rivière de Morlaix, du côté du Léon par conséquent, mais pourtant sur la limite de Tréguier.

Enfin, dans l'archidiocèse de Rouen étaient aussi enclavées quatre paroisses dépendant de l'évêché de Dol.

Il est certain que le diocèse de Dol fut très-anciennement partagé entre plusieurs doyens ruraux : on en trouve la preuve dès le x^{ie} siècle (D. Morice, *Pr. I*, 739). Un pouillé du commencement du x^{ve} siècle, qui est aujourd'hui aux archives d'Ille-et-Vilaine, mentionne expressément le doyenné de Dol et celui de Bobital. Un autre du x^{vii}e siècle nomme celui de Coëtmieux. Vers 1456, Alain de Coëtivy, cardinal d'Avignon, administrateur de Dol, institua dans ce diocèse, outre la grande officialité de Dol — qui sans doute répondait à l'ancien doyenné de même nom — trois autres officialités foraines, savoir : 1° Lanvollon, pour les enclaves de Dol dans la partie bretonnante du diocèse de Saint-Brieuc; 2° Lannion, pour les enclaves de Dol situées dans la partie nord du diocèse de Tréguier; 3° Lannemeur, pour les autres enclaves de Dol dans le même diocèse (1). On peut sans témérité voir dans ces officialités les héritières d'autant de doyennés ruraux qui, avec ceux de Coëtmieux, de Bobital et de Dol, dont on a déjà parlé, complètent la division du diocèse en six doyennés.

Alain de Coëtivi institua aussi une officialité séparée pour les paroisses enclavées au diocèse de Rouen.

Nous avons expliqué ci-dessus (p. 182) l'origine des nombreuses enclaves de Dol; nous n'y reviendrons pas. Remarquons seulement que des 92 paroisses bretonnes de ce diocèse, nous en trouvons 88 ou 89 exactement mentionnées dans le pouillé du x^{ve} siècle dont je viens de parler : ce document n'a omis que Bonnemain, Cendres,

(1) D. Morice, *Hist. de Bret.*, II, Catal. des Evêques; p. LXIV.

Saint-Coulomb, et peut-être Le Vivier. On y trouve par contre quelques doubles emplois. Mais somme toute, c'est une excellente nomenclature.

Sources. — Pouillé de la province de Tours de 1648, imprimé. — Pouillé ms. de Porcelet, Biblioth. Royale, Mss. n° 9364. 3. — Pouillé ms. du x^ve siècle, transcrit à la suite d'un obituaire du chapitre de Dol, du xiv^e siècle, aux Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

DIOCÈSE DE DOL

Comprenant en Bretagne 92 paroisses et 6 trèves,
et en Normandie 4 paroisses.

I. — Doyenné ou grande officialité de Dol.

(50 paroisses.)

Abbaye (l') sous Dol.	Laboussac.
Baguer-Morvan.	Lanhélen.
Baguer-Pican.	Lanvalai.
Bonaban.	Lislemer.
Bonnemain.	Meillac.
Carfantin.	Miniac-Morvan.
Cendres.	Montdol.
Chapelle-aux-Fils-Méen	Paluel.
(la).	Pleine-Fougères.
Cherrueix.	Plerguer.
Cuguen.	Plesder.
Dol, le Crucifix.	Plesguen (St-Pierre de).
— Notre-Dame.	Pleudihen.
Epiniac.	Plengueneuc.
Fresnaie (la).	Roslandrieuc.
Hirel.	Ros-sur-Couësson.
St-Broladre.	St-Hélen.
St-Georges-de-Gréhaigne	St-Judoce.
St-Guinou.	St-Léonard.

St-Marcen.	Tressaint.
St-Solain.	Tressé.
Sains ou Saints.	Villedé-Bidon.
Thoumen.	Villedé la Marine.
Tréméheuc.	Vivier (le) (1).

(Enclaves au diocèse de Rennes.)

Fontenelle (la).	St-Rémi-du-Plain.
Rimou.	

(Enclaves au diocèse de Saint-Malo.)

II. — Doyenné de Bobital

(23 paroisses).

Aucaleuc.	St-Ideuc.
Bobital.	St-Jacut de l'Île.
Hinglé (le).	St-Launeuc.
Ilifaut.	St-Méloir près Bourseul.
Lalandec.	St-Méloir sous Hédé.
Langan.	St-Mervon.
Languenan.	St-Sanson juxte Livet.
Lanouaie.	St-Tual.
Le Lou.	St-Uniac.
St-André-des-Eaux.	St-Urielle.
St-Carné.	Trébedan.
St-Coulomb.	

(Enclaves au diocèse de Saint-Brieuc.)

III. — Doyenné de Coëtmieux (5 paroisses 2 trèves).

Coëtmieux.	Landébia.
— Tregenestre, sa trève.	Landehen.

(1) Le pouillé du x^ve siècle a une paroisse appelée *Lestihier*, que je ne reconnais point.

— *Penguili*, sa trève. St-Glen.
Langast.

IV. — Doyenné-officialité de Lanvallon (6 paroisses
3 trèves).

Bréhat (île de).	Perros-Hamon.
Keriti.	— <i>Lannevez</i> ,
Lanloup.	— <i>Lanvignec</i> ,
— <i>Lanleff</i> , sa trève.	St-Qué.
Lanvallon.	

} ses trèves.

(*Enclaves au diocèse de Tréguier.*)

V. — Doyenné-officialité de Lannion (4 paroisses).

Lanmodez.	Perros-Guirec.
Loguivy lès Lannion.	Trévou-Tréguinec.

VI. — Doyenné-officialité de Lanmeur (4 paroisses
2 trèves).

Coadout.	— <i>Locquirec</i> , sa trève.
— <i>Magoar</i> , sa trève.	Lanvelec.
Lanmeur.	Locquéolé (1).

(*Enclaves au diocèse de Rouen.*)

VII. — Officialité de Saint-Samson (4 paroisses).

Conteville.	St-Samson-de-la-Roque.
Marais-Vernier (le).	St-Samson-sur-Risle.

(1) Locquéolé était sur la rive gauche de la rivière de Morlaix, par conséquent du côté de Léon, mais pourtant sur la limite de Tréguier.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

DE LA BRETAGNE EN 1861.

I. — M. Pol de Courcy, auteur d'un excellent *Nobiliaire de Bretagne* publié en 1846, dont la première édition est épuisée, a commencé d'en faire paraître une seconde sous le titre un peu modifié de *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* (1). La supériorité de celle-ci sur la première éclate au premier coup d'œil. La première formait seulement un volume in-4°; celle-ci en fera trois. Tout le dictionnaire des familles n'occupait dans la première que 412 pages; ici il en tient plus de 960, et forme les deux premiers volumes de l'ouvrage, les seuls parus. Le troisième, qui sera publié cette année, contiendra le supplément, la bibliographie, les pièces justificatives. C'est donc moins une nouvelle édition qu'un nouvel ouvrage. Quand le dernier volume aura paru, nous nous en occuperons avec détail. Aujourd'hui, il suffit de dire que cet ouvrage, l'un des meilleurs qu'on ait fait en ce genre, est indispensable à tout Breton qui s'occupe de l'histoire de son pays.

II. — M. de la Villemarqué continue avec persévérance ses études sur l'antique littérature des Bretons. Après avoir fait connaître à la France

(1) Nantes, Vincent Forest, imprim.-édit., 3 vol. in-4°, 30 fr. pour les souscripteurs, et pour tous autres 36 fr.
— Les deux premiers volumes ont paru.

les seules poésies authentiques des bardes du ^{vi}e siècle qui soient venues jusqu'à nous, il consacre aujourd'hui tout un volume (1) à un barde dont les œuvres ont péri depuis longtemps, mais dont la gloire a rempli l'Europe, et dont le nom conserve encore de nos jours une popularité réelle, quoique sans doute bien amoindrie : qui n'a entendu parler, plus ou moins, des prophéties de Merlin?

A la vérité, si le nom est connu, le personnage ne l'est guère ; on se le représente d'ordinaire comme une sorte de frère aîné de Nostradamus. M. de la Villemarqué s'est proposé de nous en donner une idée plus fidèle et plus précise. Son ouvrage est très-méthodiquement divisé en trois livres : 1^o *Personnalité de Merlin* ; 2^o *Œuvres de Merlin* ; 3^o *Influence de Merlin*.

Dans le livre I^{er}, divisé en cinq chapitres, l'auteur étudie successivement Merlin en tant que personnage *mythologique*, — personnage *réel*, — personnage *légitime*, — personnage *poétique*, — et personnage *romanesque*. Là sont analysés et interprétés avec finesse et exactitude la *Vita Merlini* en vers latins du ^{xiii}e siècle, le roman français de Merlin, de la même époque, composé par Robert de Borron, enfin tout ce qui se rapporte à Merlin dans les anciens monuments de la tradition bretonne, entre autres, dans l'*Historia Britonum* attribuée à Nennius, dans les vieilles légendes de saint Kentigern, de saint Coulm et de saint Cado, etc.

(1) *Myrdhinn ou l'enchantement de Merlin*, son histoire, ses œuvres, son influence, par le ^ve HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut ; Paris, 1862, un vol. in-8°, chez Didier.

Comme des poésies ni des prophéties de Merlin il ne reste rien, le livre II de l'ouvrage de M. de la Villemarqué a uniquement pour objet de nous montrer quelle foi les Bretons de l'île et du continent ajoutèrent pendant tout le moyen-âge aux prophéties apocryphes mises sous le nom de ce barde, quelle influence ils leur accordèrent sur leurs plus graves déterminations politiques et militaires.

Enfin, dans son livre III, M. de la Villemarqué nous apprend, par toute une série de faits et de textes fort curieux, que cette influence ne fut guère moins grande dans l'Europe du moyen-âge, même chez les peuples qui n'étaient pas de race celtique. Ainsi, par exemple, les prétendues prophéties de Merlin jouèrent un grand et triste rôle dans le procès de Jeanne d'Arc, et au ^{xvii}e siècle le concile de Trente crut nécessaire d'en proclamer solennellement la fausseté et d'en interdire l'usage sous peine des censures canoniques.

III. — Sous ce titre : *Vies des saints de Bretagne d'après les légendes et autres anciens documents — première partie, archidiocèse de Rennes*, — M. L. Roumain de la Rallaye vient de publier à Rennes, chez Hauvespre, le premier volume (format in-12) d'une nouvelle biographie des saints de notre province. Cette nouvelle galerie hagiographique a le triple mérite d'un prix modique (2 fr. le volume), d'un format commode, d'un style agréable. La lecture en est aisée et la science exacte. A peine y pourrait-on reprendre quelques rares et petites erreurs de détail que l'auteur est fort à même de rectifier dans son second volume. Les notices biographiques contenues dans celui-ci concernent S. Melaine, S. Lunaire,

S. Samson, S. Magloire, S. Ethbin, S. Armel, S. Suliac, S. Méen, S. Judaël, S. Josse, S. Malo, S. Gurval, S. Didier, S. Winnoc, S. Hermeland, S. Modéran, S. Thuriel, S. Convoion, S. Gilduin, S. Jean de la Grille, S. Hamon, le B. Robert d'Arbinel et le V. Père Montfort. — Cet ouvrage est approuvé par Mgr l'Archevêque de Rennes.

IV. — M. Édouard de Kersabiec a consacré à l'histoire de saint Félix, évêque de Nantes, tout un volume in-12 de plus de 220 pages (1). Bien que nous ne soyons pas d'accord avec l'auteur sur l'histoire d'Herbadilla (voir ci-dessus p. 199), nous reconnaissons que les faits et les textes sont étudiés dans cet ouvrage avec un soin et une conscience rares. M. de Kersabiec a eu l'heureuse idée de confronter sur tous les points le témoignage des documents avec celui de la tradition, et de ce rapprochement jaillit souvent une lumière inattendue. On peut reprendre çà et là des étymologies plus que hasardées, et (à la p. 116) une note où l'auteur, trompé par une mauvaise édition ou plutôt une mauvaise traduction du géographe Ptolémée, attribue à la capitale des *Lemovices* le nom de *Ratiastum*, tandis que c'était certainement *Augustoritum*.

Mais tout cela n'est que mince détail, qui ne touche point au fond de l'ouvrage et ne saurait nuire à sa bonté.

La forme n'est pas inférieure au fond. Le style est facile, rapide, animé. Somme toute, c'est une bonne étude, et qui montre de quel intérêt est susceptible l'histoire de nos vieux saints et de nos vieilles annales. — Ce volume est dédié à Mgr Jaquemot, évêque de Nantes.

(1) Nantes, chez Vincent Forest, 1861.

V. — M. Ropartz n'a pas mis moins de soin et de conscience à étudier la vie d'un évêque breton du xiv^e siècle, et peut-être — bien que son volume (1) soit moins gros — peut-être y a-t-il mis plus de fatigue; car son héros, *Pierre Morel* ou *Morell*, est certes bien plus obscur que saint Félix. Avant de nous faire connaître cet évêque, il a fallu véritablement le découvrir, car tout ce qu'on avait sur lui jusqu'ici se bornait à quelques lignes insignifiantes. M. Ropartz a supérieurement rempli la tâche qu'il s'était imposée; nous n'aurions pas cru possible de reconstituer, sous ce nom, un aussi curieux chapitre d'histoire locale et ecclésiastique. Parmi les faits et documents inédits que l'auteur nous fait connaître, nous avons surtout remarqué l'ordonnance épiscopale de 1388, par laquelle Pierre Morel interdit l'usage ou plutôt l'abus des neuvaines de nuit dans les églises, spécialement à Notre-Dame de Guingamp.

C'est dans l'une des chapelles de cette dernière église que l'on a retrouvé depuis peu le tombeau de Pierre Morel, où l'on peut reconnaître encore un riche et élégant monument du xiv^e siècle, mais malheureusement fort mutilé. Pour le restaurer on manque d'argent : un millier de francs environ ferait l'affaire. La générosité des Bretons, si attachés encore aux souvenirs, aux monuments de leur histoire nationale, ne voudra pas laisser ruiner, faute d'une telle somme, le tombeau d'un saint évêque. C'est pour la stimuler

(1) *Pierre Morell*, bourgeois de Guingamp et évêque de Tréguier au xiv^e siècle; son tombeau dans l'église N.-D. de Guingamp, par S. ROPARTZ. Guingamp, chez Pierre Le Goffic, in-8°.

davantage que M. Ropartz a écrit sa curieuse histoire de *Pierre Morell*. Nous espérons que cet appel sera entendu.

VI. — *Chronique Lorientaise; origine de la ville de Lorient, son histoire et son avenir*, par E. MANCEL, ancien préfet; Lorient, chez Gousset (place Bisson, 4), 1861, 1 vol. in-12. — Excellent travail d'histoire locale, qui manquait complètement et qui mérite de prendre place parmi les bons ouvrages du même genre publiés jusqu'ici en Bretagne. Lorient, on le sait, est une ville moderne, qui remonte tout au plus aux dernières années du xvii^e siècle. Il n'y a donc là ni questions obscures d'origines ni problèmes de critique : c'est sans doute un avantage. Mais la difficulté est de nous intéresser à une histoire si récente. M. Mancel y a réussi. Remontant au-delà du xvii^e siècle, il a retrouvé dans les vieux registres de la paroisse de Plœmeur de curieux renseignements sur l'importance ancienne du havre de Blavet, qui est aujourd'hui la rade de Lorient. En faisant de nouvelles recherches dans cette direction, en fouillant à ce point de vue nos documents historiques imprimés ou inédits, on arriverait, nous le croyons, à des résultats fort intéressants. M. Mancel a traité tout son sujet avec soin, sans se laisser entraîner aux digressions, enfermant sous le moins de mots le plus de faits et de renseignements possible, penchant par sobriété plutôt que par abondance, ce qui est toujours rare. Nous avons remarqué, entre autres, le soin avec lequel il a traité les origines de la ville de Lorient et l'histoire du fameux siège de 1746. Si l'auteur se trouve amené à faire de ce petit volume une seconde édition, nous l'engageons à donner en appendice

le texte des principales pièces inédites qu'il cite ou qu'il analyse dans son ouvrage.

VII. — *Lettres inédites de Jean-Marie et de Félicité La Mennais*, adressées à M^r Bruté, ancien évêque de Vincennes (États-Unis), recueillies par M. HENRI DE COURCY et précédées d'une introduction par M. E. DE LA GOURNERIE; Nantes, chez Vincent Forest et Prosper Mazeau, un vol. in-12, 2 fr. 50. — Bien que cette publication se rapporte exclusivement à notre siècle, les deux illustres Bretons, auteurs de ces curieuses lettres, étant déjà entrés dans l'histoire, nous croyons devoir la comprendre dans notre petite revue bibliographique. — Cette correspondance contient soixante-trois lettres, ou soixante-neuf en comptant pour deux certaines lettres où les deux frères ont pris successivement la plume. La plus ancienne de ces lettres est du 20 juillet 1806, la plus récente du 19 avril 1836. — Il y a lieu de regretter que l'éditeur ne les ait point numérotées et n'ait pas fait de tables. — Pour y suppléer quelque peu, nous dirons que sur ces soixante-neuf lettres, vingt-cinq sont de Félicité, le célèbre écrivain, quarante-trois du saint instituteur des Frères de l'Instruction Chrétienne (Jean-Marie), une seule très-courte du vénérable abbé Gui Carron. — Voici les dates des lettres de Félicité, avec la page du volume où se trouve chacune d'elles :

1809, 17 février, 17 mars, 3 avril, 1^{er} mai (p. 28, 45, 50, 56), plus une lettre sans date que l'éditeur rapporte à la même année (p. 39). — 1810, 25 mai (p. 72). — 1812, 28 janvier et 31 mai (p. 76, 79). — 1814, 24 juillet et 29 septembre (p. 88, 91). — 1815, 25 avril, 11 août, 28 octobre (p. 94, 110, 122). — 1817, 12 février,

15 mai, 6 août (p. 130, 133, 135). — 1818, 22 février, 22 juillet, 30 novembre (p. 139, 147, 150). — 1819, 24 septembre (p. 154). — 1820, 18 décembre (p. 156). — 1821, 30 juin (p. 161). — 1823, 8 octobre (p. 162). — 1831, 9 octobre (p. 169). — 1833, 28 septembre (p. 172).

L'introduction, due à la plume élégante de M. E. de la Gournerie, est dans son genre un morceau achevé.

VIII. — Enfin je veux aussi mentionner ici *La Bretagne, paysages et récits*, par M. EUGÈNE LOUDON (1), bien que ce livre soit dans sa forme plus littéraire qu'historique. C'est une suite de récits et de tableaux, composés avec le plus grand soin et dans une forme excellente, qui retracent avec une précision énergique la physionomie morale, poétique et pittoresque de notre province. Il y a de l'archéologie et de la meilleure, — de celle qui met en lumière l'intime signification des œuvres d'art et des monuments du temps passé, — dans les chapitres intitulés *Foi et poésie des Bretons*, — *les Pierres*, — *les Vieilles villes, les vieilles maisons*. Il y a de l'histoire dans *Quiberon*, — *les Rochers*, — *Saint-Florent*, — *Quériot*. Il y a d'admirables descriptions dans *la Mer* et *les Lutteurs*. Il y a partout un style excellent, ferme, net, pittoresque sans jamais tomber dans le coloriage, qui marche, qui court, et vous entraîne rapidement d'un bout de l'ouvrage à l'autre. Avec la charmante étude de M. A. de Courcy intitulée *Le Breton*, c'est certainement ce qu'on a écrit de mieux en ce genre sur notre pays.

IX. — *L'Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1861

(1) Un vol. in-12, Paris, chez Brunet, rue Bonaparte, 2 fr. 50.

contient une monographie historique et archéologique de la paroisse de *Pordic*, par M. Gaultier du Mottay. L'auteur a déjà écrit, on le sait, plusieurs de ces monographies paroissiales, qui toutes sont complètes, bien ordonnées et ne laissent rien à désirer : celle-ci vaut ses devancières, on n'en peut faire un meilleur éloge.

L'Annuaire des Côtes-du-Nord de 1862, qui vient de paraître, contient une semblable notice sur la paroisse de *Vieux-Bourg-Quintin*, par M. l'abbé Audo, laquelle est digne de prendre place à côté de celles de M. G. du Mottay. Suit une intéressante description de la chapelle du Loch, ancienne possession de l'Ordre de Malte, sise autrefois dans la paroisse de Maël-Pestivien, aujourd'hui en la commune de Peumerit-Quintin, par M. S. Ropartz.

X. — Dans *l'Annuaire du département du Morbihan*, M. Alfred Lallemant poursuit ses savantes recherches sur l'histoire des Vénètes armoricains. *L'Annuaire* de 1861 contient de *Nouveaux éclaircissements sur le livre III des Commentaires* et sur la campagne de César chez les Vénètes, en réponse aux objections qu'avait soulevées, paraît-il, un travail du même auteur sur le même sujet, publié en 1860. Dans *l'Annuaire* de 1862, qui vient de paraître, M. Lallemant nous donne une dissertation ayant pour but de prouver l'*Origine celtique et commune de tous les peuples qui ont porté le nom de Vénètes*, savoir, les Vénètes du Morbihan, de la Grande-Bretagne, des Alpes maritimes et de l'Adriatique, les *Heneti* de la mer Noire, les *Venedi* de la Baltique, les *Vennenses* de la Celtibérie.

L'infatigable archiviste du Morbihan, M. Rosenzweig, a enrichi cet *Annuaire* de trois notices,

l'une sur la *Sénéchaussée d'Auray* et ses archives, publiée en 1861; les deux autres, sur l'*Hôpital de Guéméné* et l'*Hôpital de Rochefort*, publiées en 1862. Ce sont trois études bien faites, substantielles, intéressantes, auxquelles on ne peut reprocher que la brièveté.

XI. — Dans le cours de l'an 1861, la *Revue de Bretagne et de Vendée* a publié sur l'histoire et sur l'archéologie de notre province les articles et les documents ci-dessous :

Premières colonies bretonnes dans la péninsule armoricaine (465-500), par *A. de la Borderie*. — S. Félix, évêque de Nantes (550 à 583), par *M. Ed. de Kersabiec*. — L'Apostolat de S. Malo (575-627), par *A. de la Borderie*. — Jocelin de Dinan, seigneur de Ludlow, par *M. A. de Barthélemy*. — Anciens statuts de la Frérie Blanche de Guingamp (xv^e siècle), par *M. S. Ropartz*. — Le sceau de l'évêque de Léon et le serment de l'évêque de Tréguier (xv^e siècle), par *M. St. de la Nicollière*. — Le Quéméné-Héboi et les seigneuries de la Roche-Moisan, des Fiefs-de-Léon et de Pontcallec, par *A. de la Borderie*. — François 1^{er} et la Bretagne, par *M. Ch. de Montigny*. — Correspondance inédite relative à la pacification de la Bretagne en 1598, par *M. Le Men*. — Le P. Lebrun, poète nantais sous Louis XIII, par *M. Eug. de la Gournerie*. — Trois légendes en images, par *M. S. Ropartz*. — Pèlerinage archéologique au tombeau de sainte Onenne, par le même. — Protestation d'une paroisse bretonne contre les décrets de la Constituante (1790), publiée par *M. Le Men*. — Relation inédite de l'affaire de Quiberon (1795), par *M. Berthier de Grandry*. — Souvenirs de la persécution révolutionnaire à Rennes, par *M^{sr} Bruté*.

XII. — La Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine a fait paraître en 1861 le premier volume de ses *Mémoires* (Rennes, impr. Catel, in-8^o). Outre les procès-verbaux des séances de cette Société pendant les années 1859 et 1860, ce volume contient, sur l'histoire et l'archéologie bretonnes, les travaux suivants :

Répertoire archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, par *M. l'abbé Brune*. — De l'état des forces romaines en Bretagne vers le v^e siècle, par *M. E. Morin*. — Mémoire sur le servage en Bretagne avant et depuis le x^e siècle, par *A. de la Borderie*. — Observations sur une particularité de construction de la cathédrale de Dol, par *M. l'abbé Brune*. — Du droit d'asile en Bretagne au moyen-âge et des Minihis, par *M. P. Delabigne-Villeneuve*. — Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Rennes (Voyage en Terre-Sainte à la fin du xv^e siècle), par *M. E. Morin*.

On trouve aussi dans ce volume deux excellentes notices de M. André, président de la Société, l'une sur des monuments de pierres brutes de la province d'Alger, qui ont avec nos monuments celtiques une ressemblance frappante; l'autre sur Jean Girouard, sculpteur poitevin du dernier siècle, qui exécuta en Bretagne beaucoup d'œuvres remarquables, dont la plupart aujourd'hui sont malheureusement perdues.

XIII. — Depuis l'apparition de notre *Annuaire de Bretagne* de 1861, la Société Archéologique de Nantes a publié quatre numéros de son *Bulletin* (1), pour les 3^e et 4^e trimestres de 1860, et les 1^{er} et 2^e trimestres de 1861. Outre les procès-verbaux des séances de la Société, ces numéros

(1) Nantes, impr. Guéraud, in-8^o.

contiennent les travaux et les documents ci-dessous :

Des Nannètes à l'époque romaine : Du *Portus Nannetum* (son histoire jusqu'au règne de Constantin; enceintes romaines dans la Gaule; enceinte romaine de Nantes), par *M. Bizeul* (de Blain). — Une pierre tombale de l'abbaye de Vileneuve (Olivier de Machecoul, ^{xiii}^e siècle), par *M. Stéphane de la Nicollière*. — Rapport sur une pierre tombale mérovingienne du ^{viii}^e siècle, provenant de l'abbaye d'Aindre, par le même. — Le collier d'Antoinette de Magnelais, document inédit du ^{xv}^e siècle, par le même. — Des Moules monétaires, par *M. Bizeul* (de Blain). — Description du chapeau ducal, de l'épée de parement, de la nef de table et d'un grand nombre d'autres bijoux du trésor des ducs de Bretagne, d'après des documents inédits de la fin du ^{xv}^e siècle, par *M. St. de la Nicollière*. — Fouilles archéologiques, par *M. F. Parenteau*.

XIV. — La Société Archéologique des Côtes-du-Nord a publié en 1861 une livraison de ses *Mémoires*, la 2^e du tome III (Saint-Brieuc, chez Prud'homme, in-8^o). Voici de quels articles elle se compose :

Discours prononcé dans la séance du 4 mai 1861, par *M. Ath. Saullay de l'Aistre*, président de la Société. — Essais d'iconographie et d'hagiographie bretonne (première partie), par *M. Gaultier du Mottay*. — Un conflit de préséance à Saint-Brieuc en 1684, par *M. Hipp. Raison du Cleuziou*. — Peintures sur bois du Bodéo, par *M. A. de la Nouë*.

Le travail de *M. G. du Mottay* est fort curieux; l'auteur y donne, par ordre alphabétique, la description des effigies et des attributs caracté-

ristiqués des saints bretons, d'après les diverses représentations qu'il en a pu voir dans les églises de la Basse-Bretagne.

XV. — Par suite d'arrangements dont nous n'avons pas ici à nous préoccuper, la Société Archéologique du Morbihan, au lieu de continuer la publication d'un bulletin spécial, imprime depuis l'an dernier ses mémoires dans le Bulletin de la Société Polymathique du même département, lequel renferme en outre des études d'histoire naturelle, des poésies, etc. — Le Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan pour 1860 (un cahier in-8^o de 148 p., Vannes, impr. Galles) a paru en 1861. On y trouve, sur l'histoire et sur l'archéologie de notre province, les articles suivants :

Le beffroi et l'Hôtel-de-Ville de Vannes, par *M. Alfred Lallemand*. — Relation inédite du siège de Lorient en 1746, par l'abbé *Pontvallon-Hervouët* (publiée par *M. l'abbé Marot*). — Fouille d'un dolmen à Locmariaker, par *M. L. Galles*. — Grotte celtique ou dolmen, dans la lande de Grooch, près Kerlescant, au nord des alignements de Carnac, par *M. de Villemeurvil*. — Statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville (*alias* Pontivy), par *M. Rosenzweig*. — La Croix-Jégou, le Pont-Rouiller, N.-D.-du-Pont-d'Arz et le château des Aunais, légendes, par *M. Fouquet*. — La Pierre tremblante de Trégune et la Fiancée de St-Herbot, par *M. du Laurens de la Barre*.

Le plus important de ces travaux est sans contredit celui de *M. Rosenzweig*. Quand ce consciencieux archéologue aura exécuté pour les arrondissements de Vannes et de Ploërmel ce qu'il a fait pour ceux de Lorient et de Pontivy,

le Morbihan aura une statistique archéologique comme peu de nos départements en possèdent. C'est à ce moment aussi que nous nous réservons d'apprécier cette œuvre remarquable avec toute l'attention qu'elle mérite et tout le détail qu'elle appelle.

XVI. — Nous voudrions pouvoir ajouter ici l'indication des articles relatifs à l'histoire de notre province, publiés par les journaux bretons en 1861. Ces articles ne sont pas rares dans la presse locale de chacune de nos villes; souvent ils sont fort intéressants; pourtant, une fois lu, le numéro du journal où ils paraissent s'en va

Où va toute chose
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier;

et impossible de remettre la main sur ces travaux. Une œuvre utile serait, — avec l'assentiment des auteurs bien entendu, — de recueillir chaque année en un volume les meilleurs d'entre eux. Nous croyons que les auteurs se prêteraient volontiers à cette combinaison, et ainsi tout le public de notre province serait à même de profiter de ces articles, réduits aujourd'hui le plus souvent à un cercle assez étroit de lecteurs.

En attendant, nous signalerons dans le courant de 1861, les articles et documents inédits, très-intéressants, publiés par M. Du Châtellier sur *les Fréron et les Royou*, dans le journal de Brest *l'Océan*, du 27 mars au 8 mai 1861; et dans *l'Impartial du Finistère* du 21 septembre suivant, un très-curieux compte-rendu, fait par M. A. de Blois, de la *Fouille d'un tumulus sur les grèves de Penmarch*.

NÉCROLOGIE.

M. BIZEUL.

Dans les derniers jours de mars 1861, M. Bizeul (Louis-Jacques-Marie), l'un des fondateurs de l'Association Bretonne et le doyen des archéologues bretons, est mort à Blain (Loire-Inférieure), à l'âge de 76 ans.

C'était un de ces savants modestes, consciencieux, infatigables et admirablement désintéressés, qui, sans préoccupation de gloire ou de lucre, par pur amour de la vérité et de la patrie, consomment leur vie en des travaux difficiles, souvent trop peu appréciés, dont cependant tout le monde profite, puisqu'ils ont pour résultat d'éclairer ou rectifier les parties les plus curieuses de notre histoire nationale. Ces hommes-là ne se croient jamais au bout de leur besogne; avec un courage égal à leur modestie, ils creusent et retournent sans cesse le terrain de la science, jusqu'au moment où la mort les couche sur le sillon commencé.

En vain, aujourd'hui, chercherait-on ce type à Paris; on le trouve encore en province, mais il y devient de plus en plus rare; bientôt peut-être ce sera une race disparue. Les chemins de fer, les télégraphes, les réclames, les progrès toujours croissants d'une centralisation excessive ont déjà inoculé loin de Paris cette maladie essentiellement parisienne, la rage de briller sans travailler, moyennant quelques bribes d'une

science suspecte, quelques pages d'une plume facile et beaucoup d'aplomb.

M. Bizeul n'était pas de cette école-là, mais de l'autre, de l'ancienne, qui s'en va, qui cependant était la bonne; et c'est pourquoi nous voulons payer à ce docte et excellent homme le tribut d'un sympathique hommage.

M. Bizeul était né à Blain, où son père, avant la Révolution, avait la garde des archives du château seigneurial. Les archives du château de Blain, c'était le chartrier complet de l'antique maison de Rohan; et le chartrier de Rohan contenait, depuis le ^{xiii}^e siècle, toute l'histoire de Bretagne. Après les précieuses archives de nos Ducs, c'était à coup sûr en ce genre le dépôt le plus riche et le plus intéressant de toute notre province. Aujourd'hui ce dépôt n'existe plus; plus d'une fois M. Bizeul, avec émotion, presque avec larmes, nous en a conté la destruction, exploit stupide des barbares de 92, et plus tard ces souvenirs ne furent pas sans influence sur la direction de ses études. La profession notariale qu'il embrassa, et les nombreuses gestions de biens à lui confiées par d'anciennes familles, firent passer entre ses mains beaucoup de vieux titres, bien propres à développer ce goût de recherches historiques, qui, pour le fils du dernier archiviste des Rohan, était d'ailleurs comme une part de l'héritage paternel.

Aussi quand, au terme de l'âge mûr et au premier seuil de la vieillesse, il songea à se créer des loisirs, ce ne fut que pour les consacrer à l'étude de l'histoire. D'abord — c'était naturel — il s'occupa de matières généalogiques; mais bientôt, par suite d'un concours de circonstances inutile à expliquer ici, il eut le bonheur et le

mérite de se frayer une voie jusque-là inexplorée dans notre province, en concentrant ses travaux avec une assiduité persévérante sur la recherche et l'étude des antiquités de l'époque romaine.

C'était vers 1840. M. de Fréminville faisait en ce temps-là des livres où il niait intrépidement l'occupation de notre péninsule par les Romains. Cet étrange paradoxe excita sans doute encore l'ardeur de M. Bizeul, qui se vit bientôt en mesure d'en démontrer la fausseté dans son mémoire sur les *Voies romaines du Morbihan*, que publia en 1842 l'Annuaire de ce département. Outre ce mémoire, ses principaux travaux sur la géographie et l'archéologie gallo-romaine de notre péninsule sont les suivants : *Voies romaines sortant de Blain*, publié dans les *Annales de la Société académique de Nantes*; *Voies romaines sortant de Carhaix*; mémoire sur *Aleth et les Curiosolites*; mémoire sur *Les Osismiens*, dans le *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*; mémoire sur la *Carte romaine de la péninsule armoricaine*, dans le Congrès scientifique de France, session de 1849 tenue à Rennes; mémoire sur *Les inscriptions gallo-romaines trouvées en Bretagne*, dans la session du Congrès archéologique de France tenue à Nantes en 1856; — *De Rezay et du pays de Retz; des Nannètes aux époques celtique et romaine*, vaste travail embrassant l'histoire et la description détaillée de toutes les antiquités gauloises et romaines du département de la Loire-Inférieure, publié en partie dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, en partie dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

Joignez à cela de nombreux articles dans la *Biographie Bretonne*, — entre autres ceux des

science suspecte, quelques pages d'une plume facile et beaucoup d'aplomb.

M. Bizeul n'était pas de cette école-là, mais de l'autre, de l'ancienne, qui s'en va, qui cependant était la bonne; et c'est pourquoi nous voulons payer à ce docte et excellent homme le tribut d'un sympathique hommage.

M. Bizeul était né à Blain, où son père, avant la Révolution, avait la garde des archives du château seigneurial. Les archives du château de Blain, c'était le chartrier complet de l'antique maison de Rohan; et le chartrier de Rohan contenait, depuis le ^{xiii}^e siècle, toute l'histoire de Bretagne. Après les précieuses archives de nos Ducs, c'était à coup sûr en ce genre le dépôt le plus riche et le plus intéressant de toute notre province. Aujourd'hui ce dépôt n'existe plus; plus d'une fois M. Bizeul, avec émotion, presque avec larmes, nous en a conté la destruction, exploit stupide des barbares de 92, et plus tard ces souvenirs ne furent pas sans influence sur la direction de ses études. La profession notariale qu'il embrassa, et les nombreuses gestions de biens à lui confiées par d'anciennes familles, firent passer entre ses mains beaucoup de vieux titres, bien propres à développer ce goût de recherches historiques, qui, pour le fils du dernier archiviste des Rohan, était d'ailleurs comme une part de l'héritage paternel.

Aussi quand, au terme de l'âge mûr et au premier seuil de la vieillesse, il songea à se créer des loisirs, ce ne fut que pour les consacrer à l'étude de l'histoire. D'abord — c'était naturel — il s'occupa de matières généalogiques; mais bientôt, par suite d'un concours de circonstances inutile à expliquer ici, il eut le bonheur et le

mérite de se frayer une voie jusque-là inexplorée dans notre province, en concentrant ses travaux avec une assiduité persévérante sur la recherche et l'étude des antiquités de l'époque romaine.

C'était vers 1840. M. de Fréminville faisait en ce temps-là des livres où il niait intrépidement l'occupation de notre péninsule par les Romains. Cet étrange paradoxe excita sans doute encore l'ardeur de M. Bizeul, qui se vit bientôt en mesure d'en démontrer la fausseté dans son mémoire sur les *Voies romaines du Morbihan*, que publia en 1842 l'Annuaire de ce département. Outre ce mémoire, ses principaux travaux sur la géographie et l'archéologie gallo-romaine de notre péninsule sont les suivants : *Voies romaines sortant de Blain*, publié dans les *Annales de la Société académique de Nantes*; *Voies romaines sortant de Carhaix*; mémoire sur *Aleth et les Curiosolites*; mémoire sur *Les Osismiens*, dans le *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*; mémoire sur la *Carte romaine de la péninsule armoricaine*, dans le Congrès scientifique de France, session de 1849 tenue à Rennes; mémoire sur *Les inscriptions gallo-romaines trouvées en Bretagne*, dans la session du Congrès archéologique de France tenue à Nantes en 1856; — *De Rezay et du pays de Retz; des Nannètes aux époques celtique et romaine*, vaste travail embrassant l'histoire et la description détaillée de toutes les antiquités gauloises et romaines du département de la Loire-Inférieure, publié en partie dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, en partie dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

Joignez à cela de nombreux articles dans la *Biographie Bretonne*, — entre autres ceux des

champions de la bataille des Trente, — et des travaux manuscrits considérables, spécialement une histoire très-soignée de la ville et du château de Blain.

Comme tous les vrais savants, M. Bizeul éprouvait le besoin de contrôler ses études par celles d'autrui, et d'échanger ses idées avec les hommes voués par goût à des travaux analogues.

C'est ce besoin, vivement senti en Bretagne, qui enfanta en 1843 l'Association Bretonne. M. Bizeul fut au nombre de ses premiers fondateurs, et se fit une loi d'assister à tous ses Congrès, depuis la première session tenue à Vannes en 1843 jusqu'à la dernière tenue à Quimper en 1858. Ceux-là seuls qui ont connu M. Bizeul au Congrès Breton peuvent se flatter de l'avoir vu *dans son élément*. Là il était entièrement lui-même, et alors on découvrait avec plaisir, sous cette haute érudition, un inépuisable fonds d'amabilité, de gaieté et d'esprit. — Ce savant homme était doublé d'un excellent homme d'humeur charmante, aimant et pratiquant le mot pour rire, lançant volontiers la pointe, et — mon Dieu, faut-il le dire? — tournant spirituellement la chanson : un véritable représentant de la vieille gaieté française. C'est là ce qui faisait de M. Bizeul un type, et un type des plus aimables.

Quant au mérite scientifique de ses travaux, il est, comme je l'ai dit, très-grand. M. Bizeul a même eu la chance de parcourir, sinon en entier, du moins en très-grande partie, la route qu'il s'était ouverte. Il conservera l'honneur de nous avoir le premier révélé toute l'importance de l'occupation romaine dans notre péninsule; on pourra venir après lui ajouter quelques détails, mais dès maintenant l'ensemble est acquis.

Est-ce à dire pourtant que toutes les opinions soutenues par M. Bizeul nous semblent également incontestables? Non apparemment, car, même en matière archéologique, nul ne peut prétendre au privilège de l'infailibilité, encore moins peut-être à celui de contenter tout le monde. M. Bizeul, je le crois (je l'ai déjà dit ailleurs), comme tous ceux qui étudient avec ardeur, s'était peut-être trop exclusivement épris de l'objet principal de ses études, en sorte qu'à ses yeux l'époque et l'influence gallo-romaines dominant tout le reste, non-seulement il restitue, dans les origines de notre histoire provinciale, sa place légitime à l'élément romain, mais — par une réaction presque forcée après les négations de Fréminville — il lui fait de plus envahir la place qui revient en réalité à l'élément breton, d'où sont sortis en définitive notre race, notre langue et notre nom.

Toutefois, je le dis et je le répète, cette réserve n'enlève vraiment aux travaux de M. Bizeul rien de leur intérêt, de leur importance ni de leur valeur : il ne s'agit que de distinguer les époques. Aussi, malgré ce léger dissentiment scientifique, — ou plutôt à cause de lui, — nous avons tenu à exprimer ici de nouveau, d'accord avec tous nos excellents confrères de l'ancienne Association Bretonne, les sentiments de douleur et de profond regret que nous cause à tous la perte de M. Bizeul.

Dans le courant de l'année 1861, M. le docteur Halléguen a publié à Quimper une brochure in-8° de 40 à 50 pages intitulée : « *La Cornouaille et Corisopitum, réponse à la brochure Des Curiosolites de César et des Corisopites de la Notice des provinces, par M. de Courson, à la Nouvelle opinion de M. de la Borderie sur le nom de Corisopitum et la colonisation de la Cornouaille, et à ses Éléments d'histoire de Bretagne.* »

Que de choses en quarante pages! dira-t-on. Et pourtant l'auteur promet moins qu'il ne tient. Car non-seulement il s'efforce de réfuter mon opinion de l'an dernier sur *Corisopitum* (1), mais il prétend en même temps en être le premier auteur, le père véritable, — si bien qu'en intitulant mon article *NOUVELLE opinion sur Corisopitum*, j'ai sciemment ou non (selon lui) induit le public en erreur, vu que c'est lui qui le premier aurait émis ladite opinion : ce pourquoi il me somme de lui rendre son bien et de reconnaître que, volontairement ou non, je l'ai volé.

Il y a peu de logique, ce semble, dans cette double prétention. Car enfin, si cette opinion est de M. Halléguen, comment se fait-il qu'il la réfute? Et s'il la réfute, ce n'est donc pas la sienne? Sur ce dernier point pourtant il parle haut et net. Il cite les deux dernières lignes de mon article de l'an dernier où je disais :

« J'espère qu'on admettra volontiers cette explication, « sans laquelle il me paraît impossible de se tirer d'embarras. » (*Annuaire de 1861*, p. 176.)

Et il ajoute :

« Je l'espère d'autant plus que je suis le premier à « avoir indiqué, en 1859, cette *nouvelle opinion* de 1861, « qui n'est que le développement de l'opinion des *Celtes*, « des *Armoricains*, des *Bretons*. — Serait-ce encore une « application du *Sic vos non vobis*, ou de ce qu'on appelle « la conspiration du silence? Que vous en semble, ami « lecteur? » (P. 29.)

(1) Voir l'*Annuaire historique de Bretagne* de 1861, p. 160 à 176.

Pour mettre l'ami lecteur à même d'en juger et le convaincre que je ne conspire d'aucune façon contre M. Halléguen, je vais citer ici, de son autre brochure intitulée *Les Celtes, les Armoricains, les Bretons*, publiée en 1859, le passage sur lequel il fonde son droit à la paternité de l'opinion en question. Le voici :

« Le siège épiscopal de Quimper, qui a remplacé celui « de *Vorganium*, *Osismii* ou *Keris*, abandonné à cause « des progrès de la mer, peut tirer de *Keris* son nom de « *Corisopitensis*, tout aussi bien que de *Corentini oppidum*, — à moins qu'il n'y ait un *Corsorptum* (1) insulaire, comme le dit M. de Blois, nom qui aura été « appliqué à *Kemper*, dont le synonyme latin est *Confluens*. Voyez la note IV à l'Appendice. » — Ceci se trouve à la p. 9; à la p. 38, la note IV de l'Appendice porte : « Quelle que soit la véritable étymologie du mot « *Corisopitum*, ce qui me paraît sûr, c'est qu'au *x^e* siècle, quand on a dû remplacer le titre épiscopal de la « contrée de Cornouaille par celui du siège et qu'on a « donné à *Kemper* le nom de *Corisopitum* — d'où le « *Corisopitensis episcopus*, — on a tiré ce nom de l'une « de ces sources bretonnes. »

Voilà tout sur quoi se fonde la revendication de M. Halléguen.

Laissons de côté les excentriques opinions de l'auteur sur la situation de *Vorganium* et l'imaginaire évêché de ce nom, dont on ne trouve trace dans l'histoire ni la tradition. Revenons seulement à ce qui touche *Corisopitum*. D'après ce passage, l'opinion de M. Halléguen en 1859 était

1° Que *Kemper* ou *Quimper* fut le nom primitif de la ville bretonne bâtie au confluent de l'Odé et du Steir;

2° Qu'au *x^e* siècle seulement on attribua à Quimper le nom latin de *Corisopitum*, qui vient soit de *Keris*, soit de *Corentini oppidum*, soit de *Corsorptum*, nom d'une ville de Grande-Bretagne, révélé par M. de Blois

(1) M. Halléguen, citant ce passage en 1861 dans sa seconde brochure, change ce mot en *Corstoptum*, ce qui permet de voir de quoi il entend parler; mais sa brochure de 1859 porte positivement *Corsorptum*, sans correction.

à M. Halléguen : — car ce dernier ne semble pas se douter, en 1859, que ce nom estropié (dont on ne doit pas imputer l'écorchement au savant M. de Blois) figure sous une forme plus sincère dans l'Itinéraire d'Antonin. M. Halléguen ne hasarde pas non plus la moindre conjecture sur la cause qui aurait fait attribuer à Quimper le singulier nom latin de *Corisopitum*, au lieu de *Confluens* ou *Confluentia*, traduction naturelle du mot breton : ainsi il laisse subsister toute la difficulté.

Voilà l'opinion de M. Halléguen en 1859. Voici en bref ce que je soutenais dans mon article de l'an dernier :

1^o La ville bâtie au confluent du Steir et de l'Odet s'est nommée primitivement *Corisopitum*, parce que (selon toute vraisemblance) elle a été fondée vers la fin du v^e siècle par des Bretons insulaires sortis d'une ville de la Grande-Bretagne appelée elle-même *Corisopitum* dans plusieurs manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin (1);

2^o *Kemper* ou *Quimper*, en tant que nom propre, n'apparaît que postérieurement à *Corisopitum*. (Impossible d'en trouver trace, sous une forme ou sous une autre, avant le milieu du xi^e siècle, au lieu que *Corisopitum* se rencontre dès le ix^e.)

On voit que ces deux propositions sont justement le contre-pied de l'opinion de M. Halléguen.

3^o J'ajoutais que notre Cornouaille continentale (*Cornubia*, *Kernau*) devait très-probablement sa population à la colonie des *Cornovii* placés à *Pons-Ælii* non loin du *Corisopitum* insulaire, et surtout à la tribu des *Cornavii* ou *Cornabii*, l'un des plus puissants peuples de l'île de Bretagne.

Or M. Halléguen, en 1859, n'avait même pas sonné mot des *Cornovii* ni des *Cornabii*.

On peut voir maintenant ce que je lui ai pris, et s'il est fondé à dire que « ma Nouvelle opinion de 1861 n'est que le développement de son opinion de 1859! »

En produisant cette étrange réclamation, il s'est attaché d'ailleurs à accroître la distance qui sépare son opi-

nion de la mienne. Tout ce qu'il ajoute à ses dires de 1859 touchant *Corisopitum*, c'est que ce nom est une altération de *Cornu-oppidum*, et *Cornu-oppidum* une traduction du *Kemper* breton, nom primitif selon lui, qui existait prétend-il dès le v^e siècle et certainement avant *Corisopitum*.

Tout cela est de la fantaisie. Je défie qu'on trouve dans aucun document le nom de *Kemper* avant le xi^e siècle, tandis que *Corisopitum* se voit dès le ix^e, comme je l'ai prouvé l'an dernier.

Le breton *Kemper*, confluent, n'a jamais été traduit par *Cornu-oppidum*, mais bien par *Confluentia*, et c'est même sous la forme de cette traduction latine que le nom de *Kemper* se montre pour la première fois dans les documents de l'histoire : « *Ecclesia S. Chorentini in Confluentia*, » dit une vieille notice du xi^e siècle publiée par D. Morice (*Pr. I*, 377). Et si l'on ne prend pas cela pour Quimper, on ne trouvera nulle part ce nom avant le xii^e siècle, au lieu que *Corisopitum* se lit maintes fois au xi^e. — Le nom de Quimperlé (*Kemper-Elegium*) ne date non plus que du xi^e siècle : auparavant, ce lieu se nommait *Anaurot*; la charte de fondation de l'abbaye de Sainte-Croix le dit positivement (D. Morice, *Pr. I*, 365.)

Quant à prétendre que *Cornu-oppidum* a pu devenir par altération *Corisopitum*, c'est là une transformation inouïe et contraire à toutes les règles, en breton comme en latin. On ne trouverait pas, pour l'admettre, un seul philologue. Au reste, cette étymologie avait déjà été indiquée par D. Le Pelletier, qui loin de l'adopter la rejette et la condamne aussitôt en propres termes, comme une « conjecture sans aucun fondement. » (*Dictionnaire breton*, au mot *Kerné*.)

Pour ce qui est des objections de M. Halléguen contre la première partie de mes *Notions élémentaires ou Précis des origines de l'Histoire de Bretagne*, j'y répondrai complètement dans les deux derniers chapitres et dans l'Appendice de la deuxième partie de ce petit ouvrage (voir ci-dessus p. 221). Je me borne pour l'instant à prier l'auteur de vouloir bien indiquer la pièce du xi^e siècle où Carhaix se trouve appelé *Caretum*; car je n'ai jamais vu ce nom nulle part.

(1) D'autres manuscrits portent *Corstoptum*, mais aucun n'a *Corsorptum*.

TABLE.

	Pages.
Année 1862.	V
Calendrier pour 1862.	VI
Calendrier des Saints de Bretagne.	XVIII
Abréviations.	XXVII
Additions et corrections.	XXVIII

Notions élémentaires

ou Précis des origines de l'Histoire de Bretagne (deuxième partie).. . . .	1
Chap. I ^{er} . — Commencements des diverses principautés bretonnes de la péninsule armoricaine.	2
§ 1 ^{er} . Premiers établissements formés par les émigrés bretons (465-500),	2
§ 2. Commencements du royaume de Cornouaille (480-558).	8
§ 3. Commencements du comté de Vannes ou Browerech (490-550).	15
§ 4. Commencements du royaume de Domnonée (513-540).	20
§ 5. Commencements du comté de Poher (520-540).	26
§ 6. Commencements du comté de Léon (500-540).	30
Chap. II. — Histoire de Comorre le Maudit (540-554).	34
Chap. III. — Suite de l'histoire des diverses principautés bretonnes.	43

	Pages.
§ 1 ^{er} . — Royaume ou comté de Cornouaille (538-577).	43
§ 2. Comté de Browerech (550-594).	46
§ 3. Royaume de Domnonée (554-652).	55
§ 4. Comté de Léon (540-600).	65
Chap. IV. — Tableau résumé des dynasties bretonnes. — Lacune historique du VII ^e au IX ^e . — Conquête carlovingienne (691-799).	73
Chap. V. — De l'Eglise. — Du rôle historique des saints de Bretagne.	82
§ 1 ^{er} . Lutte contre le paganisme.	83
§ 2. Travaux civilisateurs.	93
§ 3. Action politique.	110
Chap. VI. — De l'Eglise. — Origine et formation des évêchés de Bretagne.	113
§ 1 ^{er} . Cités de la péninsule armorique et évêchés d'origine gallo-romaine.	115
§ 2. Ancienne organisation de l'Eglise bretonne en Grande-Bretagne.	122
§ 3. Evêchés bretons en Armorique.	130
§ 4. Evêché de Cornouaille.	134
§ 5. Evêché de Léon.	139
§ 6. Domnonée. — Evêques régionnaires.	145
§ 7. Domnonée. — Evêché de Dol.	152
§ 8. Domnonée. — Evêché d'Aleth.	160
§ 9. Changements survenus au IX ^e siècle.	168
§ 10. Conclusion.	184
Chap. VII. La Marche franco-bretonne du V ^e au IX ^e siècle.	188
§ 1 ^{er} . — V ^e siècle.	188
§ 2. — VI ^e siècle.	191
§ 3. — VII ^e siècle.	202
§ 4. — VIII ^e siècle.	207
§ 5. — Suite des évêques de Nantes, de Rennes et de Vannes jusqu'au IX ^e siècle.	216

Anciennes divisions ecclésiastiques de la Bretagne.

— Archidiaconés et doyennés. — Diocèse de

	Pages.
Dol.	222
Bibliographie historique de la Bretagne en 1861.	227
NÉCROLOGIE. — M. Bizeul.	241
Une revendication mal fondée.	246
Table.	250